

Commission Directrice Du Musée  
royal De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 3 Août 1872 (Museum)

Sont Présents M. l'abbé Ed. Féli, faisant fonctions De Président,  
Bulat, le Comte de Robiano, Chambard,  
Ponscarré, Comte de Bismarck; V. Michon, Secrétaire.

Le procès-verbal D. la Séance Du  
10 Juillet est lu & adopté.

La Commission, convoquée d'urgence,  
écrit officieusement communication d'une  
demande adressée au Département Des  
L'Industrie, ~~à l'effet de~~ pour  
l'Exposition De Bonn-ets, à l'effet  
d'être autorisée à Disposer De la Salle  
De Robino, afin De Suppléer à l'insuffi-  
sance Des locaux expositifs qui  
empêche le placement d'un certain  
nombre de tableaux. La Commission  
est unanime d'avis que les travaux  
d'appropriation qu'il y aurait lieu  
d'effectuer dans l'une de Salles  
suffisamment ha pour la plupart  
précisément des objets, présentent De  
si grands dangers qu'elle ne saurait  
accepter la responsabilité d'une  
semblable œuvre. Elle charge  
en conséquence, Son Secrétaire  
d'exprimer en son nom à la Com<sup>m</sup> de  
l'Exposition, le regret qu'elle éprouve  
de ne pouvoir émettre un avis favorable  
sur la demande qu'elle vient Des  
Savoirs & au Gouvernement.

M. le Ministre De L'Industrie fait  
connaître par sa lettre Du 22 Juillet  
qu'il vient d'acquiescer pour le Musée  
à l'effet Des productions de son  
M. le Baron Henri Leyd, représentant  
l'une: le Sermon de jeunesse intitulé  
De L'Archiduc Charles d'Autriche  
& l'autre l'abbé de Frans Floris.  
Il prie, en conséquence, la Com-  
-mission de prendre les dispositions  
nécessaires afin qu'on en fasse

soient prouvent place à côté des  
autres ~~propositions~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Commission~~

La Commission se réunira jeudi  
prochain, à 10 heures, au Comité  
notamment pour procéder au  
placement de deux tableaux dont  
il s'agit.

Dans une seconde lettre datée du  
17 juillet 1878, M. le Ministre de l'Int.  
informe qu'il a transmis à son collègue  
de l'Instruction Publique, le  
rapport de la Commission, concernant la  
construction provisoire, pour la durée  
de l'Exposition de Beauvais, d'une  
galerie intérieure destinée à mettre  
la Salle de Réunion en communication  
avec les ~~autres~~ locaux dont le détail  
se trouve actuellement. - M. le Ministre  
de l'Instruction Publique a fait observer  
que l'exécution de ce travail nécessi-  
terait une dépense assez élevée qu'il  
serait impossible de couvrir au moyen  
du crédit voté pour les frais d'installa-  
tion de l'Exposition et qu'il a donc  
été renvoyé à l'année suivante à l'effet  
de proposition présentée par l'édifice  
des Clerics. La Commission regrette  
qu'il ne soit pas été donné suite  
à ce projet, et ne croit pas cependant  
devoir insister sur son adoption.

# La séance est levée à 3 heures.

Pour le Président

Le Secrétaire

*H. H. H.*

*C. L.*

*[Signature]*

# La Commission décide que les  
matériaux des locaux anciens  
recommandés de l'Etat par le  
Comité de l'Exposition de l'Église de N. D.  
au Salon, sera confiés aux soins  
de l'État, de l'État, aux conditions  
indiquées dans les devis soumis par  
les praticiens. -

Commissione Direttoriale Per Museo, e per  
la Pittura e la Scultura.

Processo verbale della Sessione del 27 Agosto 1872 (Lunedì).

Sont présents M. L. Gallati, Président, Balat, De Brues,  
De Rangi, Ed. Fatis, Hergenzys, Lombardi,  
Consoneri, Conservateur; D. Néron, Secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 26 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui donner son avis sur la valeur d'un tableau de Chevalier Rousseau dont l'acquisition pour le Musée de l'Etat lui est proposée par M. Faiveaf. La Commission après avoir communiqué à M. le Ministre ce qui se réfère aux considérations qu'elle a exprimées toute la fois qu'elle a été consultée sur le projet d'acquiescer d'artistes contemporains elle se voit obligée de décliner son intervention dans l'examen de ces questions. La Commission persiste d'autant plus dans cette résolution qu'elle ne désire point partager la responsabilité des achats qui fait directement le Gouvernement sans la consulter et dont elle devrait à répondre devant l'opinion publique si il n'était pas établi d'une manière absolue que'elle n'a pris aucune part directe ou indirecte à ces achats.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de négocier les ouvrages suivants :

- 1°. Un grand tableau indument attribué à Hercéra et que M. Fernandes offre de céder pour 500 francs.
- 2°. Une décollation de S. Jean, prétendument attribué à J. B. Franetti par M. Haccault, qui offre la

ces deux tableaux au prix de 800 frs.

M. le Ministre de l'Intérieur envoie à la Commission afin d'y donner telle suite qu'elle jugera convenable une lettre par laquelle M. le 10<sup>me</sup> Stein von Altensheim, pair de Belgique, offre de céder au Musée de l'Etat, un petit panneau qu'il croit pouvoir attribuer à Van Eyck. - La Commission priera M. le pair de vouloir envoyer les tableaux au Musée, afin qu'il soit soumis à l'examen de M. le Secrétaire.

Il est donné lecture pour information du Décret ministériel ci-après :

1<sup>o</sup> Lettre du 9 Août pour laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il sera possible d'obtenir par voie d'échange la reproduction chromolithographique de l'édification de l'Agneau que la Commission a demandé pour le Musée de l'Etat.

2<sup>o</sup> Lettre du 10 du même mois informant la Commission que les tableaux de feu M. Philippe Van der Streep, député au Congrès de l'Intérieur de l'Etat, à Paris, ne sera point retiré du Musée moderne.

3<sup>o</sup> Par sa lettre du 9 et 13 Août M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Gouvernement vient d'acquiescer les tableaux suivants destinés à figurer dans le Musée moderne.

1<sup>o</sup> Le portrait Hugo Van der Gue, au Comte de Orange - Clève, par M. Emile Wauters.

2<sup>o</sup> La mort de Diderot, par M. J. Stallaert.

L'achat de ces œuvres a été fait sous réserve de remettre à leurs auteurs les deux tableaux que les auteurs possèdent en certifié.

3<sup>o</sup> Un homme feuilletant un atlas, par M. H. De Braekeler.

4<sup>o</sup> Une scène de magie, par M. V. Luyck.

5<sup>o</sup> Un paysage, par M. J. Van duppere.  
6<sup>o</sup> Une rue de Bruxelles, en 1868, par J. B. Van Noor.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire.  
P. Steiner

Le Président.  
Louis Tallin

Commissariat Directrice Du Muséum national  
de Peinture, de Sculpture  
et d'Architecture.

Procès-verbal de la Séance Du 30 Septembre 1872.

La séance est ouverte à 3 heures

Sont présents M. L. Gallus, Président; B. de  
De Wron; De Rougé; E. F. de  
Madon; Portails; Le Comte de Robiano,  
Springer; Verboeckhoven, Membres  
Conseil, Conservateur; V. St. Jean,  
Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances  
des 28, 29 et 30 sont lus et adoptés.

La Commission s'occupe de la  
résolution à prendre au sujet des  
plusieurs tableaux acquis qui se  
trouvent en ce moment chez M.  
Léon Guichet, et prouvent qu'il  
n'est pas possible de les acquérir  
à l'Etat.

1. La Commission, par Pierre Hartson  
dit Lange Per, du prix de 300 fr.  
à l'unanimité, mais avec  
avis, l'Assemblée décide qu'il y  
a lieu d'acquiescer au tableau.  
Le prix de 300 francs, mis en vote  
aux voix est adopté par 8 voix  
contre 3.

2. La Commission pense qu'il  
n'y a pas lieu d'acheter une  
Chasse au lièvre, par Fyde  
dont il est demandé 200 francs.

3. Fruits, par Aut. de Pereda.  
A l'unanimité, mais deux voix  
l'achat de ce tableau est résolu  
affirmativement au prix de  
300 francs.

4. Le portrait d'un ouvrier, par  
F. Hals. L'Assemblée approuve

Ces qualités qui Distinction est  
 petit portrait, mais elle ne peut  
 l'attribuer à Jean Hubert.  
 Elle décide, en conséquence, de  
 le soumettre à l'expertise contra-  
 dictoire de M. de M. Et M. Le Roy  
 et Heris. Ces experts seront  
 également invités à donner leur  
 avis sur les œuvres de Pierre Cartier  
 et Antoine Perida, dont il a été  
 question ci-dessus, ainsi que sur  
 les deux tableaux de Jean Matys  
 offerts en vente par M. Schulgen,  
 à Dusseldorf. - L'acquisition  
 définitive des tableaux de Cartier  
 et de Perida sera tenue en suspens  
 jusqu'à ce que la Commission ait reçu  
 communication de l'appréciation  
 des Experts.

Conformément à la demande  
 qui lui a été adressée M. de M. de  
 Stein d'Altenstein fait parvenir  
 un petit portrait représentant:  
 un portrait de femme, qui elle  
 croit provenir attribuer à Van Goyt.  
 La Commission est d'avis que ce  
 petit tableau ne présente aucune  
 valeur, et qu'il n'y a pas lieu de  
 l'acquiescer.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire  
 P. H. H. H.

Louis Vallier

Commission Directrice  
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 10 Octobre 1872  
(3 heures)

Sont présents M. L. Fallot, Président; Baret; De Bruin;  
De Rougé; Ed. Fétis; Portails; le Comte de Robien;  
Steigmejer; Eug. Verboeckhoven; Elmbert;  
Cousin, Conservateur; W. Stinon, Secrétaire

Le procès-verbal de la séance du  
30 Septembre est lu et adopté.

Il est donné communication des  
rapports adressés par M. Etienne Le Roy  
et Héris au sujet de l'acquisition des tableaux  
de Pierre Aertsens, Antonio de Pereda  
et Frans Hals, appartenant à M. Léon  
Gacheux - Le premier de ces experts  
considère le Pierre Aertsens comme une  
belle production de ce maître, bien exécu-  
tée et valant 5000 francs - Le  
tableau de Pereda, également original,  
est d'une conservation satisfaisante et  
est estimé à 1500 francs. Quant au  
portrait d'un cercleur, M. Le Roy ne  
saurait affirmer qu'il soit de Frans  
Hals, mais il lui paraît avoir beau-  
coup d'analogie avec les œuvres  
de Nicolas Maes, Theod. De Keyser, R.  
Il l'évalue à 3500 francs.

Le second expert estime de 3 à 4000  
francs le tableau de Pierre Aertsens,  
qu'il cite comme une production rare,  
authentique et d'une belle conservation.  
Le tableau de Frans Hals lui  
semble valoir de 1000 à 1200 fr. Il  
présume que le petit portrait attribué  
à Frans Hals est une des plus pro-  
frites productions de David Teniers  
le Jeune, dont l'estimation peut être  
portée à 4000 francs.

La Commission maintient l'acqui-  
sition du Pierre Aertsens au prix de  
6000 francs demandé par M. Gacheux  
et décide d'offrir la somme de 7000 fr.  
pour le Frans Hals et le  
remarquable petit portrait auquel  
on parviendra plus tard à restituer,  
avec quelque certitude, le nom de  
son auteur.

Il est ensuite pris connaissance  
de l'avis des Experts du Musée rela-  
tivement aux deux tableaux de Joann



Objets, présentés par M. Schulgen. Il résulte de l'appréciation de M. Le Roy & Héris, que ces deux peintures sont authentiques & dans un bon état de conservation et que leur valeur peut être fixée à 20000 francs pour la Charte Suzanne & à 20000 francs Lotb et ses filles. — En présence du prix de 20000 francs que M. Schulgen demande pour ces deux tableaux, la Commission ne s'avisait qu'il y a lieu de faire connaître que vu la grande différence existant entre son prix et l'estimation du expert du clavier, il lui est impossible de lui adresser des propositions d'achat.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour sur les propositions qui lui sont soumises :

- 1<sup>o</sup> par M. Leriche, à Bruxelles, qui propose de céder pour 3000 francs un tableau de J. Beuckelaer, représentant une marchande de légumes. Cet ouvrage ne paraît présenter aucun des défauts qui pourraient faire désigner son acquisition pour le clavier de l'Etat.
- 2<sup>o</sup> par M. Guse, à Bruxelles, qui offre au prix de 10000 francs un assez médiocre tableau représentant : Adam & Eve, qui s'attribue à Albert Durer.

Par sa lettre du 10 Septembre, M. le Ministre de l'Intérieur signale à l'attention de la Commission deux tableaux, l'un d'Erasmus Quellin l'autre d'un maître inconnu, que M. l'Évêque de Gandbrugem désire céder à l'Etat. Il prie en conseil que la Commission de vouloir s'opposer si ces tableaux méritent d'être acquis, soit pour le clavier de l'Etat, soit pour l'un des claviers de Province. M. le Comte de Robiano et M. le Baron de Thüngen veulent bien se charger de l'examen des tableaux en question.

M. le Ministre de l'Intérieur fait remarquer par sa lettre du 7 Octobre que la surveillance du clavier moderne semble devoir être désirée à cause de l'insuffisance du personnel et il demande en conséquence, que la Commission examine les mesures qui il y aurait à prendre pour assurer la conservation de l'ensemble de ce dépôt. M. le Ministre prie qu'il serait utile à cette occasion de s'occuper des dispositions à prendre pour organiser

la surveillance du clavier ancien de que celui-ci pourra être installé dans les nouveaux locaux qui lui sont destinés.

La Commission rappelle à M. le Ministre qu'elle a signalé plusieurs fois l'insuffisance du personnel de la surveillance du clavier moderne et qu'il y a adjonction d'un garde supplémentaire chargé spécialement de la surveillance des trois pièces à l'intérieur des galeries, ainsi que de la grande Salle du Palais. Serait une mesure très utile. L'acte venant prochain du locaux construits pour le clavier ancien nécessitera la présence de trois surveillants nouveaux. D'un autre côté, le service de la Galerie Historique confié aujourd'hui à un seul agent ne peut s'accomplir que d'une manière incomplète et réclame aussi l'assistance d'un garde supplémentaire. La Commission borne donc à cinq, le nombre de surveillants nouveaux indispensables pour assurer la marche régulière du service dans des conditions normales, bien qu'elle reconnaisse cependant que l'adjonction d'un troisième surveillant serait très utile pour pourvoir aux absences qui se produisent assez fréquemment par suite de maladies ou d'empêchements légitimes.

À l'occasion de crédit qu'il y aura lieu de demander aux Chambres pour l'augmentation du personnel, la Commission estime qu'il convient de saisir l'opportunité de mettre le traitement des surveillants (en rapport avec l'augmentation croissante des dépenses alimentaires à leur obligation de leur emploi. Elle pense qu'il y aurait lieu, pour la fixation du taux de traitement, de tenir compte à ces agents de leur années de service et de l'âge qu'ils apportent à remplir leurs fonctions. La Commission proposera en conséquence, d'établir trois classes de surveillants et de régler leur traitement de la manière suivante :

1 <sup>re</sup>	4	surveillants de 1 <sup>re</sup> classe, au traitement de 1600 fr.		
2 <sup>e</sup>	7	" de 2 <sup>e</sup> "	4	de 1400 "
3 <sup>e</sup>	6	" de 3 <sup>e</sup> "	3	de 1200 "

Les grades de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> Classe  
 seraient respectivement accordés au choix  
 aux surveillants ~~qui auront~~ ayant 70  
 ou 75 années de service et qui auraient  
 toujours donné des preuves de zèle  
 et d'intelligence dans l'accomplisse-  
 ment de leur service. La Commission  
 adresse, en le recommandant au Chef  
 les surveillances du Gouvernement, les  
 propositions nécessaires pour atteindre  
 ce but.

L'Assemblée décide de répartir  
 de la manière suivante, entre les  
 Surveillants de classes, une somme  
 de fr. 387.64<sup>00</sup> restée disponible sur le  
 crédit du personnel porté au budget de  
 1871, à savoir:

1<sup>er</sup> 50 francs aux surveillants Desselaer,  
 Menu et Dutemple, 2<sup>e</sup> 29 fr. 70<sup>00</sup> aux  
 surveillants Moens, Duguesne, Verbeet,  
 Van Volsem, De Cuyper, Prens, Maugier  
 & Laby.

M. le Ministre rappelle que la  
 Commission avait proposé <sup>en 1870</sup> d'acquiescer  
 un tableau de feu François Simonon,  
 mais que pour suite de difficultés qui  
 se sont présentées alors pour la liqui-  
 dation de cette dépense, le Gouverne-  
 ment n'a pu donner suite aux  
 propositions qui lui ont été soumises.  
 La Commission déclare que si le  
 Département de l'Intérieur consentait  
 aujourd'hui à donner suite à cet  
 achat, elle maintiendrait le vote qu'elle  
 a émis précédemment. M. le Président  
 fait connaître qu'il désire s'abstenir  
 par ce qu'il n'a pu puis part à ce vote.

La séance est levée à 5 heures.

P. Le Président.

Le Secrétaire.

H. Stievenne

C. Robiano

Commission Directrice des Musées royaux  
 de Peinture et de Sculpture

ord.

Procès-verbal de la Séance Du 13 Novembre 1872 (2 heures)

Sont présents M. M. Le Comte De Robiano, Président, M. De Bruen, M. De Raeyl, Ed. Fabis, Portuets, Klingemeyer, Membres, P. Bossuet, Conservateur, M. Stievenne, Secrétaire.

Après la lecture Du procès-verbal  
 de la séance Du 10 Octobre, qui est  
 approuvé, la Commission reçoit commu-  
 nication des regrets exprimés par  
 M. M. Louis Gallart & Eug. Verboeckhove  
 qui ne peuvent assister à la réunion  
 de ce jour.

M. le Ministre de l'Intérieur fait  
 connaître par sa lettre Du 30 Octobre  
 qu'il donne son approbation à l'achat  
 des tableaux que M. L. Ganchez a cédés  
 au Musée au prix de la somme de 1300 fr.

M. Bossuet demande d'obtenir en  
 communication une épreuve en plâtre  
 d'un petit lion antique faisant partie  
 de la Collection de Sculpture, au Palais  
 National. La Commission consacrant le  
 principe de ne confier aux Musées  
 de l'Etat aucun des ouvrages appartenant  
 aux Collections de l'Etat, regrette de ne  
 pouvoir satisfaire au désir exprimé par  
 M. Bossuet.

Par sa lettre Du 11 de ce mois, M. le  
 Ministre de l'Intérieur rappelle à  
 l'attention de la Commission la demande d'achat  
 qui lui a été adressée au sujet d'un  
 tableau d'Erno van Guellyen et d'un autre  
 tableau au sujet de Frans van der  
 Gilt de Gentbrugge. M. M. Fabis  
 et Klingemeyer promettent de faire connaître  
 prochainement leur appréciation sur  
 le mérite de ces peintures.

M. le Comte Ganchez annonce qu'il est  
 chargé par M. Léon Mancina d'offrir  
 au Musée de l'Etat une copie  
 exacte de son "Général" d'après le  
 Martin de Rubens, appartenant à la  
 Reine d'Angleterre. En agissant ainsi  
 M. Mancina est mis par la double  
 1<sup>re</sup> d'engager d'autres personnes à faire des  
 dons au Musée de Bruxelles. M. le  
 Président la lecture du tableau de  
 Lambert, qui il ne peut admettre

comme une oeuvre originale de Vandzelle  
 mais comme une copie de ce superbe tableau  
 de Rubens. Le Donateur mit à l'acceptation  
 de la libéralité la condition expresse que  
 la copie exécutée par Géri sault sera déposée  
 à titre inaliénable dans la Galerie des  
 Musées anciens. La Commission <sup>suppléera</sup> ~~présentera~~  
 à Mr le Ministre de l'Intérieur de la com-  
 mission catana qu'elle vient de recevoir  
 et sollicitera l'autorisation nécessaire pour  
 accepter le don fait par Mr. Mancini.

Il est donné lecture d'une lettre  
 de Mr Gaushey par laquelle il fait con-  
 naître qu'il est chargé par la Direction  
 du Musé de New-York d'offrir au  
 Musée de Bruxelles la collection de ses  
 oeuvres-fortes exécutées par Mr. Jacquemard  
 d'après quelques tableaux du Metropolitan  
 Museum of Art, ainsi que le Catalogue  
 de cette Galerie. La Commission accepte  
 avec empressement l'offre gracieuse du  
 Musée de New-York et des vœux, en  
 remerciant la Direction de cet établisse-  
 ment, pourvu qu'après à l'envoi d'une  
 collection de Catalogues, des gravures  
 des Expositions, quelques planches dont  
 le Département de l'Intérieur pourroit  
 dispenser dans ce but. En transmettant  
 ce vœu à Mr le Ministre de l'Intérieur  
 la Commission signale à ce Haut Fon-  
 ctionnaire que pourroit recueillir les  
 clients de l'Etat à se mettre en rapport  
 avec les clients étrangers, soit pour les  
 communications d'échange à établir  
 entre les établissements et la nôtre, soit  
 pour les renseignements qu'il y auroit  
 utilité à se procurer réciproquement.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet  
 une lettre par laquelle Mr. Pleyss, peintre  
 verrier, à Malines, propose au Gouver-  
 nement de céder ses vitraux représen-  
 tant les Comtes de Flandre etc. - Mr  
 le Ministre désire savoir si  
 ces verrières pourroient être utilement  
 acquises pour le Musée. La Com-  
 mission répondra que les ouvrages de ce genre  
 ne rentrent pas dans la catégorie  
 de ceux admis à figurer dans les  
 Collections de Musée de Peinture  
 et qu'elle ne peut en conséquence  
 émettre un avis favorable sur les  
 propositions de Mr. Pleyss.

# La Commission prie Mr. Gaushey de  
 vouloir bien concéder en son nom, et  
 manière pour le tableau qu'il a offert  
 gracieusement au Musée et de lui faire  
 remarquer que cet ouvrage est déjà  
 fait inaliénable par la raison qu'il  
 fait partie de la Collection du Musée au

La Commission passe à l'ordre du jour sur  
 les propositions de vente ci-après:

- 1<sup>o</sup> De Mr. De Passee, à Bruxelles, qui présente un  
 missis ou tableau de nature morte qu'il attribue  
 à F. Snyder
- 2<sup>o</sup> De Mr. Claessens, résident à Bruxelles, qui fait  
 parvenir un recueil de Dessins d'indes dont il  
 demande 250 francs
- 3<sup>o</sup> De Mr. J. de Linnig, à Anvers, qui soumet un  
 tableau repris intant: Verdun et Pomme,  
 évidemment attribué à Gaspard Netscher.
- et 4<sup>o</sup> De Mr. Mariez, à Bruxelles, qui offre de  
 céder un buste de Fénelon, exécuté en pierre  
 de France, par Godschalk, ainsi que deux  
 petits vobles en cuivre et les portraits  
 Supplés du fondateur de l'abbaye  
 d'Affligem.

Aucun de ces ouvrages ne présente  
 les qualités nécessaires pour être acquis  
 par le Musée.

Il est soumis à la Commission un  
 portrait d'homme, par Nicolas Maer  
 dont la copie est proposée par le  
 Musée de l'Etat. La Commission a  
 prendre à ce sujet est ajournée à la  
 prochaine séance et les deux experts des  
 clients seront invités à faire connaître  
 leur appréciation sur l'authenticité  
 et la valeur de ce portrait.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait  
 connaître que conformément aux proposi-  
 tions de la Commission, il convient  
 à acquies pour le Musée, le recueil de  
 planches lithographiques d'après les  
 oeuvres ayant formé la célèbre Galerie  
 Boisselier. A cette occasion, il  
 exprime le désir de voir ces planches  
 exposées dans la Section des copies,  
 où que celle-ci pourra être installée  
 dans les locaux du Musée.

Mr le Ministre fait part de l'intention  
 manifestée par le Département des  
 Travaux Publics de prendre les mesures  
 nécessaires afin que les travaux d'appa-  
 reillement de l'ancienne Galerie des  
 Musées de Peinture soient achevés dans  
 le plus bref délai. Mr le Ministre  
 demande, en conséquence, que la Com-  
 mission veuille se prononcer sur  
 l'état sur le question de savoir si  
 des modifications doivent être apportées  
 à cette Galerie et sur le choix de la peinture

à adopter pour les parois de diverses salles.  
 Ce 1<sup>er</sup> de l'après-midi fut l'occasion à M<sup>rs</sup>  
 de Rougé de faire connaître qu'il a examiné  
 attentivement la correspondance échangée entre  
 la Commission Directrice et les Départemens de l'Intérieur  
 et de Travaux Publics relativement à l'appropriation  
 des Galeries de la même maison; qu'il résulte de diverses  
 pièces dont il donne lecture que malgré les  
 demandes qui leur ont été adressées le Gouvern-  
 nement et l'Admin<sup>str</sup> des Bâtimens civils se sont toujours  
 refusés à soumettre les plans des Travaux à exécuter.  
 Il constate que dès aujourd'hui seulement la Commission  
 est mise en possession des plans que l'on affirmait  
 ne pas exister. M<sup>rs</sup> de Rougé termine son  
 exposé de lettre, retraçant brièvement la marche  
 suivie dans cette affaire & ayant pour but  
 de justifier la Commission des reproches que  
 lui ont été adressés à propos de la question  
 des locaux de la même maison. — Puis s'exprime  
 au désir que le Gouvernement viant de lui ca-  
 primer, la Com<sup>mission</sup> complètera ce rapport auquel  
 elle donne son approbation, en informant M<sup>rs</sup>  
 de l'avis de l'Etat en ce qui concerne l'établissement  
 d'une galerie dans l'état où elle se trouvait précéd-  
 demment, sauf à donner plus d'élévation à la  
 voûture et à agrandir les lanternons inté-  
 rieurs, afin de mieux éclairer la Galerie, car  
 l'empêchement a été mis que l'on établit pour  
 l'Exposition de Brno - cette proposition une  
 manière de s'offrir. Au surplus, la  
 Commission s'empresse de répondre aux  
 explications qui pourront lui être demandées  
 à ce sujet et se propose sur la besogne  
 à donner aux parois, de qu'elle en sera requise.

En dernier lieu, M<sup>rs</sup> Stengenyer  
 signale à l'attention de la Com<sup>mission</sup>, un Christ en  
 bois, par Meinling, qu'il a eu l'occasion  
 de voir chez M<sup>rs</sup> Humpf, à Brno. Cette  
 peinture lui a paru de haute beauté et  
 d'une parfaite conservation. Il pense que  
 M<sup>rs</sup> Humpf serait disposé à traiter avec  
 la Com<sup>mission</sup> pour la cession de cette œuvre  
 capitale. Il est décidé qu'il sera tenu note  
 de la communication faite par M<sup>rs</sup> Stengenyer  
 afin de la d'un bon parti au temps opportun.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président  
 Le Secrétaire  
 H. Robiano

Commission Directrice des Musées royaux  
 de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 11 Décembre 1872 (1<sup>ère</sup> séance)

Sont présents M<sup>rs</sup>. Louis Gallart, Président; Balat,  
 de Bruu; De Rougé; Ed. Fabis; Alldou;  
 Portals, le Comte de Robiano, Stengenyer  
 Verboeckhoven, Membres & Conseillers  
 Conservateurs; N. Stéimon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
 du 13 Novembre est lu et adopté.

M<sup>rs</sup>. Schulgen, à Dusseldorf,  
 fait connaître par la lettre d'inf  
 6 de ce mois, qu'en demandant  
 20,000 francs pour les deux tableaux  
 de Jean Massys (Lod et sa fille  
 et la Charte Suzanne), il s'était  
 basé sur l'estimation faite par  
 un expert de Dusseldorf, mais  
 que son fils à qui ces œuvres  
 appartenant consent à en réduire  
 le prix dans les limites fixées  
 par les Experts du Musée des  
 Beaux-Arts, à cet effet à l'œuvre  
 à la condition que la même prime  
 une résolution immédiate sur leur  
 achat. La Commission appré-  
 ciant l'intérêt que présentent  
 les deux tableaux qui lui sont  
 offerts à des conditions avanta-  
 geuses, décide, à l'unanimité  
 moins une voix, de se faire  
 l'acquisition pour le Musée de  
 l'Etat sous réserve d'approba-  
 tion du Gouvernement.

M<sup>rs</sup>. le Comte de Robiano  
 et de Bruu font connaître qu'ils  
 ont examiné les tableaux compo-  
 sant le Cabinet de feu M<sup>rs</sup> le Che  
 Gerard Legrelle à Anvers dans  
 la vente et fixée au 16 Dec<sup>embre</sup>

prochain. Il signale une petite  
 marine De Bonaventure Peckin  
 offerte de très belle qualité  
 d'exécution et dont l'achat  
 pourrroit être fait pour l'été  
 au prix maximum de mille francs.  
 L'Assemblée se réfère à l'avis  
 de leurs deux Cultures chargé  
 Secrétaire de l'Université le dit  
 tableau pour la classe.

La Commission adopte, tel qu'il  
 lui a été présenté par M. le  
 Conservateur le Budget des études  
 pour l'exercice 1873 et décide  
 qu'il sera soumis à l'approba-  
 tion de M. le Ministre de l'Intérieur.  
 Ce budget comprend:

Chap. I. Traitement personnel 33071.-  
 " II Frais d'école 27485.-  
 " III Achats 27500.-  
 Total frs 98060.-

Par sa lettre Du 2 de ce mois,  
 M. le Ministre de l'Intérieur  
 autorise la Commission à accepter  
 la copie exécutée par Gibicault,  
 d'après le S. Martin, de Rubens,  
 et fait connaître que M. l'Amir  
 peut recevoir l'assurance que les  
 conditions auxquelles il a subor-  
 donné le Don qu'il a fait en  
 de Bruxelles, seront scrupuleuse-  
 ment remplies.

Il est donné lecture des  
 rapports adressés par M. le  
 Expert Eug. Le Roy & Héris au  
 sujet d'un portrait d'homme de  
 Nicolas Maes, offert en vente

par M. le Veuve H. Le Roy. - M.  
 Le Roy dit que le portrait présenté  
 au Musée ne lui est authentique  
 de Nicolas Maes, mais que les  
 œuvres de ce genre ne sont pas très  
 recherchées. Son état de conservation  
 paraît satisfaisant. Il fixe la  
 valeur de ce portrait à 1800 frs.  
 Le second expert, M. Héris, attri-  
 bue au ouvrage, qui a un peu  
 souffert, à Godefroid Maes  
 et l'estime de 12 à 1500 francs.  
 L'acquisition de ce portrait ayant  
 été mise aux voix, est rejetée  
 par huit voix contre trois.

M. Caillot présente au nom  
 de M. le Bonvalet, à Asten, un grand  
 paysage de moncheon, après figure  
 de Lenzelbach, dont la cession est  
 proposée pour 3000 francs. Ce  
 tableau ne pourrroit être es-ti comme  
 l'un des beaux spécimens de maître,  
 il est décidé par sept voix contre quatre  
 qu'il n'y a pas lieu d'accueillir  
 l'offre de M. Caillot.

La Commission prend une résolu-  
 -tion semblable au sujet des ouvrages  
 suivants:

- 1° d'un portrait d'homme, indument  
 attribué à Holbein, offert en vente  
 pour 14,000 francs par M. le Bon  
 Van Zuylen, à Bruges
- 2° d'un tableau de Camille (cette  
 femme) que M. Walbrunn propose  
 de vendre au prix de 5000 francs.
- 3° d'une Assomption de la Vierge, par  
 Bolswert dont M. Winnen, de  
 cette ville, propose la vente au  
 prix de 1000 francs.
- 4° de neuf médailles d'argent en  
 orléans que M. Herinck desire  
 céder pour 12,000 francs.

M<sup>r</sup> J. C. Marty, à Bruxelles, soumet une figurine d'enfant, de Duquesnoy et demande 5000 francs de cette terre-cuite. - L'Assemblée ne peut pas que cet ouvrage soit de Duquesnoy et décide qu'elle ne peut en faire l'acquisition.

M<sup>r</sup> Héris fait parvenir un grand tableau au sujet duquel il propose l'offrir au prix de 7950 fl. P. B. La Commission ne remarque dans cet ouvrage rien qui puisse convenir pour le musée, sauf un tableau attribué à Van der Venne et que M<sup>r</sup> Héris désigne sous le titre d'une corde. Cet ouvrage pourrait être acquis pour la Galerie historique si le propriétaire consentait à le céder pour 150 francs.

M<sup>me</sup> la Marquise Eugénie de Riva-Berni, à Bruxelles, offre un tableau pour 10000 francs un tableau de Paul Veronese, représentant : la Chaste Suzanne.

L'authenticité de ce tableau n'est douteuse. - Il est à remarquer, au surplus, que le musée possédant déjà <sup>à une œuvre de Paul Veronese</sup> deux tableaux de Paul Veronese il ne peut être question d'acquiescer la toile dont il s'agit.

M<sup>r</sup> Coignat, à Bruxelles, fait parvenir le portrait d'Edmond Jeannot, peint par Greuze. Il en propose l'achat au prix de 8000 francs. - La Commission considère cette peinture comme une copie d'après Greuze, faite à l'aveugle pour.

Elle décide également qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer à l'offre qui lui est faite par M<sup>r</sup> Spies au sujet d'un tableau représentant S. Félicité, indistinctement attribué

à Ribera et dont le prix est de 8000 francs.

M<sup>r</sup> Doucet informe ses collègues qu'il vient d'adresser à M<sup>r</sup> Bellin un lettre de démission en tant que Vice-Président de la Commission d'histoire de l'art. Il regrette, dit-il, de devoir se séparer des collègues qui lui ont toujours témoigné tant de bienveillance et avec lesquels ses rapports ont toujours été si agréables, mais son grand âge le met dans l'impossibilité d'assister aux séances de l'Académie. La Commission exprimera à son honorable vice-Président les regrets qu'elle éprouve de cette détermination qu'il vient de prendre et, lui fera parvenir, en même temps, l'expression de ses remerciements pour le concours utile qu'il n'a cessé de prêter depuis de longues années aux intérêts et à la prospérité de l'Académie.

M<sup>r</sup> Bellin a fait parvenir une collection de 220 épreuves photographiques d'après le dessin de Galvani de Florence, de l'Académie des Beaux-arts de Venise et de la collection de l'Archevêque Charles à Vienne, dont M<sup>r</sup> De Massimi, artiste-peintre à Florence, a bien voulu disposer en faveur de l'Académie de Bruxelles. - La Commission exprimera sa satisfaction pour l'envoi de ces planches destinées à figurer dans le musée des Copies et saisira cette occasion pour demander que le Gouvernement veuille bien compléter la série des reproductions d'après les dessins de Lauro, ainsi que

Les autres séries qui ont été publiées par M. Beau, à Darmstadt.

Par la lettre Du 2 Decembre M. le Ministre Des Intérieurs a la satisfaction d'informer la Commission que M. le Statuaire Treutler, à Berlin, a consenti à ce qu'il fut pris un moule de sa belle Statue Du Professeur Rauch qui a figuré au Salon de Bruxelles. M. le Ministre met, en conséquence, à la Disposition de la Commission un exemplaire en plâtre de cette reproduction, ne exprimant le désir qu'elle soit placée dans la Collection Du Musée Moderne De Sculpture. - La Commission, en conséquence, M. Simonin Desvieux lui désigne la place que cette œuvre pourra occuper.

Par la lettre Du 25 Nov. 1857, M. le Ministre Des Intérieurs fait connaître qu'il a demandé aux Chambres le crédit nécessaire pour compléter le service de la Surveillance Des Musées. Comme deux emplois de gardien Des Musées sont vacants en ce moment, il demande que la Commission veuille s'occuper Du choix Des Candidats qui rempliraient le mieux les conditions voulues pour être proposés à la nomination Du Gouvernement tant pour les deux emplois dont il s'agit que pour les cinq places à créer. Il envoie, en conséquence à la Commission Sept Demandes d'emplois qui sont parvenues à Son Département. - Après un

examen attentif De lettres que posèrent en postulants, ainsi que ceux qui se sont adressés directement à l'administration Des Musées, l'écrit, sur le choix Des ~~deux~~ candidats à proposer au Gouvernement. Il est convenu d'abord, que une place de Surveillant sera tenue en réserve jusqu'à ce que la Commission se trouve en mesure de la confier à un agent qui, à cause des circonstances Spéciales qu'il doit présider, puisse remplacer le Surveillant Décédé qui était particulièrement chargé de l'entretien et du placement Des Collections De Sculpture. Le vote pour la Collation Des fonctions De Surveillant est conféré actuellement D'après les résultats suivants :

- 1. Le S. J. Bogaerts obtient 10 voix
- 2. " F. Van Steenbrugge - 10 "
- 3. " Lion Windal - 8 "
- 4. " D. Hildebrand - 8 "
- 5. " Pierre Van der Bogaert - 7 "
- 6. " Guill. Offermans - 7 "

Ensuite les Sieurs Baetke, et Marchal, obtiennent chacun 4 voix. - Haly - 2 voix et Schiffel 1 voix.

En conséquence, les Sieurs Bogaerts et Van Steenbrugge seront proposés pour les deux places Devenues vacantes par la nomination Du Surveillant

Cremier, au porte de Convois  
 et par le Vicé Du S. Dubouche.  
 La Commission proposera ensuite  
 de confier dans l'ordre suivant  
 quatre des cinq nouvelles places  
 de Surveillance: 1<sup>o</sup> Le S. Windal.  
 2<sup>o</sup> Le S. Lielemans, 3<sup>o</sup> Le S. Vander-  
 Bogaert et 4<sup>o</sup> Le S. Offermans.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire: *P. Stinson*  
 Le Président: *Louis Gallait*

Commission d'histoire De l'ancien pays  
 de Pennance et de Sulpstun

Procès-verbal de la Séance Du 27 Dec<sup>r</sup> 1872 (2<sup>e</sup> séance)

Sous-président M. Louis Gallait, Président, D. Rougé,  
 Ed. Fétis, le Comte L. de Robiano et M. Hingemans,  
 Membres; Conscience, Conservateur; F. Stinson  
 Secrétaire.

Les procès-verbaux De Séances  
 Des 11 et 13 Décembre sont lus & adoptés.

Par la lettre Du 19 de ce mois, M.  
~~le Ministre De l'Intérieur~~ Delbort  
 fait connaître qu'il a reçu le commandement  
 de la gravure à distribuer aux souscrip-  
 teurs qui prendront part à la Lohrie  
 de l'Exposition Du Brabant de 1875.  
 Il demande, qu'en l'absence de tout  
 autre local convenable, il soit autorisé  
 à exposer dans l'une des Salles de la  
 Galerie historique, le dessin du tableau  
 de M. Stallaert: la mort de Didon, désigné  
 pour le sujet de la gravure dont il  
 s'agit. - La Commission se voit  
 par d'incorvénient à accéder au désir  
 exprimé par M. Delbort et lui  
 permet l'entrée de la Galerie historique  
 une heure avant l'ouverture publique.

L'Assemblée est informée que la  
 marine de Bonaventure Peeters, qui  
 faisait partie de la Collection de M.  
 le Comte G. Ledruelle, à Anvers, a été  
 adjugée au profit de l'Etat pour une  
 somme de F. 230 francs. Il a  
 également été acheté au prix de  
 21 francs une Statuette en terre-cuite  
 de G. Pompe, représentant: une Madone  
 Copiantelle. L'Assemblée ratifie  
 ces deux achats et charge le bureau  
 de donner information à M. le  
 Ministre.

M. M. Flau, frère, à Bruxelles  
 offre de céder au prix de 1600 fr.  
 un tableau de l'Ecole flamande  
 de Commencement Du 16<sup>e</sup> Siècle.  
 Cette peinture paraissant offrir  
 de l'intérêt pour la Collection de  
 l'Etat, la Commission est d'avis  
 qu'il y a lieu d'en faire l'acquies-  
 sement au prix modéré que M. M.



Plusieurs en descendant. L'au-  
torisation n'est pas ratifiée  
et ne sera émise que par le Gouvern.

Il a été donné lecture d'une lettre  
par laquelle M. le Ministre de l'  
Intérieur transmet une expédi-  
tion de son arrêté du 23 sep-  
tembre qui nomme les Seurs  
Joseph Baguetts et Léon Wandal,  
Sculpteurs des Arts et des Sciences de  
Peinture et de Sculpture.

Par la lettre du 4 novembre, M.  
le Ministre de l'Intérieur fait remar-  
quer que le règlement d'ordre intérieur  
des classes n'a pas été mis en  
rapport avec les changements intro-  
duits par le Département organisateur  
du 10 Sept. 1868. Afin de combler  
cette lacune, il a fait préparer  
des dispositions qu'il soumet à la  
Commission en la priant de les  
examiner et de lui faire connaître  
son appréciation. - M. le D. de  
Fénelon veut bien se charger  
d'examiner le règlement d'ordre intérieur  
et de faire part des observations  
auxquelles il pourrait donner lieu.

M. le Ministre de l'Intérieur  
informe la Commission que le Dépar-  
tement des Travaux Publics insiste  
pour que l'on précise la nature et  
des travaux à exécuter dans l'an-  
cienne Galerie du Musée de Peinture  
et qu'il désire que la Commission  
se prononce catégoriquement sur  
les nouvelles dimensions à donner  
aux lanternes de la Galerie et  
sur la hauteur que celle-ci devra  
avoir. M. le Ministre demande  
en outre que la Commission indique  
où il y a lieu, la tenue qu'il con-  
viendrait de donner aux nouvelles  
Galerias. En l'absence de M. Balot,  
M. le Ministre décide d'ajourner  
la réponse à adresser au Gouverne-  
ment et dans l'interval de

pour leur honorable Collège de  
vouloir bien préparer pour la  
prochaine séance les renseignements  
nécessaires pour répondre au désir  
manifesté par M. le Ministre.

M. Ed. Féliu fait remarquer  
que le public n'a pas encore été  
admis à voir les dernières acqui-  
sitions faites par le Musée,  
et qu'il est désirable, cependant,  
que ces ouvrages puissent être  
placés dans les Salles, soit on même  
enlever quelques uns des tableaux  
qui s'y trouvent aujourd'hui.  
La Commission partage cet avis  
et prie M. le D. de Fénelon  
de vouloir bien se concerter sur  
les mesures à prendre pour  
atteindre le but qui vient d'être  
indiqué.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
M. de Fénelon  
M. de Fénelon

Commission Directrice Du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal De la Séance Du 8 Janvier 1873 (2 heures)

Sont présents M. de La Combe, D. Robiano, faisant fonctions  
de Président; Balut; De Rougé; Ed. Fétis;  
Stingemeyer; Membre; Commission, Conservateur;  
W. Stierlin, Secrétaire.

Après la lecture Des procès-  
-verbaux De la Séance Du 27 Dec.  
1<sup>re</sup> Dont la rédaction est approuvée,  
La Commission Donne son approbation  
aux deux comptes soumis par M.  
Le Conservateur Du Musée royal,  
concernant la recette, pendant  
l'année 1872 Du produit de la  
vente Des Catalogues Du Musée  
ancien & Du Musée Westg, s'éle-  
vant respectivement à Fr. 300.<sup>00</sup>  
et Fr. 537.<sup>50</sup>. - Ces deux sommes  
ont été versées chez M. le Receveur  
et l'Inregistremont comme le constate  
le quittement joint à chacun Des  
comptes susmentionnés.

La Commission approuve également  
l'ensemble Des œuvres d'art dont  
les Collections se sont augmentées  
pendant l'exercice écoulé.

Ces Documents seront transmis à  
M. le Ministre de l'Intérieur.

M. le Ministre fait parvenir pour  
la Collection Des tableaux du Musée,  
deux planches suivantes dont il  
s'agit de recevoir réception:

- 1<sup>o</sup> St. Martin, gravure par M. Franck,
- après le tableau de Pandy, à  
Sawentem.
- 2<sup>o</sup> Le Supplice Cantal. - chromolitho-  
-graphie par M. Simonon & Coisy,  
après M. Verlat.

M. De Rougé fait connaître  
qu'il s'est rendu à Gentbrugge, avec  
M. Stingemeyer pour l'examen de deux  
tableaux figurant dans l'Eglise de cette  
localité. D'accord avec son collègue,

il faut connaître que l'un de ces ouvrages est signé : E. Quellinus fecit. A. 1657 et représente le Miracle de St. Chadée et St. Siméon, le second, de l'Ecole de Rubens, à pour sujet : L'adoration des mages. Ces deux tableaux sont médiocres en mauvais état. - Le premier, qui a souffert par l'absence du soleil, devrait être renouvelé. Il existe plusieurs copies. L'envoi le moins qui lui est dû s'en trouve dans un Musée, il serait probable que ces copies qui viennent du Brabant de l'Ecole flamande pussent être utilisées à une Eglise de village. L'Assemblée se rallia à cette opinion et décida qu'il ne sera fait part au Gouvernement.

La Commission examina un tableau représentant des portraits d'une famille, que M. De Busscher présente sous le nom de Lucas Franckoy et dont il demande 15,000 francs. Elle ne retrouve dans ce tableau aucune analogie avec les œuvres du maître auquel il est indubitablement attribué et décide qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'acquisition.

Par la lettre de St. Die, M. de Lamoignon fait connaître que S. M. le Duc d'Orléans paraît disposé à céder au Gouvernement la Collection de tableaux de l'Ecole primitive et prie, en conséquence, la Commission de vouloir bien examiner ces ouvrages dont l'achat pourrait être de nature à augmenter l'intérêt de la Galerie de l'Etat. - M. de Lamoignon a examiné la Collection mardi ou mercredi, suivent les renseignements qui leur furent donnés par leur collègue M. De Brou.

M. le Ministre de l'Intérieur fait

connaître que le Département de la Seine a demandé que des mesures soient prises afin que les grandes toiles de M. Gallait, de Boffroy provisoirement déposées dans le Couvent de Capucins, soient présentées à toutes les Expositions pendant la durée des Travaux de restauration qui doivent être exécutés dans la Grande Salle d'audiences. M. le Ministre de l'Intérieur décide que la vue de ces œuvres peut présenter toujours être accessible au public, a résolu de les faire transporter au Musée de Peinture et que des dispositions seront faites pour que les Galeries qui jus qu'ici n'ont pu être appropriées dans les locaux de l'ancien Couvent, servent de manière à recevoir les œuvres d'art qu'il a été impossible jus qu'à présent d'exposer dans la Collection de l'Etat. La Commission répondit à M. le Ministre que M. de Brou s'est chargé de recevoir les deux tableaux de M. de Boffroy, Gallait et que les locaux auxquels il a été fait allusion servent sous le nom de l'ancien Couvent de recevoir ces deux œuvres capitales.

M. Hérissier informe la Commission que la personne à qui appartient le tableau attribué à Pierre Vernet et représentant une scène au Mt. Sicut, est prêt à céder au prix de 150 francs offert par l'Etat. Cet objet est donc considéré comme étant définitivement cédé.

M. Dulac fait connaître, et suit suivant le désir de sa Commission, qu'il prie M. l'Architecte des Bâtimens Civils de mettre la Commission en mesure de se prononcer sur le nécessaire à demander pour le Département de la Seine par rapport à l'Etat de l'ancienne galerie dont la destination actuelle est ce qu'elle était précédemment.

Sauf qu'il conviendrait de Donner plus de  
 développement au ciro de l'œuvre  
 la combe de gracieuse qu'il offrait  
 autrefois et à agrandir les contournements  
 intérieurs. - La Com<sup>te</sup> après avoir pris con-  
 -sultation des nouveaux plans qui en ont  
 William lui soumis avec les modifications  
 indiqués ci-dessus, décide qu'il y a lieu  
 de l'approuver & de la transmettre à M<sup>rs</sup>  
 le Ministre de l'Intérieur. - La Com<sup>te</sup> fera  
 remarquer, en même temps, qu'elle avait  
 précédemment insisté sur la nécessité  
 d'agrandir les contournements extérieurs afin  
 de remédier à l'insuffisance de l'espace  
 qui se trouve dans les contournements intérieurs  
 certains parties de l'œuvre, à cause de la  
 surélévation donnée aux murs de la nouvelle  
 Galerie, laquelle se trouve portée sous  
 de certaines salles. La Com<sup>te</sup> pense, en  
 conséquence, qu'il sera utile pour éviter  
 cet inconvénient que les contournements puissent  
 être agrandis de chaque côté, de la largeur  
 d'un mètre sur toute la longueur de la  
 galerie.

Par ses lettres des 31 Décembre et du  
 4 16 de ce mois, M<sup>rs</sup> le Min. de l'Intérieur  
 la Com<sup>te</sup> qui il approuve l'acquisition de deux  
 tableaux de Jean Masson, offerts en vente par  
 M<sup>rs</sup> Schulgen, d'une manière de l'arrangement  
 Pecker et d'une statuette de bronze acquise  
 à la vente de feu M<sup>rs</sup> G. Lignette, à l'usage  
 de la Com<sup>te</sup> de la galerie de l'Est flamande  
 de la Com<sup>te</sup> de l'Intérieur, et de la Com<sup>te</sup>  
 de la Com<sup>te</sup> de l'Intérieur, et de la Com<sup>te</sup>  
 de la Com<sup>te</sup> de l'Intérieur.

M<sup>rs</sup> Van Roy, à Anvers, soumet  
 en son nom de M<sup>rs</sup> Potier, une série de 10 dessins  
 au sujet, représentant des bustes, bas-reliefs  
 commémoratifs, chaires à parler etc. qu'il  
 offre de rendre pour 4000 fr. - Ces dessins  
 ne paraissent pas de nature à être  
 admis dans la Collection des œuvres  
 de l'Intérieur, la Com<sup>te</sup> et d'avis qu'il n'y a pas  
 lieu de les acquiescer.

M<sup>rs</sup> Van Roy présente un autre  
 en son nom personnel, à un prix de 800 fr.  
 une Dessin de l'architecte ayant été soumis  
 pour l'exécution du grand tableau  
 placé dans la salle du Conseil des D<sup>ns</sup>  
 à Venise. - Il sera statué ultérieurement  
 sur la suite à donner à cette  
 proposition.

La séance est levée à 4 heures  
 Le Président  
 Le Secrétaire.  
 O. de Robiano

Commission des œuvres de l'Intérieur  
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Seance Du 14 Janvier 1873 (1 heure)  
 tenue à l'hôtel d'Armburg.

Sont présents M<sup>rs</sup>. Louis Gallot, Prés. émérite, Balot, De Bruin,  
 De Rougé, Fitch, Portails, le Comte de Robiano,  
 Strigonyer; Verboeckhoven, Lambert, Conservateur,  
 Conservateur; N. Stinson, Secrétaire.

La Commission spécialement  
 réunie à l'hôtel d'Armburg  
 pour l'examen des tableaux des  
 écoles primitives qu'il s'agit  
 de céder au Musée de l'Etat prouvé  
 à une inspection sommaire de ces  
 ouvrages exposés, pour la plus part,  
 dans des conditions de lumière  
 trop défavorable pour permettre  
 suffisamment les appréciations suffi-  
 -samment. M<sup>rs</sup> De Bruin fait  
 rapport sur la collection officielle que la  
 Collection se compose de 19 tableaux  
 volés, triptiques etc, dans la partie  
 globale de 98,000 francs et  
 qu'aucune offre pour l'achat  
 partiel de la Collection n'a été  
 admise. - M<sup>rs</sup> le Président  
 pose la question de savoir s'il  
 conviendrait de demander l'avis  
 de deux Experts du Musée, sur le  
~~valoir de ces tableaux~~ M<sup>rs</sup>  
 De Bruin fait connaître que  
 S. et. S. M<sup>rs</sup> le Duc d'Armburg  
 ne pourrait consentir à cette  
 expertise. En présence de la  
 communication qui vient de lui  
 être faite, la Commission question  
 posée par M<sup>rs</sup> le Président  
 se trouve résolue de fait  
 dans un sens négatif.

L'Assemblée prie M. M.  
 Ed. Fetsi, Portuets, Stungenyer  
 et ~~De B.~~ Verboeckhoven d'esp  
 vouloir bien procéder à un examen  
 détaillé de la Collection, dont le  
 résultat sera communiqué dans une  
 prochaine séance de la Commission.  
 M. De B. est prié de faire dresser  
 la liste complète des tableaux  
 et de disposer ceux-ci de manière  
 à ce qu'ils puissent être examinés  
 par M. M. les Dilegués.

La Séance est levée à 9 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

H. Kienens

Ch. Polking

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture, de Sculpture  
et de  
etc.

Procès-verbal de la séance Du 22 Janvier 1873 (2ème)

Sont présents M. le Comte de Robiano faisant fonctions  
de Président; De Brau; De Ronzi; Ed. Fétis;  
Stingemeyer; Verbaeckhove; Membres;  
Conscience, Conservateur; V. Stievenon, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des séances  
des 8 et 14 Janvier sont lus et  
adoptés.

M. le Ministre de l'Intérieur  
fait parvenir une expédition de  
l'arrêté royal du 20 de ce mois qui  
nomme M. le Vicomte Bernard De Buis  
Sénateur, aux fonctions de Membre de  
la Commission Directrice des Musées  
royaux de Peinture, de Sculpture,  
en remplacement de M. Doucet, à  
qui démission honorable de ses fonctions  
a été accordée sur sa demande.  
M. le Vicomte De Buis se trouvant  
en ce moment en Italie, M. le  
Membre président a été désigné  
pour procéder à l'installation de leur  
nouveau Collègue.

La Commission Directrice, veut l'absence  
de plusieurs membres d'aujourd'hui  
à une prochaine séance la com-  
-munication du rapport des Délégués  
qui ont examiné les tableaux des  
écoles primitives de la Collection  
et de leurs  
et de leurs.

Par ses lettres des 20 et 22 Janvier,  
M. le Ministre a accusé la réception  
des Comptes rendus de l'emploi des  
deux sommes de 300 fr et de 537 fr  
50 Centimes provenant respectivement  
de la vente des Catalogues des  
Musées anciens et du Palais de Weert  
pendant l'année 1872.

Ce Haut fonctionnaire a accusé  
également la réception de l'Inven-  
-taire des œuvres d'art dont les  
Collections des Musées royaux de

sont augmentées pendant l'exercice  
suivant.

Par sa lettre du 20 de ce mois  
M<sup>re</sup> le Ministre de l'Intérieur commu-  
-nique une lettre par laquelle la  
famille de feu M<sup>r</sup> Van Parys renouvel-  
l'offre qu'elle a faite de céder une  
Collection de Dessins De grands maîtres.  
M<sup>re</sup> le Ministre rappelle que cette  
Collection présentée déjà en 1853 et  
en 1861, a été examinée par des  
délégués de la Commission, laquelle  
a été d'avis que, bien qu'elle comprenne  
quelques beaux spécimens dignes  
de figurer dans le Musée de l'Etat,  
il n'y avait pas lieu d'acquiescer  
à l'offre des 3000 dessins dont elle se  
compose. Le Gouvernement rembourse  
la lettre par laquelle la Commission  
a rendu compte de sa mission en  
1863 et désire connaître si le Musée  
présente dans l'opinion qui a été  
émise à cette époque. L'Assemblée  
ajourne à une prochaine séance  
l'examen de l'affaire sur laquelle  
elle est consultée.

M<sup>r</sup> Van Rooy, à Anvers, offre  
de céder pour 800 francs, un dessin  
attribué au Giotto, et qui a servi  
dit-il, à l'exécution du grand tableau  
de ce maître, représentant: la Gloire  
du Paradis et qui se trouve dans  
la grande salle du Conseil des Doyens,  
à Venise. La Commission ne peut  
admettre ce dessin comme étant  
de Giotto; elle pense cependant  
que la reproduction des œuvres  
dont il s'agit offre de l'intérêt  
pour le Musée. Elle est donc disposée  
à faire l'acquisition du dessin  
présenté, si M<sup>r</sup> Van Rooy consent  
à le céder au prix de 800 francs.

M<sup>re</sup> le Comte de Robiano  
et Es. Félix veulent bien se charger  
de prendre les dispositions nécessaires  
pour le placement dans les Galeries  
du Musée moderne, des tableaux de  
M<sup>re</sup> Robiano qui a figuré  
à la dernière Exposition internationale  
à Londres, ainsi que de la Statue  
de M<sup>re</sup> professeur Rauch, exécutée  
par M<sup>re</sup> Drake, à Berlin.

La séance est levée à 3 1/2 heures

P<sup>re</sup> le Président

Le Secrétaire. G. Robiano  
H. Steiner

Commission d'histoire Du Musée Napoléon  
2. Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 24 Janvier 1809 (Lundi)

Sont présents M. le Comte de Robiano, faisant fonctions de  
Président; Batet; De Bruin; Ev. Fétis; Stangnyer  
et Verboeckhoven Membres; Cornuise, Conservateur,  
N. Stinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance  
du 22 Janvier est lu et adopté.

M. De Bruin fait part de son  
regret qu'il n'ait pu se trouver  
à la Séance de ce jour.

M. De Bruin informe ses Collègues  
que sur sa demande expresse, S. M. le  
Duc d'Anvers a autorisé à  
faire peindre une fresque dans la  
chapelle et proposé à l'Etat, un  
tableau antique représentant le Christ  
chez Simon le Pharisien, qu'il croit  
pouvoir attribuer à Jean Van  
Bockholt. Cet ouvrage est exposé  
dans la salle de la Commission et  
l'inspection de M. le Comte de Robiano.

M. De Bruin fait connaître ensuite  
qu'il n'a pu agir qu'en sa qualité  
de Membre de la Commission d'histoire  
dans les démarches concernant la  
chapelle à l'Etat de la Collégiale  
sur laquelle l'Académie est consultée,  
il croit <sup>avoir</sup> ~~devoir~~ se retirer afin de  
ne pas prendre part aux délibé-  
rations sur cette question.

La parole est accordée à M.  
Ev. Fétis, afin de rendre compte  
de l'examen que les Dilectés ont  
fait de la Collégiale des tableaux  
antiques de M. le Duc d'Anvers.  
Il fait connaître que M. le Dilecté,  
à l'exception de M. Portails, n'est  
moment en Italie et sans livrer  
à un examen fait en toute liberté  
et qui a été facilité par les mesures  
que M. De Bruin avait prises.



voula prendre à cette occasion.

La Sous-Commission a cru devoir  
donner les 39 tableaux indiqués sur  
la liste qui lui a été communiquée.

La première comprenant les tableaux  
dont l'acquisition pour le Musée  
serait désirable.

La seconde, les tableaux qui  
pourraient figurer convenablement  
dans la Galerie de: Des antiquaires  
et la troisième, les ouvrages qui ne  
sont à aucun égard dignes d'y  
prendre place dans la Collection  
de l'Etat et qui pourraient être  
donnés à des Musées de Provinces  
si le Gouvernement traitait pour  
l'achat de la Collection entières.

M. Fels donne ensuite lecture  
d'un rapport signifiant d'une  
manière détaillée les ouvrages con-  
-pris dans les deux premières  
catégories. Il a paru inutile  
de décrire les tableaux de la 3<sup>e</sup>  
catégorie; la plupart sont d'une  
négligence qui sante aux yeux  
et ne sauraient être exposés dans  
les Salles de Musée, sans compro-  
-mettre la bonne renommée de ce  
dépôt.

En résumé, M. le Délégué  
estime que sur les 40 tableaux  
(y compris celui qui vient de lui  
être remis) il y en aurait 14  
dont l'acquisition pour le Musée  
serait désirable, 11 qui ne  
dépareraient pas la Galerie ancienne  
et 11 qui sont de qualité trop  
négligée pour y trouver place.

L'Assemblée partageant l'avis  
de M. le Délégué, décide qu'il  
se en rendra compte à M. le Ministre  
de l'Intérieur de l'examen de la  
Collection de M. le Duc d'Ansbury

Dans le sein du rapport présenté par  
M. Ed. Fels.

M. le Veuve Ehrlich offre de  
céder au prix de 5000 francs un  
tableau de Lucelet Blondel  
avant de prendre une décision au  
sujet de cette proposition la Com-  
-mission pense qu'il y a lieu de Demander  
l'avis des Deux Experts des Musées.

Par sa lettre du 23 de ce mois,  
M. le Ministre de l'Intérieur  
informe la Commission que son  
Département vient d'acquiescer pour  
le tableau moderne, un tableau de  
peinture de Louis Van Huzelt, repré-  
-senteur de Chevaliers dans une  
cavalcade et la prié de vouloir prendre  
les mesures nécessaires pour le  
placement de cette œuvre dans les  
Collections de l'Etat.

M. Van Huzelt, de G. pr.,  
offre de céder un tableau  
de l'Ecole de Van Eyck, repré-  
-senteur la Vierge avec l'Enfant Jésus.  
Cette personne sera invitée à faire  
dépouiller cet ouvrage au Musée  
après que la Commission aura  
pris une décision sur sa  
proposition.

M. le Conservateur communique  
une lettre par laquelle M. le  
Ministre de l'Intérieur lui fait  
connaître que d'après des renseigne-  
-ments qui lui ont été fournis  
le tableau de M. Alex. Robert  
intitulé: le Sacre de Saint  
Carmel, à Louvain, qui est  
figurée à l'Exposition de  
Louvain, en 1832, devant être  
vendu, dans l'intérêt de la  
conservation de cette œuvre.

La Commission, après examen  
de tableau, pense qu'il suffirait

de renouveler les bords de la table  
 et décide que les mesures seront  
 prises pour l'extension de ce travail.  
 Elle saisira cette occasion pour  
 signaler au Gouvernement les incon-  
 vénients et les dangers auxquels  
 sont soumis les tableaux de style  
 moderne par suite de leur envoi  
 fréquemment aux Expositions Étrangères.  
 Outre l'inconvénient de perdre  
 le style de ces ouvrages et de  
 les exposer à des dégradations  
 plus ou moins graves, la  
 conservation de ceux-ci est presque  
 toujours compromise. Il serait  
 donc opportun que le Ministère  
 prit le parti de ne plus disposer  
 des tableaux de ce moment qu'il  
 ait pris place dans la Collection  
 de style moderne.

M. L. Gauchez transmet une liste  
 avec prix de plusieurs tableaux anciens  
 qui se trouvent chez lui et parmi  
 lesquels figurent des œuvres de  
 Van Dyck, Van Dyck, Van Steen-  
 -elaert, Heda, Metzger, Cornille  
 De Heem, J. J. Jong et de Vries,  
 Cest Vander Meer, Langelbach etc.  
 M. Gauchez croit devoir insister sur  
 cette condition que tous les prix qui il  
 a indiqués ne sont susceptibles d'aucune  
 diminution. - Le Conseil rend chez  
 M. Gauchez pour l'examen de ces  
 tableaux qui ont déjà été vus  
 précédemment par le plus grand des  
 M. M. les Membres et décide qu'il  
 n'y a pas lieu d'acquiescer aucun  
 des ouvrages qui lui sont  
 soumis.

La séance est levée à 4 heures  
 Le Président

Le Secrétaire

V. Stierum et Robiano

Sont Présents - verbal de la Séance Du 17 février 1873 (2 heures)

Sont présents M. M. Le Comte D. Robiano, faisant fonction  
 de Président; Bulat; De Rouzi; Portucl  
 Stangey, Membres; F. Bonissone, Conservateur  
 V. Stierum, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
 du 24 Janvier est lu et adopté.

Il est donné communication d'une  
 lettre du 4 février par laquelle M. le  
 Ministre de l'Instruction appelle l'attention  
 de la Commission sur un tableau de D.  
 Ruyter, qui présente un véritable  
 intérêt historique pour le pays. Ce tableau  
 présente représentant: L'archevêque  
 Guillaume visitant la Collection des  
 tableaux que s'était formés D. Ruyter,  
 a été mis en vente à Paris le 10 février.  
 Plusieurs Membres de la Commission  
 présents hier, ont eu l'empresse  
 Le Secrétaire s'est rendu à Paris pour  
 l'achat dont il s'agit. Ce tableau  
 était effectivement indéterminé, mais  
 les enchères s'étant élevées à 74150,  
 le Secrétaire n'a pu en que les  
 M. M. ont pu dépasser cette somme  
 et le tableau a été adjugé à un  
 amateur espagnol.

Par une seconde lettre datée du  
 5 février, M. le Ministre fait connaître  
 qu'il sera vendu à Paris, le 21 de ce  
 mois, une terre brulee du groupe de  
 Jean de Bologne, appartenant: Fabri-  
 -mond relevant la ville de Paris  
 après la peste qui la dévasta.  
 M. Portucl veut bien se charger  
 de prendre des renseignements sur  
 le mérite de cet ouvrage et sur  
 l'opportunité de l'acquiescer pour  
 le Musée de l'Etat.

Il est donné lecture du rapport  
 demandé à M. M. Etienne Le Roy et Hérin  
 au sujet du tableau de Lancelotti  
 Blondel, représentant: la Résurrection  
 du Christ, offert en vente par M. de  
 Etelich. - Le premier de ces Experts

Dit que cette peinture erronee attribuee  
 à Lancelot Blondeel, est d'un maître de  
 second ordre, n'a nullement le caractère  
 des productions de ce maître et que  
 son état de conservation laisse à désirer.  
 La plus haute valeur est de 800 francs.  
 Le second expert est d'avis que le  
 tableau est incontestablement de  
 Lancelot Blondeel et ~~qu'il~~  
 que sa conservation est irréprochable.  
 Il lui est difficile de fixer la valeur à  
 défaut de points de comparaison, sur  
 la rareté des œuvres de ce maître.  
 Il croit cependant que le prix peut  
 être fixé à environ 3000 francs. La  
 Commission ayant de nouveau examiné  
 le tableau, décide à l'unanimité  
 moins une voix, qu'il n'y a pas lieu  
 de donner suite à la proposition de vente  
 qui lui est soumise.

Comme suite à la commission ca-  
 tivée faite dans la dernière séance,  
 M. Van Elbrenck soumet un tableau  
 représentant la Vierge et l'enfant  
 Jésus, qu'il ~~présente~~<sup>présente</sup> comme une  
 production de l'École de Van Eyck.  
 Ce tableau, qui n'a aucune analogie  
 avec les peintures de cette époque,  
 est fortement endommagé et sub-  
 stituer d'ailleurs de nombreux détails néces-  
 saires pour en faire l'acquisition.

M. Mayor, de Londres, offre de  
 céder pour 1500 francs, un tableau  
 qui s'attribue à Roger Vander Weerd  
 et ayant pour sujet: le Christ au tombeau.  
 La Commission est d'avis que cet ouvrage  
 complètement exécuté au pinceau convient  
 au Musée. La même personne propose  
 en outre, au prix de 100 francs, deux  
 dessins de Coppino, représentant des  
 vues de Brumello, après le bombardement  
 de 1695. L'Assemblée en décide l'achat  
 à acquies en deux dessins pour la  
 Galerie historique. Le propriétaire  
 consent à les céder au prix de 60 à 70  
 francs, les deux.

M. le Ministre de l'Intérieur, en  
 transmettant une lettre de M. Van  
 Simonen, relative à la cession d'un  
 tableau de son fils Simonen, indique

le procureur d'origine de Warbarie, prie le  
 Commissaire de lui faire connaître s'il  
 entre toujours dans ses intentions  
 d'acheter cet ouvrage, suivent les  
 propositions adressées au Gouvernement  
 le 2 Septembre 1870, mais que des  
 formalités de comptabilité n'ont pas  
 permis d'acquiescer alors. Le  
 Commissaire décide qu'il y a lieu  
 de maintenir les propositions antérieures  
 concernant l'achat de cette toile au  
 prix de 1800 francs.

M. Portueto fut communiqué qu'il  
 a été chargé par le Gouvernement de  
 se rendre en Italie pour l'examen  
 de la Collection de tableaux formée  
 par Don Marcello, qui avait été  
 signalée au Département de l'Intérieur  
 comme pouvant être acquies pour  
 le Musée de l'Etat. M. Portueto  
 ou rapport qu'il se propose d'adresser  
 au Gouvernement au sujet de cette  
 mission.

Par la lettre du 29 Janvier, M.  
 le Ministre de l'Intérieur commu-  
 nique une lettre par laquelle la  
 famille de feu M. Van Parys renou-  
 velle l'offre qui a été faite à l'Etat  
 de céder une Collection de 3000 dessins  
 de grands maîtres. - M. le Ministre  
 rappelle que cette Collection, examinée  
 en 1853 et en 1861, par des délégués  
 de l'Etat, n'a point paru pouvoir  
 être acquies ~~en bloc~~, quoiqu'elle  
 renfermât quelques beaux dessins  
 de figures dans le Musée de  
 l'Etat, il prie donc la Commission  
 d'examiner de nouveau l'offre de la  
 famille Van Parys. Après avoir pris  
 communication du rapport que l'Etat  
 ou l'Assemblée <sup>au Gouvernement</sup> ~~le~~ 1863,  
 l'Assemblée décide qu'il y a lieu de  
 répondre à M. le Ministre, qu'elle  
 persiste dans la résolution qui a  
 été prise à cette époque, mais  
 qu'il conviendrait de s'en former

Si les propriétaires actuels ne veulent pas se prêter à permettre, à des conditions acceptables, un triage de la Collection. La Commission examinerait avec intérêt les propositions qu'on aurait à lui présenter dans ce sens.

M. Aug. Piplart, à Calais, informe la Commission qu'il possède un triptyque de Jean Van Eyck, représentant: l'Adoration des mages, qui provient de l'abbaye de St Bavon, près St Omer. Il offre la copie de cette pièce tant et demande, en conséquence, de connaître les dispositions de la Commission. Cette-ci prie M. Piplart de lui faire parvenir le tableau afin qu'il puisse être soumis à son examen.

Par sa lettre du 13 février dernier, M. le Ministre de l'Intérieur communique une dépêche de son Collègue du Département des Travaux Publics ainsi qu'un rapport de M. l'Architecte des Bâtimens civils, relatif aux travaux d'appropriation de l'arsénal galois au Louvre. Ces pièces font connaître que comme s'appuie à ce que les travaux soient effectués suivant les indications données par la Commission; mais qu'il est de toute impossibilité, dans l'état actuel des constructions, d'agrandir les lanternons extérieurs, ainsi que la Commission en avait demandé le désir. Il est décidé qu'il n'y a pas d'autre suite à donner à cette affaire que la restitution au Département de l'Intérieur des deux pièces communiquées à la Commission des Plans.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président  
Le Secrétaire.  
V. Stieffens de Rabiano

Procès-verbal de la Séance du 10 Mars 1873 (1 heure)

Sont présents M. le Comte de Rabiano, M. de Sidière, D. Rougé, Ed. Fétis; Portails; Stieffens, Membre L.; Comte de..., Conservateur; V. Stieffens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 17 février est lu & approuvé. Par sa lettre du 20 du même mois M. le Ministre de l'Intérieur informe l'Assemblée qu'il l'autorise à acquiescer au prix de 2000 francs, en dépit représentant la grande composition de l'histoire comme sous le nom de la Gloire de Paradis. En envoyant les pièces nécessaires pour la liquidation du prix d'achat de cet ouvrage, M. Van der Meulen fait connaître qu'il possède encore environ 150.000 francs de l'École Italienne, Française, Flamande & Hollandaise dont il offre la copie au Musée. Vu la difficulté de transporter cette collection à Bruxelles, il demande que la Commission veuille bien charger quelques uns de ses Membres pour examiner ces dessins à Rome. L'Assemblée a décidé qu'il est d'avis que cet examen pourrait se faire à la première occasion d'un voyage en cette ville.

M. de Muty, à Bruxelles, offre de céder pour 3000 francs une œuvre de Guillaume Van der Meulen. La Commission constate que cette peinture a été achetée sans effet et qu'en conséquence, il n'est pas possible d'en faire l'acquisition.

Par sa lettre du 6 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a délégué M. Portails à l'effet d'acquiescer une collection de tableaux de maîtres italiens, qui sont été légués au Gouvernement comme provenant être acquis à des conditions avantageuses. M. le Ministre transmet le rapport que est honorables Membre lui a adressé à ce sujet et il résulte que la Commission pour il s'agit ne peut convenir au cédant, mais que M. Portails a eu des pourparlers officieux avec le Président

de la Commission administrative de l'hospice  
 Santa Maria Nova, à Florence, relative-  
 -ment à un triptyque de Hugo Vander-  
 -Gow, appartenant au dit Etablissement  
 et il demande que la Commission  
 apprécie la suite qu'il conviendrait de  
 donner aux premières Dénunciations qui ont  
 été faites. — M. le Porteur feroit  
 rapport, mais qu'il n'a indiqué  
 dans son rapport, combien il seroit  
 désirable pour le pays, de posséder  
 cette œuvre précieuse et de quel  
 Directeur de l'Hospice lui a promis  
 que le Clou de Brunelle obtiendrait  
 la préférence s'il étoit un jour  
 question de vendre ce triptyque.  
 La Com. est d'avis que pour le moment  
 il n'y a d'autres mesures à prendre  
 que de prier M. le Porteur de se tenir  
 en relation avec le Directeur du dit  
 hospice et de présenter la Com. lors que  
 les circonstances permettront de révoquer  
 l'achat de cette œuvre.

L'Assemblée reçoit commu-  
 -nié un catalogue de la Collection  
 de tableaux de feu M. Simonet, expert  
 à Paris, dont la vente se fera à  
 Brunelle, le 18 de ce mois. M. le C.  
 des membres examinera la Collection  
 individuellement et la Commission  
 se réunira lundi prochain, à 3 heures,  
 pour la voir et si il y auroit à  
 prendre à l'occasion de cette vente.

M. le Cheq. Piplart, à Colmar,  
 fait parvenir le triptyque dont  
 il a précédemment entretenu la  
 Commission, pour lequel il demande  
 12000 francs. Il sera répondu  
 aux propositions de cette œuvre qu'il  
 ne peut être question d'acquiescer  
 celle-ci pour le clou et qu'il  
 l'attribuant à Jean Van Eyck,  
 il s'est étrangement trompé sur  
 le mérite la valeur et l'authenticité  
 de cette peinture.

M. le Ministre de l'Intérieur fait  
 connaître que le Gouvernement se propose  
 d'acquiescer pour le clou moderne, au  
 tableau de M. Cla. Martellbach, intitu-  
 -lé: Les Rhodariens. Cette œuvre  
 sera mise à la disposition du clou  
 après la clôture de l'Exposition  
 universelle de Vienne.

La Com. décide de donner en un  
 exemplaire du recueil des œuvres  
 de M. Allyn, <sup>approuvées</sup> ~~approuvées~~ <sup>par</sup> ~~par~~ <sup>le</sup> ~~le~~ <sup>Com.</sup>  
 Frans Halbe.

Par la lettre du 27 février, M. le  
 Ministre de l'Intérieur fait savoir  
 qu'il approuve l'acquiescement fait  
 par le clou d'un tableau de feu  
 F. van Linsouan, représentant un  
 guerrier d'origine de Barbarie. Les  
 mesures ont été prises pour la  
 liquidation de la vente de ce tableau  
 fin à 1800 francs.

Par une autre lettre datée du 8  
 du même mois, M. le Ministre  
 informe la Com. qu'il a soumis à  
 l'approbation du Roi, un projet  
 d'exécution autorisant l'acquiescement  
 pour le clou de reproductions  
 des dessins de grands maîtres  
 qui figurent dans la Collection  
 publique ci-après:

- 1°. Le Musée du Louvre (complément des Envois)
  - 2°. Le Musée Albertini, de Vienne
  - 3°. Le Musée des Brera-arts de Milan et  
 le Palais Brera.
  - 4°. La Bibliothèque Ambrosienne de Milan  
 et la Bibliothèque Pesta
  - 5°. La Galerie de Saxe-Weimar, à Eisenach.
  - 6°. Le Musée de Colmar.
  - 7°. Le Vatican.
  - 8°. Les reproductions des fresques de la  
 Chapelle Sixtine.
- En attendant la transmission

de ces planches, le Gouvernement  
s'est procuré la 2<sup>e</sup> partie du recueil  
sur reproduction photographique  
d'après le Chef-d'œuvre de Mantegna  
à Madrid, dont la 1<sup>re</sup> série a été  
mise antérieurement à la disposition  
du Musée. — La 2<sup>e</sup> série a été  
placée en communication de intentions  
explicites par M<sup>le</sup> Clémence, au sujet  
de l'envoi de ces collections à l'Exposition  
universelle de l'Exposition de l'œuvre  
qui vient de lui être transmise.

La séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
H. Steiner H. Robiaucq

Commission des Beaux-Arts  
des Musées royaux de Peinture & de Sculpture  
Procès-verbal de la séance du 17 Mars 1873 (3 heures)

Sont présents M<sup>l</sup>ls. Louis Gallart, Président; Balat; De Rongé;  
E. Fétis; Porteuels; Le Comte de Robiano;  
Stengenyer, Chambler, Corneille,  
Conservateur; D. Steiner, Secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal  
de la séance du 10 de ce mois, qui  
reciprocite l'approbation de l'Assemblée,  
il est communiqué une lettre de 12  
pages, par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre  
de l'Intérieur informe la Commission  
qu'il ne méconnaît pas la justesse  
des observations présentées par elle  
au sujet des incursions auxquelles  
donne lieu l'envoi aux expositions  
étrangères, d'œuvres appartenant aux  
collections de l'Etat. Toutefois,  
vue l'importance de l'Exposition uni-  
verselle de Vienne et considérant  
que les artistes n'ont pas été prévenus  
qu'ils ne pourraient pas être posés de  
leurs œuvres, il y a lieu, pour  
cette fois encore, de renvoyer M<sup>l</sup>ls.  
Bousses & Ch. Dillens, à exposer  
les deux tableaux qu'ils ont créés  
pour le Musée moderne. — Rien  
pour modification.

L'Assemblée s'est réunie ensuite  
sur mesure à prendre à l'occasion  
de la Collection Pajou, qui sera  
vendue à Paris les 28 et 29 Mars.  
Elle pense que cette Collection mériterait  
des œuvres qui s'en iraient d'acquiescer  
pour le Musée moderne et elle délègue  
M<sup>l</sup>ls. Steiner, Le Comte de Robiano et E.  
Fétis, à l'effet de s'en occuper  
de la Collection & de faire connaître  
les ouvrages dont ils croient

Duvoir proposer l'acquisition. La  
Commission se réunira à cet effet.  
Le jeudi, 27 de ce mois, à 8 heures.

Le Cercle artistique & littéraire  
de Bruxelles écrit le 10 allant pour  
prier la Commission de vouloir mettre  
à sa disposition un certain nombre  
de photographies reproduisant les  
dessins et les tableaux Des grands-  
maîtres, afin d'en faire une exhibition  
dans la grande Salle du Cercle. - M.  
Portails appuie cette demande et  
dit qu'elle a pour objet d'obtenir  
successivement certains séries de ces  
photographies pour une soirée  
surtout et que deux agents des  
d'objets ou des musées pourraient être  
chargés de remettre les épreuves et de  
les reprendre le soir même. Dans ces  
conditions l'Assemblée a cru pouvoir  
émire un avis favorable sur la  
demande du Cercle, mais avant de  
soliciter du Gouvernement l'autorisation  
nécessaire à cette fin, elle attendra  
qu'elle Cercle fasse parvenir une nouvelle  
lettre formelle dans le sens des expli-  
-cations données par M. Portails.

Par sa délibération du 18 février 1871,  
l'Assemblée de l'Institut royal  
commente que M. Van Schoot lui  
a soumis une liste de neuf uniformes  
de volontaires de la Révolution brabançonne qu'il  
propose d'acquies pour compléter la collection  
qui forme la Galerie historique de l'Etat  
et il désire savoir si la Commission  
de donner suite à cette proposition. La  
Commission estime qu'il y a lieu de répondre  
affirmativement à la demande qui lui  
est faite par le Gouvernement.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Le Secrétaire.

J. Stieven

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 27 Mars 1873 (1 heure)

Sont présents M. de. Louis Gallait, Président; De Rougé; E. Fétis,  
Membres; Cousin, Conservateur; W. Sténon,  
Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 27  
Mars est lu et approuvé.

M. Balat exprime ses regrets de ne  
pouvoir assister à la réunion de ce jour.  
L'Assemblée reçoit communication  
d'une lettre que M. Portuets adresse  
au nom des Délégués de la Commission  
qui se sont rendus à Paris et par lesquels  
elle est faite connaître leur avis sur les  
ouvrages à acquies à la suite de la  
Collection Papin. Ils indiquent  
d'abord le tableau de Ph. Wauvermann  
intitulé: le Trompette (N° 37 du Catalogue)  
comme l'œuvre capitale de la Collection  
et résumant, sous deux rapports,  
ses conditions pour être acquies  
par le client de l'Etat. - Ils l'estiment  
à 50,000 frs. Un paysage de Ruydael  
(Le Cours d'eau - N° 29) a surtout  
attiré leur attention; c'est d'une belle  
exécution, très transparente et d'une  
manière autre que celle de l'école. Le  
paysage est dijonnais, mais il pourra  
facilement être restauré. - Un autre  
Ruydael (Le Puits de bois - N° 26)  
est également remarquable, mais paraît  
plus lourd d'exécution. Un seul  
importance ce tableau peut être  
à 35,000 frs. - En quatrième lieu,  
ils signalent un bourgeois de Fleury,  
de Ruydael, qui peut être cité comme  
un bon spécimen de ce genre. Les  
Délégués ne soumettent aucune propo-  
sition formelle au sujet de ces quatre  
tableaux, la Commission se voit d'être  
parti à prendre que de leur laisser entre  
les trois premiers de ces ouvrages,  
le choix de celui qui compléterait  
le musée de la Collection. Elle leur



rappellera que la discussion des lettres  
 ne doit avoir pour principe que  
 de n'acquiescer des ventes irrégulières.  
 Le prix attribué au Wauverin, une  
 n'est - il pas, en regard à ses dessins  
 dessinés, bien élevé et est-il vraiment  
 exceptionnel et de premier ordre?  
 D'après l'appréhension des Dilettanti,  
 le Cours d'une de Ruyssdael, dont la  
 valeur n'est pas indiquée, semble  
 suspecter de qualité ou plus mé-  
 -ritante pour le dessin de Brunelles,  
 que le Pont de bois, mais l'état de  
 peinture et les figures de De Maron  
 valent la dépense. Les Dilettanti  
 jugeront la détermination à laquelle  
 il conviendra de s'arrêter dans  
 l'intérêt des lettres, mais dans aucun  
 cas les prix indiqués ne doivent être  
 dépassés. - Devant au Van Dael  
 la Commission pense qu'il serait  
 intéressant de posséder une produc-  
 -tion de ce maître et si le N. 45 de la  
 Collection Papire, réunit les qualités  
 requises pour combler une lacune  
 de nos Collections, il y aurait lieu  
 de l'acquiescer pour 4 à 5000 francs.

Il est donné lecture d'une lettre  
 par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur  
 prie la Commission de mettre à la dis-  
 -position de la Commission Belge de  
 l'Impression Chrétienne de Vervins  
 le tableau de M. Rabbe qui figure au  
 Salon Moderne sous le titre de: La  
 Compagnie.

M. De Meunelle, actuellement à  
 Bruxelles, soumet à l'examen de la  
 Commission, un tableau auquel  
 il attribue indûment le nom de  
 Terburg, Van Dyck, Marten de Vor  
 Brauner - Ch. de Champagne, Ribera  
 Schidone, Mignard & Rigaud.  
 Aucun de ces noms ne peut  
 convenir pour le tableau.

M. Modeste Leclercq, à Bruges,  
 s'informe si le Salon sera disposé

à acquiescer une fête de Village, par  
 Michaux, imitateur de David  
 Teniers. L'Assemblée ne pense pas  
 qu'il y ait lieu d'engager M.  
 Leclercq à envoyer ce tableau à  
 Bruxelles.

M. Elie, à Louvain, fait con-  
 -naître qu'il possède une peinture  
 de Polydore Carracci, représen-  
 -tation des esclaves prisonniers de  
 l'ennemi. Il désire vendre ce tableau  
 à un étranger et il donnera la  
 préférence à celui qui lui sou-  
 -mettra les conditions les plus  
 avantageuses. - La Commission  
 est d'avis qu'il n'y a pas de suite  
 à donner à cette communication.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

W. Stievenot  
 H. Robiaux

Commission directrice Du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance Du 27 Mars 1843 (1 heure)

Commission directrice Du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 9 Avril 1843 (3 heures)

Sont présents M. de la Combe de Robiano, faisant fonctions de  
Président; Beclat; De Künzi; Et. Feti; Simonis  
et Lubin; Comisuel, Conservateur; V. Stürmer  
Secrétaire.

Le procès verbal de la séance du  
27 Mars est lu & adopté.

La Commission est informée que  
le Directeur de ses Délégés à la  
vente Papié, à Paris, sous ses  
inspections. Le tableau N. 27 de  
Mouvement (Le Trompette N. 27 de  
Catalogue auquel les Délégés ont  
donné la préférence, a été adjugé  
au prix de 6300 francs. - Le Trompette  
de fleurs de Vaudouil, adjugé à 700 fr.  
n'a été adjugé par deux acquies.

L'Assemblée procède à l'ordre du  
jour sur les propositions de vente  
ci-après:

1<sup>o</sup> de M. J. Linnig, à Anvers, qui  
offre de céder pour 63,000 francs, la  
copie moderne d'un Paysage qui il  
pretend comme un ouvrage de  
Hobbema.

2<sup>o</sup> de M. De Pauw, à Bruxelles, qui  
soumet quatre tableaux anciens  
qui n'offrent aucun intérêt.

Sur la lettre du 27 de ce mois,  
M. le Ministre de l'Intérieur prie  
le Cons. Directeur de mettre à la  
disposition de la Commission belge  
de l'Exposition universelle de  
Vienne, le tableau de M. Philippe  
Munck, qui figure dans les  
Salles du Musée moderne, sous le  
titre de: La jeunesse de Saint-Jean.

M. Simonis fait connaître  
qu'il a recueilli les meilleurs  
enseignements à l'égard des  
Sous-François Weckend, qui

Sollicité l'emploi de Surveillant  
 de la Galerie des plâtres, devenu  
 vacant par le décès du Sr D'Armeny.  
 Ce candidat qui a travaillé chez  
 Van der Meulen de Mr. de Marchant  
 et Colinet et qui est actuellement  
 occupé chez Mr. Houdon Sculpteur  
 à St. Gilles, semble avoir l'aptitude  
 nécessaire pour remplir convenable-  
 ment la fonction spéciale auquel il  
 s'agit de pourvoir. - Mr. Simonin  
 croit donc pouvoir proposer les  
 nominations du petit ionaire qui  
 se recommande, en outre, par sa  
 moralité, sa bonne conduite.  
 La Commission décide qu'elle  
 soumettra à l'approbation  
 de Mr. l'Intendant la nomination  
 de Sr. F. de Meunier, en remplacement  
 de Surveillant de la Galerie des  
 Plâtres.

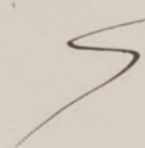
La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire,

*D. H. de Meunier*

*Montaigle*



Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 8 Mai 1879 (3 heures)

Sont présents M. M. Perdrats, faisant fonctions de Président;  
Balat; De Rouzi; Ed. Fédin;  
Eug. Wobbesckowen, Membre Conservateur  
Conservateur; N. Stéin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
du 9 Avril est lu & approuvé.

Par la lecture du 22 du mois dernier  
M. le Ministre de l'Intérieur a transmis  
les estimations qui à la demande  
du Gouvernement, M. M. Héris  
et De Courvo ont fait de tableaux  
de matières primitives de la Collection  
d'Arnhem, estimations qui sont  
toutes les deux supérieures à la  
somme de 93000 francs demandée  
pour la copie de ces ouvrages.  
M. le Ministre prie la Commission  
quelles sont les propositions qu'elle  
pourrait avoir à soumettre au  
Gouvernement. La Commission ne  
peut se rallier à ces estimations  
qui lui paraissent très exagérées et  
nullement en rapport avec la valeur  
réelle des œuvres qu'il s'agit d'acquies.  
Elle ne saurait également admettre les  
attributions données par les Experts.

De la comparaison de deux Experts  
M. M. Héris et De Courvo, il semble  
que la valeur indiquée pour certains  
œuvres présente les différences les plus  
singulières. La Commission, au  
Procédant de son côté à une évaluation  
si ne peut parvenir, tout en fixant  
les chiffres pour quelques tableaux  
à atteindre la somme de 93000 fr,  
somme qui lui semble élevée;  
cependant, elle ne se dissimule pas  
que plusieurs tableaux de la  
Collection offrent certainement

de l'entière pour le Musée de l'Etat.  
 Elle serait donc disposée à se proposer  
 l'achat si elle recevait l'assurance  
 que la dépense ne serait pas  
 prélevée sur le crédit spécial de  
 20,000 francs qui sera prochainement  
 demandée aux Chambres et que  
 celui-ci devrait par conséquent être  
 majoré de la somme nécessaire pour  
 payer cette acquisition.

Par une autre lettre Dadi Dadi,  
 Maréchal, et M. le Ministre informe la  
 Commission que le tableau de la  
 famille de feu M. Van Parys conser-  
 vent à la chapelle particulière de la  
 Collégiale de Delft offerte au vœu  
 au Gouvernement et par la Commission  
 de se mettre en rapport avec M. Barcel-  
 lard pour l'achat de cette œuvre.  
 Cette personne sera donc invitée à  
 soumettre successivement un certain  
 nombre de dessins afin qu'ils puissent  
 être examinés une à une par M. le  
 Ministre qui devra désigner à l'achat.

La Commission a acquis de M.  
 Jules Symon, au prix de 250 fr., les  
 portraits de De Meulenschilder, peint  
 des Gravures reproduisant les figures  
 des Loges du Vatican. L'autorisation  
 nécessaire pour l'achat de ce tableau  
 destiné à la Galerie historique sera  
 demandée à M. le Ministre de l'Intérieur.

La Commission passe successivement  
 à l'ordre du jour sur les propositions  
 de vente ci-après :

- 1° de M. Ch. Petitjean, à Reims,  
 qui soumet un grand tableau de  
 Venise, dont il demande 8000 fr.
- 2° de M. Janssen, à Bruxelles, qui  
 envoie un tableau attribué à Rubens  
 (Le Martyre de St. Laurent) au prix  
 de fr. 22000, ainsi qu'un soit-disant  
 Van Dyck, représentant la Vierge  
 et l'enfant Jésus, au prix de fr.  
 3000 francs.

3° De M. Berton, à Bruxelles, qui offre  
 un tableau d'Arnold de Guelbre,  
 représentant: St. Paul, pour lequel  
 il demande 6000 francs.

4° De M. Langewald, qui fait parvenir  
 un tableau représentant: Le Christ  
 en croix, qu'il attribue à Breughel.  
 Prix 3000 francs.

M. le Ministre a été informé  
 que l'amatour qui lui avait consigné  
 le tableau attribué à Leucalot  
 Blondel, pour être soumis à la Com-  
 mission de l'autorisation à réduire le  
 prix de moitié, c'est-à-dire 2500 fr.  
 M. le Ministre pense que cette réduction  
 engagera peut-être le classé  
 à acquiescer ce tableau. Il sera  
 répondu à cette demande que la  
 Commission qui elle vient d'indiquer,  
 et n'y a pas lieu de lui adresser  
 des propositions d'achat.

Il est donné lecture pour  
 information des quatre lettres  
 ci-après adressées à la Commission  
 par M. le Ministre de l'Intérieur

- 1° Lettre du 11 Avril approuvant le  
 budget de l'année pour l'exercice  
 1873
- 2° Lettre du 14 du même mois par  
 la Commission de peindre les  
 murures nécessaires afin que les  
 tableaux de M. le Baron de Leys,  
 représentant l'atelier, puissent  
 être exposés immédiatement à  
 l'Exposition Universelle de  
 Vienne.
- 3° Lettre du 30 Avril informant la  
 Commission que le tableau de feu  
 M. Ch. Teniers, intitulé: Les  
 Nocturnes, a été acquis pour le  
 Musée de l'Etat, mais que cette  
 œuvre ne sera livrée qu'à  
 l'expiration de l'Exposition  
 à Vienne.

Lr<sup>e</sup> Lettre du 2 de ce mois transmettant une explication de l'arrêté ministériel du 30 avril qui nomme le Sr Fumey Nectens, sous-fonctionnaire de Surveillance des Musées.

M. De Rougé signale les prix élevés auxquels ont été adjugés certains tableaux de la collection du Marquis De La Rochef. vendus récemment à Paris, tableaux qui avaient été soumis à l'examen de la Commission. Il cite entre autres deux Constables - un Crona, une Landbrooke - un Van der Vorst, une figure de Gonzalez Coques, une Simon Delos etc. Il regrette que plusieurs de ces ouvrages n'aient pas été acquis par le Musée. Il appelle ensuite l'attention de son Collègue sur le Portrait de jeune fille par Goya, appartenant à M. Louis Guesbry. Il propose l'achat de ce tableau qui lui semble désirable de voir figurer dans la Galerie des Clovis. La Com<sup>e</sup> décide que l'achat proposé par M. De Rougé sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance. Cet honorable Membre fait connaître ensuite qu'il est chargé par M. Wilson de s'enfermer à la Com<sup>e</sup> d'acquiescer par acquiescement sans prix d'un tableau de Jean Leu, représentant une scène d'intérieur. - Cette toile qui se trouvait précédemment chez M. Guesbry offre de très belles qualités de peinture mais la Commission n'a pas cru pouvoir l'acquiescer à cause du sujet qui est réprouvé. L'Assemblée pense qu'elle n'a rien à faire sur ce point devant elle et pas revenir sur cette décision qui a été prise en 1871.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
Louis Gallart  
De Rougé

Commission Directrice Des Musées Roy. De Peinture & de Sculpture.  
Procès-verbal de la Séance du 30 Mai 1873 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Balot; De Rougé; Ed. Fétis; Le Comte de Robiano, Membres; Constantin Combaracour; W. Stiehem, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 de ce mois, l'Assemblée s'occupe de la proposition faite par l'un des Membres, et relative à l'acquisition d'un Portrait de jeune fille peint par Goya. - Sans méconnaître le mérite et l'attrait de cette production la Commission paraît généralement d'avis qu'il n'est pas possible de consacrer à l'achat de ce portrait le prix élevé qui en est demandé et qu'elle doit s'attacher d'abord à compléter le Musée par des œuvres du maître national. Sauf les rares exceptions qui s'y sont présentées lors qu'il s'agit de morceaux de quelques grands noms étrangers.

Par sa lettre du 8 Mai M. Léon Mancina, à Paris, prie la Commission d'accepter pour le Musée Royal de Bruxelles, les Sept tableaux désignés ci-après qui il offre gratuitement - mais à la condition que l'Etat les reconnaisse inaliénables et qu'ils soient toujours exposés à Bruxelles, dans la Galerie des Clovis.

- 1<sup>o</sup> Mayo Martiney - Portrait d'homme
- 2<sup>o</sup> Buelmelan - La cuisinière
- 3<sup>o</sup> Hida - Le déjeuner
- 4<sup>o</sup> Noel W. Morel - Fleurs
- 5<sup>o</sup> Breckenberg - Les lavandières
- 6<sup>o</sup> Van Duxren - Un étal de poissonnier
- 7<sup>o</sup> J. De Heem - Le déjeuner.

La Commission apprécie les bonnes intentions exprimées par

Mr. Léon Morenia, en faveur des  
 clients de l'Etat, mais elle regrette  
 que les peintures mentionnées ci-  
 dessus n'offrent pas suffisamment  
 de mérite ou manquent d'importance  
 pour prendre place dans les Galeries  
 et elle estime qu'en présence de ces  
 conditions imposées par le Donateur  
 elle ne pense pas pouvoir le faire, il  
 ne lui est point permis de profiter  
 de sa générosité et de ses dispositions.  
 Toutefois, avant de répondre  
 à Mr. Morenia, la Commission  
 pense qu'il est convenable de  
 se référer à l'avis de Mr. le  
 Ministre de l'Intérieur.

Il est donné lecture pour  
 notification des deux dépêches  
 ministérielles ci-dessus :

Par la 1<sup>re</sup> datée du 12 de ce mois  
 Mr. le Ministre de l'Intérieur s'est  
 contenté qu'il a acquis un tableau  
 de son Mr. Luette, représentant : le  
 Départ de mauvais temps et prie  
 la Commission de faire place à  
 ouvrage dans la Galerie du Salon  
 Moderne.

Par la seconde, portant la date du 27 Mai,  
 Mr. le Ministre s'informe la C<sup>on</sup> à acquiescer  
 au prix de 250 francs, le portrait du  
 Général de Mecklenbourg.

Mr. Pierlot-Gerard, à Luxembourg,  
 offre de céder un spécimen de peinture  
 sur verre, qu'il croit assez rare.  
 La C<sup>on</sup> répondra à Mr. Pierlot  
 que la Galerie de Peinture n'est  
 Collectionnée pour des vitraux  
 peints, mais que les ouvrages  
 de ce genre conservés spécialement  
 la Galerie d'Armes & d'Antiquités.

Mr. Bartsch, à Anvers, s'est contenté  
 qu'il ne charge de vendre 5 tableaux  
 de Metz - Ad. Van Ostade, Jean  
 Vander Meer - Thomas Wyck et  
 G. Smith. Cette personne s'est  
 priée de vouloir bien envoyer les  
 tableaux dont il s'agit aux  
 Messrs, en ayant soin d'indiquer  
 le prix qu'il demande pour chacun  
 d'eux.

Mr. Mayor, à Londres, s'est  
 présenté à Catalogue d'une Collection  
 de Dessins anciens, qu'il ne dispose  
 à côté au Salon de l'Etat. La  
 C<sup>on</sup> ne peut statuer sur cette  
 proposition en l'absence de la  
 Collection de Mr. Mayor et sur  
 la difficulté d'invoyer elle-ci  
 à Bruxelles, elle ~~attendra~~ examinera  
 l'examen de cette affaire jus-  
 qu'au moment où une occasion  
 lui permettra d'examiner les  
 Dessins dont il lui est  
 proposé.

Par sa lettre du 10 Juin,  
 Mr. Ellis, à Londres, informe la  
 Messrs qu'il possède un tableau  
 d'Albert Durer qu'il offre de  
 céder. Il a été répondu à cet  
 amateur que la Galerie n'est  
 certainement disposé à acquiescer  
 une œuvre d'Alb. Durer,  
 dans les conditions d'authenticité  
 d'existence & de conservation  
 indiquées par lui, mais qu'il est  
 nécessaire pour qu'il puisse être  
 donné suite à sa proposition,  
 que le tableau soit soumis à  
 l'examen de M. M. les Membres  
 de la C<sup>on</sup>.

En dernier lieu, la C<sup>on</sup> propose

à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur  
de répartir, à titre d'indemnité,  
entre les Sous-secrétaires du Musée  
une somme de 1245 fr. 83 restée  
sans emploi sur le crédit alloué  
en 1872, pour le personnel des  
dits Musées, à savoir :

Le Secrétaire	1145.83
Desvallères	100.-
Morin	100.-
Castaing	100.-
De Volson	100.-
Dequerne	100.-
De Cuyper	100.-
Perrin	100.-
Wauquier	100.-
Lahy	100.-
3 <sup>e</sup> V <sup>e</sup> Du Temple	200.-
	1245.83.

La séance est levée à 4 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire  
Intérieur  
*Louis Tallait*

Commission directrice des musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 18 Juin 1873 (3 heures)

Sont présents M. l'abbé Louis Gallait, Président, P. Balot, De Rouzé,  
de Merville, B. Dubus de Gisignin, Ed. Fédier, C.  
Comte de Robiano; Augery, Membre, Conservateur  
Conservateur; V. Stinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du  
30 Mai est lu et adopté.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître par la lettre du 11 Juin que  
si comme la Commission lui en donne  
l'assurance, les tableaux offerts au Musée  
par M<sup>r</sup> Mancino, n'ont pas assez de  
qualité pour être exposés dans l'art  
Galerie, il ne reste qu'à refuser  
l'offre du Donateur en l'informant  
que le Gouvernement ne peut pas  
s'engager à remplir les conditions  
auxquelles son don est subordonné.

M<sup>r</sup> Barthelemy, à Anvers, fait  
parvenir les cinq tableaux dont  
voici la liste.

- 1<sup>o</sup> Thomas Wyzeth . . . au prix de 5,000 frs
- 2<sup>o</sup> Metzger . . . " 15,000.-
- 3<sup>o</sup> Ad. Van Ostade . . . " 10,000.-
- 4<sup>o</sup> Jean Van Der Meer . . . " 15,000.-
- 5<sup>o</sup> George Smith . . . " 15,000.-

En le défaut de mérite et  
d'authenticité de ces ouvrages, la  
Commission décide qu'il n'y a pas  
lieu d'en faire l'acquisition.

Par la lettre du 5 Juin, M<sup>r</sup> le  
Ministre de l'Intérieur, transmet  
une lettre par laquelle M<sup>r</sup> Dudley  
B. Coppenherg, à Londres, propose  
la vente: 1<sup>o</sup> d'un tableau de  
Salvator Rosa, représentant Marie-  
Madeleine dans le Désert 2<sup>o</sup> d'une  
œuvre de Rubens (l'Ensevelisse-  
ment du Christ) et 3<sup>o</sup> d'une  
porte de St. François par  
Carlo Dolci. - M<sup>r</sup> Dudley  
fait connaître que si la



de Brunell, étoit disposé à acquiescer  
 ces ouvrages dont les prix ne sont  
 pas élevés, il seroit heureux de les  
 soumettre à la Commission - Il  
 sera répondu à M. Dredy que les  
 livres excepté volontiers son offre,  
 mais qu'il ne prend aucun engage-  
 -ment pour l'achat des tableaux  
 dont il s'agit.

M. le Ministre de l'Intérieur  
 transmis, après d'avis, une lettre par  
 laquelle M. le Vicomte de Villain  
 offre de céder à l'Etat une tapisserie  
 ancienne, représentant le Martyre  
 de St Paul, ainsi qu'un carton de  
 Bern. Van Orley qui lui a servi  
 de modèle. - Le prix de ces objets est  
 fixé à 1,000 fr. - Il s'agit d'une  
 communication ad référendum au Gouver-  
 -nement par le Ministre d'Intérieur  
 et d'Antiquités que la pièce manquée  
 à cet établissement pour établir des  
 tapisseries de grande dimension. -

~~Après de la proposition par le~~  
~~présentant l'examen de la~~  
 proposition de M. le Vicomte de  
 Villain, la Commission est  
 réunie le 21 d'avis qu'il seroit  
 très intéressant pour l'art et le  
 souvenir d'une industrie qui n'est  
 plus florissante en Belgique  
 de faire au moins de peinture  
 une tapisserie d'anciennes tapisseries  
 flamandes. Mais si le Gouverne-  
 -ment étoit disposé à donner suite  
 à ce projet, il seroit indispensable  
 de réunir dans le même établissement  
 tous les ouvrages de ce genre et d'y  
 réunir <sup>pour compléter</sup> les diverses ressources  
 que possède déjà le Musée de la  
 Porte de Hal. - Il sera statué  
 ultérieurement sur les expresse  
 propositions par M. le Vicomte de Villain.

A cette occasion M. Balat  
 appelle officieusement l'attention de  
 son Collègue sur une série de belles  
 grandes tapisseries d'une grande

conservation et dont la bordure  
 porte la marque des anciennes  
 fabriques de Bruxelles. Ces tapisseries  
 exécutées pour le Duc de Montmorency  
 représentent l'histoire de Romulus  
 et de Rémus. - La Commission  
 examine avec le plus vif intérêt  
 ces belles tentures exposées pour  
 quelques jours dans l'une des  
 Salles de dessin après que le Gouver-  
 -nement puisse se prononcer sur  
 leur acquisition.

Par sa lettre du 3 Juin 1806 le Ministre  
 de l'Intérieur invite la Commission  
 à prendre une décision au sujet de  
 la tentative à adopter pour la peinture  
 des Salles de dessin. - La  
 Commission se réunit le 10 Juin et décide  
 d'offrir pour ces deux tentures de  
 tapisseries Le service du bâtiment  
 civil de l'Etat, le subordonné est  
 qu'il a fait préparer après d'avis  
 favorable la chose de la Commission.  
 En premier lieu, celle-ci a adopté  
 pour la peinture des portraits sur  
 leur rouge - marbre, mais comme  
 aucun des spécimens qui lui sont  
 joints proposés ne correspond à cette  
 destination, elle prie M. Balat  
 de rechercher dans son atelier  
 à ce sujet avec M. l'architecte  
 Willemet. Comme c'est assez difficile  
 d'apprécier l'effet général que  
 produira sur une grande tenture  
 de mur, la tentative que l'Assemblée  
 désireroit obtenir, il sera demandé  
 au Gouvernement de faire peindre  
 à l'échelle d'essai la petite salle à  
 pour servir, la Commission se réserve  
 de se prononcer définitivement  
 lorsqu'elle aura pu juger de l'effet  
 que produira cet essai. -  
 L'Assemblée est d'avis qu'il seroit  
 préférable d'adopter pour les mur

(Ce plafond sera devant être peint à l'huile) au fond à la Colle Bereli' bon sur bon en Damassif, de manière à imiter une étoffe d'une couleur tranquille. - La <sup>répartition</sup> ~~répartition~~ du plafond devant être mise en harmonie avec la teinte choisie pour les parois des salles. - Les Com<sup>tes</sup> exprimeront en outre le désir que M<sup>onsieur</sup> l'Architecte Des Bâtimens Civiles étudie le meilleur mode à suivre pour suspendre les tableaux au moyen de triangles mobiles qui ne dégradent pas la murure et qu'il réunisse ensuite communiq<sup>uant</sup> les propositions <sup>auxquelles</sup> ~~auxquelles~~ <sup>il</sup> ~~il~~ <sup>seront</sup> ~~seront~~ <sup>devenues</sup> ~~devenues~~ <sup>la</sup> ~~la~~ <sup>question</sup> ~~question~~ <sup>des</sup> ~~des~~ <sup>rapports</sup> ~~rapports~~ ayant été de nouveau lue et lue, il est décidé que celle-ci sera maintenue à son état.

Il est donné lecture d'une dépêche par laquelle M<sup>onsieur</sup> le Ministre de l'Intérieur fait remarquer que la Surveillance en Chef de Clergé Moderne n'est pas compris dans la répartition du crédit de 1847 qui est disponible sur l'article du personnel, au budget de 1847 et il demande s'il n'est pas possible que justifia cette omission. Il sera répondu à M<sup>onsieur</sup> le Ministre qu'ayant égard au traitement et aux autres avantages dont jouit cet agent, la Commission n'a pas cru devoir le faire participer au partage de la somme prémentionnée et que c'est pour le même motif que la Commission de Musée n'a pas été compris dans les propositions de la Commission, adoptées au Gouvernement.

La séance est levée à 4 1/2 heures.  
Le Président  
Le Secrétaire.  
H. Séguier  
Louis Tallat

Commission des Beaux Arts des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 13 Août 1843 (3 heures)

Sont présents M<sup>onsieur</sup> le Comte de Salas, Président; Balut; De Roux; Portails; Le Comte de Robiano; Hergemeyer; et Verbeekthoven, Membres; W. Stürmer, Secrétaire

Le procès-verbal de la séance Du 18 Juin est lu, et adopté.

L'Assemblée est informée que M<sup>onsieur</sup> Mayor, à Londres, accepte le prix de 70 francs qui lui a été proposé par la Classe, pour deux dessins de Coppin représentant des vues de Bruxelles, après le bombardement de 1695.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions suivantes qui lui sont soumises pour la création d'ouvrages d'art au Musée de l'Etat:

- 1<sup>o</sup> Par M<sup>onsieur</sup> Delannoy à Valenciennes, au sujet des trois tableaux suivants:
  - une Adoration des Bœufs par Rembrandt. la valeur au prix de 5000.-
  - une Sainte Thérèse, par Murillo . . . 4000.-
  - Le Français à Abassin, par Ribera . . . 2000.-
- 2<sup>o</sup> par M<sup>onsieur</sup> J.C. Mertz, à Bruxelles, qui soumet:
  - un portrait d'homme, par David. Prix 5000.-
  - Étude d'enfant, " Rubens " 3000.-
- 3<sup>o</sup> par M<sup>onsieur</sup> Vicomte Bellingem, qui présente un tableau allégorique de Visschers, sous le titre de . . . 4000.-
- 4<sup>o</sup> par M<sup>onsieur</sup> V<sup>icomte</sup> Lamotte <sup>à Bruxelles</sup> qui présente deux tableaux de Jordans, en collaboration avec Rubens et Snyders, représentant: l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Prix . . . 10,000.-
- 5<sup>o</sup> par M<sup>onsieur</sup> Van de Sijpe, à Anvers, qui offre de créer une œuvre pour son pays - de prix de 500.-
- 6<sup>o</sup> par M<sup>onsieur</sup> Dudley Copinger, qui soumet
  - 1<sup>o</sup> Une Salvo - Rosa repeint par Mari Madelin dans le style de . . .
  - 2<sup>o</sup> Le Français, par Carlo Dolci.
  - 3<sup>o</sup> Une Copie du Corrège, par Carrache.

Il résulte de l'examen de ces tableaux que la majeure partie d'entre eux font défaut de mérite intrinsèque et qu'aucun de ces ouvrages ne réunit les qualités nécessaires pour être acquis par le Musée.

Par sa lettre du 5 août dernier, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui faire connaître son avis sur une série de huit tapisseries de haute-lisse, du 16<sup>e</sup> siècle, exécutées en Belgique, dont la cession est offerte au Gouvernement par M. Léon Gaushey. M. le Ministre désire connaître l'opinion de la Commission sur la véritable valeur réelle de ces tentures, pour le cas où elle jugerait que leur acquisition peut se faire utilement en vue de la formation d'une Collection spéciale d'anciennes tapisseries.

La question concernant la création au Musée de Peinture d'un Dépôt de ces tapisseries n'a donc pas été l'objet de l'Assemblée du 18 Juin l'Assemblée n'a donc pas occupé exclusivement de l'importance de la valeur des tapisseries proposées par M. L. Gaushey. La Commission n'hésite pas à dire que ces tentures sont dignes à tous égards de figurer dans la Collection de l'Etat et qu'elles acquiescent d'intérêt plus d'un portance qu'il serait presque impossible de rencontrer encore un ensemble aussi complet. La Commission ne peut donc que s'opposer à ce qu'il soit fait un sacrifice de ces tapisseries, même au prix qu'on peut attribuer à de pareilles tentures, la Commission fera remarquer que les éléments d'appréciation lui manquent pour déterminer leur prix actuel, les ouvrages de cette nature étant soumis, comme toutes les œuvres d'art, à des variations de prix importantes, mais elle croit, cependant, qu'elles ont une valeur d'au moins plus grande pour le pays qu'il leur fournirait l'occasion de figurer d'une manière brillante dans une Galerie à l'instar de celles qui existent en France et en Angleterre.

Par une lettre adressée à M. De Kroux le 2 Juillet, M. Roos, à Amsterdam, fait connaître qu'il est chargé de vendre

un tableau de Holbein dont il fait parvenir la photographie. - L'Assemblée est d'avis qu'il y a lieu de demander à M. Roos de vouloir bien faire envoyer ce tableau à Bruxelles, aux frais de l'Etat.

M. le Ministre fait parvenir avec sa lettre du 4 de ce mois, le portrait de feu Van Campenhout, l'auteur de l'œuvre de la Brabantine, dessinée par M. Ch. Baugnot. Il sera accueilli avec intérêt de ce portrait acquis par le Gouvernement pour la Galerie historique de l'Etat.

Par une autre lettre datée du 7 Juillet, M. le Ministre met à la disposition des Membres une aquarelle de M. De Haas, intitulée un trio de basnets, en priant la Commission de la faire figurer dans la Galerie de l'Etat moderne si elle juge qu'il y a lieu de lui donner cette destination. L'Assemblée pense qu'il convient de rappeler à M. le Ministre que dans des situations analogues, elle a exprimé l'intention de s'abstenir de toute espèce de jugement sur les mérites des œuvres modernes destinées au Musée de l'Etat et qu'elle ne peut que persister dans cette résolution. Toutefois, elle croit répondre au désir de M. le Ministre en faisant placer l'aquarelle de M. De Haas dans la Salle du Palais de l'Etat.

Par sa lettre du 21 Juillet, M. le Ministre de l'Intérieur communique une lettre de M. Everaerts, à Louvain, lequel propose de céder à l'Etat une peinture de Quinten Metsu, représentant le Christ mort sur les genoux de la Vierge. Il joint à sa demande la photographie du tableau. M. le Ministre prie la Commission de se mettre en rapport avec M. Everaerts, afin qu'il soit soumis à cette proposition la seule qu'elle comporte. - M. De Kroux ayant eu l'occasion de se rendre à Louvain, a fait connaître que le tableau dont il s'agit est exécuté

attribué à Quentin Massys. C'est  
une assez bonne copie de l'original, mais  
qui n'offre aucun intérêt pour le tableau.  
Le tableau a souffert, notamment la tête  
de la Vierge qui a été fort heureusement retouchée.

Par une seconde dépêche, datée du 6  
sept, M<sup>r</sup> le Ministre signale un autre  
tableau (Le Christ au tombeau) attribué  
au même maître et que le Conseil  
de fabrique de l'Église St-Joseph, à  
Louvain, parait disposé à céder à l'État.  
M<sup>r</sup> De Bruen a également examiné ce  
tableau qu'il considère comme une  
maigre copie d'une peinture de  
l'École de Vander Weyde. Il n'y a  
rien pas lieu de donner suite à cette  
affaire, et il sera répondu aux deux  
communications précédentes dans le  
sens des avis exprimés par M<sup>r</sup> De Bruen.

La séance est levée à 5 heures

Le Président  
C. F. Stievens  
Le Secrétaire  
D. Stievens

Commission Directrice du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 23 Août 1873 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallant, Président; Bulart,  
De Bruen; Klingenberg, Membres; Commaert,  
Conservateur; W. Stievens, Secrétaire.

Par sa lettre du 5 de ce mois, M<sup>r</sup> le  
Ministre de l'Intérieur transmet avec  
un plan à l'appui, une communication  
par laquelle M<sup>r</sup> l'Architecte des Bâti-  
ments Civils soumet deux projets de  
tringles mobiles pour la suspension  
des tableaux. - M<sup>r</sup> le Ministre prie la  
Commission de vouloir indiquer le  
plus tôt possible, le système auquel  
elle croira devoir donner la préférence.  
Par une seconde lettre, datée du 21  
de ce même mois, M<sup>r</sup> le Ministre  
communiqua un devis estimatif  
n<sup>o</sup> F. 6487. - concernant les  
travaux à exécuter pour le  
placement de la tringle horizontale  
supérieure. La Commission  
fera connaître à M<sup>r</sup> le Ministre  
que dans tout le cas, il est indis-  
pensable d'établir dans la salle  
la tringle supérieure dont elle  
croit devoir recommander la  
solidité. Quant aux deux projets  
présentés pour la suspension des  
tableaux de petite et de moyenne dimension, il  
semble qu'aucun de ces systèmes  
ne résout la question d'une  
manière satisfaisante; ils offriront  
dans la pratique de nombreux inconvénients  
qu'il importe d'éviter. Les  
Commissionnaires pensent qu'il est  
désirable dans l'intérêt de la  
conservation des tableaux que  
ceux-ci ne soient pas en con-  
tact immédiat avec le mur  
et que dans ce but, il serait utile  
de faire établir au-dessus de la  
ramppe des panneaux en bois

De deux mètres de hauteur, en laissant  
entre ces deux et la muraille  
un espace de quelques centimètres  
pour la circulation de l'air. Le  
Ces panneaux offriront l'avantage  
de soustraire les tableaux aux  
graves dangers de l'infiltration  
des eaux pluviales, ainsi que cela  
s'est présenté maintes fois dans  
les Galeries du Louvre, soit par  
suite d'une fuite dans les gouttières,  
soit par un débordement ou par  
d'un dégel précipité. Ce système  
permettra en outre d'employer un  
mode de placement moins compliqué  
et moins dispendieux que celui  
proposé au moyen de tringles  
mobiles. La Commission des Beaux-Arts  
en conséquence, <sup>et</sup> le Ministre  
de l'Intérieur qu'il veuille bien  
envisager auprès du Département  
des Travaux Publics pour l'exécu-  
tion de ce travail.

Après examen d'un tableau  
d'Antonisse, représentant un grand  
paysage avec animaux, que M<sup>me</sup>  
Veuve Spruyt offre de céder pour  
1500 francs, l'Assemblée a  
d'avis qu'elle cette peinture est  
négligée, et qu'il n'y a pas  
lieu de l'acquiescer pour le Louvre.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire.

P. Hénin

Le Président

C. Hénin

Commission des arts et des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 13 Octobre 1873 (3ème)

Sont présents M. M. E. Fétis, Président, De Broux, De Stengen, Membres,  
Conseillers, Conservateurs; V. Stieven, Secrétaire

Les procès-verbaux des Séances  
des 13 et 23 Août sont lus et adoptés.

Il est donné communication d'une  
lettre en date du 3 de ce mois, par  
laquelle M. le Ministre de l'Industrie  
fait connaître que M. Van Lamsberg  
Ministre du P. B. à Bruxelles, désire  
témoigner sa reconnaissance pour  
l'appui sympathique qu'il a rencontré  
d'une œuvre charitable organisée par la  
Société Néerlandaise de Bienfaisance,  
et est adressé au Gouvernement afin  
d'ouvrir dans une ou deux Salles de  
Musée au sein d'une exposition des  
tableaux au profit de deux établis-  
-sements de bienfaisance de la ville.  
Dans ce but, M. Stievenot présenterait  
sous la Collection. - La Commission  
ne voit aucun inconvénient à  
s'opposer au désir de M. le Ministre  
des Pays-Bas, d'autant plus que  
le Département des Travaux publics  
a donné l'assurance que l'acqui-  
-sition des Salles nécessaires à  
l'exposition projetée ne sera pour  
un obstacle à l'achèvement complet  
des Galeries du Musée ancien, pour  
la date du 1<sup>er</sup> Mars prochain.

L'Assemblée décide qu'elle  
se rendra lundi, 20 Octobre, chez  
Mme la Comtesse Willem ~~XXXX~~  
pour examiner une tapisserie  
ancienne, et un carton dont l'ac-  
-quisition est proposée au Gouvernement.

La Com<sup>te</sup> prie M. M. Fétis, De Broux  
Portaels et Stengen de vouloir bien  
examiner la Collection de Dessins que  
M. Van Ruy, à Anvers, offre de vendre  
au Gouvernement Musée et de soumettre  
à la prochaine réunion les propositions  
auxquelles ils auront cru devoir  
s'arrêter.

La Commission examine avec intérêt un tableau sans nom d'auteur représentant: Le Combat de Vrecht que M. F. Stappaerts consent à céder pour 350 francs. Elle décide l'achat de ce tableau qui trouvera utilement sa place dans la Galerie Historique et sollicitera auprès du Gouvernement l'autorisation nécessaire à cette fin. - M<sup>r</sup> Stappaerts fournit en outre un tableau représentant: Une tabagie, qu'il croit pouvoir attribuer à Zorg et dont le prix est de 1100 francs. Cette peinture ne paraissant pas offrir assez de qualités pour figurer dans la Collection du Musée, s'est assemblée et d'après qu'il n'y a pas lieu de l'acquiescer.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur communique à la Commission des photographies exécutées d'après cinq tapisseries du Gobelins offertes en vente par M<sup>me</sup> Veuve de Perck, à Dillieck et d'écarter savoir si ces ouvrages pourraient être utiles comme acquis pour le Musée et en cas d'affirmative d'en indiquer la valeur. M<sup>r</sup> le Ministre croit utile d'ajouter qu'un certain M<sup>r</sup> Fischer, beau-frère de M<sup>me</sup> de Perck, domicilié à Menelle, se chargeait volontiers de faire venir ces tapisseries. La C<sup>on</sup> profitera de l'offre de M<sup>r</sup> Fischer et le priera en conséquence de vouloir bien donner suite à l'envoi de ces ouvrages à Menelle.

M<sup>r</sup> Dessimon, à Paris, <sup>signifié à</sup> présente la Commission les quatre tableaux ~~suivants~~ ci-après, par l'intermédiaire royal et dont l'achat pourrait être fait par le Musée:

- 1<sup>o</sup> Une Assomption de la Vierge de Murillo, fixé au prix de 350,000 francs
- 2<sup>o</sup> Une Madelaine, du même maître, au prix de 90,000 francs
- 3<sup>o</sup> Le portrait d'Eléonore d'Este, par Léonard de Vinci, également au prix de 90,000 francs

et 4<sup>o</sup> Un tableau de Gérard Honthorst dont la valeur n'est pas indiquée. M<sup>r</sup> Dessimon sera invité à vouloir bien faire connaître si ces ouvrages peuvent être examinés à Paris.

M<sup>r</sup> Ev. Demanne, à Dampremy, fait parvenir 1<sup>o</sup> une grisaille de Rubens, représentant le Christ en croix. 2<sup>o</sup> Un tableau de J. M. W. Turner, ayant pour sujet: un lion attaqué par des chiens. Ce dernier ouvrage est complètement usé et porte une fautive attribution, ainsi que le Christ en croix. Il est, en conséquence, remis à l'ordre du jour sur les propositions de M<sup>r</sup> Dessimon.

Par suite d'une résolution prise en ce sujet d'un tableau attribué à Velázquez et représentant: le Christ mort sur les genoux de la Vierge. La Commission est proposée par M<sup>r</sup> Leyren - Huezverts, au prix de 5000 francs. Ces ouvrages laissent à désirer sous le rapport de la conservation et n'offrent de valeur que suffisamment de mérite pour figurer dans le Musée.

Par ses lettres des 18 Juillet et 1<sup>er</sup> Sept, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur renvoie à la Commission des communications relatives:

- 1<sup>o</sup> à une Statuette en marbre attribué à Deloana, que M<sup>r</sup> Gué de la Roche, à Courmoulin, offre de céder, à l'Etat
- 2<sup>o</sup> à un modèle d'un animal sculpté attribué à Desguenays, que M<sup>r</sup> de Pourbaix, à Courmoulin, s'engage à vendre.

La C<sup>on</sup> demandera à M<sup>r</sup> Simonis de vouloir bien se charger d'examiner ces ouvrages et d'indiquer la suite qu'il conviendrait de donner aux propositions sur lesquelles le Musée est consulté.

M<sup>le</sup> Ministre de l'Intérieur fait connaître que des Délégés de la Commission royale des Monuments ont remarqué à Cassin, un tableau de l'École de Martin Desros, représentant une absorption, peinture fort dégradée et que la fabrication de l'Église semble destinée à aliéner M<sup>le</sup> le Ministre prie de délèguer quelques uns de ses Membres pour examiner le tableau dont il s'agit et de lui faire connaître si l'acquisition de celui-ci pourroit être utilement faite pour la Musée de l'École. M<sup>lles</sup> De Rougé et Mengonier se chargent de cette mission.

La séance est levée à 4 1/4 heures

P<sup>le</sup> le Président

Le Secrétaire

V. Stieffon

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 28 Octobre 1823 (Lyon)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président; Balat; De Brou; De Rougé; Ed. Fétis; Mengonier; Verbaeckhove; Membre; Comte de Valenciennes, Conservateur; V. Stieffon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 23 Oct. dernier, il est successivement passé à l'ordre du jour sur les propositions se rendant ainsi :

- 1<sup>o</sup> De M<sup>me</sup> A. Haussent, qui présente deux médiocres tableaux indifféremment attribués, l'un, à Ernes Belle, représentant un homme grimaçant, l'autre au Carrige, représentant: L'Amour. Le prix de ces deux ouvrages est de 300 francs.
- 2<sup>o</sup> De M<sup>me</sup> Rougé qui soumet un tableau fort dégradé, représentant: Le Christ portant la croix, qui il attribue à Pourbus et dont il demande 500 fr.
- 3<sup>o</sup> De M<sup>me</sup> Héris, qui envoie deux tableaux (depuis de poche) peints par J. Weenix, au prix de 5000 francs les deux.

Il résulte de la discussion à laquelle donne lieu la proposition de M<sup>me</sup> Héris que ces peintures, à part quelques parties intéressantes, n'offrent pas suffisamment de mérite pour motiver leur achat. L'achat de conservation de ces tableaux est en outre peu satisfaisant. - L'Assemblée décide par 5 voix contre 3 qu'il n'y a pas lieu de les acquies.

Il est donné comme un casum d'une lettre en date du 25 Octobre par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat pour la Galerie Historique d'un tableau au sujet représentant: le Combat de Vuelthécia par M<sup>me</sup> Schapparts, pour 300 fr.

M<sup>me</sup> De Rougé s'oppose particulièrement à l'acquisition de son Collègue un tableau de David Teniers, le jeune,



représentant: L'Archevêque Leopold-Guillaume dans sa galerie de tableaux. Cette belle peinture, qui la plus part des membres de la C<sup>on</sup> ont eu l'occasion de voir chez M<sup>rs</sup> J. Neuenhuyss, lequel courut à la cidee pour la somme de 30000 francs est des plus intéressantes à cause de la reproduction admirable d'un grand nombre de tableaux qui figurent aujourd'hui dans la Galerie de Vienne. La belle exécution et son état de conservation en sont faits irréprochables en font un ouvrage digne de prendre place à côté des autres œuvres ~~peintes par le célèbre flamand~~ du célèbre flamand, qui figurent dans la Galerie de l'Etat de l'Etat. Le prix demandé par M<sup>rs</sup> Neuenhuyss parut modéré. La Commission décida à l'unanimité, qu'elle sollicitera de M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de conclure l'achat de ce tableau sur les dépenses s'il possible au budget de 1875.

M<sup>rs</sup> De Nangi fait connaître ensuite qu'il s'est rendu avec M<sup>rs</sup> le Comte des Roches et M<sup>rs</sup> Comisier chez M<sup>rs</sup> de la Vermeille de Vilam VIII pour examiner la tapisserie ancienne et le carton offert en vente au Gouvernement. Le dessin qui a servi de modèle à cette tapisserie bien qu'encore bit, parait intéressant mais la peinture a énormément souffert; le tissu est usé en plusieurs places et à l'exception de la bordure et quelques tons rouges et bleus, la tapisserie est complètement décolorée. D'autres membres qui ont eu l'occasion de voir ces objets partageant le même avis. La C<sup>on</sup> ne pense pas qu'il soit possible d'acquiescer le carton sans la tapisserie, sera consultée à M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M<sup>rs</sup> de Vilam VIII.

Par sa lettre du 26 Octobre, M<sup>rs</sup> de Nangi Max soumet à l'appréciation de la C<sup>on</sup> le portrait

d'une Dame assise, peint par David. et elle fait remarquer qu'à une époque qu'elle ne peut indiquer, deux têtes ont été effacées de ce tableau ce que se trouve à l'extrémité de la manière la plus maladroite. - M<sup>rs</sup> Max autorise la C<sup>on</sup> à faire faire un essai à ses risques et périls pour faire reproduire le tableau tel qu'il a été peint par David. Avant de prendre une décision à l'égard de la proposition de M<sup>rs</sup> Max, la Commission veut qu'il conviendrait de peser cette Dame de vouloir bien faire connaître les prix du tableau qu'elle désire acheter au détail.

La C<sup>on</sup> avait devant de se faire à faire faire cette opération

La Commission se rend ensuite dans les nouvelles Galeries afin d'apprécier les travaux des peintures exécutés, à titre d'essai, pour la décoration des Salles de l'Etat ancien. - M<sup>rs</sup> de Nangi, après avoir entendu les explications données par M<sup>rs</sup> l'Architecte des Bâtimens Civils que la C<sup>on</sup> a pu de vouloir bien assister à cette réunion, émettant l'avis qu'il conviendrait de diminuer la dorure de l'imposte et de modifier le dessin qui décorait la bande au dessus de la murure afin de le mettre en rapport avec l'ornement de l'imposte. Il serait également utile de tenir dans un ton plus clair, le fond des panneaux de la gorge. Elle adopte définitivement le ton rouge des murs, ainsi que la murure vert antique pour les lambrequins. Elle décide, en outre, que l'ancien salon, ainsi que le Salon des de Rubens, seront peints uniformément d'après

d'après la somme qu'elle vient  
d'acquiescer.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Thiers

De Robiano

Commission Directrice Des Musées royaux de Peinture & de Sculpt.

Procès-verbal de la Séance du 12 Novembre 1843 (2ème)

Sont présents M. le Comte De Robiano, Président  
M. de Balmat; De Brie; De Ruyt;  
E. Feliu; Portails; Stengen; Membre;  
Conscience, Conservateur; M. Thiéron, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26  
Octobre est lu et approuvé.

Par la lettre du 22 Octobre, M. le  
Ministre de l'Intérieur fait remarquer  
qu'il est d'une indispensable nécessité  
que le Gouvernement obtienne une  
évaluation positive à l'égard des huit  
tapisseries flamandes offertes en vente  
par M. Léon Gachez, parce que la  
somme de 200,000 francs qui est  
demandée pour leur achat constitue  
une dépense très importante et serait  
même d'après l'avis de quelques  
personnes d'une exagération exorbitante.  
M. le Ministre pense donc qu'il serait  
utile afin de mettre la Commission à  
même de déterminer exactement la  
valeur de ces tapisseries, que'elle s'ad-  
juignit quelques hommes compétents  
s'occupant spécialement de l'estimation  
de pareilles œuvres d'art. — M.  
Balmat communique une note indiquant  
les prix payés à Paris, depuis environ  
deux ans, pour des tentures de haute  
lisse offrant l'importance de celles  
proposées par M. Gachez et résulte  
de ces renseignements que la somme  
mentionnée est de plus en plus  
par trop élevée. — La Commission  
ne connaît personne dans le pays  
qui soit en mesure d'estimer des  
tapisseries d'une semblable importance,  
mais elle croit pouvoir signaler  
à M. le Ministre, un Expert français,  
M. Maunheim, à Paris, qui lui a  
été recommandé comme une personne  
honorable et parfaitement en état  
de renseigner le Gouvernement sur la  
valeur réelle des tentures dont la  
cession lui est proposée.

Il est donné communication  
 d'une dépêche du 5 de ce mois, par  
 laquelle M. le Ministre de l'Intérieur avertit  
 la Commission à ce sujet de M. de Meunier,  
 - brig., pour la somme de 3000 francs  
 un tableau de D. Ceccato, le jeune, repré-  
 sentant: L'Archevêque Léopold-Guillaume  
 dans la Galerie de tableaux.

M. le Ministre de l'Intérieur envoie  
 à la Com. une lettre de M. le D<sup>me</sup> de Baillat  
 à Ingheim, à Paris, lequel propose de  
 donner au Musée une Statuette antique  
 de Socrate Romain, trouvée dans les débris  
 de Carthage. - La Commission accepte  
 volontiers l'offre que lui fait M.  
 Portier de recueillir des renseignements  
 sur le mérite de cet ouvrage de sculpture  
 ainsi que sur un tableau de J. Van Oost  
 la femme et une peinture de P. Pourbus  
 dans la chapelle au Musée en propose  
 par M. l'Abbé de Haen, à Tournai.

M. M. De Brae et Plingemeyn qui  
 ont examiné la Collection des Descriptions  
 des Ecoles Flamande, Hollandaise, Française  
 et Italienne soumise à la Commission  
 par M. J. Van Rooy, à Anvers, font  
 connaître, qu'en général, ces ouvrages  
 sont d'un grand intérêt, sauf 2  
 descriptions flamande & hollandaise et 13  
 croquis de char, d'arbres &c. par Her-  
 -cynus, dont l'achat aurait pu être  
 proposé à un prix à déterminer ulté-  
 -rieurement si M. Van Rooy n'avait  
 exprimé l'intention de lui céder  
 la Collection que dans son ensemble.  
 Si espérant aux conclusions émises  
 par M. de Deliquet, la Commission  
 estime qu'il n'y a pas lieu d'ac-  
 -cueillir la proposition de M.  
 Van Rooy.

Par sa dépêche du 11 Octobre  
 M. le Ministre de l'Intérieur  
 communique une lettre des Départe-  
 ments des Travaux publics ainsi qu'un  
 rapport de M. l'Architecte des  
 Bâtimens Civils, relatif aux plans  
 de pareours contre les murs des  
 nouvelles Galeries du Musée. - M. le  
 Ministre se réfère aux observations  
 du Département des Travaux Publics

et engage la Com. à renvoyer au projet  
 de revêtement en bois dont elle a  
 proposé l'adoption. - Les  
 objections que M. l'Architecte  
 des Bâtimens Civils fait valoir  
 à ce propos ont pour objet d'y  
 démentir:

- 1° Les dégradations que les enduits  
 des salles subiront par suite  
 du placement des pareours proposés.
- 2° Le chiffre de la dépense qui est  
 évalué à environ 30,000 francs.
- 3° Un retard de cinq mois dans  
 l'achèvement des travaux.

4° Inutilité de cette mesure, par suite  
 de l'état de sécurité complet dans lequel  
 se trouvent actuellement les nouvelles  
 constructions.

5° Le danger que présenterait, en  
 point de vue de l'incendie, la  
 mesure proposée par la Commission.

M. M. les Membres approuvent  
 à une prochaine séance l'examen  
 des observations qui lui sont  
 transmises et ils autorisent M.  
 De Brae, à faire exécuter, à titre  
 d'essai, un spécimen de pareour  
 avec le système de suspension qu'il  
 propose d'adopter.

La séance est levée à 4 heures

Le Président  
 Le Secrétaire.  
 M. de Robiano

ROYAUME DE BELGIQUE  
MINISTRE DES CULTES  
MUSEUM ROYAL  
BRUXELLES

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Décembre 1873 (Thème

Sont présents M. de Robiano, faisant fonctions de Président,  
De Bruin, De Longé, W. Fels, J. Stangneyer,  
Membres, Conscience, Conservateur, V. Stinon,  
Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation  
du procès-verbal de la Séance du 13 de  
il est donné communication d'une lettre écrite  
du 13 du même mois, par laquelle M. de  
M. de Robiano a été autorisé à aller  
à acquies, au prix de 93000 fr., les 40  
tableaux anciens dont la cession a été  
proposée par S. et S. M. de la Duch  
de Armburg. - M. de Robiano indique les  
moyens de liquidation à suivre pour le  
paiement de cette dépense supportable sur le  
crédit extraordinaire de 200,000 francs  
et prie la C<sup>m</sup> de se mettre en rapport avec  
M. De Bruin pour faciliter l'acquisition de la  
cette collection. - L'assemblée se forme  
que les 40 tableaux qui font l'objet de la  
présente affaire sont déposés actuellement  
au Musée de l'Etat et que des mesures ont  
été prises pour la liquidation du premier  
terme de paiement dû à S. et S. M. de  
la Duch de Armburg.

Il est donné lecture d'une lettre par  
laquelle M. le Chevalier Cambredun  
de Armburg a  
qu'il a fait l'acquisition de 40 tableaux  
tableaux qui ont été soumis à l'examen de  
la Commission sans à éider en totalité pour  
la somme de F. 165,000. - payables comptant  
ou en deux versements, dont le premier  
comptant et le second, un an après le  
premier paiement. - Quelques uns  
des œuvres de la Collection de M. le  
Chevalier Cambredun, notamment les  
Les Netsch, le Van der Veld, le Leuser,  
de, connus et reconnus parfaitement  
au Musée de l'Etat mais la condition  
posée par cet amateur de céder cette  
Collection dans son ensemble à un  
prix qui paraît être de toute propor-  
tion avec la valeur réelle des ouvrages  
dont elle se compose, dit-elle, la  
Commission à renvoyer à l'objet  
dont il s'agit.

M. de

M. De Broe soumet, avec un devis à l'appui, le specimen d'un panneau avec franges mobiles, qu'il propose d'adopter pour les nouvelles salles. Plusieurs membres expriment le désir d'ajourner à une prochaine séance la résolution à prendre sur cette question.

La Com<sup>te</sup> s'occupe ensuite de la formation du nouveau budget pour l'exercice 1874. Elle adopte, après examen, de discussion, les chiffres suivants qui sont conformes à ceux proposés par M. le Conservateur des élections.

- Chap. I. Travaux personnels 133,075.-
  - II. Frais d'entretien, 194,885.-
  - III. Achats . . . . . 45,500
- Total francs 98060.-

À l'occasion de l'envoi de ce budget la Com<sup>te</sup> croit devoir rappeler à l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur les propositions qu'elle lui a soumises le 24 Octobre 1872 et qui avaient pour but d'élever le traitement des Secrétaires à un chiffre en rapport avec le service qu'on exige de ces agents et l'augmentation d'ancienneté de leur classe de première nécessité. - L'Assemblée ne s'occupant que d'un lieu de travail régulièrement l'infirmité qui existe entre le bureau de présence des électeurs de la Com<sup>te</sup> des élections et celui établi pour d'autres Commissions appartenant au Département de l'Intérieur. - Elle pense qu'il ne peut exister aucun motif pour ne pas porter le traitement de ces Com<sup>tes</sup> à un taux uniforme. -

M. Lamps propose au nom de M. Moselli, de voter pour 2500 francs un portrait signé par <sup>le grand</sup> ~~le grand~~ <sup>le grand</sup> ~~le grand~~ représentant, Oct. et le Collège paritaire de fleurs. La délibération de ce portrait parusant, d'ailleurs et les frais fixés étant exagérés, la Com<sup>te</sup> décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer cet ouvrage pour la Galerie historique.

Elle passe également à l'ordre du jour sur une proposition qui lui est soumise par M. Meisner, de cette ville, lequel offre un prix de

200 francs chacun, deux grands tableaux pour orner d'une Eglise supprimée de Palerme. Ces deux peintures par des artistes italiens de la fin du siècle dernier, sont totalement dépourvues de mérite.

M. le Ministre de l'Intérieur consulte la Com<sup>te</sup> sur la proposition de son Département pour disposer en faveur de l'Eglise de Longchamp (Sesimbra) d'un tableau sans nom d'auteur, représentant: l'édification de la mosquée (N° 687 de l'Inv. gén.) tableau qui, à défaut de mérite, figure depuis long-temps, parmi les ouvrages retirés de la Collection du Louvre. - La Com<sup>te</sup> ne veut aucunement intervenir à ce que cette peinture devienne la destination indiquée ci-dessus et décide en conséquence, de la mettre à la disposition de M. le Ministre de l'Intérieur.

M. Ceratti, à Bruxelles soumet un tableau pour dans la manœuvre de Weyghel, représentant une scène de Village. Les détails qui s'y trouvent reproduits rendent ce tableau intéressant pour la Collection de nos fleurs, mais la somme de 500 fr. qu'on en demande est beaucoup trop élevée pour que la Com<sup>te</sup> puisse admettre une proposition d'achat.

La séance est levée à 4 heures  
Le Président.

Le Secrétaire.  
P. Steiner  
L. Tassinat

Procès-verbal de la Séance Du 24 Dec<sup>r</sup> 1873 (2 heures)

Sont présents M. L. Gallat, Président; Balat; De Selve  
De Rougé; Ed. Folin; Hergemont; Membre; Conservateur  
Conservateur; V. Thiéry, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du  
10 Décembre est lu & approuvé.

La Commission passe successivement  
à l'ordre du jour sur les propositions  
de vente ci-après :

- 1<sup>o</sup> M. Dubuis, né de Clappart, qui  
soumet quatre tableaux peints et  
faux attribués à savoir :  
un paysage de Ruysdael du prix de 8000.  
un allegorie de Leizendts, par Salvator  
Rosa - - - - - F. 15000.-  
L'embarquement par Watteau 25,000.-  
Portrait de Charlequin, par le Titime 6500.-
- 2<sup>o</sup> M. Merckel, qui offre de céder un  
paysage qu'il présente comme un  
œuvre d'Hubert.
- 3<sup>o</sup> M. Gaillard-Crist, à Bruxelles, qui  
présente à l'examen de la Commission  
un Christ en bois sculpté erro-  
rément attribué à Desguerys. Il  
en demande 2500 francs.

Il est rendu compte à la Com-  
mission d'un fait grave qui s'est passé  
au Musée moderne, dans la Salle  
des Sculptures modernes, le mercredi  
17 Décembre. - M. le Conservateur  
et le Secrétaire furent prévenus  
dans la journée, vers 1/2 heure,  
qu'un venant d'enlever un buste  
d'Isis, copie en marbre, d'après  
l'antique exécuté par M. Math.  
Kessels. M. le Conservateur & le  
Secrétaire s'y sont rendus au Musée  
et suite des explications qui  
leur furent données par le Sr  
De Cuyper, préposé à la garde des  
Sculptures que le buste occupait

œuvre sa place, la veille, à 4 heures  
 de relevée, assurée et confirmée  
 par un artiste travaillant aux  
 ateliers et que le lendemain  
 vers onze heures, il s'est aperçu  
 de la disparition de cet ouvrage.  
 Il affirme n'avoir par suite son  
 poste un seul instant pendant  
 cette partie de la journée et les  
 témoignages de deux autres surveillants  
 ont servi à justifier son assertion.  
 Huit personnes seulement ont  
 visité jusqu' alors le musée et les  
 trois surveillants se rappellent fort  
 bien les avoir remarqués dans des  
 cir constances telles, qu'aucune d'elle  
 n'aurait pu emporter un objet de  
 cette nature sans attirer leur attention.  
 Le bouc-feu qui mettait à ex  
 posant le grand escalier et le Sur  
 veillant en chef qui a pour mission  
 de surveiller l'entrée & la sortie  
 des visiteurs déclarent <sup>deux d'entre</sup> ~~aucun~~ n'avoir  
 rien remarqué de particulier.  
 Quelqu' étrange que parût l'acte  
 commis et bien que la Conservation  
 ne fût point convaincue que le bouc  
 fut réellement été emporté du musée  
 il eut néanmoins cru devoir informer  
 M. le Ministre de l'Intérieur de ce  
 qui venait de se passer et lui  
 demander de siférer aux recherches  
 de la Justice la destruction dont  
 il s'agit. - Mais au moment  
 d'adresser son rapport et fût  
 prié qu'il à la suite d'achiver  
 recherches faites par les trois surveil  
 lants, le bouc d'Isis a été retrouvé  
 par M. de Bagacots, le jeudi matin  
 dans l'âtre de la cheminée située  
 sous l'une des fenêtres de la grande  
 Salle de marbre, prenant pour

sur le Boulevard Du Régent.  
 Il a été constaté qu'un mal  
 pouvait, en moins d'une demi  
 - quart d'heure déplacer les  
 paravents qui fermaient l'âtre  
 dont il vient d'être parlé et  
 qu'il a fallu en quelque sorte  
 une vingtaine de minutes pour  
 transporter le bouc en cet endroit  
 et replacer ensuite le paravent.  
 Or, il semble impossible, qu'une  
 opération aussi longue eût pu  
 être accomplie dans la Salle  
 même où se trouvent le Surveillant  
 De Cuyper, sans qu'il s'en aperçût  
 ni que le Surveillant de Service  
 dans les pièces situées vers le  
 Boulevard n'ait rien remarqué.  
 Un artiste qui a travaillé dans la  
 Salle voisine et qui se trouvait  
 placé dans la direction de la  
 cheminée a déclaré n'avoir rien  
 vu. Cela fait donc supposer  
 que le déplacement des paravents  
 a eu lieu en dehors des heures  
 d'ouverture publiques. - Et la  
 demande d'un élève, a été  
 répondu que le mercredi suivant  
 17 Décembre, le Surveillant en chef  
 n'a point observé rigoureusement  
 les instructions données par les  
 Commissions pour la visite des  
 Collections avant leur ouverture  
 et après leur fermeture publique  
 et qu'il s'est rendu dans les Salles  
 un quart d'heure après l'entrée des  
 visiteurs et des artistes.

# ( entre 10 et 11 heures )

# dans la machine

La Commission est d'avis  
 que les faits qui viennent de lui  
 être signalés sont d'une nature

trop grande pour être sans solution et que pour l'intérêt de la conservation des Collections et de la marche régulière du Service il importe qu'une enquête sérieuse permette d'établir à qui doit incombent la responsabilité de l'acte sur lequel son attribution a été appelée. - M. De Rougé veut bien se charger, à la demande de son Collègue de donner suite à cette enquête.

Par sa lettre Du 17 Dec, M. Mommen offre de céder sans la prise d'aucun arrangement d'aucun genre sur sa possession. - La Commission qui est à l'heure de présent M. Mommen que l'achat d'ouvrages de ce genre concerne spécialement le Service royal d'armures et d'antiquités.

Il est donné connaissance d'une lettre Datede Du 10 Dec, pour laquelle M. de la Commission de l'Intérieur met à la disposition de la Commission pour le Musée moderne un paysage de Keelhoff, récemment acquis pour le Gouvernement. Il sera transmis à M. le Ministre une Déclaration constatant que le tableau dont il s'agit, fait partie des Collections exposés au Palais Ducal.

Par sa lettre Du 18 Dec, M. l'Architecte des Bâtimens Civils fait connaître que le projet des travaux à exécuter pour la restauration Du Salon dans lequel se trouvent actuellement les œuvres des anciens Ecoliers est terminé. Il demande, si avant de mettre la main à l'œuvre, la Commission D'œuvre

examiner ce projet qu'il s'empresse de lui communiquer dès qu'elle lui aura indiqué le jour et l'heure auxquels il sera admis à lui présenter. - L'Assemblée comme volontiers à examiner ce plan qu'elle devra recevoir préalablement en commun cation sans à convoquer ultérieurement M. Willame à une réunion qui ~~sera~~ sera spécialement consacré à cet objet. La Commission aura alors une occasion pour instructeur M. l'architecte des Bâtimens Civils du projet concernant les travaux à faire dans le Salon de l'œuvre qui sont en voie d'achèvement.

M. Bouvion soumet à la Commission de Lye. Gassel, copie d'un tableau de la richesse Du pays, au 18e siècle, dont il propose l'acquisition, au prix de 30000. L'Assemblée apprécie les belles qualités d'exécution et la parfaite conservation de cette œuvre intéressante. Elle désire beaucoup l'acquiescer, ne s'occupant la cession Du propriétaire de Gassel, mais le prix que M. Bouvion en demande est tellement hors de proportion avec la valeur réelle du tableau, qu'elle se voit, à regret, obligée de renoncer à son acquisition.

Par sa lettre Du 11 Dec, M. le Ministre de l'Int. fait connaître qu'une endommagée de 500 francs est allouée au Service de la Commission des Musées, en raison des bons services qu'il rend à l'Administration.



Il apprécie toute la valeur des  
 considérations exposées par la Com  
 en faveur d'une amélioration  
 de la position de ce fonctionnaire  
 et il se réserve toutefois que les  
 circonstances le permettant  
 d'examiner avec bienveillance  
 cette question qui ne peut être  
 résolue isolément.

M. Fischer a fait déposer au  
 Sénat, au nom de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Le Peck  
 de Diderot, laquette tapissière  
 d'Andenard au sujet de laquelle  
 la Commission du Sénat de Peinture  
 a été consultée par M<sup>le</sup> le Ministre  
 de l'Intérieur. - Après examen  
 de ces tapissières d'Andenard du  
 Sénat d'ancien et qui n'offrent  
 aucun mérite, la Com<sup>me</sup> n'a d'avis  
 qu'il n'y a pas lieu de proposer  
 au Gouvernement de les acquiescer  
 pour les collections de l'État.

M<sup>le</sup> le Ministre se rendant  
 ensuite chez le S<sup>r</sup> Mour, lui a  
 fait montrer le modèle en plâtre  
 d'un grand bas-relief de Louis  
 Van Guel, représentant la mort  
 d'Epaminondas. Cette sculpture  
 présente des qualités et peut être  
 considérée comme l'œuvre d'un  
 meilleur ouvrage de Louis Van Guel.  
 La Com<sup>me</sup> décide, sur ratification  
 ministérielle, de faire l'acquisition  
 de ce bas-relief, au prix modéré  
 de 500 francs demandé par le S<sup>r</sup>  
 Mour.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président  
 Le Secrétaire  
 P. Le Peck  
 P. H. Robiaz

Commission directrice Du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 14 Janvier 1874 (2 heures) -

Présents M. le Comte L. de Robiano, faisant fonctions de Président,  
De Braem; E. Fekis; Stijzenberg & Verbuerckhoven,  
Membres; Conseiller, Conservateur; F. Simon, Secrétaire

Après la lecture et l'approbation  
du procès-verbal de la séance du 24  
Décembre 73, la Commission passe à  
l'ordre du jour sur les propositions  
de vente ci-après:

- 1<sup>o</sup> D. M<sup>r</sup> Le Sant, D. Wandew, qui présente  
sous le nom de D. Gonsieur, le verso, un  
tableau indûment attribué à ce peintre  
et qui n'offre aucun mérite. Le  
prix de cet ouvrage est de F. 1,000.-
- 2<sup>o</sup> D. M<sup>r</sup> D. Wael, à Bruxelles, qui fait  
parvenir une copie de G. De Crayn,  
à l'après Rubens, représentant les Saints  
Jeanne et Catherine du Christ. Ce  
tableau, dont on demande 2000 fr.,  
n'offre aucun intérêt.
- 3<sup>o</sup> D. M<sup>r</sup> L. Gervoy, à Bruxelles, qui  
soumet une tête de femme attribuée  
à Guido Reni.
- 4<sup>o</sup> D. M<sup>r</sup> H. De Pauw, qui offre de céder  
au prix de 10,000 francs, une tête de  
Christ, qu'il attribue à Jean Van Eyck.  
Cette peinture, une des nombreuses  
répétitions qu'on rencontre si fréquem-  
ment, n'offre aucun mérite.
- 5<sup>o</sup> D. M<sup>r</sup> C. Wandew, qui présente un  
tableau attribué à Beuzel, repré-  
sente: la Création. Il en demande  
4000 francs.

Il est donné commissionnaire d'une  
lettre du 9 de ce mois, pour laquelle  
M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur autorise  
l'achat pour le Musée de Sculpture  
d'un bas-relief de feu Louis Van-  
Geel (Le mort d'Epaminondas) cédé  
par M. C. Moens, pour la somme  
de 3000 francs.

M<sup>r</sup> le Conservateur met sous la  
yeux de la Commission l'inventaire  
des œuvres d'art dans les Collections  
se sont enrichies pendant l'année

1873. La C. L'Assemblée approuve cet état et en ordonne l'envoi à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur.

Il est donné communication d'une dépêche du 3 de ce mois, par laquelle M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur soumet à l'avis de la Commission une requête pour laquelle M<sup>r</sup> Emile Waudou sollicite l'autorisation d'exposer au prochain Salon de Paris le tableau la Fallé de Hugo Waudou Guer, cédé par cet artiste pour le Salon moderne de l'Etat. - L'Assemblée s'efforçant aux résolutions précédemment adoptées par elle à l'occasion de demandes analogues et ainsi qu'il n'y a pas lieu de satisfaires au vœu exprimé par M<sup>r</sup> E. Waudou. En transmettant cette décision au Gouvernement la Commission appellera les membres et les dangers que peut occasionner l'envoi à l'étranger de œuvres d'art appartenant aux Collections publiques.

L'Assemblée est informée que les tableaux du Salon moderne qui ont figuré à l'Exposition universelle de Vienne se trouvent actuellement à la disposition de la Commission. Il est convenu que M. de la Membre se réunira au Salon Ducal, le 21 Janvier, à 10 heures du matin, pour désigner les places que ces ouvrages doivent occuper.

La séance est levée à 3/4 heure.

Le Président,  
Le Secrétaire,  
D. Hérisson H. Robinau

Commission Directrice Du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Seance du 4 Fevrier 1874 (Lunon)

Tout présents etc. etc. Lumin Gullit, Pélédant, Balot, De Brau,  
De Rougé; Ed. Féli, le Comte de Robiano;  
Stingonyer; Verbaeckhoven, etc. etc.;  
Chassinier, Conservateur; N. St. Simon  
Secrétaire.

L'Assemblée donne son approba-  
tion au procès-verbal de la Seance  
du 14 Janvier dernier, dont il est  
donné lecture.

Sur les observations présentées par  
M. le Conservateur il est décidé qu'il  
sera dressé une liste des tableaux de  
l'école moderne qui devraient être  
renvoies et que les artistes dont les  
oeuvres exigeraient cette opération  
seront priés de faire connaître s'ils  
n'ont rien d'opposant à leur renvoi  
à ce sujet.

M. le Conservateur communique  
ensuite une dépêche qui lui est  
adressée par M. le Ministre de  
~~l'Instruction publique~~ ~~et des Beaux-Arts~~  
~~et des Beaux-Arts~~ et par laquelle M.  
le Ministre de l'Instruction publique  
connaît que d'après des renseignements  
qu'il a demandés à M. Et. Le Roy  
les deux tableaux de feu M. le Baron  
Leys, intitulés: Le Pêcheur et le  
Sermon de jeunesse ont été  
l'Archiduc Charles d'Autriche  
réclament certains soins de conser-  
-vation auxquels <sup>il est opposé</sup> ~~il est~~  
pouvoit. M. le Ministre prie  
en conséquence M. le Conservateur  
de vouloir bien remettre successive-  
-ment à ce restaurateur les deux  
oeuvres désignées ci-dessus. M.  
le Conservateur fait remarquer que  
c'est probablement par erreur que  
cette lettre s'est adressée, le  
ministre n'ayant pu se rendre  
de l'existence de ces deux tableaux  
(dans les attributions de la Commission)

L'Assemblée a d'avis que l'absence d'une communication directe de la part du Gouvernement elle ne croit pas devoir s'occuper de cette affaire.

M. M. Baur & Co à Francfort s'en a fait parvenir à la Commission une collection de 300 photographies représentant des Dessins de la Galerie de l'Archiduc Albert, à Vienne. Il offre de céder ces planches pour 720 fr, en faisant remarquer que l'ouvrage à côté 1600 francs. - La Commission a résolu que cette publication offre de l'intérêt pour la collection des copies, en vue de former une étude et qu'il convient dès lors de demander à M. le Ministre de l'Intérieur d'en faire l'acquisition sur les fonds de son Département.

M. Niccumbeys offre de céder au prix de 6000 fr un ouvrage de Hobbes, représentant le Bois de Harlem, qui a fait partie de la collection de M. Edmond Higginson à Londres. - Plusieurs Membres insistent afin qu'il soit pris une résolution invitant M. le Ministre de l'Intérieur de soumettre à la Commission.

Celle-ci s'est en conséquence chargée M. Niccumbeys pour examiner le nouveau tableau qui paraît se trouver dans un de conservation de son satisfaction et qui réunit les belles qualités qu'on rencontre dans les productions renommées de ce célèbre artiste. - La Commission prenant en considération la rareté des œuvres de Hobbes décide par 7 voix contre 2 (M. M. Balot & De Rongé) qu'il y a lieu de conclure l'acquisition qui lui est proposée pour la somme de 6000 francs, qui lui semble modérée en regard à l'importance du tableau et une fois que de payer les œuvres de Hobbes dans les ventes publiques. - La résolution que vient de prendre la Commission

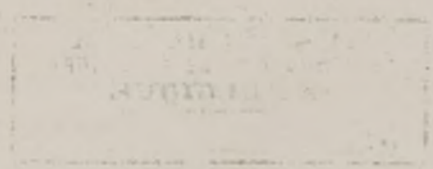
sera immédiatement soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

D. Skirring Louis Tallet



Commission Discretive des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Seconde Séance Du 11 février 1874 (Illusion)

Sont présents M. de Lamoignon, Président; Delessert,  
Ed. Fatis, Le Comte de Robiano; Stengenay,  
Alumbert, Cousin, Comte de Ségur;  
V. Schœn, Séverin.

Après la lecture & l'approbation du  
procès-verbal de la Seconde Séance Du 4 de  
ce mois, il est donné communication de  
deux dépêches ministérielles ci-après:

Par la première, Datede du 9 fév.  
M. le Ministre de l'Intérieur autorise  
la Commission à acquiescer pour la  
Somme de 6000 francs en payement  
à M. de Robiano, affecté en outre par M.  
C. J. Nicolle.

Par la seconde, M. le Ministre trans-  
met une expédition de son arrêté  
du 30 Janvier, qui renouvelle, avec for-  
mation aux dispositions de la Com-  
mission le Sieur Adolphe Châteauneuf  
Lamoignon aux lettres en payement de  
Peinture & de Sculpture, avec  
jouissance d'un traitement annuel  
de 1200 francs.

M. le Comte Arthur de Buisson  
fait passer un tableau de Chateauneuf  
de Buisson, représentant le jugement  
de Louis, dont son père a été le  
sujet de la loi en faveur de l'Etat.  
- Son Commission, après  
avoir examiné le mérite de cet ouvrage  
accepte avec reconnaissance le don  
fait au Musée et décide d'adresser  
ses remerciements à M. le Comte  
Arthur de Buisson et d'informer  
M. le Ministre de l'Intérieur de  
l'acceptation de ce tableau.

L'Assemblée décide qu'il n'y  
a pas lieu d'acquiescer au  
tableau ci-dessus qui lui a été  
présenté par M. Louis de Lamoignon,  
Marchand d'Antiquités, à Paris.

Ces ouvrages portant tous le  
faux attributions n'offrent  
aucun mérite.

- 1<sup>o</sup> Joy. Collot. Tentative de S. Antoine - 2000. -
- 2<sup>o</sup> Nic. Poussin - Isaac & Jacob . . . 6000. -
- 3<sup>o</sup> Van Eyck - S. Martin . . . 2000. -
- 3<sup>o</sup> Leher - Bouquet de fleurs . . . 500. -

La Commission se rend à l'hôtel  
de feu M<sup>me</sup> la Comtesse d'Artois  
de Beauport pour l'examen de deux  
portraits la famille peints par Rubens  
que les héritiers ont fait déposer au  
cimetière de l'Etat. Inscrits  
- tablément, ces deux productions surtout  
le portrait de femme, peuvent être  
considérés comme deux chefs d'œuvre  
que la Commission en reconnaissance plus  
l'occasion d'acquiescer. Leur état de  
conservation est irréprochable.  
M<sup>lle</sup> la Comtesse sous l'inspiration  
d'avis que ces deux œuvres précieuses  
doivent nécessairement prendre place  
dans la Galerie de Louis de Bréville  
quels que soient les sacrifices qu'il  
faudra s'imposer pour les obtenir.  
M<sup>le</sup> le Notaire Van Severen, chargé  
des affaires de la Succession de Beauport  
fait connaître qu'il compte prochainement  
indiquer dans un D<sup>l</sup> de rapport  
le prix qui sera demandé pour les  
deux portraits dont il s'agit. La  
Commission d'ici qu'elle se  
réunira en un D<sup>l</sup> d'acquiescement de ces  
en renseignements lui seront  
parvenus.

Elle se rend ensuite au  
Cercle Artistique pour examiner  
un tableau de David, représentant  
Le mont de Morat, dont M<sup>le</sup>  
Deccand - Paul a proposé la cession  
au Gouvernement. Statués

Sur la demande d'avis qui lui  
a été transmis à ce sujet  
la Commission décide  
de faire connaître à M<sup>le</sup> le Ministre  
de l'Intérieur qu'il n'y a pas  
lieu de proposer l'achat de cette  
œuvre pour la Galerie nationale.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire  
J. Stievenart

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 18 février 1874 (2ème)

Sont présents M. M. Louis Gallot Président; Balot; Debrou,  
De Rougé; Ed. Fehin; le Comte De Rubens; Sluysman;  
Verbeekhoven, Alambert; Cousinier, Conservateur;  
W. Stieun, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption de  
procès-verbal de la séance Du 11 février  
il est donné communication d'une  
lettre par laquelle M. Alambert s'excuse  
à cause d'un dent de fièvre, de ne  
pouvoir assister à la réunion de ce  
jour.

La Commission est informée que  
M. le Notaire Van Bevere, chargé des  
intérêts des héritiers de M. de la  
Comtesse et d'ici d'Abbeffort, a  
fait connaître que les ~~deux~~ deux  
portraits de Rubens seraient cédés  
au Musée pour la somme de Fr  
130,000 fr. payable ~~le 1er~~ à savoir  
100,000 fr. comptant et 30,000 frs  
payable le 1<sup>er</sup> Mars 1875 avec l'intérêt  
de 5%. - L'acquisition des  
deux chefs-d'œuvre que la Com. des  
Félicité de faire entrer au Musée  
de l'Etat et résolu à l'unanimité  
et par acclamation. sous conditions  
Stipulés ci-dessus. - Information  
en sera immédiatement donnée à  
M. le ~~Comte~~ Directeur Notaire  
Van Bevere & la Commission visitera  
auprès du Gouvernement afin que  
l'achat soit approuvé le plus tôt  
possible. L'Assemblée pense  
qu'il y aurait lieu, si la bonifi-  
cation de l'intérêt à payer sur  
terme du second paiement, pouvait  
occasionner des difficultés auprès  
de la Com. des Comptes de majorer  
la somme de 30,000 francs sur  
produit de ces intérêts à la date  
du 1<sup>er</sup> Mars 1875. Sont donc établis  
en chiffres de 31,500 francs.



La Commission reçoit comme  
 notification du projet de plan par elle  
 l'Architecte des Bâtimens Civils  
 pour l'appropriation de l'ong. Salle  
 occupée actuellement pour les tablans  
 des anciens écoles - Après  
 examen, elle adopte le projet A don-  
 -nant une hauteur de 6 m 80<sup>e</sup>  
 entre le plancher et l'imposte. - Elle  
 décide que la hauteur au extérieur  
 sera agrandie de chaque côté, autant  
 que possible, et elle demande des  
 fournies une seule Galerie de la Salle  
 du côté de la pièce adjacente aux  
 locaux de l'administration de magistrats.  
 L'Assemblée prie ensuite M. de  
 Balzac, de Mass, de Rouzi, Fetsi &  
 d'organiser de nouvelles tables et de les  
 installer par et par afin de commencer  
 pour la Commission des Bâtimens  
 civils la résolution qui va me d'être  
 prise et pour lui soumettre au  
 même temps le spécimen de plan  
 -neuve destinée à affecter les tablans  
 dans la nouvelle Galerie de la salle

M. De Rouzi donne lecture  
 d'un rapport fait <sup>par</sup> <sup>lui</sup> concernant les résul-  
 -tats de l'enquête qui il a été chargé  
 de faire au sujet de la disposition  
 d'une table en marbre dans la Salle  
 de la Sculpture, au Palais Ducal.  
 De conclusions de l'enquête, il  
 semble évident que l'enlèvement  
 de la table a eu lieu, entre la  
 fermeture du club, le mardi 17  
 l'ouverture du Mercredi, 18 Dec.  
 C'est-à-dire pendant l'absence  
 des Surveillants. Il y a donc  
 tout au moins, une grave négligence  
 commise pendant le temps  
 où le Surveillant en Chef a seule  
 garde du club. M. de Rouzi est  
 responsable de ce qui s'y  
 passe. -  
 En l'absence de preuves

établissant que le Sieur Sadin  
 est l'auteur de l'acte qui a été  
 commis au Palais Ducal, la Com-  
 -mission d'avoir cependant, qu'il y a  
 lieu d'adresser une lettre répre-  
 -mande à cet employé pour sa  
 négligence qui il a apportée dans  
 l'exercice de ses fonctions et de le  
 prévenir que si de pareils faits  
 se présentaient de nouveau, on  
 l'administration des Bâtimens avait  
 à se plaindre à l'avenir d'entre-  
 -prises répétitives, elle n'hésiterait  
 pas à prendre à son égard les  
 mesures les plus sévères.

La séance est levée à 7 heures  
 P. Le Président.  
 Le Secrétaire. Et Robison  
 Hérisson

Procès-verbal de la Séance Du 2 Mars 1874 ( 2 heures )

Sont présents M. d'p. Le Comte L. de Robiano, J'ai une fonction  
de Président; Balat; D. Bru, E. Feli; Madame  
Stingemeyer; Verboeckhoven, membres; Cousinier,  
Conservateur; V. Simon, Secrétaire

Après la lecture et l'approbation  
du procès-verbal de la Séance Du 18  
février, il est donné communication d'un  
dépêche Du 20 du même mois, par laquelle  
M. le Ministre de l'Intérieur autorise  
la Commission à acquiescer, au prix de  
130000 francs, les deux portraits de  
Robino que les héritiers de M. le  
Comte de Beaufort con-  
sentent à céder au musée. — Sur  
la proposition de M. Verboeckhoven,  
il est décidé que M. d'p. D. Bru, Feli,  
Stingemeyer et Verboeckhoven se rendront  
chez M. le Notaire Van Bever pour les  
convenir, au nom de la Commission  
Secrétaire De l'arrondissement concerné  
qu'il a prêté à l'Administration de  
Musées à l'occasion des négociations  
concernant pour l'achat des deux portraits  
de Robino. — Des remerciements  
sont faits par le Gouvernement  
de l'Intérieur afin que le Gouvernement

# Sa reconnaissance & ses remerciements, avec une bien exprimée à la famille  
de Beaufort pour le patriotisme et les  
sacrifices dont elle a fait  
preuve en cédant au Musée de  
Musées à un prix très supérieur  
à celui qu'on lui offrait de  
l'échanger deux chefs-d'œuvre que  
les artistes et les amateurs savent  
beaucoup de voir figurer dans les  
collections de l'Etat.

Par la Colère Du 28 février dernier,  
M. le Ministre de l'Intérieur signale  
un tableau De Crasbach, de la Collection  
Leclaire, dont la vente aura lieu à  
Paris, le 5 Mars et il prie la

Commission de prendre des dispositions pour le cas où elle jugerait que cette œuvre put combler une lacune existante dans nos Collections. L'Assemblée demandant à M. Stunggeny de remettre une telle œuvre à Paris, pour acquiescer au tableau, s'il trouve qu'il réunit les belles qualités du maître.

M. Stunggeny, à Londres écrit à la Commission pour l'informer qu'il possède un Hobbeson qu'il offre de vendre au Musée. Il conserve en conséquence à la disposition de la personne qui sera chargée de l'acquisition.

M<sup>me</sup> la Comtesse d'Artois à Paris, soumet à la Commission un tableau de l'École de Moskoff représentant le Vierge avec l'Enfant Jésus, qui elle dit en avoir eu le dessin pour la somme de 2000 francs.

Cette peinture offre quelques qualités et est surtout intéressante pour les détails de l'architecture exécutés avec beaucoup de soin, mais le fâcheux état de conservation de la figure ne permet pas d'acquiescer au tableau pour le Musée.

L'Assemblée décide également qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition qui lui est soumise pour M. Pichot, à Metz, un sujet de la capture de deux ingénieurs prisonniers pris par J. Spilbergs.

La séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire

P. Stunggeny

Louis Tattet

Procès-verbal de la Séance Du 10 Mai 1874 (Lundi)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Balot; De Beau;  
De Nougé; Ed. Fétis; Stuyvenberg et Verboeckhoven  
Membre; Conscience Conservateur; Stron, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 2  
de ce mois est lu et adopté.

M. le Ministre D. l'Intérieur commu-  
nique la copie d'un rapport qui lui a été  
adressé par M. Ed. Le Roy, conservateur des  
Séances de conservation à donner au tableau  
de feu M. le Baron Leys, intitulé: Les  
Pêcheurs, fait au musée des Beaux-arts des  
Musées Modernes. M. Le Roy fait remarquer  
que cette toile n'a jamais été vue et  
qu'il ne s'agit que de la couleur et des détails.  
Il serait également nécessaire de restaurer  
les légères altérations qui existent dans la  
peinture, altérations provenant des  
procédés employés par l'artiste, pour  
devenir légèrement le tableau. - M.  
le Ministre prie, en conséquence, le Com-  
missaire M. Le Roy de donner à cette  
œuvre les soins de conservation qu'elle  
réclame. - M. Le Roy ne  
terminant son rapport exprime l'avis  
que les tableaux placés près des boulevards  
des Galeries établis au Musée moderne  
sont exposés à souffrir de ce danger  
voisinage. - La Commission a depuis  
longtemps signalé au Gouvernement  
les inconvénients de ce mode de chauffage  
mais en attendant qu'il soit possible  
de le modifier, M. Balot pense qu'on  
pourrait y remédier en adaptant  
à l'orifice des boulevards un appareil  
qui fasse diriger le courant de l'air  
chaud de manière à ne plus atteindre  
directement les tableaux. - M. Balot  
demande volontiers à donner les  
indications nécessaires pour l'exécution  
de ce travail.

Mme Amélie de Lepige, à Florence,  
écrit pour faire connaître qu'elle est  
en possession d'un Pays d'Or, d'une  
Librairie, d'un Habillage, ayant  
appartenu à Catherine II, ainsi  
qu'à un Léonard de Vinci, qu'elle  
est disposée à vendre au Musée des

Bruxelles. - Il sera répondu à M<sup>me</sup> de Leipzig que l'alignement de la ville ne se trouve pas en ce moment lui fait reciter de ne pouvoir profiter des offres qu'elle adresse à la Commission mais que celle-ci s'impressionne d'intérêt en relation avec elle, si, à l'effet d'un placement favorable en Italie elle jugeait à propos d'envoyer ses tableaux à Bruxelles.

La Commission reçoit communication de plusieurs catalogues de ventes de tableaux qui auront lieu prochainement en Hollande et notamment de celle qui se fera à Harlem, la Collection du Chevalier Charles Van Effort, qui sera vendue à Harlem, les 23, 24 de ce mois. M. M. Febis, De Ruyg recueillent bien se charger d'examiner cette Collection et de rendre prochainement compte de leur mission.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions ci-après :

1<sup>o</sup> de M. Moens, qui soumet, au prix de 450 fr. - un bas-relief antique qui par son intérêt ~~historique~~ archéologique conviendrait plus particulièrement au Musée d'Antiquités.

2<sup>o</sup> de M. J. Bernaerts, qui fait parvenir une médaille française représentant le portrait de Michel Corneille, exécuté d'après une gravure - Le prix en est de 50 francs.

3<sup>o</sup> de M. Luyckx qui offre de céder pour 300 francs, un portrait d'un Baron Le Roy, qui est attribué à Ferd. Bol. - Ce tableau ~~est~~ par un acte de mérite pour figurer parmi les œuvres anciennes et ne présente aucun intérêt pour la Galerie historique.

La Commission est informée que M. Shigunov ayant été empêché d'assister à la vente de Collections Remant, le Secrétaire de la Commission et M. Etienne Le Roy, se sont, en conséquence, rendus à Paris. Les tableaux figurant sous le N<sup>o</sup> 7 du Catalogue sont à tort le nom

de Crasbetta et n'ayant aucun analogie avec les œuvres de ce peintre. L'ouvrage dont il s'agit appartient plutôt à l'École hollandaise et peut être attribué à Jean Vander Meer. - Aucune suite n'est donc été donnée à l'achat des tableaux signalés à l'attention de la Commission.

En considération de l'avis affirmé des traitements accordés aux Surveillants des Musées et des travaux supplémentaires dont ils ont été chargés pendant l'année écoulée, l'Assemblée décide qu'elle demandera à M. le Ministre de l'Intérieur de prélever sur le crédit alloué pour le personnel en 1873, une somme de 1800 francs destinée à être distribuée en indemnités. Il est tenu compte pour la répartition de cette somme des années de service des Surveillants et de l'importance des travaux entrepris ainsi que leur ont été commandés. La Commission propose, en conséquence, d'allouer 200 francs à chacun des Surveillants Dresselers, Meun et Paenaf

- 175 " au Surveillant Moens
- 150 " à chacun des Surveillants Dreysson, Estaut, Van Volson, De Keyser
- 125 " au Surveillant Waeghert
- et 100 " à chacun des Surveillants Laby, Bogaerts & Wendal.

Il sera également demandé une gratification de 200 francs au faveur de Convozier du Musée indien une gratification de 200 francs qui semble justifiée par le service qu'il a rendu à la surveillance catégorisaires nécessités par la présence de grand nombre d'ouvrages occupés aux travaux d'amélioration ~~qui~~ exécutés dans la majeure partie des locaux du Musée indien.

Par la lettre du 2 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître

que d'après une commission transmise  
 pour le Département des Travaux publics,  
 la décoration de l'une des nouvelles  
 Salles, exécutée d'après les motifs  
 de la Commission, est entièrement terminée  
 et que le Service des Bâtimens Civils  
 vient, après de s'agager sa responsabilité,  
 que la Commission donne son avis sur  
 la peinture de l'une des portiques qui  
 a été décoré, à titre d'essai. L'Assem-  
 -blée se prononce, à l'unanimité contre  
 la guerre de décoration suivie pour ces  
 portiques. Le marbre qui se trouve  
 employé pour les Colonnes et le vert de  
 mer de l'architrave et de la corniche  
 sont nuisibles à l'effet des tableaux.  
 Donner un aspect correct à l'ensemble des  
 portiques et au s'harmoniser par avec  
 la décoration des plafonds et par  
 et la rendre verte des parois. Elle  
 pense qu'il conviendrait d'employer pour  
 les Colonnes un marbre d'un bon  
 genre et d'adopter pour l'architrave  
 un bois qui se lie mieux à la corniche  
 du plafond. Elle propose le bois de  
 pour les chapiteaux et les bases des Colonnes.  
 Ces observations ayant été présentées à M.  
 l'Architecte des Bâtimens Civils, celui-ci  
 offre de faire exécuter d'autres essais sur  
 les matériaux qui lui seront fournis par  
 la Com. - Il est convenu, en conséquence, que  
 M. M. Balat, De Brém, De Rougé, Fétis, Sluzewski  
 et Verbovickhoff se réunissent demain pour faire  
 un choix parmi les marbres qui leur seront fournis  
 et que la Com. se prononcera sur la guerre de  
 décoration à adopter des que les nouveaux  
 essais seront terminés.

Et l'occasion des travaux sus lesquels  
 l'Assemblée est consultée, M. De Brém  
 demande que la Com. renouve sur la décision  
 prise dans la séance du 28 Octobre 54,  
 concernant l'adoption d'une verte rouge  
 uniforme pour les peintures des parois de  
 toutes les Salles. Il craint que plusieurs  
 de ses Collègues partagent son avis et qu'il  
 sera désirable d'admettre spécialement  
 pour la Salle de Rubens un bon genre - olive  
 qui semble plus favorable aux peintures  
 destinées à figurer dans cette Galerie. -  
 La Commission ne se refuse pas à modifier  
 la résolution dont il s'agit, s'il lui est  
 prouvé que la nouvelle verte qu'on  
 désire employer pour la Salle de Rubens  
 produira un effet plus satisfaisant.  
 Elle prie, en conséquence, M. M. les  
 Membres qui approuvent la proposition  
 de M. De Brém de vouloir bien soumettre

Des échantillons de bois à faire des  
 essais sur lesquels la Commission  
 se réunira le Samedi ultérieurement.  
 La Séance est levée à 4 heures.

Le Président  
 Le Secrétaire  
 F. Fétis

Commissaire Directeur Du Musée royal  
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du Haller 1874 (3 heures)

Présents M. M. Balat, De Brém, De Rougé, Fétis,  
 Sluzewski, Verbovickhoff, Membres,  
 W. Skerwin, Secrétaire.

M. M. Wellame & Cardon  
 assistent à la réunion.

D'après la résolution prise  
 dans la Séance Du 10 de ce mois,  
 M. M. les Députés prennent  
 communication des divers échan-  
 -illons de marbre qui leur  
 sont fournis pour la peinture  
 des portiques des annexes  
 Salles existantes. - Après  
 délibération, il est décidé  
 pour satisfaire aux désirs expres-  
 -sés par plusieurs Membres  
 qu'il sera fait plusieurs essais  
 afin que la Commission des Bâtimens  
 puisse se prononcer définitivement  
 sur la guerre de marbre à adopter.  
 M. M. les Membres désignent  
 pour ces essais un granite  
 et les marbres Campan vert  
 & Napoléon. - Durant  
 ce temps que il s'agit de  
 proposer pour les parois  
 de la Salle Rubens M. De Brém  
 s'engage à fournir des échan-  
 -illons de papier parmi les  
 quels il sera fait un choix  
 ultérieurement.

La Séance est levée à 3 3/4 heures  
 Le Président  
 Le Secrétaire  
 F. Fétis

Commission d'histoire du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 17 Mars 1874 (Thurs)

Sont présents M. Bataillon, De Buge, E. Féli, Lamber, V. Stumm, Lamber.

M. De Buge écrit pour faire connaître qu'étant très occupé en ce moment, il craint de ne pouvoir assister à la séance de ce jour mais qu'il se réfère à Paris de ses Collègues pour la présidence de la séance de la Salle de Rubens. - Un grand nombre d'échantillons de papiers imitant les anciens papiers d'avis sont soumis à la Commission. Celle-ci était disposée à proposer l'adoption d'une de ces imitations d'anciens papiers, lorsqu'ayant rapproché ces échantillons de plusieurs tableaux qui, à cet effet, avaient été transportés dans la Salle de Rubens de la même, elle reconnut que les documents d'avis du papier se confondaient tellement à la distance des cadres qu'il semblait impossible d'adopter ce genre de décoration. - Il fut décidé même que M. Lamber des Bâtiments Civils serait prié de faire prendre à la Collé l'imitation de la Salle Rubens dans une feuille ou semblable au fond d'un des documents échantillons fournis par M. De Buge, sauf à décider ultérieurement s'il conviendrait de laisser la feuille ou d'y ajouter

quelques légères ornementés.  
Des tableaux seront placés  
sur ce fond afin que la  
Composition d'icelles puisse  
mieux en apprécier l'effet.

La somme est livrée à St. Louis

Le Président

Le Secrétaire.  
W. H. ...



Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture 145

Procès-verbal de la Séance du 8 Avril 1874 (3 heures)

Sont présents M. de W. Fiti, faisant fonctions de Président;  
Balot; De Ruyt, Stungenor et Verbeekhoven,  
Membres; Conscience, Conservateur; V. Stinon,  
Secrétaire.

Après lecture et approbation du  
procès-verbal de la séance du 10 Mars  
dernier, il est donné communication  
d'une lettre en date du 24 et par  
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur  
informe la Commission qu'il compte  
acquiescer pour le compte de l'Etat  
la Collection des photographies  
représentant les débris de la  
Galerie de l'Archiduc Albert.

L'Assemblée décide qu'il n'y  
a pas de suite à donner à une lettre  
que M. de Lepige, à Florence  
lui écrit afin d'inviter sur l'invitation  
en cette ville d'un Expert chargé  
d'examiner les tableaux dont elle  
propose la vente en faveur  
de Bruxelles.

M. le Comte Camille de Renesse  
faut parvenir un tableau de  
B. Vander Helst, représentant un  
enfant mort, auquel il attribue  
une valeur de 700 francs.

L'état de conservation et la sujet  
de l'ouvrage ne semblent pas de  
nature à engager la Commission  
à accueillir la proposition de  
M. le Cte de Renesse.

Une résolution semblable est  
prise à l'égard d'un tableau  
indéument attribué à Paul  
Vermeer et d'un portrait

présentement disposé par Vandeyck  
 que est me Boersman Heemstey  
 offre de céder au climat de l'Etat  
 Le tableau: Le Pinetarium au Temple, pour 15000 fr  
 Le dessin: Portant d'homme " 1000 -

M. de Rougé & Fétis qui  
 avaient accepté la mission de se  
 rendre à Harlem pour visiter la  
 Collection de M. le Chevalier de Caesler  
 Van Ufford, font connaître qu'ils  
 ont renoncé à ce voyage parce qu'ils  
 avaient appris depuis que cette  
 Collection n'offre plus l'impor-  
 -tance qu'on lui supposait  
 et qu'il n'y avait rien de nouveau  
 de méritoire en attendant qu'ils eussent

L'Assemblée est informée  
 que les formalités concernant  
 la cession par l'Eglise de N. D.  
 de Harlem, de son patrimoine de  
 l'Ecole flamande du 16<sup>e</sup> Siècle sont  
 complètement accomplies et que  
 plus rien ne s'oppose à ce qu'on  
 s'occupe dans l'année de restaura-  
 tion et de l'encadrement de ces  
 peintures. — Elle a nommé  
 une commission, composée de M.  
 De Cambray qui avait précédem-  
 -ment formé un devis s'élevant  
 à 30000 fr.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

*[Signature]*

*[Signature]*

Commission directrice Des Musées royaux  
de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 23 Avril 1874 (3 heures).

Sont présents M. Ed. Fitis, faisant fonctions de Président;  
Balat; De Brum; De Noyé; Stuyvenberg  
Munier; Carnisse, Conservateur; V. Stieven  
Secrétaire.

Il est donné lecture du procès-  
verbal de la séance Du 8 Avril  
1874. Il est approuvé.

L'Assemblée après avoir exa-  
miné les travaux encastrés à l'ébau-  
d'essai, pour la peinture des  
portiques de l'ancienne galerie  
se prononce, à l'unanimité, même  
une voix, pour l'adoption des  
marches sur campan pour les  
corniches, l'acrotère au colosse  
et le pilastre, et de l'ogive pour  
la frise et l'espace existant entre  
les pilastres. - Elle adopte  
également le bon goût - olivâtre  
qui lui est soumis pour la  
peinture des parois de la salle  
de Rubens, mais elle désire  
que l'architecte des bâtiments civils  
veuille faire faire quelques  
essais afin de rompre la mono-  
tonie de ce fond, en y introdui-  
sant quelques légers motifs  
d'ornementation.

La Commission passe à l'ordre  
du jour sur les propositions des  
membres qui lui sont parvenues  
de la part de

1° de M. C. J. Mertx, qui offre un prix de 100000 francs  
pour deux tableaux de F. Hals, représentant  
deux têtes d'enfants. Sans contester  
ni l'authenticité ni la qualité

de ces deux ouvrages la Commission ne peut pas cependant qu'il y ait lieu d'acquiescer à ces - u.

2<sup>e</sup> De M. Deben, qui soumet un paysage peint par Wouter avec figures attribués à Ph. Wouvermanns tableau qui a souffert et dont il demande 4000 fr.

3<sup>e</sup> De M. G. Franzen, qui présente un portrait de femme, par Vander Helst et une pêche maniv. de De Bart. Le prix de ces deux ouvrages est de 1000 fr. et 100 fr. - Il est regrettable que le portrait de Vander Helst a dû être une œuvre remarquable avant les maladroites retouches auxquelles il a été soumis.

4<sup>e</sup> De M. F. Bartsch, à l'usage qui offre de céder seize différents tableaux portant tous des figures attribués, à savoir:

2 Paysages de P. Gyzen	-	pour le somme de	5600.-
2 Portr. & 2 Paysages de Diétrich	3	"	5300.-
2 Pierre Wouvermanns	3	"	7000.-
1 Phd.	3	"	10000.-
1 Portrait de Holbein	3	"	10000.-
1 " de Vanderhelst	3	"	10000.-
1 Manne de Van Goyen	3	"	7500.-
1 Paysage de Van Mebom	4	"	7500.-

M. Fierens s'est parvenu à la Commission un petit tableau de femme enroulée représentant: la tête décapitée de St Jean Baptiste. Cette peinture formée déjà à deux reprises par M. Van Stekbe et M. Desvureth n'a pu être jugée digne d'être acquiescée par la Commission surtout à prix exigés qu'en demandant un tel

prix. Les propriétaires. Etait M. Fierens propose aujourd'hui de céder le tableau pour 4000 fr et communiquer une déclaration par laquelle M. Heris certifie que sans nul doute est un ouvrage dû au pinceau de Quentin Metsys. Avant de prendre une décision, la Commission attendra qu'il conviendra de demander l'avis de M. Le Roy Expert du Musée. -

Par sa lettre du 7 avril dernier, M. le Ministre est l'intermédiaire appelé l'attention de la Commission du Musée sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de publier une ou plusieurs séries de gravures au trait et à l'eau-forte reproduisant les œuvres les plus remarquables du Musée anciens et qui serviraient d'albums complémentaires du Catalogue.

Le Gouvernement s'est disposé à accorder une certaine somme en faveur de la publication dont il s'agit. M. le Ministre attendra en conséquence la proposition que la Commission aura à lui adresser. - L'Assemblée agira à la prochaine séance et examinera et votera sur les propositions qui lui en seront soumises.

La Commission avertit que le vernis de tableau de Rubens (Venus dans la forge de Vulcain) est complètement dérangé et qu'il importe de le restaurer le plus tôt possible. Elle décide de confier cette opération à M. Edouard Le Roy et elle autorise le Secrétaire à remettre le tableau à ce restaurateur.

La séance est levée à 4 heures

Paul Poirier  
Le Secrétaire  
P. Skienow

Commission d'histoire de Munich royales  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 13 Mai 1874 (3 heures)  
Sont présents M. M. Ed. Fehér, faisant fonctions de Président,  
De Kugel; Klingenberg, Altmeyer; Censeur mes,  
Conservateur; P. Skienow, Secrétaire.

M. De Kugel écrit pour faire connaître qu'il craint, à cause de l'état de sa santé, de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

M. le Ministre de l'Intérieur a adressé une ampliation approuvée du Budget des Clerges pour l'exercice 1874, fait parvenir en même temps une copie de l'arrêté royal du 22 Avril dernier portant de 6 à 10 francs le jeton de présence de M. M. les membres de la Com. Dir.

M. le Ministre fait remarquer que ce ne sera qu'un budget de 1874, qu'il sera possible d'introduire l'augmentation de crédit pour faire couvrir et couvrir de dépenses, mais qu'en attendant cette nouvelle charge pourra être prélevée sur l'ensemble des dépenses du fonds pour matériel et acquisitions administratives.

M. Edouard Le Roy fait connaître qu'il s'est aperçu que le tableau de Rubens (la forge de Vulcain) est plus endommagé qu'il ne le paraissait dans la salle de réunion au jour où il a été déposé et il demande, en conséquence que quelques membres de la Commission veuillent bien venir vérifier l'état du tableau, avant de le remettre au restaurateur, qu'il mette la main à l'œuvre, afin que les détériorations anciennes, les restaurations, les parties fendillées etc. soient constatées par un rapport. Il sera satisfait à la demande de M. Le Roy et les membres présents à la séance veulent bien se charger de vérifier la situation du tableau de Rubens.

Par apostille du 7 de ce mois  
M. le Ministre de l'Interieur renvoie  
à l'avis de la Com<sup>me</sup> une lettre pour  
laquelle le Comité de fabrique de  
l'Eglise de Lussan propose la copie  
d'un tableau d'Herriens qui se trouve  
plus convenablement sa place dans  
nouvelle église de cette localité. M. de  
L'Église et M. de Lussan acceptent la  
mission d'examiner l'œuvre dont il s'agit.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas  
lieu d'acquiescer au tableau indécemment  
attribué à Ribera représentant St  
André, que M. Lefebvre, offre de céder  
au prix de 2,000 francs.

La Commission prend une réso-  
lution semblable au sujet des  
ouvrages suivants qui ne semblent  
pas offrir assez d'importance pour  
être acquis par le Musée :

1<sup>o</sup> une tenture de St Andrieux,  
par David Ceccero le jeune, pré-  
senté au prix de 1,200 francs, par  
M. C. J. Mertz,

2<sup>o</sup> une médaille en marbre repé-  
sente une Madeline en prière  
par Laurent Delvaux, offert au  
Musée par M. l'avoué Chézy  
à Bruxelles.

M. Lissou, à Londres, écrit  
à la Com<sup>me</sup> pour lui proposer la copie  
de 14 tableaux anciens parmi lesquels  
figurent des œuvres de Vermeer et  
Carpaccio, Ceinture, Edeux Velasquez,  
Bronzino, Moroni, Salvator Rosa,  
etc. - Il sera répondu à M.  
Lissou que la Com<sup>me</sup> ne peut envisager  
des délégués à Londres pour voir  
ces ouvrages, mais que s'il se pré-  
sente l'occasion d'acquiescer à  
tableaux à Bruxelles, elle s'occupe  
du dessin en vue de s'il s'en  
est parmi eux qui puissent  
convenir aux collections de  
l'Etat.

M. Pierre Letoy, fess commis des  
en réponse à l'avis qui lui a été demandé  
quels sont tableaux de forme ronde  
(une tête de St Jean) présentée au Musée  
par M. Ferrer, est attribué par  
erreur à Gersten Matsys, qui est  
appartient à l'Ecole de Bruges et beau-  
coup d'analogie avec la production de  
Vander Weyden, le visage. - Rien que de  
nombreuses traverses traversent les  
franchise est ouvrage si beau  
œuvre, cependant dans un état assez satis-  
fait pour une peinture aussi an-  
cienne. - Il en fait la valeur appro-  
ximative à mille francs. - L'As-  
semblée et d'avis que l'œuvre  
présentée par M. Ferrer n'est pas  
d'une valeur tellement supérieure  
pour l'engager à acquiescer au sujet  
représenté. Elle est néanmoins émise  
la Collection du Musée.

Il est donné communément un  
dépêche par laquelle M. le Ministre de  
l'Interieur fera connaître quel  
obstant suite aux propositions  
qui lui ont été adressées par la  
Com<sup>me</sup>, il a obtenu à titre de  
agents chargés de la surveillance  
une indemnité de 200 francs sur le  
budget de 1873. - La Com<sup>me</sup>  
solicitera une indemnité de Cent  
francs en faveur du surveillant  
Meckens qui n'a pas été compris  
parmi ces agents, parce qu'il n'est  
attaché au Musée que depuis le  
mois 1873. -

M. le Ministre de l'Interieur  
fera connaître que son Collège et  
Département des Travaux Publics a  
consenti à la confection de plusieurs  
mobles destinés à la suspension des  
tableaux dans les salles du Musée  
ancien et près, par conséquent, la  
Com<sup>me</sup> de vouloir bien fournir à M.

L'Architecture des Bâtimens Civils, le  
 modèle de panneau adopté par elle.  
 L'Assemblée reçoit également une com-  
 munication de Mr. Willmann relative  
 au même objet. Le nouveau modèle  
 de panneau qui a été établi pour  
 pouvoir répondre à la demande du  
 Gouvernement et servir à l'af-  
 fectation qui adopte définitive-  
 ment ce modèle pour toutes les  
 Salles. - Plusieurs espaces à la  
 séance devant être occupés par des  
 grands tableaux, la C<sup>me</sup> pense qu'il  
 suffira de demander à l'Administration  
 des Bâtimens civils  
 de faire confectionner 12<sup>l</sup> panneaux  
 de deux mètres de largeur & une  
 vingtaine de panneaux d'un mètre  
 de largeur.

La séance est levée à 4 1/2 heures

P. Le Président

Le Secrétaire.

V. Stierum

C. Fétis

Procès-verbal de la séance Du 3 Juin 1874 (3 heures)

Sont présents M. M. E. Fétis, faisant fonctions de Président;  
 Balot; De Rongé; Portails; Stiegenyer;  
 Verbuetthoven; Membar; Conservateur,  
 Conservateur; V. Stierum, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances  
 du 23 Avril et du 13 Mai sont lus et  
 approuvés.

L'Assemblée reçoit communication  
 d'une lettre de M. Steg. Willmann,  
 à Paris, relative à la copie pour  
 la somme de 20000 francs, d'un  
 portrait de Van Dyck, représentant  
 un Supérieur de l'Ordre des Domi-  
 nicains. Ce portrait offre de belles  
 qualités, mais la Commission pense  
 que l'attribution qui lui est donnée  
 est fautive. Elle consulte en outre que  
 la tête & les mains ont souffert d'un  
 nettoyage qui a enlevé les glacis.  
 Elle décide néanmoins de soumettre  
 cet ouvrage à l'expertise de M.  
 H. Le Roy.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour  
 sur les propositions suivantes:  
 1<sup>o</sup> De Mr. Montheim, qui offre au prix de  
 25000 francs, un tableau de Henri  
 Goldziher, représentant un sujet my-  
 thologique. Cette peinture dans le  
 prix et très exécutée, ne paraît point  
 réunir des qualités suffisantes pour  
 en faire l'acquisition.

2<sup>o</sup> De M. R. Amey, à Paris, qui soumet  
 une miniature pour une représentation  
 un Christ en Croix qui est attribuée  
 à Van Dyck.

3<sup>o</sup> De M. Spier van Cleef, à Bruxelles,  
 faisant parvenir trois tableaux com-  
 plètement d'œuvre d'intérêt à  
 l'œuvre.

Requis dans une hotellerie, portant les  
 monogrammes D.V.B. Prix - 600 fr.

Deux petits tableaux (fruits et accessoirs) - du prix de 120 fr. les deux.  
 4. de M<sup>rs</sup> Née, à Bruxelles, représentant  
 un tableau de Verhaeven, représentant  
 deux enfants. Prix . . . F 500.-  
 5. de M<sup>rs</sup> Lennin, à Bruxelles, qui fait  
 parvenir un tableau gothique (La  
 Vierge et l'Enfant Jésus) Prix 1000 fr.

Par le décret du 9 avril 1848  
 M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur suggère l'idée  
 de faire publier des séries de gravures  
 ou de trait et de l'œuvre forte, d'après les  
 tableaux les plus remarquables des collections  
 anciennes et pouvant servir d'album com-  
 plémentaire du Catalogue. Le Gouver-  
 nement serait disposé à accorder  
 une certaine somme pour couvrir les  
 frais de cette publication. La Com-  
 mission est donc appelée à donner son avis  
 à cet égard. L'Assemblée pense  
 que cette mesure ne peut être qu'un  
 avantage pour nos Collections  
 et qu'elle sera mieux accueillie et  
 appréciée par le public capital de  
 l'État. Toutefois, il  
 sera bon de ne pas employer la gravure  
 en trait, plus spécialement adoptée  
 pour la sculpture et qui n'offre point  
 suffisamment de ressources pour la  
 reproduction des tableaux. L'album  
 serait complètement indépendant du  
 Catalogue descriptif et serait les  
 formes de la Gazette des B. A.,  
 c'est-à-dire de 20 <sup>à 25</sup> centimètres  
 de hauteur. - En proposant au Gou-  
 vernement de donner suite à cette  
 mesure, la Commission tient à dire  
 spécifiquement qu'elle ne saurait con-  
 sentir à ce que la publication  
 de l'Album praxité occasionne  
 aucune dépense à charge du crédit  
 de l'État et que dans la forme

serait supportée par le fonds-  
 général des Bénéfices. La Com-  
 mission prie M<sup>rs</sup> le Ministre de lui  
 dire la mesure qu'il compte suivre  
 pour la publication dont il s'agit.

Par une seconde dépêche datée  
 du 2 mai, M<sup>rs</sup> le Ministre se fait  
 parvenir pour la classe des copies  
 une reproduction exécutée par M<sup>rs</sup>  
 F. Meerts, d'après une fresque  
 de Masaccio, représentant: Les  
 Miracles de St Pierre. - M<sup>rs</sup> le  
 Ministre prie, en même temps, la  
 Commission d'examiner si une copie  
 faite par le même artiste d'après une  
 œuvre de Paul Véronèse (Le mariage  
 de St Justine) peut utilement être  
 ajoutée par l'État. - Et l'Assemblée  
 de l'avis de ce que le Gouvernement  
 demande que la Commission  
 fasse connaître son appréciation  
 sur la question de savoir  
 s'il y a lieu d'étendre le système  
 des copies et dans quelles limites  
 il convient de le maintenir.  
 La Commission accorde la réception  
 de la fresque de Masaccio et  
 relativement au second travail  
 exécuté par M<sup>rs</sup> Meerts, elle  
 répondra qu'elle ne désire  
 pas se prononcer à ce sujet,  
 pour le motif que les résolutions  
 à prendre sur les achats et les  
 commandes d'ouvrages pour la  
 Musée des Copies doivent être  
 réservés exclusivement à l'initia-  
 tive de l'État des Bénéfices  
 et que dès lors la Com-  
 mission des Copies n'a pas  
 à intervenir dans la solution  
 de ce question. La



Le Commissaire se réserve d'examiner ultérieurement s'il convient d'acheter le système des copies et de l'acheter avec les livres dans lesquels il y a lieu de maintenir ce système.

La Commission définitivement choisit d'un ton uni gris-olivâtre pour la première à la Colof de la Salle de Rubens.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président  
Le Secrétaire. C. F. J. Steiner

Commissaire Directeur Du Musée royal  
De Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Juillet 1874 (3 heures)

Sont présents M. M. Co. Fitis, faisant fonctions de Président; Balat; Debrun; De Rougé; Etadon; Hingemeyen; Eug. Verbeekhoven, Elmsker; Cousinnes, Cueswaert; V. Steiner, Secrétaire.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 Juin dont il est donné lecture, l'Assemblée reçoit communication d'un rapport pour lequel M. Etienne Le Roy, expert du Musée, fait connaître que les portraits offerts en vente par M. Eug. Willems, se réfèrent à une œuvre de Van Dyck, mais que ce tableau qui présente quelques qualités paraît plutôt pouvoir être attribué à Boyermann. Son état de conservation laisse beaucoup à désirer. La tête et les mains ont été fort heureusement nettoyées. Sa valeur ne peut être fixée à plus de 1000 francs. Cette appréciation de l'expert confirmant l'avis émis par la Commission dans la séance du 3 Juin, il est décidé qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer les portraits proposés par M. Eug. Willems.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour sur la proposition de vente et après examen des tableaux portants de fausses attributions ou de tableaux en mauvais état de conservation

- 1<sup>o</sup> Un tableau de Valentin (La paraisie omisique) offert par M. Neuman, au prix de 4000 fr.
- 2<sup>o</sup> Un tableau attribué à Van Dyck, représentant C. Alla Scala en adoration devant la Vierge, présenté par M. De laet, à Paris, au prix de 1500 fr.
- 3<sup>o</sup> Un tableau attribué à Menges (La Vierge et l'Enfant Jésus, dans M. Yvon Demoulin) 100 francs.
- 4<sup>o</sup> Quatre tableaux envoyés par M. Roey, à M. de Pezard Cuyjs.
 

Pezard Cuyjs	Prix 4500.-
Vue de ville par Beerstraet	" 550.-
Portrait par L. De Baun	" 450.-
" " M. Maer	" 350.-

3<sup>e</sup> - Cinq tableaux offerts en vente par M. Deillaumier, actuellement à Bruxelles, à savoir:

- Giorgione - La Sculpture. . . . . Prix fr. 18000
  - Palmyrino - La Pêche. . . . . 4000
  - Passerotti. St. Francois, St. Jerome, St. J. Bapt. . . . . 4000
  - Giordano - Etant en l'air. . . . . 2000
  - Deux M<sup>rs</sup>. Poussin - St. Jean - St. Jacques. . . . . 2000
  - Dominiquin - Paysage; vue de Civoli. . . . . 4000
  - Salvator Rosa - Vue des environs de Rome. . . . . 2000
  - Gasp. Van V. t.elli. Marmes. . . . . 3000
- Les deux tableaux (L'Avanture des Berges et une Choe de Cavaliers) dont il ne peut fixer le prix, n'ont connaissance pour les auteurs.

Il me donne l'assurance d'un despatch du 22 Juin, par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre des Interieurs de nous envoie une lettre de son Collègue du Département des Travaux Publics annonçant que les travaux des Galeries du Musée ancien sont très avancés et que les peintures étoient complètement terminées pour la fin de l'été prochain, époque à laquelle l'Administration des Musées pourra s'occuper du placement des tableaux. M<sup>le</sup> le Ministre des Travaux Publics demande toutefois, que la Commission s'occupe dès maintenant des placements des ouvrages dans les Salles qui sont prêtes, afin de ne pas trop retarder l'ouverture. La C<sup>on</sup> répondra à M<sup>le</sup> le Ministre qu'elle tient plus que personne à une prompt installation des Collections dans les nouvelles Salles, mais que dans la situation actuelle des locaux, il n'est pas permis d'y songer à cause de l'énorme propriété perdue par les travaux qui restent à exécuter. Il est donc impossible d'adopter pareille condition d'entreposer des tableaux dans les Salles et qu'il conviendrait pour la conservation de ceux-ci que les ouvrages aient complètement quitté les locaux.

qu'au surplus, la Commission n'apprécie ni l'utilité, ni l'avantage d'avoir successivement chacun des Salles terminées, lesquelles ne répondent que d'une manière défavorable à l'attente du public, alors qu'il semble préférable de procéder d'abord à un délai <sup>aussi</sup> rapproché que possible à une ouverture complète du Galerie. La Commission ne négligera rien pour atteindre ce but, mais elle insiste en même temps sur la nécessité de mettre l'entrepreneur en demeure de terminer les travaux pour le 1<sup>er</sup> Août prochain.

La C<sup>on</sup> se rend ensuite chez M<sup>rs</sup> Louis Ganchez où l'on lui montre deux grands panneaux de Lucas Cranach le jeune, représentant: Adam & Eve. Ces deux peintures caractérisent parfaitement le genre de cet maître et paraissent offrir beaucoup d'intérêt pour la Collection des œuvres des <sup>peintres</sup> primitifs. Les figures à leur époque, les deux volants sont dans un état de conservation assez satisfaisant. Le prix est de 6000 fr pour les deux panneaux. - La question d'achat, mise aux voix, est résolue affirmativement, au prix demandé par M<sup>lles</sup>. Félix Balot, Debeney & De Rougé. M<sup>lles</sup>. Cousinier, Stinger, Verbecqhem ont voté contre. M<sup>lles</sup> Etienne n'est plus présent à la réunion. En conséquence l'achat des deux volants de Cranach est définitivement adopté, sauf approbation ministérielle.

L'attention de l'Assemblée se  
 porte vers un tableau de  
 Martin Van Valkenbough et J.  
 Fouché, représentant une Galerie  
 de tableaux. M. L. Guichet en  
 demande 6000 francs - C'est  
 peinture, très belle d'exécution  
 et de couleur présente un réel  
 intérêt à cause <sup>de la reproduction</sup> des tableaux qui  
 figurent dans cette Galerie. La  
 Commission désirerait faire  
 l'acquisition de cet ouvrage  
 si M. L. Guichet veut bien  
 consentir à le céder pour 4000 fr.  
 En conséquence, des démarches  
 seront faites pour parvenir  
 à ce résultat.

La séance est levée à 4 3/4 heures

Le Président  
 Le Secrétaire  
 V. Schœner  
 J. F. F. F.

Commission d'histoire des Musées royaux  
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 30 juillet 1874 (3 heures)

Sont présents MM. Louis Gallat, Président; Balot; De Broe;  
 Ed. Féli; Portals; Siringuys; Membres  
 Conseillers Conservateurs, V. Schœner, Secrétaire.

M. De Broe, retenu à Liège  
 par la fête de Pèlerin et ne peut  
 assister à la séance de ce  
 jour.

La Commission, convoquée d'urgence  
 est informée que dans la matinée du  
 29 de ce mois, M. Ed. Féli & le Secrétaire  
 ont été prévenus qu'une grande partie  
 de la corniche qui surmonte le lanternon  
 de l'un des nouvelles Salles de tableaux  
 au musée, s'était à l'occasion de l'entretien  
 des bâtiments s'est détachée en  
 tombant sur les <sup>grandes</sup> tables de  
 Rubens qui avaient été disposées dans  
 la dite Salle, la seule qui peut  
 recevoir pendant l'exécution des  
 travaux exécutés au musée.

Cette corniche d'un poids considérable  
 formant une masse de 16 mètres  
 et de hauteur mesurant 36 centimètres  
 de largeur sur 13 centimètres d'épais-  
 seur s'est détachée sur une longueur  
 de 7<sup>m</sup> 50<sup>c</sup> en atteignant deux des  
 tables qui occupent les deux  
 premiers rangs de la rangée: 1<sup>o</sup>  
 l'adoration des mages & 2<sup>o</sup>  
 Le Martyre de St. Lévin. Il  
 a été constaté immédiatement que les  
 premiers de ces ouvrages a deux  
 déchirures profondes à la partie  
 droite supérieure et une troisième  
 offrant moins de gravité, ainsi  
 que de nombreuses écaillures  
 produites par les débris de chaux  
 qui ont glissé sur la surface  
 de la toile. Dans le bas des  
 tableaux, vers la gauche, il  
 existe une quatrième déchirure  
 offrant moins d'importance.

Le second, le Martyre de St  
 Rémi a dans la Chapelle d'un # dans la partie supérieure,  
 de hauteur une déchirure horizontale  
 d'environ 1/2 centimètre apparente  
 d'autant plus de gravité que les  
 couleurs ~~de~~ près des bords de  
 la déchirure ont été érasées sur  
 une largeur de 5 à 6 centimètres.  
 A l'extrémité supérieure de droite  
 des déchirures plus légères & un  
 autre à leur plan de protuberance  
 occasionnés par la chute  
 des matériaux sur le revers  
 du tableau. - L'Assemblée  
 apprécia l'exactitude des degrés d'adhésion  
 consignés en-dessous et constaté  
 que la conservation des autres bords  
 n'est due qu'à une cause et à la  
 solidité des châssis qui ont empêché  
 qu'elle ne fût traversée par  
 l'énorme quantité de matériaux  
 tombés sur le rebord des cadres.  
 Craignant que d'autres fragments  
 de l'ornement ne vinssent se  
 détacher dans les tableaux disposés  
 dans cette pièce furent immédiatement  
 transportés dans la Salle  
 Joyeuse. La Commission  
 déclare que la conservation de  
 ces ouvrages est dans le même état  
 qu'au moment où ils ont été  
 enlevés de la Salle de Rubens.  
 M<sup>r</sup> Etienne Le Roy consulté sur  
 les conséquences de l'accident  
 fut convaincu que la restauration  
 même des deux bords endommagés  
 peut être faite de manière à ne  
 consommer que très peu de frais.  
 La Commission rendant compte à  
 M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur  
 du déplorable accident qui  
 vient de se produire lui fera  
 remarquer qu'elle n'a pas cru  
 devoir se rechercher la cause;

mais qu'il est à noter cependant  
 que le membre d'ornement qui  
 vient de se détacher est le même  
 que celui employé dans les autres  
 Galeries et qu'elle a, par consé-  
 quent des vantes très sérieuses  
 sur la garantie de solidité  
 de toute construction employée  
 pour l'ornementation des  
 galeries. Il importe donc pour  
 la sécurité publique et la  
 conservation des richesses de  
 l'Etat que M<sup>r</sup> le Ministre de  
 l'Intérieur fasse vérifier  
 par des délégués de son Dépar-  
 tement si les nouvelles Galeries  
 n'offrent sous ce rapport aucune  
 espèce de danger. La Com-  
 mission recommande que la pièce  
 n'est servie l'accident  
 reste dans l'état où elle est  
 jusqu'à ce qu'il ait été  
 donné suite à l'enquête réclamée  
 dans l'intérêt public et elle  
 exprime le désir qu'il puisse  
 être donné une prompte suite  
 à cette mesure afin de prévenir  
 d'autres dégradations &  
 pour que la réouverture du  
 Musée ne subisse plus un  
 nouvel agouvement.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

O. Le Président  
 Le Secrétaire. Et. Robien  
 Rémi

Commission Directrice des Arts et Manufactures  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Seance Du 12 Aout 1874 (1874)

Tout présents M. M. de Comte de Robiano, faisant fonctions  
de Président; Balat; De Brou; W. Fehis &  
Stingemeyer, Membres; Cens ci-mes, Conservateur;  
P. Thiéron, Secrétaire

Après la lecture des procès-ver-  
baux des séances des 1<sup>er</sup> & 30 Juillet  
dont la rédaction est approuvée,  
l'Assemblée reçoit communication d'une  
lettre du 4 de ce mois, par laquelle M.  
le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat  
pour le service de l'Etat des tableaux  
de Lucas Cranach & de Van Valdenborcht  
cédés par M. Léon Gauchez.

La Commission est informée offi-  
ciellement de la suite donnée à  
l'enquête relative à l'occasion de  
l'accident survenu le 24 Juillet 74 dans  
l'une des salles nouvellement construites.  
Elle décide qu'il y a lieu d'informer  
M. le Ministre de l'Intérieur qu'elle  
ne croit pas dans la situation actuelle  
des locaux, pouvoir commettre les  
placements des tableaux ainsi que les  
détruits qui en ont été supprimés par le  
Département de l'Intérieur et  
qu'elle attendra en conséquence  
pouvoir procéder à cette opération que  
M. le Ministre de l'Intérieur lui en  
fasse connaître que les locaux n'offrent  
plus aucun danger pour les collections  
et les visiteurs.

Par sa lettre du 31 Juillet, M.  
le Ministre de l'Intérieur informe la  
Commission que le tableau de M. Joseph  
Stevens intitulé: "Bruxelles le matin",  
vient d'être acquis pour le service  
moderne de Peinture. La Com-  
mission délègue à M. M. Fehis & De Brou  
le soin de désigner l'emplacement  
de cette toile.

M. A. Pierrat, à Bruxelles, soumet  
à l'appréciation de M. M. les Membres

Un Dieu habillé en Juif aut. :

1<sup>o</sup> Une Vierge avec l'enfant Jésus  
qu'il attribue à Heintz et dont  
le prix est de 2500 francs

2<sup>o</sup> Une madone de l'École italienne  
qui est offerte de côté pour 1200 frs.

Le premier de ces ouvrages paraît  
se rapprocher davantage des œuvres  
de Quinten Massys et présente un  
certain mérite, mais plusieurs parties  
du tableau sont notamment les chairs  
ont été trop retouchées. Néanmoins  
la Commission pense que cette peinture  
trouverait convenablement sa place  
dans la Collection des gothiques et elle  
décide d'en offrir 1200 francs.

L'Assemblée est d'avis que le titre  
de Madone ne peut convenir aux  
claires.

Elle décide ensuite de faire  
expédier par M. de Lamoignon & Héric  
une gravure représentant une copie  
de l'œuvre & d'annoncer par  
M. de Volterre à Anvers, sous le  
nom de Vandergelt - Le prix unit  
de 2500 francs.

Il est passé à l'ordre du jour  
sur le offre de vente ci-après concernant des ouvrages portant leur de  
1<sup>o</sup> Trois tableaux envoyés par M. Jaeger <sup>faux attribution</sup>  
à Paris :

Paysage de Dillingburg, avec figures  
de André Both

Une tête d'Oriental par A. de Ryckel

Le prix de ces deux ouvrages est de 1600 fr

Le Christ au Jardin des Oliviers par  
la Colège . . . . . Prix 3000.-

2<sup>o</sup> Une machine prétendument attribuée  
à Bonaventura Pecker, tableau  
que M. J. Vandrieux a acheté pour  
la somme que la Com. vendra  
ici en dernier.

3<sup>o</sup> Trois dessins que M. Both vend sans indiquer de prix  
comme s'ils ont été exécutés par le  
sculpteur Puder, mais qui ne  
sont que des calques.

Il en donne l'un d'une lettre  
par laquelle M. le Clerc de D. l'inter  
renvoie à l'avis de la Commission sur  
requête adressée au Roi par M. Poussot  
à Paris, à l'effet de céder un grand  
tableau de Pierre Chys, représentant  
Le Duc Jean de Wurtemberg, évêque  
de Gant, en 1386. Cette lettre  
a été faite l'objet de plusieurs  
communications adressées à la  
Com. par M. de la Rivière. La Com.  
informera M. le Ministre qu'elle  
accepte volontiers l'offre faite  
par M. Poussot, d'envoyer le tableau  
à Bruxelles.

La Com. apprend un dessin  
s'élevant à 250 francs qui lui  
est soumis par M. Van der Kempken  
pour la restauration de deux tableaux  
figurant au Catalogue sous les  
noms de Sallant (N<sup>o</sup> 302 & 303  
représentant : La procession des  
d'Oranienburg & la suite de cette  
procession. - ~~Le tableau n'est  
pas identifié et ne se trouve  
pas dans le catalogue~~  
après qu'il a été examiné. M.  
Van der Kempken se propose d'  
effectuer la restauration de ces  
deux ouvrages dans son atelier.

M. André Holme, à Bruxelles,  
fait connaître qu'il est chargé  
de rendre une répétition d'un  
tableau de P. Péronez représentant  
les Noce de Cana. Il prie la  
Commission de vouloir bien exa-  
miner ce tableau chez lui parce  
que son transport au Musée  
serait assez difficile, à cause  
de ses dimensions. M. de Fels,  
de Brion, & M. de Strycker  
se chargent de le voir et  
tableau.

M. Etienne Le Roy fera  
parvenir un dessin pour la

Entretien du D<sup>ns</sup> de Robiano (l'abbé de Mages & le Marquis de S<sup>t</sup> Léon) qui ont été dictées par l'abbé de l'abbaye arrivée récemment dans l'une des salles de l'abbaye. Les dépenses s'élèvent à F 2500. dont 1000 francs concernent les dégradations occasionnées par la chute de la charpente & les 1500 francs restants pour réparer de nombreuses parties de certains vitraux dans le Martyr de S<sup>t</sup> Léon, les vitraux & harmoniser les anciens vitraux.

M. Desbrosses est d'avis qu'il sera nécessaire pour dissimuler les dépenses de soumettre les deux vitraux à un vitrailage complet. L'Assemblée ne se trouvant plus suffisamment en nombre pour élire le comité qu'on a proposé il est convenu que celle-ci sera mise à l'ordre du jour d'une séance qui aura lieu prochainement.

La séance est levée à 5 heures

Le Président  
Le Secrétaire  
J. Desbrosses  
A. Robiano

Commission Directrice Du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 19 Aout 1844 (3 heures)

Sont présents M. le Comte de Robiano, Président; Balat; Desbrosses; Le Roux; Et. Fitis; Eug. Verbecqhoum, Membres; Comis, Conservateur; N. Thiéron, Secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance Du 14 Aout. La rédaction en est approuvée.

M. Perré fait connaître qu'il ne peut accepter l'offre de 1200 fr qui lui a été faite par la Commission pour le tableau colligé représentant la Vierge avec l'enfant Jésus et qu'il ne consentirait à céder cet ouvrage qu'au prix de 2000 francs. - La Commission est d'avis qu'il conviendrait de s'adresser à cet achat.

Il est donné lecture du rapport que M. Etienne Le Roy, Expert du Musée, adresse au sujet d'un tableau attribué à Wanddyck représentant une vierge de femme et d'enfants. - Il considère cette peinture faite en cambrage pour servir sans doute à la gravure comme une production exécutée à Paris par un de ses élèves: Abraham Wanddyck.

Ce tableau qui n'est pas sans mérite a quelque prix sur le marché dans les parties claires et sa valeur est fixée à 600 francs. L'Assemblée n'a pu voter le rapport demandé à M. Héris. - après un nouvel examen de l'ouvrage, la Commission décide qu'elle informera M. de Volter qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer pour la Collection de l'Etat à l'achat de ce tableau qu'il a exposé au Musée.

M. le Ministre du D<sup>ns</sup> renvoie à l'avis de la Commission par lequel M. Desbrosses, à l'angle S<sup>t</sup> Etienne de Mont-Lux

preu Nantez offre de ceder un portrait  
d'homme par Van Loo. L'Assemblée  
informe M<sup>rs</sup> Duz qu'elle ne peut  
statuer sur sa demande en l'absence  
du portrait qu'elle désire ceder, mais que  
si elle trouve l'occasion de l'envoyer  
au Salon, la Commission s'empresse  
- tant de l'examiner.

Il est communiqué une lettre  
par laquelle M<sup>r</sup>. E. Verbruggen fait  
connaître les circonstances qui l'ont  
engagé à ne pas mettre aux enchères  
le tableau de Craesbeck (la querelle  
fatale) qui devait être vendu au  
Laurier, le St. Jans d', et il demande  
en conséquence, si le Salon de Bruxelles  
n'aurait point l'intention d'acquiescer  
cet ouvrage. - Il sera répondu  
à M<sup>r</sup>. Verbruggen que lorsque le tableau  
de Craesbeck a été signalé à l'atten-  
- tion du Salon de Bruxelles, des  
délégés de la C<sup>on</sup> se sont rendus à  
Louvain pour l'examiner et qu'il a été  
décidé alors qu'il n'y avait pas  
lieu d'en faire l'achat pour le  
Musée de l'Etat.

La Commission décide qu'elle ne  
peut acquiescer au tableau représentant  
une bataille sur un pont, erroneusement  
attribué à Salomon Ruysdael et que  
M<sup>r</sup>. Hollander propose de ceder pour  
6000 francs.

M<sup>r</sup>. Etienne LeRoy fait parvenir  
à l'appui du devis qu'il a dressé pour  
la restauration des deux tableaux de  
Rubens: le Martyre de St. Sébastien &  
l'adoration des mages, un état consta-  
- tant les accidents survenus récem-  
- ment à ces deux tableaux, ainsi que les  
restaurations antérieures qu'il est  
désirable de faire disparaître. - M<sup>r</sup>.  
LeRoy fait remarquer que les accidents  
provenant de la chute de la corniche  
peuvent être réparés sans nécessiter  
un retouillage et qu'il faut éviter  
de surmonter ces peintures aux  
dangers d'une opération aussi  
hasardeuse. Surtout lorsqu'il s'agit  
de tableaux anciens de grande dimen-  
- sion et ayant déjà été retouillés.

# Ce tableau portera irrévocablement  
les marges

M<sup>r</sup>. De Bruin insiste de nouveau sur  
le mérite du retouillage qu'il  
considère comme le seul moyen de  
faire disparaître les traces des  
déchirures car il est convaincu  
qu'à défaut de cette opération  
les morceaux de toile qu'il faudra  
appliquer contre les parties déchirées  
M<sup>r</sup>. Verbruggen partage le même  
avis au moins pour l'adoration  
ou il ajoute que les déchirures sont  
plus grandes et percent complètement  
la toile. - Cette opinion est com-  
- battue par plusieurs membres  
qui invoquent notamment les dangers  
auxquels on exposerait ces ouvrages  
en procédant à un retouillage.  
Ils font remarquer au surplus  
que si, contre toute attente, les  
prévisions de M<sup>r</sup>. De Bruin devaient  
se réaliser la restauration qu'il  
s'agit de faire effectuer aujourd'hui  
n'exclurait pas un retouillage  
complètement ultérieur. - La question  
étant mise aux voix, quatre membres  
adoptent le retouillage partiel;  
deux membres, M<sup>r</sup>. Verbruggen  
et De Bruin votent pour un retouillage  
entier. - En conséquence, les  
conclusions du rapport de M<sup>r</sup>. Et.  
LeRoy sont adoptées. - La  
Commission s'occupe ensuite de  
choisir de l'artiste auquel il  
conviendrait de confier la restaura-  
- tion du Martyre de St. Sébastien  
& de l'adoration des mages.  
M<sup>r</sup>. De Bruin conteste la capacité  
de M<sup>r</sup>. Etienne LeRoy pour un  
travail aussi important et propose  
de s'adresser à un restaurateur  
qui offre de meilleures garanties.  
Des membres font observer à M<sup>r</sup>.  
De Bruin qu'il est de notoriété  
que M<sup>r</sup>. LeRoy a accompli de  
habilement un grand nombre  
de restaurations que le choix  
de ce praticien semble naturelle.



ment indiqués pour le travail qu'il s'agit de faire exécuter et qu'il y a tout lieu de croire qu'il s'acquittera d'une manière irréprochable. - M. le Président met aux voix le point de savoir si la restauration des deux tableaux de Rubens sera confiée à M. Et. Le Roy. - Deux Membres répondent affirmativement & M. De Bruyn négativement. M. Eug. Verboeckhoven s'abstient par le motif qu'il n'est pas en mesure d'apprécier le mérite des travaux exécutés par M. Et. Le Roy. - L'Assemblée approuve ensuite le devis & élève le devis à l'approbation du Gouvernement, la Com<sup>te</sup> fera remarquer qu'une somme de mille francs concernant la répétition des accidents arrivés le 30 juillet dernier et qu'à cause de ces circonstances anormales qui ont coûté à l'Etat une somme de 100 francs pour remettre en état les cadres qui ont été endommagés. La Commission insistera sur l'urgence d'obtenir une prompte décision. -

M. de la Com<sup>te</sup> se rendra ensuite chez M. Lion Gauthier pour voir deux tableaux: 1<sup>o</sup> le Débarquement de Cabaret par Coen. Dussart du prix de 12000 fr. & 2<sup>o</sup> L'heureux mariage par F. van Buerden, du prix de 4000 francs. La Com<sup>te</sup> décide qu'il n'y a lieu d'acquiescer aucun de ces ouvrages pour le Musée.

La séance est levée à 5 heures.

M. le Président  
Le Secrétaire.  
J. Steiner

Commission directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 9 Septembre 1874 (3 heures)

Sont présents M. de la Com<sup>te</sup> Louis Gallait, Président; De Bruyn; L. Fétis; Nieuwenhuys et Hingemans, Membres; V. Steiner Secrétaire.

La Commission est informée des motifs qui empêchent M. de la Com<sup>te</sup> De Bruyn & Verboeckhoven d'assister à la séance de ce jour.

Il est donné lecture d'une lettre du 2<sup>o</sup> Septembre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de l'arrêté royal du 24 août qui appelle M. Jean Nieuwenhuys à faire partie de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Par sa lettre du 24 août, M. de la Com<sup>te</sup> Piérot fait connaître que contrairement à sa précédente communication le propriétaire du tableau représentant la Vierge et l'Enfant Jésus consent à céder cet ouvrage au Musée pour la somme de 1200 francs, prix qui lui a été offert par la Com<sup>te</sup>. Celle-ci considère donc cet achat comme étant définitivement conclu sans approbation ministérielle.

Il est donné lecture d'une lettre du 8 Sept par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise la Com<sup>te</sup> à confier à M. Etienne Le Roy la restauration de deux tableaux de Rubens: Le Martyre de St Sébastien & l'adoration des Rois. Toutefois, comme il s'agit de travaux d'une importance exceptionnelle, M. le Ministre désire que cette restauration s'accomplisse sous la surveillance incessante des deux Membres de la Commission: M. de Bruyn & Nieuwenhuys, qui voudront bien apporter un contrôle actif à l'accomplissement de cette mission. Il est entendu que cette mesure n'exclut aucunement la surveillance individuelle de autres Membres de la Commission. - Sur la demande des enseignements sans formalité M. Nieuwenhuys quant au mode de restauration qu'il s'agit de suivre, et qui sont indiqués dans le rapport de M. Et. Le Roy dont il est de nouveau donné lecture. M. Nieuwenhuys insiste vivement

Sur l'indispensable nécessité de soumettre  
le Martyre de St. Libin à un certain log-  
comptes pour faire des portraits complé-  
-tément hors de cause des descriptions et  
après de ~~quelques~~ réflexion d'une manière  
complète la possibilité de exécuter qui se  
sitachent en divers endroits de la table.

Cette question ayant été élucidée en ga-  
-rément à une forte majorité, l'Assemblée  
a une séance précédente, M. de la Harpe  
sans M. de Beau, se présente par qui il  
y est venu de revenir sur la décision  
prise antérieurement.

Par une seconde dépêche portant  
la même date, M. le Ministre de l'Intérieur  
fait connaître que le Département de  
Travaux Publics a invité le S. Libotte-  
Rogé, Entrepreneur des Travaux d'appro-  
-priation des Galeries du cloître ancien  
à négocier avec les maîtres d'un tableau  
de la Commission Directrice la somme  
de 1600 francs, montant des frais auxquels  
sont évalués la restauration des deux  
tableaux de Rubens endommagés par le  
fait de l'ouverture du S. Libotte  
carré que la réparation des cadres.

Enfin, par une troisième lettre  
datée également du 8 Septembre  
M. le Ministre de l'Intérieur présente  
la Com. que d'après une information  
venue par son Collègue du Départe-  
-ment des Travaux Publics la Galerie  
de cloître ancien sont complétement  
mis en état pour recevoir les  
œuvres d'art qui doivent y être exposés.

M. le Ministre prie donc la Commission  
de procéder sans retard au placement  
des tableaux et il insiste sur la conve-  
-nance de terminer ce travail pour  
le 15 Octobre de Septembre. La  
Commission répondra à M. le Ministre  
que le délai de quelques jours qui  
nous sépare du 23 Septembre est  
nécessaire. La commission que nous avons  
l'activité que M. de la Harpe  
doivent apporter à ce travail, il sera  
de haute impossibilité de le terminer  
pour l'époque indiquée, mais elle

fera ce qui est en son pouvoir  
après de rendre promptement les  
Collections accessibles aux visiteurs.  
L'Assemblée passe ensuite à l'ordre  
du jour sur les propositions de rendre  
la - après :

- 1<sup>o</sup> De Mr. Prusti, qui donne deux tableaux certainement attribués  
à Sébastien Del Piombo (Le Christ en croix) et au Parmesan  
(Le mariage de St. Catherine), de prix de 4000 francs
- 2<sup>o</sup> De Mr. Mercier, qui offre de céder pour 12000 fr. une image avec  
l'Enfant Jésus, tableau certainement attribué par  
lui à Van Dyck
- 3<sup>o</sup> De M. France qui présente deux tableaux, l'un de Stengelant, l'autre  
de Kunggen, dont il demande respectivement 4000  
3 1300 francs.

M. Mad. Leclercq, à Bruges,  
fait parvenir le portrait d'Ortelius  
qu'il offre de céder pour 500 francs,  
M. Leclercq ne peut désigner le nom  
de l'auteur de ce tableau qu'il considère  
cependant comme une œuvre originale.  
L'Assemblée est d'avis que ce portrait  
à cause du personnage qu'il représente  
pourrait convenir pour la Galerie  
historique, mais elle ne donne point  
un don plus de 150 francs attendu  
que contrairement à l'opinion de  
M. Leclercq cette peinture n'est  
qu'une copie d'après Rubens.

M. Ed. Feti fut communiqué que  
lors d'un récent voyage à Paris,  
il a eu l'occasion de voir les  
tableaux de Pierre Fhy,  
représentant: le Duc Jean de Bre-  
-bant grâce à son Gantou, en  
1385, offert en vance aux  
Généralistes par M. Pousset.  
La composition de cette œuvre  
lui a paru être ordonnée  
et la peinture offre certains

qualité d'incendie, bien qu'on  
 ne distingue pas dans le fronton  
 du Duc d'Albe, de peinture  
 la figure de Van Dyck comme  
 le peintre Mr. Ponsset. Les  
 tableaux à ornement souffrent  
 et la fin de restauration peuvent  
 sans exagération être évalués de  
 4 à 500 francs. - D'un autre  
 côté le propriétaire demande  
 pour la copie de l'ouvrage  
 qui ne pourrait prendre place  
 que dans la Galerie historique  
 le prix exorbitant de 6000 francs  
 La Commission en conséquence  
 qu'il y a lieu de proposer au  
 Gouvernement de ne pas donner  
 suite à l'offre de Mr. Ponsset.

La séance est levée à 5 heures.

M. Le Président  
 Le Secrétaire  
 M. Héron

Commission directrice Des Musées royaux  
 De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 5 Octobre 1874 (3 heures)

Sont présents M. etc. M. Feli, faisant fonctions de Président;  
 Balut; De Brou; De Rongé; Nicuvenberg;  
 Stuyvenyx; Verhaerthoven, etc. etc.  
 Commissaire, Commissaire; V. St. rium, Secrétaire.

Il est donné lecture des procès-  
 verbaux des séances Des 19 Août et Des  
 9 Septembre. - Le résumé en est  
 approuvé.

La Commission reçoit comme d'usage  
 d'une dépêche, en date du 30 Septembre  
 par laquelle M. le Ministre des Bâtiments  
 transmet deux lettres qui lui sont adressées  
 par le Département des Travaux Publics au  
 sujet des baux d'appui à placer dans la  
 Salle de lecture, au grand corps qui n'est  
 servi par les escaliers et d'un complément  
 d'autres pour les galeries récemment con-  
 struites. Ces d'escaliers auront 90 centim.  
 de hauteur & l'espace à mesurer entre la  
 mur & l'appui sera uniformément de 7  
 centimètres. - L'Assemblée recom-  
 mande au propriétaire de prendre garde  
 de ne pas laisser la barre de bois de chêne et les  
 pilastres au fond d'acier à la disposition  
 pour être remplis promptement. La  
 Commission constate avec regret que la  
 petite galerie à l'entrée du Musée ne dispose  
 - pas de tout système de chauffage  
 et qu'il serait utile de chauffer égale-  
 -ment le grand escalier de marbre blanc.  
 Le Gouvernement sera prié, en conséquence  
 de vouloir donner des instructions afin que  
 cette lacune puisse être comblée. La  
 Commission insiste ensuite le vœu qu'on  
 adopte pour la peinture à la colle de la  
 petite galerie un ton un peu plus  
 clair que celui de Salon dit: De lecture  
 et des galeries qui lui sont posées  
 par la Commission M. l'Architecte des  
 Bâtiments Civils répond que la seule solution  
 destinée à suspendre la grande table  
 pour la plupart d'un poids très considé-  
 -rable sont attachés dans le mur  
 dans des conditions de solidité telle-

qu'il n'y a aucun danger à redouter. Il faut convenir, en outre, que les crochets sur lesquels se posent les tringles inférieures, maintenant, les Français ont été soumis à deux épreuves qui lui permettent d'affirmer qu'ils offrent également toutes les garanties de Solidité.

Par une lettre adressée le 16 Sept. 1807. M. le Ministre de l'Intérieur appelle l'attention de la Commission sur l'intérêt qu'il y aurait à procéder sans aucun retard au placement des tableaux de la série ancienne, ainsi qu'à la constitution de l'état de conservation dans lequel se trouve chacun des ouvrages au moment de leur mise en place, en sorte que l'on puisse en faire promptement l'inventaire sans avoir eu l'état de conservation digne de la série de Bruxelles. M. le Ministre recommande cette mesure à la sollicitude de la Commission des études et exprime le désir de connaître la situation dans laquelle se trouvent les tableaux ne pouvant que l'idée de procéder à une division immédiate des Collections de la série ancienne. Et il est convenu que dès demain la Commission se réunira à une heure après-midi, de 10 heures du matin à midi et de midi à 3 heures. Les membres présents à ces réunions sont autorisés à prendre les dispositions que les jugeront utiles pour l'accomplissement du travail qu'il est question d'entreprendre. Il est entendu que ce qui concerne la mise en état des tableaux, ces mesures seront limitées à un nettoyage superficiel et au nettoyage qu'il serait dangereux d'ajourner. La Commission décidera ensuite d'une séance spéciale les mesures à prendre à l'égard des tableaux qui exigent des soins de conservation plus importants. Il sera par conséquent en même temps à l'entretien ou renouvellement des cadres. En informant M. le Ministre de la marche que l'on compte suivre pour l'exécution des travaux projetés, la Commission fera remarquer que malgré l'assurance qui lui a été donnée de l'achèvement complet des galeries, et restera cependant à déterminer le placement des appareils

de ventilation et qu'il ne s'agit de dépenses énormes, assez sérieuses qui l'empêchent de remplir son devoir. Elle priera donc M. le Ministre de faire ce qui sera possible pour l'achèvement qui n'est pas tolérable. Des autres seront donnés afin que l'usage des tables soit formellement interdit aux auteurs de l'entreprise des bâtiments cirés.

Après l'information contenue dans le rapport ministériel du 18 Septembre 1807, la Commission est autorisée à acquiescer au prix de 1200 francs une table ancienne représentant la Vierge et l'Enfant Jésus dans le ciel et la proposition pour M. A. Picret, à Bruxelles.

M. Mad. Leclercq, à Bruges, écrit à la Commission pour faire remarquer que le prix de 1200 francs qui lui est offert pour le portrait d'Albela, d'après Rubens, est bien inférieur à ce qu'il estime que le tableau vaudra bien mieux et plus. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier sa résolution antérieure.

M. de Vandevelde offre de céder pour 2000 francs une statue en pierre de France, par Godefrid, représentant Diane Chasseresse. M. Simonis qui a eu l'obligation d'examiner cette œuvre, est d'avis qu'il n'y a pas d'un maître supérieur à ce que l'on peut attendre de ce sculpteur et que si l'on veut la prix demandé lui paraît assez élevé. La Commission se réfère à l'opinion de M. Simonis décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer la proposition de M. de Vandevelde.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour sur les offres de vente ci-après:

- 1°. de M. Peuss, à Anvers, concernant deux tableaux, <sup>mis en vente</sup> l'un représentant attribué à Jean Steen et l'autre sous le nom d'Archer. Il sera communiqué ultérieurement le prix de ces deux ouvrages.
- 2°. de M. Henri Duval, à Liège, qui fait parvenir la quinzaine tableaux désignés ci-après, ~~pour~~ pour lesquels il demande la somme globale de 9000 francs.

Un paysage par Rembrandt  
Un paysage avec figures par Van Valkenbonght.  
Un intérieur par Van Hellemont  
Un intérieur, par Leonard De France.

Aucun de ces ouvrages n'est jugé de nature à être acquis pour le cabinet de l'Etat.

M. Dambrem, artiste-peintre, né à Nuremberg, offre de céder pour 2500 fr. une de ses œuvres représentant: la Mont. La Commission en forme un rapport. M. Dambrem qui 'elle n'est pas compétente pour statuer sur la détermination et quel achat d'œuvres d'artistes vivants entre exclusivement de son attribution de Ministère de l'Intérieur.

M. Niesswinkens fait connaître que le travail effectué jusqu'à présent pour le tableau de L'Église au tableau de l'Église de la Martyre de S. Séverin ne le satisfait pas et qu'il craint de voir cette œuvre exposée à de graves dangers. La Commission laisse continuer le travail de nettoyage auquel elle est soumise en ce moment. Il insiste donc, de nouveau sur l'absolue nécessité de tenter le tableau, opération qu'il considère comme étant la seule remède à opposer au fâcheux état dans lequel il se trouve. Plusieurs membres s'étant retirés l'Assemblée ~~ne~~ ne se trouve plus en nombre suffisant pour délibérer sur une question aussi importante. Mais elle est d'avis qu'il convient de prier M. de Roy de suspendre provisoirement son travail et d'ordonner l'abolition de l'édification des Mages. La proposition de M. Niesswinkens qui a pour objet de modifier la résolution prise dans la séance du 19 août dernier sera examinée lors de la prochaine réunion de la Commission.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire. *N. Séverin*  
Le Président. *Jules Tallart*

Commission Directrice Du Musée royal  
De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 26 Octobre 1874 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Balot; DeBreme; DeRuyt; Ed. Fidis; Fostart; Schlegel et Verbaeckhove, Membres; Consmes, Conseiller-vaux; N. Séverin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 Octobre est lu, approuvé.

Le premier objet à l'ordre du jour concerne l'examen de la proposition de M. Niesswinkens relative au nettoyage du tableau de Rubens: (Le Martyre de S. Séverin) - La Commission a eu un nouvel examen de cette toile qui ne semble point offrir le danger imminent qui lui a été signalé. M. M. DeBreme et Verbaeckhove appuient la proposition de M. Niesswinkens et insistent vivement sur la nécessité d'une restauration immédiate et opératoire que l'on recommanderait, comme le seul moyen à employer pour sauver le tableau d'une crise prochaine. - Cette proposition est fortement combattue par M. le Président et d'autres Membres qui ne partagent, en aucune manière la crainte manifestée par le particulier du nettoyage; ils considèrent, au contraire, cette opération, dans l'état actuel du tableau, comme une inopportune et d'une gravité telle qu'elle pourrait avoir pour conséquence d'altérer la peinture par l'entèvement de l'ancien vernis et des glaces. - M. DeBreme regrette l'absence de l'auteur de la proposition et demande qu'il soit tenu à toute décision jusqu'à ce retour de M. Niesswinkens, Président. L'Assemblée semble considérer l'importance de la question, résolvant d'en laisser négocier le point à deux reprises ~~différentes~~ ne puis pas qu'il soit possible de s'ajourner au désir de M. DeBreme.

Elle décide donc que le point de savoir s'il y a à renvoyer le tableau: le Martyre de St. Sébastien sera mis aux voix sauf à déterminer ultérieurement les moyens à employer pour refaire les parties de la toile où la couleur se détache pour petites parties seulement. — Il résulte de tout que M. de S. de Verbeke & Verbeke & Verbeke se prononcent pour l'urgence d'un envoi et les autres Membres contre. — La Commission examinera ultérieurement quels sont les lieux de conservation qu'il conviendrait de donner à cette peinture.

Il est rendu compte à l'Assemblée des mesures qui ont été prises depuis le 27 du mois dernier pour la révision et la mise en état des tableaux.

Elle approuve les travaux effectués et elle autorise le Secrétaire à confier à M. De Kruvel pour un voyage d'inspection, les tableaux désignés ci-après:

Tableaux à renvoyer:

- 17 et 18 - Bruxelles - Deux Chars de cavalerie
- 147 - Philippe de Champagne - La fontaine miraculeuse
- 204 - Florisman - Paysage
- 23 - Le Vieux - Paysage; char au croc.
- Panneaux établis dans leur état primitif
- 388 - Arbre de Jessé
- 217 - Le Christ en croix (fragments de croix)
- Panneaux dont les tableaux doivent être renouvelés:
- 1483 - Pourbus - St. Mathieu
- 337 - Sovant - Adoration des rois (panneau central)
- 324 - Raessbign - Portraits de femmes
- 354 - Arnymp - Portraits de femmes
- 356 - La Vierge et l'Enfant Jésus
- 2580 - La Madeleine
- 2629 - La Vierge et l'Enfant Jésus

Lorsque ces travaux seront terminés, M. De Kruvel sera chargé également de renvoyer les deux tableaux suivants:

- 2 - Arbre - Le retour de la Herminette
- 569 - Jordans - Les Vanités du monde.

La Commission est informée que M. Leclercq a consenti à céder au prix de F. 150. - le portrait de l'Artilleur, dont l'acquisition a été résolue pour la Galerie historique.

La Commission autorise M. Heger à faire photographier, dans le local de l'église, le tableau de Van Heil représentant: l'incendie de l'ancien Palais du Duc de Brabant.

La Commission présente l'ordre des propositions ci-après:

- 1° De M. Spiridon qui soumet un portrait d'homme, peint par F. Baracci, dont il demande 10000 francs.
- 2° De M. Stevoand, qui offre, pour 800 francs un portrait de femme, par Carl Demoor.
- 3° De M. Dixella, qui présente le portrait du Comte de Hoen. Ce tableau conviendrait pour la Galerie historique, mais la somme de 1000 francs qu'on demande le propriétaire paie beaucoup trop élevé. L'Assemblée ne désire pas en donner plus de 200 francs.
- 4° De M. Vande Heyde, à Anvers, qui offre de céder pour 1200 francs, un groupe en terre cuite, par Pompeo, représentant le Christ sur le genou de la Vierge.

La séance est levée à 5 heures

Le Secrétaire: D. Steilman  
 Le Président: C. H. H. H.

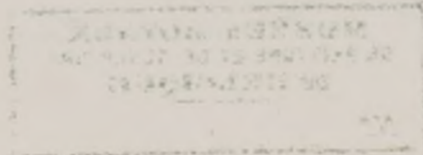
Commission Directrice des Arts et des Sciences  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 11 Novembre 1874 (34.)

Présents M. M. Ed. Fehin, faisant fonctions de Président; Balat;  
Debove; DeNougé; Klugmeyer, absent; L.  
Conscience, Conservateur; V. Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du  
26 Octobre est lu & adopté.

La Commission reçoit communication  
d'une dépêche de M. le Ministre des  
Affaires Intérieures, transmettant les plans et les  
avis des travaux projetés pour l'appropriation des Salles dans lesquelles  
ont été exposés les tableaux des  
anciennes Ecoles. Elle us d'avis qu'il  
y a lieu de proposer l'approbation  
de ces plans. - M. DeNougé appelle  
l'attention de ses Collègues sur la  
nécessité de donner à la grande Salle  
après d'élaboration afin qu'il soit possible  
d'y exposer éventuellement les grandes  
œuvres qui sont destinées aujourd'hui  
à la Cour de Cassation, au Temple des  
Augustins, etc. - Il résulte de l'examen  
des plans que moyennant quelques  
légers modifications que M. Balat  
voudra bien indiquer à M. l'Architecte  
des Bâtimens Civils, les grandes peintures  
historiques pourrnt ~~être exposées~~  
trouver place dans les locaux  
appropriés, mais qu'il serait préférable  
vu les dimensions de ces ouvrages,  
de construire sur un terrain vers le  
Palais de Justice une grande galerie  
spécialement affectée à cette destination.  
La Commission rappelle à M. le  
Ministre de l'Intérieur l'utilité de  
comprendre parmi les travaux d'amélioration  
projetés, le système de  
chauffage adopté pour les Salles  
qu'elle a unies. Elle croit, à cette  
occasion, devoir critiquer la défec-  
tibilité des baignes en fonte qui recouvrent  
les tuyaux de chaleur. Elle fera égale-  
ment remarquer que les planches  
craquent beaucoup à dessein sous le  
rapport des matériaux et de la



main d'œuvre. - Il sera donc utile  
d'appuyer plus de soins à cette  
partie des constructions. - Enfin,  
elle demandera que le Département  
des Travaux publics fasse habiter l'actien-  
-ment de la petite galerie située au  
l'entrée du musée.

M. de Rougé & Singuier qui  
se sont rendus à Lannion pour examiner  
le tableau d'Hervey, offert en vente  
par le Conseil de fabrique de l'Eglise  
de cette localité, font connaître que  
cette toile est dépourvue de mérite  
et qu'elle se trouve d'ailleurs fort  
endommagée. Se référant aux  
conclusions de son Duc d'Alengon, le  
Commissaire fera connaître à M. le  
Ministre qu'il n'y a pas lieu de donner  
suite à la proposition qui lui a été  
présentée par la fabrique de l'Eglise  
de Lannion.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet  
le Catalogue des Collections d'ouvrages  
par M. Guillon et dont la vente  
aura lieu à Paris, le 30 de ce mois.  
M. de Fels & de Rougé veulent bien  
se charger d'examiner les tableaux compris  
dans ces Collections.

L'Assemblée procède à l'ordre du  
jour sur les propositions de vente  
ci-après :

1. de M. Ch. Hollings, à Bruxelles, con-  
-cernant deux tableaux prétendument  
attribués, l'un au Corrège, représentant  
St<sup>e</sup> Catherine, et l'autre à Albani,  
intitulé: La Madeline représentée.  
de M. Ch. Frowin, à Bruxelles, qui  
offre de céder pour 1200 francs, une  
portrait d'homme, indécemment attribué  
à Frans Hals.

M<sup>me</sup> Veuve Gerber, née Verheyen,  
propose de céder une statue en pierre  
de France, due au ciseau de Godekhael,  
représentant: Europe. - Cette statue,  
de grandeurs naturelles, a été payée  
à l'artiste 2500 francs. - M<sup>me</sup>

Gerber ne fera pas de prix pour les  
conditions de vente et demandant  
que le Musée fasse évaluer l'ouvrage.  
Il sera statué sur cette affaire  
dès que M. de Rougé, les membres auront  
examiné la statue en question.

La Commission autorise son Sec<sup>taire</sup>  
de demander à M. le Lieutenant Roselle  
à reproduire par la photographie  
quelques tableaux ou plusieurs des statues  
à la condition que ce travail ne soit  
pas de nature à entraver les études  
des artistes ou à gêner la circulation  
des visiteurs. - Dans aucun cas  
les objets ne pourront être déplacés  
et M. Roselle s'engage à observer  
les règles établies pour la reproduction  
des œuvres modernes.

La séance est levée à 4 3/4 heures

Le Secrétaire, Le Président  
R. de Rougé Louis de Rougé



Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 9 Décembre 1874 (Lévesque)

Sont présents M. M. Ed. Féli, faisant fonctions de Président; Balat;  
De Bruin; De Ruyt; et Stuyvenberg, membres  
D. Stinson, Secrétaire.

M. le Conservateur des collections  
s'excusant d'être indisposé, écrit pour  
expliquer ses excusés de ne pouvoir  
assister à la séance de ce jour.

La Commission procède à l'examen  
des œuvres qui lui sont présentées et passe  
à l'ordre du jour sur les propositions  
suivantes:

1.° De M. Durieux, à Bruxelles, qui soumet  
un tableau représentant: Un char de Cassandre  
indéument attribué à Jacques Courtois  
Prix 5000 francs

2.° De M. Vandeweyer, à Bruxelles, qui  
offre de son, un prix de Courtois une  
statuette d'ivoire de Venise. - Cette  
statuette ne peut être considérée  
comme une œuvre remarquable de  
main.

3.° De M. Froment qui soumet deux  
tableaux d'après des originaux de maître et portant  
un fautive attribution:  
Un Baryton (Roch N.) du prix de 4000  
Un Snyders (Chim. dans un paysage) 2500.

4.° De M. Miorque, à Bruxelles, qui présente  
une St. Thérèse qu'il attribue à  
Munillo & dont il demande 15000 fr.

5.° De M. Janssens, de Malines, qui  
présente, au prix de 2000 fr. la copie  
de deux petits panneaux (Le Christ et la  
Vierge) attribués à Hugo Van der Gucht.

M. M. Féli et De Ruyt ayant été  
empêchés, ~~et~~ M. Stuyvenberg a bien  
voulu remplacer ces M. M. pour  
l'examen de la collection Guillon  
à Bruxelles. - Il fut constaté  
qu'il n'y a remarqué, parmi les  
ouvrages exposés ni un seul, aucune  
œuvre digne d'être acquise pour les  
Musées de l'Etat.

M<sup>r</sup>. Niencumburg, qui avait été consulté sur le mérite du tableau de Paul Veron (Les traces de Cerna) offert en vente par M<sup>r</sup>. Ch. Hollings a eu l'obligeance de faire connaître de Lunden, que cette toile n'est qu'une copie de ce tableau du Musée de Lunden.

M<sup>r</sup>. Hollings sera prié, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'accueillir sa proposition.

M<sup>r</sup>. Mayor, de Lunden, qui avait offert, en 1873, de céder pour 1000 fr. un petit tableau attribué à tout à Ruych Vander Weide, est décidé depuis et son fils, M<sup>r</sup>. E. J. Mayor demeurant à Lunden veut le lui renvoyer et le tableau, qui ne vaudrait rien au monde. Il communique à la commission la copie de la C<sup>on</sup> qui était de la part de l'argenteur.

L'Assemblée ne dit rien de plus sur le mérite de l'œuvre, qui est presque totalement effacée. - Quant à la réclamation concernant le tableau, elle décide qu'il y a lieu de demander à M<sup>r</sup>. Mayor une déclaration du Tribunal de Lunden, et par la Commission de Belgique, à Lunden, autorisant la Commission à lui remettre en sa qualité d'unique héritier de son père, le tableau présentement en question, qui est une œuvre de 70 ans formant le prix de deux dessins de Cappart, acquis par la Commission par la Galerie royale.

Il est décidé ensuite que M<sup>r</sup>. Etze Le Roy sera prié de exprimer la reconnaissance du tableau de Rubens (Le Martyre de St. Sébastien), en exécutant ce travail de la manière indiquée dans le devis soumis à la Commission.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président  
 Le Secrétaire  
 W. Kiers Louis Tallaix

Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 20 Janvier 1875 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallot, Président; Balut; De Broes;  
De Rougé; Ed. Féhé; M'ennembays; Em.  
Stingemyer; Verbaetenhouwer, Ansbrey;  
Cousin; Combarot; V. St'ruem, Secrétaire

Après lecture et approbation des  
procès-verbaux des séances des 11 Nov.  
et 9 Décembre d<sup>m</sup>, la Commission fixe de la  
manière suivante le budget de dépenses  
des Musées, pour l'exercice 1875:

- 1. Travaux personnels . . . . . F. 53075.-
  - 2. Frais d'achat, <sup>mat.</sup> matériel . . . . . 22585.-
  - 3. Achats . . . . . 65000.-
- Total F. 120,660.

En soumettant ce budget et à l'appro-  
bation du Gouvernement, la Commission  
fera remarquer que le crédit pour  
le mobilier et l'entretien des lieux  
anciens a été maintenu au chiffre de  
l'année dernière; cependant, les galeries  
doivent recevoir un embellissement nouveau  
en rapport avec leur destination, et dont  
la dépense, à cause de son importance,  
ne peut être prélevée sur les dépenses  
ordinaires des Musées. La Commission  
soumettra à M<sup>le</sup> le Ministre de l'Int<sup>er</sup>  
le devis des dépenses à faire de ce chef  
et sollicitera pour ces travaux un  
crédit spécial. - Dans la prévision  
de la reprise prochaine par les  
bâtimens civils du service des  
nouveaux appareils de chauffage  
du Musée ancien, le chiffre porté  
pour l'achat de combustible nécessaire  
à cet établissement n'a pas été majoré.

L'Assemblée donne son approbation  
aux documents suivants qui lui sont  
présentés par M<sup>le</sup> le Conservateur des  
Musées et décide qu'ils seront  
transmis à M<sup>le</sup> le Ministre le  
1<sup>er</sup> Février.

1<sup>o</sup> L'Int<sup>er</sup> certain des œuvres d'art dont  
les Collections des Musées de Saint  
augmentés pendant l'année 1874.

2<sup>e</sup> Deux états d'après lesquels l'appréciation de la valeur des catalogues du musée ancien et de l'œuvre de sous-évaluation est classée (à J. 160, 1000 fr -

La Commission sur avis d'après les renseignements recueillis qui se réfère à son lieu de se rendre à Paris, pour la venue de la Collection Salamancas qui aura lieu le 23 et 26 de ce mois.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur transmet, après avis, une requête par laquelle M<sup>r</sup> Emil Brassin offre de céder au Gouvernement un tableau de son M<sup>r</sup> Albert Roberti, représentant Rachel pleurant la mort de ses deux enfants. M<sup>r</sup> Brassin sera invité à faire déposer cette toile au musée, après qu'elle d'abord soumise à l'appréciation de M. M. les Membres de la C<sup>on</sup>.

M<sup>r</sup> Van Sammeren, à Anvers, offre de céder un tableau de Gombert Matsys (Lecteur le piquardant). L'Assemblée demandera que ce tableau soit également envoyé au musée.

La Commission décide qu'il est à propos de se procurer un tableau de nature morte, par Van Beyeren, du prix de 7000 francs. Ce tableau est déposé chez M<sup>r</sup> Léon Gauchez.

Une résolution semblable est prise à l'égard d'un médiocre tableau représentant : Azur, dans la cession est proposée au prix de 700 francs, par M<sup>r</sup> Dolmont.

La Commission exprime le vœu de voir terminer promptement la mise en état des tableaux ~~musées~~ du musée ancien, après quel l'acquisition des Galeries puisse avoir lieu vers le 1<sup>er</sup> février prochain.

L'Assemblée prend communication des contrats passés avec M<sup>r</sup> Chery pour l'impression du catalogue du Musée ancien; elle pense que d'après les termes de ces contrats l'œuvre des Musées ne peut se délier de l'obligation

de confier à cet imprimeur le prochain tirage du catalogue dont le nombre d'exemplaires sera limité à 1000.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur le mérite et la valeur de deux tableaux de son M<sup>r</sup> Hippolyte Bachelier dont la cession est proposée au Gouvernement. La Commission informera M<sup>r</sup> le Ministre qu'elle se réfère aux observations qui ont été présentées à l'occasion de semblables demandes d'avis, en faisant remarquer de nouveau qu'elle ne saurait être responsable des achats dont le Gouvernement entend se réserver l'initiative si elle n'était parvenue à établir d'une manière absolue que les classes ne prennent aucune part à de telles acquisitions et d'œuvre d'artistes vivants.

Elle regrette en conséquence, de ne pouvoir satisfaire au désir exprimé par M<sup>r</sup> le Ministre.

Par sa lettre du 22 Décembre ce même Haut fonctionnaire prie la Commission de vouloir bien désigner quelques uns de ses Membres pour examiner plusieurs tableaux de son M<sup>r</sup> Antoine Wiertz, qui se trouvent en la possession des héritiers de M<sup>r</sup> P. Wauters, à Malines et que ceux-ci sont disposés à céder pour le prix global de 110,000 francs, indépendamment d'une somme de 6000 francs demandée pour le portrait de première cédente sur un panneau dans le cadre représentant le portrait de son M<sup>r</sup> Wauters. — M<sup>r</sup> Ed. Fetscher et Hingemeyer veulent bien se charger de cette mission.

L'Assemblée ne s'informe que M<sup>r</sup> Nicolsenbourg possède une série de douze tableaux des années écoulées,

qui lui sont signalés comme offrant  
de l'intérêt pour la Collection  
de la ville. M. le Secrétaire  
se réunira chez M. Nicauemburg,  
dimanche prochain, à 1 heure, pour  
l'examen de ces peintures.

Elle décide, en dernier lieu,  
qu'elle demandera au Gouvernement  
d'acquiescer sur la forme générale des  
Beaux-arts, un recueil de 61  
photographies représentant des  
tableaux de la ville d'Alsace.  
Ces planches paraîtront après  
l'intérêt pour la Collection des  
Copies de la ville.

La séance est levée à 11/4 heures

Le Vice-Président  
Le Secrétaire  
A. Steiner Louis Rolland

Commission directrice des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 24 Janvier 1871 (1 heure)

Sont présents M. de Lamoignon, Président; De Brou, De Ruyt;  
Madou, Langenyeur, Membres; Cousinier;  
Conservateur, F. Steiner, Secrétaire.

La Commission évalue chez M.  
Nicauemburg pour être à l'examen des  
tableaux dont il a été question dans  
la séance du 20 de ce mois. Les  
prix globaux demandés pour ces œuvres  
sont de 60,000 francs; elles se com-  
posent :

- 1° Le portrait de Jean Van Eyck, par lui-même. 4000.-
- 2° Le portrait d'un Duc de Bourgogne, également peint par 7000.-
- 3° Une adoration des Berges, attribuée à Jean Van Eyck. 9000.-
- 4° Le Christ en croix, par Vander Weert, de Gand. 5000.-
- 5° Le jugement Dernier, par Jérôme Bosch. 6000.-
- 6° St. Famille, par Van Orley. 6500.-
- 7° La naissance de Jésus, par Van Orley. 3500.-
- 8° Les récréations de la Madeline, par Lucas de Leyde. 3000.-
- 9° La Madeline pénitente, par Hugo Vander Goes. 6000.-
- 10° L'enfant Jésus, St. Jean, par Jean de Mabuse. 2500.-
- 11° Deux parvenues - l'Annonciation, l'Ad. Virgi - par Angelo de 5500.-
- 12. Le port de l'Empereur Ferdinand 1<sup>er</sup>, par Michel Corneille. 1500.-

La Commission est convaincue  
évidemment que les œuvres indiquées ci  
dessus sous les Nos 1, 2, 3, 4, présentent  
réellement du mérite, bien qu'elle n'admets  
pas complètement les attributions qui  
leur sont données. Il est constaté  
en outre que le portrait de Jean Van Eyck  
(N°1) porte sous les yeux les traces de  
l'authenticité. Elle est d'avis qu'il y  
a lieu d'écarter de la Collection des  
œuvres portées les Nos 6, 7, 9, 10  
et 12. Par sa vote contre 2, elle rejette  
également les Nos 5 et 11. La résolution  
à prendre pour le N° 8 est laissée en  
suspens.

Il résulte de ce qui précède, que  
l'Assemblée n'est pas disposée à  
acquiescer la Collection entière et à

qu'il y a lieu, par conséquent  
 de l'informer si M<sup>o</sup> Nicomachus  
 consentait à éider isolément  
 quelques unes des tables, et dans  
 l'affirmative, de le prier de vouloir  
 bien indiquer la valeur qu'il  
 attribue à chacune des œuvres  
 de la Collection. - Il est entendu  
 que les résolutions qui résulteront  
 d'une prière n'ont qu'un caractère  
 - très provisoire et que la Com-  
 mission appelée à se prononcer  
 définitivement sur les usages à  
 faire éventuellement lors qu'elle  
 aura été renseignée sur les intentions  
 de M<sup>o</sup> Nicomachus.

La séance est levée à deux heures

Le Président

Le Secrétaire

D. Diering Louis *allaix*

Commission Directrice Des Arts et Manufactures  
De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 10 février 1875 (2 heures)

Présents et absents. Louis Gallat, Président; Balut; De Braun; De Long; L. Fétis, Membre; Portails; Le Comte de Nubi's; Stengenyer, Membre; Anselme, Commissaire; N. Simon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 20 et 24 février ont été lus et approuvés.

La Commission reçoit communication de la note indiquant les prix demandés par M<sup>r</sup> Nicuvenburg pour chacun des tableaux qui ont été examinés dans la séance du 24 du mois dernier. — Avant d'aborder la discussion de ces prix, M<sup>r</sup> Fétis demande la parole pour soumettre quelques observations générales et de principe au sujet de la situation critique dans laquelle se placerait la Commission en achetant des tableaux à l'un des membres de l'Administration des Arts. Il fait remarquer que la nouvelle proposition de M<sup>r</sup> Nicuvenburg ne lui permet plus d'avoir des rapports de rendre avec le Gouvernement, par l'intermédiaire de ses Collègues et que de nouvelles négociations ne manqueraient pas d'être sérieusement appréciées par l'opinion publique. Il propose donc de soumettre d'abord cette question de principe au vote de la Commission. Plusieurs membres approuvent les observations qui viennent d'être présentées. — M<sup>r</sup> De Long appelle les appréhensions de M<sup>r</sup> Fétis et reconnaît que l'intervention de la Commission en pareil cas sera toujours très délicate. Il regretterait cependant que l'Assemblée prit à propos de l'affaire qui lui est soumise une décision trop absolue et il pense que dans des cas analogues, l'appréciation de la Commission doit être contrôlée et justifiée par une expertise qui la mettrait à l'abri de toute espèce de suspicion. — M<sup>r</sup> De Braun ne peut

partager la crainte exprimée par ses  
 Collègues qui trouveront dans leurs  
 publications chaque fois que les  
 mesures prises auront contribué à  
 l'éclat de l'œuvre. Il faut ressortir  
 le danger du caractère absolu de la  
 question de principe soumise à  
 l'Assemblée, mais en présence de  
 l'opposition qui s'est produite, il  
 renonce, avec regret, à l'achat projeté  
 et il propose, en conséquence de faire  
 connaître officiellement à M. Mours  
 - l'avis de la situation difficile de la  
 Commission dans cette affaire et il  
 ne doute pas que ce membre, qui n'a  
 fait d'ailleurs aucun démarche  
 pour céder la Collection, ne s'empresse  
 de partager le scrupule de la Com.  
 M. Felix déclare retirer sa proposition  
 et l'Assemblée prie M. De Brau et le  
 Secrétaire de vouloir bien communiquer  
 à M. Mours l'avis de la Commission  
 présente d'illibération.

M. le Ministre de l'Intérieur  
 par laquelle  
 communique une lettre de son Collègue  
 du Département des Travaux Publics  
 répondant aux observations présentées  
 par la Commission relativement aux  
 plans des nouvelles Galeries et au  
 d'autres points soulevés à propos de  
 l'appropriation des salles qui ont  
 servi aux tableaux des anciennes écoles.  
 Après avoir pris communication de  
 cette pièce, ainsi que d'un rapport  
 de M. l'Architecte des Bâtimts Civils  
 l'Assemblée estime qu'il y a lieu de  
 répondre que les capitations four-  
 -nir pour le Département des Travaux  
 Publics paraissent satisfaisantes  
 et justifient les observations sou-  
 -mises au Gouvernement par la Com.  
 Celle-ci ne voit pas d'inconvénient  
 à ce que M. Balat, suivant le désir  
 exprimé par M. le Ministre des Travaux  
 Publics soit son mandataire pour  
 la communication qu'elle aura à

adresser aux Bâtimts Civils au sujet  
 des travaux à exécuter dans les Musées,  
 et mode de transmission ne pouvant,  
 en effet, que simplifier les rapports  
 de l'Administration.

Par une autre lettre datée du 1<sup>er</sup> de  
 ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur  
 transmet un rapport adressé par M.  
 Balat, au Département des Travaux Publics  
 au sujet des mesures qu'il propose de prendre  
 pour éclairer le grand escalier du Louvre  
 au lieu et compléter le chauffage de cette  
 partie des locaux et du vestibule d'entrée  
 du Louvre. L'Assemblée prend avec  
 beaucoup d'intérêt communication de  
 ce rapport et ne peut que recommander  
 l'adoption du projet et la prompte  
 exécution des travaux d'amélioration qu'il  
 s'agit d'effectuer.

Le Gouvernement rappelle à l'attention  
 de la Commission l'avis qu'il lui a communiqué  
 à propos de peinture de feu et de M. Pesty  
 que le héritier de M. Wanders, à Malines  
 offre de céder à l'Etat. - M. Felix  
 étant empêché, M. De Nangi' veut bien le  
 remplacer pour examiner avec M.  
 Sluzey les ouvrages dont il s'agit.

M. le Ministre transmet, afin d'avis, une  
 lettre par laquelle M. le Docteur de Cairns, à  
 Anvers, offre de donner au Musée de Bruxelles  
 un tableau de son frère Jean de Cairns,  
 représentant Goethe, avec la condition  
 expresse que cet ouvrage ne pourra être  
 retiré de la Collection du Louvre.  
 Considérant la position distinguée que  
 M. de Cairns a occupée dans les lettres  
 la Commission est unanimement d'avis  
 qu'il y a lieu d'accepter le don proposé  
 par M. le Docteur de Cairns.

M. de Verme Dumas offre de céder  
 pour la somme de cinquante francs une  
 suite de 31 croquis dessinés par M.  
 de Meulmeester, d'après les croquis de  
 Raphaël. L'Assemblée est d'avis que  
 ce dessin sont intéressants et qu'il con-  
 vient par conséquent de les acquiescer  
 par un prix demandé par M. de Dumas



M. Bataillon soumet à la Commission  
 et le devoir de garantir de poche et de  
 langages nécessaires pour les nouvelles  
 Sultes de l'année au sein. - La Commission  
 le devint d'abord en F. 37387. - et décide  
 qu'il sera soumis à l'approbation de M. le  
 Ministre de l'Intérieur, ne sollicitant pour  
 ce travail extraordinaire un crédit spécial  
 qu'il serait de toute impossibilité de  
 prélever sur les ressources ordinaires  
 de l'Établissement.

La Commission passe à l'ordre du jour  
 sur les propositions de vente ci-après :

- 1° De M. Weil, à Bruxelles, qui offre pour 1200 fr. un tableau gothique rep. la Vierge & l'Enfant
- 2° De M. de Edm. de Lureth, à Boisichot, qui présente une Cène de Christ, qu'il attribue à Gossard  
 de Mauberge et pour lequel il demande 1500 fr.
- 3° De M. Jules Desbrosses, à Bruxelles, qui soumet deux portraits (homme & femme) de M. M.  
 dans le prix de 600 fr.
- 4° De M. J. C. Metz, à Bruxelles, qui fait parvenir :
  - 1° une adoration des berges, indument en robe à Dar. Venise, du prix de 1500 fr.
  - 2° un tableau de Jérôme Bos. " de 1000 "

Après examen du tableau de feu Albert  
 Roberti (Rachel pleurant la mort de ses  
 deux enfants) que M. Emile Brassins  
 a fait déposer au musée, la Commission  
 d'avis qu'il n'y a pas lieu de proposer  
 à M. le Ministre de l'Intérieur d'acquiescer  
 cette vente pour le Musée national.

Il est donné communication d'une  
 lettre par laquelle l'Administration des  
 Musées Métropolitain de New-York  
 accuse la réception des gravures et des  
 lithographies qui ont été envoyés  
 par l'Établissement pour la collection de  
 Bruxelles et remercie la Commission  
 de la libéralité de l'État de Bruxelles  
 à son égard. M. L. Gumbert fait parvenir  
 un accusé de réception concernant le même envoi.

La Commission reçoit le catalogue de la Collection  
 des dessins anciens formée par M. Mayon  
 de Louvain et est informée que le fils de  
 cet amateur est disposé à céder la collection  
 pour la somme de 150,000 francs.  
 L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas  
 lieu d'accueillir l'offre de vente de  
 M. Mayon fils.

La séance est levée à 4 1/2 heures  
 Le Secrétaire Le Président  
 A. Héman G. de Robiano

Commission Directrice des Musées royaux  
 de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 10 Mars 1875 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallus, Président; Palat; De Bruen  
 De Ruyt; Ed. Fabis; Nicus en Huy; Portails;  
 Le Comte de Robiano; Stuyvenberg; E. Verbaeten  
 Membres; Conscience, Conservateur; V. Stieven, Secré.

Par son rapport du 5 de ce mois  
 M. le Ministre de l'Intérieur renvoie d'urgence  
 une prière de prendre les dispositions  
 nécessaires, une lettre de son Collègue  
 du Département des Travaux Publics  
 faisant connaître que les travaux  
 d'appropriation dans les Sultes gothiques  
 seront entamés le 15 de ce mois et qu'il  
 sera donc indispensable de faire déplacer  
 avant cette date, les tableaux qui se  
 trouvent dans ce local. - M.

De Bruen présente son Collègue qui  
 par suite d'une indisposition de M.  
 De Heudel la mission de ces tableaux  
 sera forcément retardé d'une  
 quinzaine de jours et que M. le Secrétaire  
 général du Ministère de l'Intérieur  
 a bien voulu promettre à M. De Bruen  
 de faire des démarches afin que le délai  
 fixé par le Département des Travaux Publics  
 soit prolongé jusqu'à la fin de mai.

La Commission s'occupe ensuite  
 du moyen à prendre afin d'accélérer  
 l'installation des Collections dans  
 les nouvelles galeries et elle charge  
 une sous-Commission composée de  
 M. M. De Bruen, Fabis, Nicus en Huy,  
 Portails et Stuyvenberg de vouloir bien  
 s'occuper d'un travail préparatoire  
 destiné à faciliter le placement  
 définitif des ouvrages. Elle en a avis  
 que les tableaux pourraient être classés  
 dans l'ordre suivant : 1° les peintures  
 des 14<sup>es</sup> siècles; 2° les œuvres des  
 artistes de l'école 3° les productions  
 des maîtres qui ont précédé Rubens,

Après les tableaux (des 17, 18 siècles en terminant par les ouvrages italiens espagnols & français. - L'ordre chronologique sera observé autant que le permettra la classement des Collections.

M. le Ministre D. l'Intérieur fait connaître que le Gouvernement a résolu à Anvers cinq grandes tapisseries flamandes de la suite d'ouvrages et d'antiquités, pour servir de l'ornement des locaux en tapicerie ne pouvant être exposés. - M. le Ministre propose d'en placer dans la petite Galerie à l'entrée du Musée central. La Commission n'a pas été disposée à voir figurer dans cette salle les tapisseries en question lesquelles n'offrent pas, pourait-il, le mérite que leur attribue. Elle fera connaître en conséquence à M. le Ministre, que la petite Galerie a déjà reçu une destination et qu'elle est destinée à présenter d'autres objets sur lequel elle est consultée.

M. le Ministre D. l'Intérieur transmet une lettre de M. Herfysos demandant un emplacement pour la galerie d'un ou de deux locaux de l'Etat dans lequel pourraient être exposés la Collection de tableaux de cet amateur. - Avant de se prononcer sur cette demande, M. le Ministre observe que des Délégés de la Commission sont allés à Anvers pour visiter la Collection et particulièrement s'il y a lieu d'accorder l'autorisation sollicitée et si, parmi les tableaux de M. Suenson, il en se trouveraient pour qui pourraient être acquis pour le compte de l'Etat. M. M. De Rougé et Schlegel consentent à se charger de cette mission dans les premiers jours du mois prochain.

Par la lettre du 18 février, M. le Ministre D. l'Intérieur fait connaître qu'il a acquis pour le Musée de l'Etat, les tableaux de feu M. H. Boulanger représentés: l'examen des charmes à Corinthe et près la C. D. fuit placé cette œuvre dans la salle des Musée moderne.

Par une autre lettre Du 14 de ce mois, M. le Ministre demande également que la C. D. prenne les mesures nécessaires afin que le tableau de feu M. H. D. Cassin offert généreusement par le frère de cet artiste soit exposé au Musée moderne. L'Assemblée décide qu'elle s'occupera prochainement du placement et de l'ouvrage et du tableau de M. Boulanger.

La C. D. en a décidé qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer au tableau représenté: la Vierge et l'Enfant Jésus que M. le Baron H. de Turck, a légué attribué à Roger VanderWeyde et qu'il offre de céder pour 5000 francs.

La C. D. autorise, sur sa demande, M. de Blockose à photographier quelques tableaux dans la Galerie des statues anciens et notamment la grande Hermès de Carrère et la Dame Choisy Boute.

M. le Ministre D. l'Intérieur fait connaître qu'il autorise M. H. Cunnberg à envoyer au Salon de Paris, le tableau qui figure au Musée moderne sous le titre de: Couraillères dans la campagne de Rome. - M. le Ministre fait observer qu'il ne peut pas de l'autorisation analogue qu'il a accordée à M. Emile Wanders pour son tableau: la folie d'Hoogwerf VanderGaar, il est difficile de nous pour accéder au désir qui lui a été exprimé par M. H. Cunnberg.

Les Délégés qui se sont rendus à Malines pour l'examen des tapisseries de feu Antoine Wiertz, proviennent de la succession de M. Pierre Wiertz, font connaître qu'il ne se trouve parmi ces tapisseries aucune œuvre qui puisse servir à compléter la Collection des Musée Wiertz, et que pour son mérite puisse ajouter à la réputation de cet artiste. Ils expriment, par ces motifs, qu'il n'y a pas lieu de poursuivre les négociations entamées avec le Sr. Wiertz. - L'Assemblée se réfère complètement à l'appréciation de ces deux Délégés.

M. le Ministre D. l'Intérieur demande si parmi les ouvrages qui ont été offerts de la Collection de la suite anciens il ne se trouverait pas deux tableaux

de 3<sup>me</sup> de hauteur sur 2<sup>me</sup> - 60<sup>cm</sup> <sup>de longueur</sup> ~~de largeur~~  
 dont il pourrait être fait un feu sur  
 sol Eglise de la cuisine, récemment construite  
 sur les plans de M<sup>r</sup> l'Architecte Deman,  
 La C<sup>te</sup> répondra qu'il n'existe dans les  
 magasins aucun tableau dans les  
 conditions indiquées, mais qu'après la  
 plume de la Commission, elle ne se  
 prononcera pas de vers la demande de l'  
 Eglise précitée, dans le cas où il  
 résulterait sans destination quelquel  
 tableau qui pourrait ne pas servir  
 figuré au dessin.

M<sup>r</sup> Balat informe les Collègues que  
 M<sup>r</sup> le Baron Wappers possède quelques  
 esquisses et les projets de tableaux repré-  
 sentant des membres de la famille Royale  
 exécutés par son mari. Il s'informe  
 si la C<sup>te</sup> serait disposée à traiter à des  
 conditions acceptables, de l'achat de ces  
 ouvrages. La C<sup>te</sup> pour la Galerie historique  
 La Commission pense que ces peintures  
 pourraient recevoir une destination  
 destinative et parait disposée à accepter  
 favorablement la proposition qui lui  
 serait soumise. Elle prie M<sup>r</sup> le  
 Baron Wappers de vouloir bien se mettre en  
 officieusement en rapport avec M<sup>r</sup>  
 le Baron Wappers, afin qu'une  
 communication officielle lui parvienne  
 à ce sujet.

M<sup>r</sup> Ed. Fétis informe la C<sup>te</sup> de  
 son projet pour l'impression d'une  
 nouvelle édition du Catalogue du Musée  
 celtique et indique quelques points sur  
 lesquels il désire que ses Collègues  
 veulent bien se prononcer. - La C<sup>te</sup>  
 se réunira spécialement mardi prochain  
 16 Mars, ~~pour~~ pour répondre  
 aux questions qui lui seront soumise  
 à cet égard.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, *Stiéven*  
 Le Président, *Louis Janssens*

Commissaires des études des Musées royaux  
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 16 Mars 1871 - 2 heures

Sont présents M<sup>r</sup> le Comte L. de Robiano, Président,  
 Balat, De Bruin, De Roux, Ed. Fétis, Portet,  
 Strijmeyer, Clément, Toussaint, Conservateur,  
 D. Stieven, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des  
 procès-verbaux de la séance du 10 février  
 et du 10 mars, M<sup>r</sup> Balat fait part à l'Assemblée  
 de l'intention manifestée par les Collè-  
 gues Civiles de commencer sous peu  
 les travaux d'installation qu'il s'agit  
 d'exécuter au grand escalier du Musée.  
 Il en résulterait que celui-ci serait  
 entièrement inaccessible aux visiteurs  
 des nouvelles Salles et qu'il faudrait  
 nécessairement faire usage de l'escalier  
 situé au fond de la Cour. Mais ce motif  
~~est insuffisant pour~~  
 suite du développement insuffisant des  
 marches est en quelque sorte impra-  
 ticable et il serait indéfinissable  
 de le remplacer d'y faire des travaux  
 préliminaires pour remédier au danger  
 qui est présent, ~~de~~ de réparer l'escalier  
 par une construction provisoire en  
 bois, ainsi que cela a été fait  
 pour l'Exp<sup>te</sup> des Beaux-arts de 1872.  
 La C<sup>te</sup> est unanime à adopter ce  
 projet et elle prie M<sup>r</sup> Balat de  
 vouloir bien s'entendre à ce sujet  
 avec M<sup>r</sup> l'Architecte William.  
 D'après une seconde communication  
 qui lui est faite par le même  
 membre, l'Assemblée ne voit  
 pas d'inconvénient à renoncer  
 provisoirement, à l'usage de la  
 Salle des épreuves de la C<sup>te</sup>  
 afin que le plancher puisse  
 être relevé au niveau des nouvelles  
 Salles.

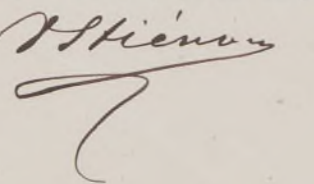
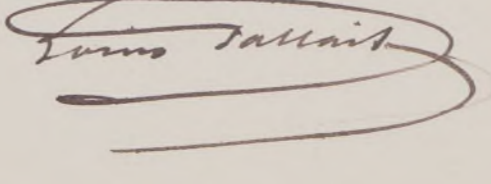
M. Es. Fehis soumet à Sr  
 Calliguer le manuscrit du nouveau  
 Catalogue et donne des explications  
 sur quelques tableaux dont les attri-  
 butions sont douteuses ou erronées  
 et que pour ce motif il a <sup>été</sup> préfè-  
 -rable de placer parmi les anonymes  
 L'assemblée parage l'avis de M.  
 Fehis et procède ensuite à une révision  
 des tableaux déposés dans le magasin  
 du musée au sein.

Les ouvrages suivants lui semblent  
 convenir figurer dans la galerie, à la  
 condition <sup>qu'ils</sup> soient préalab-  
 -ment en état.

- No. 15. Broughel (abbé) Fleurs
- 67 De Ceypre - Portrait d'un moine
- 94 Fr. Florin - Sa famille
- 333 P. Koeber - Le Christ des cœurs de la croix.
- 221. ~~Wittke~~ cil. Hiver; Scène de pêcheurs
- 1363 Simon Desros - Post. d'homme
- 1364 idem " de femme
- 374 Anonym (Goth) Célébration de la messe
- 384 " " La Vierge & l'Enf. Jésus
- 342 " " " "
- 391 " " Le Christ au croix.

Elle décide que les <sup>deux</sup>  
 peintures désignées ci-après qui  
 figurent au Catalogue sous les  
 nos 154 et 279 seront retirés  
 de la galerie, ~~car~~ parce qu'elles sont dépourvues de mérite.  
 J. B. Salthemayre - S. Pierre  
 Guido Rini Sybille en méditation.

La Com. auroit M. Des  
 Bloekhorst à photographier dans  
 les salles la grande Kermesse  
 de Venise et les deux Cherry  
 Bouts.

Le Secrétaire. Le Présidant  
 Stienon   
 Louis Sallot 

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 8 Avril 1837 (2 heures).

Tous présents etc. etc. Louis Gallart, Président; le Comte  
L. de Robiano - Stuyensyn, Verbeulthoven  
Membres. - Consiéres, Conservateur;  
M. Sticium, Secrétaire.

Après lecture et approbation etc  
procès-verbal précédent des 10 et 16  
Mars, il est donné communication d'une  
lettre en date du 1<sup>er</sup> Du même mois par  
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur  
demande l'avis de la Com<sup>me</sup> au sujet d'une  
proposition adressée au Gouvernement  
par M. Van Juschot, à l'effet d'apporter  
quelques changements à la formation  
de la collection des costumes de volontaire  
flamand et à exécuter une dernière  
série de costumes de volontaire flamands  
ainsi qu'un trophée & des emblèmes destinés  
à compléter l'ensemble de toute la  
collection. La Com<sup>me</sup> fera connaître, qu'il  
y a lieu, & après etc. De confier à M<sup>me</sup>  
Van Juschot le travail dont il s'agit.

Par une autre lettre datée Du 6  
Avril, M. le Ministre fait connaître  
que le travail complétement  
dont l'exécution a été reconnue in-  
dispensable dans la Galerie des  
Musées sera terminée avant  
le 1<sup>er</sup> Avril prochain et que pour  
présenter des armes toute difficulté,  
M. l'Inspecteur-général Lavallée  
a consenti à se rendre au sein de la  
Commission chaque fois qu'il y aura  
lieu de demander l'exécution de  
travaux d'une certaine importance.

M<sup>me</sup> Body, Ingénieur à Liège,  
offre de céder au Musée un tableau  
ancien provenant du pontage de  
du Successeur de son père. M<sup>me</sup>  
Body sera invité à renouveler ainsi  
envoyer à Bruxelles les documents  
qu'il envoie le même courrier pour  
le Musée.

Mlle Eugénie Herzault, à Liège, soumet un tableau représentant La Vierge et l'enfant Jésus, qui a été attribué à Rubens et dont elle demande 30000 francs. L'Assemblée ne s'unit que ce tableau porte une fautive attribution et qu'il ne peut à aucun titre être acquis pour le Musée.

Par sa lettre du 17 février, Mlle la Comtesse de l'Indre adresse pour la Section du Photographier du Musée, la Collection de reproductions d'après les Dessins des grands maîtres que possèdent les Musées étrangers ci-après :

- Musée Albertina, à Vienne 1098 feuilles.
- Galerie de Saxe-Weimar 152 "
- Musée de Colmar 38 "
- Collection du Vatican, à Rome 157 "
- Chapelle Sixtine, à Rome 121 "
- Biblioth. Ambrosienne à Milan 325 "
- Sec. de la B. et de la M. (Palais Ricci) 277 "
- Compliments du dessin de Luviers 665 "

Mlle la Comtesse de l'Indre transmet après que la Commission a donné la suite qu'elle jugera convenable une lettre par laquelle M<sup>me</sup> Veuve Fraussen, à Anvers propose de vendre à l'Etat, pour la somme de 30000 francs, un tableau de J. Fyt représentant du fleuve et des fruits. La Com<sup>te</sup> prie M<sup>me</sup> Fraussen de vouloir envoyer le tableau à Bruxelles, afin que Mlle la Comtesse puisse en apprécier le mérite et faire remarquer en même temps que la valeur attribuée à cet ouvrage lui paraît bien élevée si l'on considère surtout que le sujet qu'il reproduit n'est pas le genre de peinture qui caractérise spécialement les travaux de J. Fyt.

Mlle Eva Kreis, à Anvers soumet six dessins exécutés par elle. Elle les a faits à Anvers, représentant divers vues prises après le siège de la Citadelle d'Anvers en 1832. Le Ministère historique de son pays engage la Com<sup>te</sup> à en faire l'acquisition

à titre de prix de 400 francs demandés par elle M<sup>me</sup> Kreis.

Mlle la Ministre de l'Intérieur transmet après avoir eu rapport de Mlle la Directrice des Bâtiments Civils proposant de placer dans la Salle des Sculptures modernes un Tableau Decal, les deux côtés de Mlle de Keyser & Wappers qui ornent précieusement le Temple des Augustins. La Com<sup>te</sup> répondra au Gouvernement que les musées qui ont fait renouer précieusement et exposer dans les mêmes conditions le tableau de Mlle Gallot et de Wappers s'opposent également à donner suite à la combinaison proposée pour les Bâtiments Civils et qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette affaire.

Mlle la Comtesse fait remarquer que la Commission ne répondant à la communication qui lui a été adressée relativement à l'exposition des tapisseries flamandes dans la petite galerie à l'entrée du Musée n'a indiqué par la dernière session qu'elle conviendrait à cette salle, mais qu'il suppose qu'il s'agit d'y installer la Collection de reproductions photographiques. - S'il en était ainsi, Mlle la Comtesse ne pourrait qu'approuver cette résolution. La Com<sup>te</sup> répondra que tel est, en effet, son intention et que la disposition de ce local permettra de donner à la Collection de photographies le développement que celle-ci a dû être à recevoir.

La Com<sup>te</sup> se rend ensuite chez M<sup>me</sup> Léon Gumbel pour examiner plusieurs tableaux anciens qui lui sont signalés comme pouvant être acquis par le Musée de l'Etat, à savoir :

- Peter De Hoog . . . . . F. 75,000.
- Ph. Wouwerman . . . . . " 35,000.
- Ed. Verdelé, J. Verdelé, J. Verdelé . . . . . 100,000.
- Abrah. Van Beyeren . . . . . 9,000.
- Walsappel . . . . . 3,500.
- Jean de Cellano . . . . . 3,000.

Vander Cappellen . . . . . F 3000.-  
Salomon Ruyssdael . . . . . 600.-

Les tableaux de M. Vander Veldt &  
de Vander Cappellen attirent particuliè-  
-rement l'attention, ainsi M. de la  
Membre ne croit pas, en l'absence  
d'un grand nombre de leurs Collègues  
pouvoir prendre une résolution sur  
l'achat de ces deux œuvres importantes  
sans lui faire leur procès, soit d'ailleurs  
être élévé.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président  
Le Secrétaire.  
Stierens  
C. J. J. J.

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 12 Mai 1875 (3 heures)

Sont présents M. de Fels, faisant fonctions de  
Président; Bulat, De Bruin; De Ruyck; Maderna,  
Slingsma; Verboeckhoven, Membres; Conscience,  
Conseillers; D. Stierens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
du 8 Avril est lu & approuvé.

Il est donné communication d'un  
arrêté ministériel du 25 février  
nommant le Sr François Hermès  
bourgeois de la classe moyenne au  
traitement annuel de 1100 francs

La Commission examine avec intérêt  
le tableau de fleurs et fruits, par  
J. Fayt, que M. de Vreese Franssen  
a fait parvenir au musée. M. de  
la Membre décrète unanimement  
pouvoir acquiescer cette peinture qui  
présente de très belles qualités  
mais la somme à consacrer à cet  
achat ne devant pas dépasser  
5 à 600 francs. La Commission  
en conséquence, M. de Vreese Franssen  
le prix de 2000 francs lui serait  
proportionné avec la valeur  
celle du tableau et qu'il lui  
est impossible de lui, de lui  
soumettre une proposition de vente.

Après avoir procédé à une  
discussion sur le placement des tableaux  
anciens dans la nouvelle galerie  
placemur qui reçoit l'approba-  
-tion générale de M. de la Membre  
Membre la Commission constate  
la possibilité d'effectuer avant  
la fin du mois, les travaux qui  
~~concernent~~ concernant  
le nettoyage des cadres et des

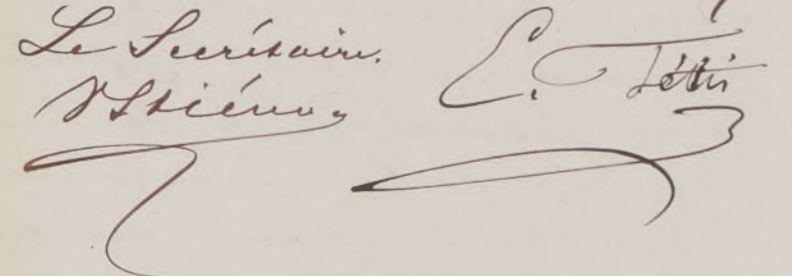
tableaux. Elle sera donc commise  
à M<sup>re</sup> le directeur de l'Intérieur & c<sup>est</sup>  
les Galeries pourront être ouvertes  
au public dès le 1<sup>er</sup> Juin prochain.

L'Etat public témoignera ensuite  
sa vive satisfaction & sa reconnaissance  
à M<sup>re</sup> le directeur de l'Intérieur de l'Etat  
qui ont pris une part si active  
et si dévouée à l'installation des  
Collections.

La Com<sup>mission</sup> ne doute qu'il n'y a par  
lieu d'accueillir l'offre faite par  
M<sup>re</sup> de Singsenelt de céder pour son  
un tableau indubitablement attribué  
à Théodore De Keyser, représentant  
cinq personnages agenouillés.

Par sa lettre du 15 Avril  
M<sup>re</sup> le directeur de l'Intérieur  
avait signalé à l'attention de  
la Commission une esquisse  
terminée de Rubens et un intérieur  
peint par Jozz, comme méritant  
d'être acquis pour le Musée. M<sup>re</sup>  
Singsenelt qui a eu l'obligation  
de se rendre à Anvers pour  
examiner ces ouvrages s'est  
convaincu qu'il n'y a rien que deux  
tableaux <sup>fort</sup> médiocres qui  
ont été vendus chacun une  
centaine de francs.

La Commission décide qu'elle  
se réunira mercredi prochain  
à 3 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
P. de Keyser  




Procès-verbal de la séance Du 19 Mai 1875 (3 heures)

Sont présents M. de Launay, ~~Président~~, Ed. Fitis,  
Faisant fonctions de Président; Balut; De Néron;  
De Rougé; Cladun, Sluzewyck, Alambert;  
Conscience, Conservateur; V. Stévenon, Secrétaire.

Il est donné lecture du  
procès-verbal de la séance du  
12 de ce mois

M. De Rougé fait observer  
que les inscriptions du procès-verbal  
semblent ne point répondre aux  
intentions de la Commission.  
Quand elle a exprimé ses remer-  
ciements à ceux de ses Membres  
qui se sont particulièrement occu-  
pés de la réorganisation du Musée  
elle a désiré, suivant lui, qu'il fût  
fait une mention expresse de leur nom.

Il demande, en conséquence, que M. de  
Launay, Ed. Fitis, Porteu et  
Sluzewyck soient nominativement  
désignés au procès-verbal.

L'Assemblée approuve le  
procès-verbal avec la rectification  
proposée par M. De Rougé.

M. Sluzewyck appelle l'atten-  
tion de la Commission sur les services  
tout exceptionnels qu'a rendus  
M. De Néron depuis le mois de  
Novembre. Cet honorable Membre  
a bien voulu consacrer son temps  
aux soins que réclamait la  
conservation des tableaux exposés.  
Cette tâche délicate a été remplie  
avec autant d'habileté que de  
discrétion. M. Sluzewyck  
propose, en conséquence, de  
signaler au Gouvernement les  
travaux importants que M. De Néron  
a accomplis et d'adresser à  
M. le Ministre de l'Instruction

un extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

M. De Brou demande qu'il ne soit pas donné suite à la motion qui vient d'être présentée et fait remarquer qu'il trouve une satisfaction suffisante dans l'accomplissement de la tâche qui s'est imposée.

M. Balat rend hommage aux services de M. De Brou, mais il trouve que la proposition de M. Stingenyer est sans précédent et qu'il faut éviter de l'introduire dans les Commissions afin de désintéresser les membres qui tous, sont appelés dans la mesure de leur compétence à coopérer d'une manière plus ou moins étendue, à tout ce qui peut relever l'état des Collections. Après l'échange de quelques observations, M. Stingenyer n'insiste plus sur sa proposition d'adresser au Ministre de l'Intérieur un extrait du procès-verbal de la séance. Il se borne à demander que les services rendus par M. De Brou soient l'objet d'une mention spéciale au procès-verbal.

M. Stingenyer fait connaître qu'il a acquis, à St. Omer, à traverser, à la vente de quelques tableaux par feu M. le Baron Weppers, une esquisse de ce prince, représentant la Pentecôte de Sermon du Roi Léopold I<sup>er</sup>. Ce tableau adjugé au prix de 60 francs (y compris les frais) lui a paru convenir pour la Galerie Historique. - L'Assemblée ratifie cet achat et autorise la liquidation de la dépense qu'il occasionne.

M. De Brou fait observer que les énumérations du procès-verbal semblent ne point répondre aux intentions de la Commission. Quand elle a exprimé ses remerciements à ceux de ses membres qui se sont particulièrement occupés de la réorganisation du Musée, elle a dit, suivant lui, qu'il fut fait une mention expresse de leurs noms. Il demande en conséquence que M. De Brou, Feta, Portael & Stingenyer soient nominativement

La Commission a dû s'exprimer ratifiquement et approuver le procès-verbal avec la rectification proposée par M. De Brou. d'être désigné au procès-verbal. M. Stingenyer rappelle l'attention de la Commission sur les services tout exceptionnels qu'a rendus M. De Brou depuis le mois de novembre

M<sup>r</sup>. Stuyvenyx rappelle  
 que les remerciements ont  
 été adressés aux Membres  
 chargés du placement des  
 Collections et que la Com-  
 -mission a entendu l'aveu  
 unanime de la, et approuvé  
 M<sup>r</sup>. De Brou pour les  
 Services qu'il a rendus au  
 Musée en accomplissant  
 un travail très important.  
 Depuis le mois de Novembre  
 cet honorable Membre a  
 bien voulu consacrer tout  
 son temps aux soins que récla-  
 -me la conservation des  
 tableaux anciens. Cette  
 tâche délicate a été remplie  
 avec autant d'exactitude que  
 de discrétion. - M<sup>r</sup>. Stuyvenyx  
 propose, en conséquence, de  
 signaler au Gouvernement  
 par un décret, l'importance  
 des Services accomplis  
 et de adresser à M<sup>r</sup>. le Ministre  
 de l'Intérieur un extrait du  
 procès-verbal de la séance

De ce jour.  
 M<sup>r</sup> De Deon demande  
 qu'il ne soit pas donné  
 suite à la motion qui vient  
 d'être présentée & fait  
 remarquer qu'il trouve  
 une satisfaction suffisante  
 dans l'accomplissement de la  
 tâche qu'il s'est imposée.

~~M<sup>r</sup> De Deon demande~~  
 M<sup>r</sup> Palas rend hommage  
 aux services de M<sup>r</sup> De Deon  
 mais il trouve que la proposition  
 proposée par M<sup>r</sup> Sturzmyer  
 est inutile sans précédent  
 et qu'il faut éviter de  
 l'introduire dans la Com-  
 mission afin de désintéresser  
 les membres qui tous sont  
 appelés dans la mesure  
 de leur moyen à coopérer  
 d'une manière plus unie

n'insiste plus sur  
 la proposition d'adresser  
 au Ministre de l'intérieur  
 un cahier de procès-verbal  
 de la séance. Il se  
 borne à demander  
 que les services rendus  
 par M<sup>r</sup> De Deon  
 soient l'objet d'une  
 mention spéciale au  
 procès-verbal.

motion étendue à tout ce  
 qui peut être jugé plus  
 d'éclair des Collecteurs.  
 Après l'échange de  
 quelques observations  
 M<sup>r</sup> Sturzmyer se rend  
 à l'avis de ses Collègues  
 et il demande que le nom  
 de M<sup>r</sup> De Deon soit placé  
 au tête de ceux de M<sup>r</sup> St.  
 Les membres auxquels  
 la Commission a adressé  
 des témoignages de  
 reconnaissance dans la  
 séance du 12 de ce mois.

Par la lettre du 17 de ce mois, M. le Ministre de l'Instruction publique, au prix de 400 francs, me des dessins cédés à la Galerie Historique, par M. E. Ruy, à Anvers.

M. Fétis soumet à la Commission une peinture flamande du 15<sup>e</sup> siècle, représentant: La Vierge et l'Enfant Jésus, qu'il a acquis pour 191 francs, à la vente de la Collection Peissel, qui a eu lieu à Bruxelles, le 6 Avril 1871. Il a cru faire chose utile pour la classe, en acquiesçant ce petit tableau, qui offre de l'intérêt pour les Collections de l'Académie. L'Assemblée approuve l'achat en question et remercie M. Fétis de la détermination qu'il a prise dans des circonstances qui ne permettent pas de consulter les Collègues.

M. Stengenyer présente de lui-même de M. G. Guffroy les trois ouvrages suivants qui sont à vendre pour le prix global de 300 francs, à savoir:

- 1<sup>o</sup> Un portrait de Vieillard, attribué à C. Deros
- 2<sup>o</sup> Deux peintures italiennes du 14<sup>e</sup> siècle

Le prix du portrait, acquis isolément, est de 200 francs.

La Commission d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer les deux tableaux italiens, mais le portrait lui paraît une œuvre remarquable qu'il serait intéressant de voir figurer dans la Galerie. Elle décide ensuite par 11 voix contre 3 qu'il y a lieu de faire l'achat de cet ouvrage.

Si Mr. Guffeur consent à le céder pour 5000 francs.

Mlle. De Rougé & Stungenzer qui se sont rendus récemment à Gand pour examiner les tableaux de Mlle. Chevalier Saenen, fond cométaire qui a fait un ou deux tableaux (un Snyder et un Jyt) qui se trouvent d'ailleurs en mauvais état de conservation, la Collection de cet amateur ne se compose que d'ouvrages dont la médiocrité ne saurait justifier la faveur d'être exposés dans un local de l'Etat. L'Assemblée se référant à l'avis du deux Délégués transmis à Mlle. Ministre de l'Intérieur l'appréciation qui vient d'être exprimée.

La Commission est informée que Mlle. Comte Leopold de Beauvefort est disposé à céder pour la somme de 50000 francs, un tableau de Gonzalez Coquer, représentant : la Galerie de tableaux de Mlle. Comte de Roos. Il est convenu que Mlle. Comte de Roos se rendent chez M<sup>re</sup> Et. Le Roy pour y examiner le tableau signalé à leur attention.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M<sup>me</sup> Veuve Fraussin informe la Commission que si le prix de 20000 francs qu'elle demande pour le tableau de Jean Jyt, paraît trop élevé elle est disposé à examiner les

propositions que la Commission aurait à lui soumettre pour l'achat du tableau qu'elle possède. Conformément à une résolution prise dans une séance antérieure, la Commission répondra à M<sup>me</sup> Fraussin qu'elle ne peut consacrer à l'achat de l'œuvre dont il s'agit une somme supérieure à 5000 francs.

La Commission décide de répartir, à titre d'indemnité, entre le personnel des Musées royaux de Peinture & de Sculpture une somme de 3700 francs versée sans emploi sur le crédit alloué au budget de 1874.

Elle accorde d'abord une indemnité de 1000 francs au Secrétaire de la Commission directrice et elle saisira de nouveau cette occasion pour signaler au Gouvernement l'insuffisance de traitement qui lui est alloué. Elle propose en faveur de chacun des Surveillants et du Concierge des Musées une gratification uniforme de Cent francs, sauf à ajouter pour quelques uns d'entre eux un supplément d'indemnité proportionné aux travaux extraordinaires qu'ils ont exécutés et aux services qu'ils ont rendus. En conséquence, l'état de ces indemnités est dressé comme suit :

	Indemnité uniforme	Indemnité supplémentaire
Mlle. Sudin, Surveillant en chef	100	-
Cremier - Concierge des Musées	100	250
Pruva - Surveillant	100	250
Memo y	100	200

	Ind. unif.	Ind. Suppl.
Laby	100	150
Windal	100	150
Mauw	100	50
Chilensmaer	100	50
Dequenne	100	-
Dresselaer	100	-
De Cuyper	100	-
Van Volsom	100	-
Verbaert	100	-
Wauquier	100	-
Bogaerts	100	-
Neelens	100	-
<hr/>		
	1000	1100
	Fr 2100.	

La séance est levée à 5 heures.

Le Président

Le Secrétaire  
Stiéven

Commission Directrice Du Musée royal  
de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 22 Mai 1875 (3h.)

Sont présents M. Louis Gallart, Président; De Broe;  
De Ronzé; Ed. Fétis; Madou; Hingeneys;  
Membres; M. Stiéven, Secrétaire.

L'installation Du Collège  
Du Musée ancien étant complètement  
terminée, la Commission décide  
qu'il y a lieu d'en prévenir M. le  
Ministre de l'Intérieur et de faire  
connaître que sous avis contraire  
de sa part la Galerie sera  
ouverte au public, le 1<sup>er</sup> Juin,  
à 10 heures du matin.

M. de Broe qui a  
examiné le tableau de Gonzalez  
Caqueo dont l'acquisition est  
proposée par M. le Comte Leopold  
Stiéven fait tout d'avis que cet  
ouvrage est très intéressant et  
présente de très belles qualités de  
peinture, mais la part de  
Gonzalez Caqueo dans cette œuvre  
se borne à une seule figure  
et est par conséquent trop minime  
pour motiver le prix élevé qu'on  
demande du tableau. M.  
Commissaire de collant à cette  
opinion estime qu'il n'y a pas  
lieu de donner suite à la propo-  
sition qui lui a été soumise.

L'Assemblée s'occupe ensuite  
de mesures à prendre pour  
interdire l'introduction des  
canes, parapluies, ombrelles  
dans la Galerie du Musée ancien.  
Elle décide qu'il sera établi  
à l'entrée du Salon un bureau

Sontinè à recevoir ces objets  
 et que le dépôt de ceux-ci  
 sera obligatoire et gratuit.  
 La fille du Curé sera  
 chargée de tenir ce dépôt  
 moyennant une indemnité  
 annuelle de trois cents francs  
 à la condition qu'il lui est  
 formellement défendu d'ac-  
 cepter, sous quelque prétexte  
 que ce soit, aucune gratifica-  
 tion des visiteurs. La  
 Commission en informant M.  
 le Ministre de l'Intérieur de  
 la Résolution qu'elle vient de  
 prendre, demandera en même  
 temps que le Département  
 des Travaux Publics donne des  
 instructions pour l'établisse-  
 ment d'un vestiaire à l'entrée  
 des Salles du Musée.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président  
 Le Secrétaire  
 G. de Robiano



Commission d'histoire de l'art  
de Peinture & de Sculpture

Procès verbal de la séance du 9 Juin 1875 ( 3 heures )

Sont présents M. le Comte de Robiano, président, M. de Bary, M. de Selves, M. de Bouteiller, M. de Bouteiller, M. de Bouteiller.

Après la lecture et l'approbation  
des procès-verbaux des séances des 19 et 22  
Mai, la Commission prend lecture  
d'une dépêche du 27 Mai, par  
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur  
exprime sa satisfaction pour l'œuvre  
prochaine de l'art ancien. Il témoigne  
aussi sa gratitude pour les soins  
intelligents avec lesquels la Commission  
s'est appliquée à la conservation, après  
avoir fait exécuter de nombreux  
travaux de restauration. M. le Ministre  
ajoute que ~~après~~ le Roi, instruit  
de la situation des choses, a  
manifesté l'intention de visiter  
prochainement la Galerie. La  
Commission sera informée de jour  
de la visite de S. M.

Une dépêche ministérielle du 3  
de ce mois apprenant la disposition  
prise par la Commission au sujet  
du dépôt de la Cour, par lequel  
ce dépôt est fait connaître que  
le Département des Travaux Publics  
a été prié de s'entendre avec l'ad-  
ministrateur des églises pour  
l'installation d'un vestiaire.

M. Papillon s'occupant de la  
deux petits tableaux de Pöhlberg  
représentant l'un : un Baïonnet  
& l'autre un paysan, avec femme  
et enfant. En l'absence d'œuvre  
de ce peintre dans la Galerie, &  
vu le parfait état de conservation  
des deux petits tableaux qui lui  
sont présentés, la Commission  
pense qu'il est intéressant d'acquies-  
cancer si pour la modique somme  
globale de 750 francs demandés  
par M. Papillon. En conséquence,

est achete sera soumis à l'appro-  
bation du Gouvernement.

M. le Ministre de l'Intérieur  
informe la Commission qu'elle est  
autorisée à acquiescer de M. Guffroy,  
au prix de 1500 francs, un portrait  
de Vieillard attribué à Cornille  
Devos. Des mesures ont été  
prises pour la liquidation de  
cette somme de 1500 francs.

Le Comandant décide qu'il  
n'y a pas lieu d'acquiescer de  
tableaux historiques peints par  
Jacques Verriest qui lui sont  
présentés par prix de 2500 fr.  
par M. Vandou Oever, à Anvers.  
La Commission est d'avis que les  
dépenses de ces deux peintures  
n'offrent qu'un intérêt  
pour la Galerie historique.

Par la lettre du 26 Mai, M.  
le Ministre de l'Intérieur fonde  
la Commission que le Département de  
Vervins Public se chargera de  
la conservation de l'ameublement  
nécessaire aux Galeries du Musée  
musées et que la dépense sera  
payée au moyen d'un crédit  
spécial. Toutefois, les objets  
demandés par la Commission  
ne seront placés définitivement  
dans la Galerie, qu'après avoir  
été utilisés dans la Salles de  
l'Exposition de 1875.

Par une autre dépêche  
du 2 Juin, M. le Ministre de  
l'Intérieur appelle l'attention  
de la Commission sur les bas-reliefs  
et les ornements qui décorent

les plafonds de la salle dont  
la démolition est prochainement  
ordonnée et il demande  
s'il examine les dessins de ce  
qu'il conviendrait de donner à ces  
objets. La Commission répond  
que les bas-reliefs et les orna-  
-ments des plafonds, pris en  
un effet, un intérêt artistique  
qui doit engager à les conserver  
en specimens pour la Collection  
de l'École de Sculpture. La  
Commission fera remarquer que les  
bas-reliefs de la Salle de  
Véron ne sont plus au Musée  
et elle insiste pour qu'ils soient  
transportés le plus tôt possible  
au Palais National, dans l'état  
où ils ont été enlevés des plafonds.  
Devant ces ornements, il suffit  
de conserver une section complète  
de ceux qui décorent la  
grande Salle et les deux pièces  
contiguës, ainsi que les quatre  
trophées de la Salle située à  
l'angle du bâtiment tournant  
vers la montagne de la Cour.

Le Département de l'Intérieur  
transmet le catalogue de ventes  
de tableaux qui doivent avoir  
lieu prochainement à Calogues.  
M. le Ministre pense que ces ventes  
n'offrent pas suffisamment  
d'importance pour motiver  
le déplacement d'un ou de  
plusieurs membres de la  
Commission.

En dernier lieu, il est donné  
communication d'une dépêche

ministérielle fait une communication  
que les inscriptions ont été  
secondés au personnel des  
Munis.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président  
Le Secrétaire.  
P. Skieur, J. Rattier

Commission directrice Du clausis royal  
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la séance Du 14 Juillet 1848 (3h.)

Sont présents M. M. Louis Gallait Président; Balat; De Bruin;  
De Kroye; Ed. Félix; Ringier; et  
Verboeckhoven, Elombus; V. Stéven, Selsman

Le procès-verbal de la séance Du  
9 Juin est lu et adopté.

Il est donné communication d'une  
lettre Du St Jean, par laquelle M. le  
Ministre de l'Intérieur approuve l'achat  
au prix de 750 francs de deux tableaux  
tableaux de Paclubier, cédés au clausis  
par M. Papillon, à Bruxelles.

Par la lettre Du 9 de ce mois, M. le  
Veuve Franssen, à Anvers, informe la  
Commission, qu'elle consent à vendre pour  
la somme de 5000 francs, offerte par  
M. de la... un tableau de Jean...  
surtout des fleurs et des fruits. La  
Commission s'occupe, en conséquence,  
auprès Du Gouvernement, l'acquisition  
n'est faite pour acquies l'œuvre dans  
s'agit.

La Commission examine trois  
tableaux de Frans Hals, de Govaert Flinck  
et de Van Dyck que M. de Poppelendam  
et Schouten, à Amsterdam ont  
envoyé à Bruxelles, à la sollicitation  
de M. Portels. Le prix de ce ouvrage  
est de

- 2000 fl. pour le Frans Hals
- 800 " " le Govaert Flinck
- 1000 " " le Van Dyck

L'Assemblée est d'avis que ces  
ouvrages ne sont pas d'une qualité  
assez supérieure pour que le clausis  
en fasse l'acquisition et que de reste,  
le prix paraît trop élevé.

M. de la... à Bruxelles, propose  
au prix de 1500 francs, un portrait  
attribué à Lucas Cranach, à Wittenberg  
et qu'on suppose représenter Anna  
Bora, femme de Martin Luther. La  
Commission, sur ce sujet l'attribution

indiquée par elle. Haes, trouve que ce portrait offre de qualités et qu'il serait intéressant de le faire figurer dans la collection de la classe à la condition que le vendeur consentirait à le céder pour 800 francs.

La Commission a l'honneur de vous dire ses propres sentiments sur ces objets.

- 1. De M<sup>me</sup> Veuve Lepige qui possède une collection de vingt tableaux médiocres du prix total de 324,000 francs et auxquels elle attribue les noms de Corrigé, Raphael, Titim, André Del Sarte, Fasso-Feratto, Cipolati Parmesan, Paul Veronin, Leonard de Vinci, Guido Reni, Le Vos, Grun Rembrandt, Paul Polka, Ruyss dact, Wauerman, Breughel de Velours, etc.

2. De M<sup>r</sup> De Laage, qui offre de céder pour 600 francs, un portrait de Jacqueline de Barrière qui, dit-il, est vraisemblablement de un jeune maître de Jean Mostart.

3. De M<sup>r</sup> Dessart, à Bruxelles, qui présente un portrait de Palamides Stevens, dont le prix est de 100 francs. La classe possède déjà de ce peintre une œuvre d'une qualité supérieure. Il est probable et d'avis qu'il y a peu de chance d'acquiescer le tableau qui lui est soumis.

4. De M<sup>r</sup> Wauters, qui envoie à l'examen trois tableaux 1.° d'après un ~~tableau~~ d'un jeune espagnol, à Gaverre, du prix de 2000 francs.

2.° Le mort de Cléopâtre indécemment attribuée à Paudyck et 3.° une nature morte, sans nom d'auteur.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président  
Le Secrétaire.  
Stéphen Louis Ballait

Commission Decretive Du Musée royal  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 26 Août 1825 (3ème)

Sont présents M. Ed. Fati, faisant fonctions de Président,  
De Bréa; De Rongé; et M. de M...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...

M. de ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...

Par la lecture de ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...

L'Assemblée ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...

L'Assemblée ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...  
M. de ...

a savoir:  
 Le Christ parmi les Docteurs, par Bernard Lini, prix 15000 fr  
 Un intérieur de Cuisin, par Ad. Van Ostade " 6000 "  
 Paysage, avec figures, par Teniers " 7000 "  
 Paysage, par De Jonghe " 2000 "

D<sup>r</sup> de M<sup>r</sup>. Willems, à Bruxelles, qui  
 soumet un tableau qu'il attribue à  
 Ribera, représentant: Le Martyre  
 de S<sup>t</sup>. Emé.

Il est donné communication  
 d'une lettre de M<sup>r</sup>. le Chevalier Schiavoni,  
 à Venise, adressée à M<sup>r</sup>. Eug. Simonis,  
 Secrétaire de l'Académie des Beaux  
 Arts de Bruxelles, par laquelle il propose  
 de céder trois tableaux de Murillo  
 de Giorgione & de Paris Bordone,  
 à l'Assemblée répondra à M<sup>r</sup>. Schiavoni  
 qu'elle ne connaît, en ce moment,  
 aucun artiste à Venise qui puisse  
 lui enseigner au sujet des trois  
 tableaux qui sont en sa possession  
 mais qu'elle saisira la première  
 occasion qui se présentera pour  
 faire examiner les peintures qu'il  
 a l'obligement de signaler à  
 son attention.

M<sup>r</sup>. Mazarin, écrit de Paris  
 pour proposer la cession d'une  
 Sainte Famille de Jules Romain,  
 d'après Raphaël, provenant de  
 la Galerie Camuccini, à Rome.  
 M<sup>r</sup>. Mazarin est disposé à  
 envoyer le tableau à Bruxelles pour  
 le voir et le client se sent disposé  
 à l'acquiescer. Il sera répondu que  
 la Commission ne doit pas donner  
 suite à la proposition qui lui est  
 soumise.

M<sup>r</sup>. Madou communique une  
 lettre qui lui a été adressée par  
 M<sup>r</sup>. Everard, à Louvain, par  
 laquelle ce dernier fait connaître  
 qu'il possède un tableau de  
 Grunt qu'il pourrait céder pour  
 12000 francs, prix qu'il considère

comme très avantageux en regard  
 au mérite de cette peinture. La  
 Commission prie M<sup>r</sup>. Madou de  
 vouloir bien répondre qu'elle n'est  
 pas disposée, en ce moment, à entrer  
 en négociation pour l'achat d'un  
 tableau de M<sup>r</sup>. Grunt.

M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur  
 fait savoir que le Conseil de fabrique  
 de l'Eglise de S<sup>t</sup>. Marguerite, à  
 Liège, sollicite pour la décoration  
 de cet édifice trois tableaux dont  
 il indique les dimensions et prie  
 la Commission d'examiner si parmi  
 les tableaux retirés de la Galerie  
 ou d'être acquis, il ne s'en trou-  
 -verait pas qui pourraient con-  
 -venir à cette destination. La  
 Commission en informera M<sup>r</sup>. le Ministre  
 que le seul tableau de grand  
 dimension dont il serait possible  
 de disposer est une composition  
 à deux volants d'Otto Venius, repré-  
 -sente le Christ au Calvaire,  
 dans l'ensemble mesure 6 mètres  
 de hauteur sur 5 m 35. Il con-  
 -viendrait de faire remarquer que  
 ce tableau se trouve dans un  
 fâcheux état de conservation et  
 que sa mise en état occasionnera  
 une dépense assez élevée.

M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur signale  
 à l'attention de la C<sup>m</sup> la vente  
 prochaine, à Louvain, d'une collection  
 de dessins formée par M<sup>r</sup>. W.  
 Mayor. M<sup>r</sup>. Wicomburgs est  
 chargé de prendre des renseignements  
 sur l'importance de cette collection.

La séance est levée à 4 1/4 heures  
 Le Président  
 Le Secrétaire.  
 Schiavoni Louis Tattet

Commission Directrice Des Arts, des Sciences  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 20 Septembre 1871 (3ème)

Présents M. L. Gallus, Président; De Brou; De Roux;  
Ed. Fétis, Membres; Cassin, Conservateur;  
W. Stiehem, Secrétaire.

Après lecture et approbation des  
procès-verbaux de la Séance du 14  
Julliet et du 11 Aout, il est donné  
communication d'une lettre de  
M. le Vicomte de Bailly à M. le  
Gouverneur, sur un don au  
Gouvernement, d'une  
statuette antique découverte à  
Castellon par le Donateur. M. le  
Gouverneur a été informé par  
M. le Vicomte de Bailly que  
cette statuette est une œuvre  
de la main de cet objet. — La  
Commission a émis l'avis que  
ce fragment de figurine  
offre pour M. le Vicomte de  
Bailly un intérêt archéologique  
en raison de l'endroit où il a été  
recueilli, mais qu'il n'a pas  
une valeur artistique suffisante  
pour être conservée dans les  
collections de l'Etat. La  
Commission a émis l'avis  
qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer  
à la proposition faite par  
M. le Vicomte de Bailly.

M. J. C. Mertz, à Bruxelles, expose  
un portrait de femme, peint d'après  
Jean Antoine Moreau et dont il  
demande 2400 francs. Ce portrait  
est une œuvre, sous le rapport du  
style, sans aucune analogie avec les  
œuvres de Moreau auxquelles il est  
attribué et son prix est d'ailleurs  
beaucoup trop élevé pour que le  
Gouvernement l'acquiesce.

M. J. Stalleus, à Bruxelles expose  
deux portraits de 10,000 francs  
un portrait de femme, dont l'auteur  
est inconnu, mais qui a été  
peint

par l'un des grands maîtres de  
l'École flamande. - Le président  
présente pour Mr Skellens l'ouvrage  
simplement une copie n'est en chef  
à l'apert Van Dyck, la Commission  
décide qu'il n'y a pas lieu de donner  
suite à la proposition qui lui est  
soumise.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.  
Le Secrétaire.  
H. Schéer





Commission des arts et des sciences  
de Prusse, de Saxe et de Silésie

Procès-verbal de la séance du 27 Octobre 1845 (31.)

Sont présents M. Ed. Feh, faisant fonctions de Président;  
Balat; De Bruen; De Rougi; Madon;  
Stingeneren; Verboeckhoven, Membres;  
Conseillers, Conservateurs; V. Schiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du  
20 Septembre est lu et adopté.

La Commission s'occupe en premier  
lieu de l'examen des tableaux dont l'af-  
firmation est offerte pour le Musée et  
pour à l'ordre du jour sur les propo-  
sitions ci-après:

- 1<sup>o</sup> La Vierge et l'enfant Jésus; copie attribuée à Verdy et est don de  
M. G. Van Haanen, à Bâle en Suisse et par son fils
- 2<sup>o</sup> Marie de Bonaventura Peeters, offerte au prix de 800 fr par M.  
Lefebvre, à Gand
- 3<sup>o</sup> Lucrèce de Donnant la nuit; tableau attribué à Gremont  
Massys et pour lequel M. le Dr. Vanthekhoven, à Anvers  
demande 2,000. - Cette peinture n'est pas, sans offrir  
de l'intérêt, mais elle n'a aucune analogie avec les œuvres  
de maître auquel on l'attribue.
- 4<sup>o</sup> Un portrait d'homme, signé par Otto Perrier et proposé par  
Mme v<sup>ve</sup> George, à Bruxelles.
- 5<sup>o</sup> Un tableau <sup>indéterminé</sup> de Brengel, soumis à l'appréciation de la C<sup>o</sup> par la  
Librairie Meynard.
- 6<sup>o</sup> Un tableau représentant un jeune enfant, que M. Papillon attribue  
à tort à Bohm Behan et pour lequel il fixe le prix de 250 fr.

M. Veghel, antiquaire à Amsterdam  
attire l'attention de la Commission sur  
un tableau de Frans Hals, repris par  
Helle Bobbe, qui lui paraît pouvoir  
être acquis pour le Musée, ainsi qu'un  
Hondelkoster qui se trouve également en sa  
possession. La C<sup>o</sup> informe M.  
Veghel qu'elle examine scrupuleusement  
tous les ouvrages qui lui sont envoyés.

M. De Meester, à Alst, informe  
la Commission qu'il a un triptyque  
représentant: Jeune de Valois visi-  
tant l'Ordre des Carmélites, proven-  
nant de la succession de son père  
et qui est confié à ses soins. L'im-  
portance de cette œuvre, attribuée

à Van Eyck, par plusieurs connaisseurs, on lui permit par de s'en être avisé, et il demanda un conseil, une que la Commission de faire exécuter à Alort par l'un de ses membres. M. De Meester sera informé que les ouvrages offerts au vente sont envoyés à Bruxelles, et que s'il veut se rendre au lieu avec son drapeau que un tableau, ~~avec~~ mercredi prochain, pour de la prochaine réunion, la Commission pourra lui faire connaître s'il y a lieu de donner suite à sa proposition de vente.

Par une lettre du 14 Octobre M. le Ministre de l'Intérieur informe la Com. que la Bibliothèque royale propose au Gouvernement ~~de~~ d'attacher à cette institution, le Sr Waegener actuellement surveillant au Musée de Peinture, mais il dirait avant de statuer sur cette proposition de connaître l'avis de la Commission.

À cette occasion, il est communiqué une dépêche par laquelle M. le Ministre recommande à l'attention de la Commission l'administration chef Musée, pour l'un des emplois de gardien qui deviendrait vacant. Le Sr Bacck qui s'est rendu utile à l'époque de la réorganisation du Musée ancien. La Commission est informée, au même temps que Sr Surveillant Desclaux, atteint d'un ramollissement du cerveau, a cessé depuis plus de trois ans de remplir son service au Musée. - Avant de prendre une résolution sur la demande d'avis concernant le Sr Waegener ainsi que sur le remplacement de Sr Desclaux, l'Assemblée des experts recueillit quelques renseignements et agourra à la prochaine séance la solution à donner à ces deux affaires.

M. le Ministre de l'Intérieur rappelle que le 12 Juillet 18, il a prié la Commission d'examiner s'il y avait lieu d'acquiescer pour le Musée aux grands tableaux de Jupon appartenant à l'Eglise paroissiale de N. D. à

Tongres, mais pour lesquels l'implé-  
ment manque en ce moment, pour  
suite des changements apportés  
à cette Eglise. - M. Stengenier  
veut bien se charger d'examiner  
ce tableau.

Le déplacement de l'Intérieur  
renvoie à l'avis de la Com. une lettre  
par laquelle M. Cooman sollicite  
un emploi de restaurateur au Musée  
de Peinture. La Commission fera  
remarque à M. le Ministre que cet  
emploi n'existe pas au Musée  
et qu'elle n'apprécie aucunement  
l'utilité de le créer.

M. Fétis attire l'attention de ses  
Collègues sur la vente prochaine,  
à Paris, de la Collection Coxeau,  
renfermant plusieurs peintures  
des anciens écoles ainsi qu'une  
reproduction du tableau attribué  
à Tallaot, représentant la Vie à  
l'Arbalète. Pour répondre aux  
intentions de la Commission, M.  
Fétis veut bien écrire à Paris pour  
obtenir des renseignements sur la  
valeur artistique des tableaux  
mis en vente.

Par sa lettre du 18 Octobre, le  
Conseil de fabrique de l'Eglise de  
N. D. au Sablon rappelle qu'un  
tableau à l'état de ruine appartenant  
à cette Eglise, il fut amené dans une  
négociation qui était presque  
terminée, à remettre au Musée, pour  
de son le marché, deux Van Helmont  
et un Hanslot Blondel. Le Conseil  
s'ingrunt de la Direction de Donner  
aux deux tableaux de Van Helmont  
ainsi qu'un tableau de Deblereel  
qui ne figurent pas dans les Galeries,  
et il demande que la Commission veuille  
bien ordonner la restauration de ces  
ouvrages d'art afin qu'ils puissent  
également être exposés. - Il sera

répondre au Comité de fabrication des  
 l'Église de St. D. au tableau qui est à l'usage  
 qu'elle présente avoir remis au Comité  
 un surplus des ouvrages dont l'achat  
 était arrêté les trois tableaux annexés  
 et fait allusion. — Sur le premier  
 ceux-ci ont été compris parmi les  
 ouvrages cédés au Comité et pour s'en  
 convaincre, il suffit de rappeler  
 que dès le 14 Avril 1862, le Comité  
 de fabrication mentionnant dans un  
 premier rapport dans une lettre qu'elle adressait  
 au Département de la Justice.

Quant à la destination donnée à  
 ces ouvrages, il est à remarquer que les  
 deux tableaux de l'Église de St. D. n'ont pas  
 leur le rapport artistique ni une valeur  
 suffisante pour le placer dans une  
 Galerie et qu'en outre, leur état de  
 conservation laissait beaucoup à  
 désirer, soit par suite de l'abandon  
 dans lequel ces deux tableaux étaient  
 restés, soit encore par les procédés  
 employés anciennement pour les restaurer.  
 Elles se trouvaient donc dans un tel  
 état qu'on ne pouvait espérer aucun  
 succès de leur restauration. Dans  
 cette situation, le Gouvernement  
 prit la parti de les utiliser à l'orné-  
 mentation de l'Église de Crest  
 (P<sup>te</sup> de Lié) — En ce qui con-  
 cerne le tableau de Desherettes  
 la Com<sup>te</sup> a jugé que ce tableau figurait  
 déjà au Comité au sein duquel  
 avaient plus importants, et méritent  
 conservation, et que le ~~Comité~~  
~~Comité~~ donner de tableaux représentant  
 des portraits de ~~Comité~~ de Com<sup>te</sup> provenant  
 de l'Église de St. D. ~~Comité~~  
~~Comité~~ trouveront certainement mieux  
 sa place dans la Galerie historique  
 à cause de portraits qu'il représente.

La séance est levée à six heures  
 Le Secrétaire Le Président  
 P. St. D. C. F. L.

Commission d'histoire des Musées royaux  
 de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 3 Novembre 1875 (3h.)

Sont présents M. M. Ed. Fitis, faisant fonctions de  
 Président; De Breme; De Rougé; Nicomède,  
 Strueninger, Membres; Courcier, Conservateur,  
 P. St. D., Secrétaire.

L'Assemblée approuve le  
 procès-verbal de la séance du  
 27 Octobre dont il lui est donné  
 lecture.

Après avoir entendu les  
 renseignements qui lui sont  
 fournis au sujet de déplacement  
 de M. Wauguin, la Commission  
 est d'avis qu'il n'y a pas d'incon-  
 vénient à ce que ce Service luit  
 occupe à la Bibliothèque royale  
 l'emploi qu'il s'agit de lui  
 confier et elle décide de proposer  
 un remplacement à St. D.,  
 recommandé par M. St. D.  
 et l'Intérieur pour l'un des  
 postes de gardien qui deviendraient  
 vacants au Musée.

Il est ensuite communiqué une  
 déclaration de M. le Docteur  
 Van Holsbeck, de laquelle il  
 résulte que le Sr. Desherettes  
 est atteint d'un ramollissement  
 chronique de cerveau qui le met  
 désormais dans l'impossibilité de  
 remplir son service de Service luit  
 au Musée. L'Assemblée estime  
 qu'il y a lieu, en conséquence,  
 de demander à M. le Ministre  
 et l'Intérieur la mise en disposi-  
 tion de cet employé ~~de~~  
 pour une la jouissance  
 de deux tiers de son traitement

et de proposer pour l'emploi qui  
devient, ainsi qu'il est possible, le  
Sieur Briant, à l'égard auquel  
lui sont parvenues les meilleures  
recommandations.

La Siègne en l'air à H. Bureau.

Le Président

Le Secrétaire.

*Thierry*

Museo nazionale di Pitture e di Sculture

Procès-verbal de la Séance du 24 Novembre 1875 (L'Union)

Sont présents M. M. Louis Gallat, Président; Balat; De Sion, De Rongé; Ed. Feti; Klingenberg; Verbaeckhauw; Membre; Cassinier, Commissaire; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 3 Novembre est lu et adopté.

M. le Président regrette qu'un ait ~~pu~~ autorisé le placement dans la petite Galerie à l'entrée du Musée ancien, des lots acquis pour la Combale de l'Empereur des Français. Cette exhibition parti-culière ~~qui~~ ~~serait~~ ~~un~~ ~~mauvais~~ ~~effet~~ à côté des œuvres anciennes et ne se fonde pas complètement avec les caractères qu'il convient de conserver aux Collections de l'Etat. Il proposerait donc qu'il serait désirable de s'abstenir dorénavant de donner une semblable destination à des locaux dépendant du Musée. - M. M. les Membres ont partagé les <sup>opinions</sup> ~~opinions~~ qui ont été présentées et décident qu'il en sera tenu compte pour l'avenir.

M. Ed. Feti communique deux lettres qui lui sont parvenues au sujet de la vente Courcier, à Paris. - Les tableaux des écoles primitives sont médiocres et plus que douteux. - Le Gallat, répétition de l'ouvrage appartenant au Musée n'a d'autre intérêt que son sujet. La Commission estime que l'acquisition de cet ouvrage ne pourrait se justifier que ~~si~~ ~~la~~ ~~condition~~ ~~si~~ ~~le~~ ~~tableau~~ ~~offrait~~ ~~une~~ ~~supériorité~~ ~~de~~ ~~peinture~~, condition qui ne pourrait pas ~~être~~ ~~constatée~~. - Il n'y a donc pas lieu de donner suite à l'achat de ce tableau.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions qui lui sont soumises pour la cession

- 1° de quatre tableaux envoyés par M. Vogel, marchand à Amsterdam, à savoir: Un Frans Hals, représentant Hilt-Bobbe - Un Hondius et deux Vander Meer, de Harlem.

- 2<sup>e</sup> - Un Intérieur d'Eglise, par Grimon, présenté par M<sup>r</sup>. Cuvillier, Notaire à Wulveringhem.
- 3<sup>e</sup> - Un tableau de Lion offert en vente par M<sup>r</sup>. Wilson, à Paris
- 4<sup>e</sup> - Un tableau de Mythen, représentant une jeune fille tenant une mandoline, présenté par M<sup>r</sup>. J<sup>o</sup>. Williams, à Périgny.

Il résulte d'une communication de M<sup>r</sup>. Ed. Fehin que la Seine Esthétique a acquis quelques tableaux qui ne feraient pas partie de l'ancienne collection et que parmi ceux-ci se trouvent un Rembrandt (dont le prix serait de 25 à 30000 francs) un Albane et un Dominiquin. On pourrait entrer en négociation pour l'achat de ces tableaux si la Commission jugeait qu'elle pourrait convenir au client et on ne serait pas éloigné dans ce cas d'envoyer les tableaux au client. L'Assemblée est d'avis que son attention doit se porter seulement sur le Rembrandt et autorise leur volontiers M<sup>r</sup>. Ed. Fehin à se mettre en rapport avec M<sup>r</sup>. Neumann, à Vienne qui l'a entrepris de cette affaire.

Par sa lettre du 17 Novembre, M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur Transmet une demande qui lui est parvenue de M<sup>r</sup>. Saller, à Paris, à l'effet de céder un tableau de Raphaël, représentant la Vierge au berceau. Il sera répondu à M<sup>r</sup>. Saller qu'il est d'usage de soumettre à l'examen de la Commission les ouvrages offerts en vente au client et que celle-ci statuera sur la proposition dès que l'ouvrage aura été envoyé à Bruxelles.

Par sa lettre du 13 Novembre, M<sup>r</sup>. le Lieutenant-général Meyer offre en don au Musée deux cadres contenant des photographies de peintures inédites qui ne lui

semblent peu savoir intérêt pour l'histoire de l'Ecole flamande. Ce sont deux livres d'étude de Goussier Metsys et un tripty que (garde sur velin). Ce don est accepté avec empressement et les remerciements seront adressés au Donateur.

L'Assemblée est informée que M<sup>r</sup>. J<sup>o</sup>. Niemanns possède une Tentative de S<sup>t</sup>-Antoine, par Coenraet et un tableau de fleur, par Jean David d. Heem qu'il serait disposé à céder au client de premier, pour 30000 francs et le second pour 10000 francs. Si en deux tableaux offerts réellement le mérite exceptionnel qu'on leur attribue, la Commission ne recrait pas d'acquiescer à se départir de la règle qu'elle a établie de n'acquiescer aucun ouvrage appartenant à l'un ou l'autre de la Commission. Toutefois, elle désire que les tableaux en question soient d'abord transportés dans la Salle de ses réunions et elle décide que cette mesure sera généralement observée à l'avenir pour tous les ouvrages offerts en vente au client.

M<sup>r</sup>. De Roux signale un tableau de Van Dyck, représentant le Christ au tombeau qui se trouve chez M<sup>r</sup>. Lion Gueckey. Le prix en est de 15000 francs. Conformément à la règle qui vient d'être adoptée, l'Assemblée prie M<sup>r</sup>. Gueckey de vouloir bien transporter le tableau au client.

La Commission s'occupe de la formation de son budget pour l'exercice 1876. Les dépenses s'élèvent à la somme de 122410 francs, répartis comme suit:

Chap. 1 <sup>er</sup>	Personnel . . . . .	Fr 4835.-
2	Frais d'achat & matériel . . . . .	22585.-
3	Achats . . . . .	65000.-
	Total fr.	122410.-

La Commission décide à l'occasion  
de l'annexé au Budget à l'approbation du  
Gouvernement, qu'il y a lieu de  
rappeler à l'attention de Mr le  
Ministre de l'Intérieur, les diverses  
demandes qui lui ont été adressées  
à l'effet d'obtenir une plus juste  
rénumération des services rendus  
par Mr Stieun et proposent  
de porter à 4500 francs le traite-  
ment de Secrétaire de la Commission  
Directrice.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Secrétaire  
Stieun  
Le Président  
L. F. L.

Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture, de Sculpture

Procès verbal de la Séance Du 3 Décembre 1875 (Lh)

Présents M. Ed. Fehs, fait une proposition de Peis adent,  
Balat; De Bruin; De Rongé; Stang eniger;  
Mulleur; Courvoisier, Conservateur; V. Stieun  
Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance  
du 24 Novembre est lu et adopté.

Conformément au désir exprimé  
par la Commission, Mr Nicuvenhuyts  
a fait deux portraits au charbon  
de deux tableaux de Teniers et de Jean  
Dumet de De Heere dont il a été ques-  
-tion dans la dernière séance.

L'Assemblée reconnaît que ces deux  
ouvrages sont remarquables, mais  
ne présente pas, cependant, un  
mérite exceptionnel qui puisse  
lui déterminer à en proposer l'achat  
pour la Collection de l'Etat.

Elle passe ensuite à l'ordre  
du jour sur la proposition de  
vente ci-après:

1<sup>o</sup> de M. Balat, de Paris qui présente  
trois ouvrages qu'il attribue à  
Gérard, contrairement à  
l'appréhension de la Commission  
qui les considère comme de médiocres  
copies. Ces peintures sont:  
une étude du nufrage de la  
méduse, de prix de 6000 fr.  
un portrait . . . . . 6000 . .  
une nature morte . . . . . 2500 . .  
un 12000 francs pour l'achat  
global des 3 tableaux.

2<sup>o</sup> de M. Veghel, d'Amsterdam qui  
offre de céder un Paysage de Hobbema  
pour 6000 francs et un Van Goyen  
pour 1500 francs - Ces ouvrages  
n'offrent rien d'exceptionnel pour  
le Musée et peuvent d'ailleurs  
se trouver attribués.

M. L. B. au Sr. Hedy, en muniq  
 une lettre de M. Devereux, à Paris,  
 acquiescent du tableau de Sallens  
 provenant de la vente Couvreur.  
 M. Devereux est dit prêt à céder le  
 tableau au prix auquel il lui a  
 été adjugé, soit 2520 francs plus  
 les frais. L'Assemblée se référant  
 à la résolution prise dans la  
 séance du 24 Novembre, est d'avis  
 qu'il n'y a pas lieu de consacrer  
 une somme de 2640 francs à  
 l'acquisition d'une peinture  
 représentant un sujet d'égale  
 importance dans la Galerie des  
 Muses. M. Hedy sera informé  
 de cette décision et des remerciements  
 lui seront adressés pour son obligeance  
 Communiqué en séance.

Il résulte d'une lettre adressée  
 à la Commission par M. le Ministre  
 de l'Intérieur que les travaux  
 d'appropriation exécutés dans  
 les Salles en vertu de la loi  
 précédemment les œuvres des auteurs  
 maîtres sont parvenus à un  
 degré d'avancement qui exige  
 la prompte solution des questions  
 suivantes:

- 1° Convient-il d'établir des  
 revêtements en bois analogues à  
 ceux existant dans les Salles des  
 Muses antiques.
  - 2° Quelle est la hauteur à laquelle  
 doit être placée la cimaise de  
 laubrie?
  - 3° Y a-t-il lieu d'admettre  
 comme décoration picturale  
 la peinture adhésive dans les  
 autres galeries des Muses?
- La Commission pense qu'une  
 prompt, sans en avoir eu l'occasion  
 les peintures murales parées il  
 n'importe par pour le cas actuel

les considérations qui ont fait  
 adopter cette mesure pour les  
 tableaux anciens. Cependant, il  
 sera nécessaire de placer des  
 tringles en fer pour attacher les  
 tableaux.

La hauteur de la cimaise  
 peut être la même que dans les  
 Salles de l'ancien musée.

Devant un décret des Galeries,  
 il est difficile à la Commission  
 de se prononcer sur ce point  
 avant qu'il lui soit soumis  
 un échantillon pour l'incendie  
 auquel il conviendrait d'adopter  
 en principe un bois qui brûle  
 dans la zone de celui existant pour  
 la Salle de Rubens.

À propos des travaux exécutés  
 dans cette partie du Musée, la  
 Commission croit devoir signaler  
 l'absence de M. le Ministre l'absence  
 de ventilation dans la Galerie des  
 Muses antiques, ainsi que les  
~~travaux de ventilation~~ la vis  
 qui doit exister dans le placement  
 des appareils de calorifères  
 donnant toujours une température  
 assez inégale dans les différents  
 parties du local. Il conviendrait  
 donc de remédier à cet état de  
 chose en généralisant le chauffage  
 à un même degré et d'éviter  
 surtout dans les Salles en  
 voie d'appropriation les  
 revêtements qui risquent d'être  
 signalés.

Une Déclaration qu'on a  
 la Com. n'a pu donner son avis parce que  
 le modèle qui devait se trouver à son  
 disposition ne lui a pas été soumis  
 concernant le choix des bois à qui  
 recouvrent les conduits de chaleur  
 des calorifères. Cette question sera  
 résolue dans la prochaine séance.

Il est donné lecture d'une lettre  
 de M. le Ministre de l'Intérieur trans-  
 mettant deux explications d'articles  
 ministériels du 27 Mars au 2<sup>e</sup>, aux termes





Un artiste graveur belge comme  
- temporaire - La Com<sup>te</sup> approuve  
le projet de représenter notes écol  
de gravure dans la galerie des œuvres  
modernes par quelques-uns des  
plus remarquables  
exécutions par nos principaux  
graveurs. Ces œuvres ont été  
- récemment de l'Académie des Beaux-Arts  
Un commencement d'exécution avait  
été donné à cette idée à l'époque  
de l'installation du Musée moderne  
au Palais des Arts, mais l'avis rendu  
du local a nécessité bientôt le  
déploiement des cadres des  
graveurs afin de procurer l'espace  
nécessaire aux ouvrages qui ont  
été acquis par le Gouvernement.  
La Com<sup>te</sup> fera remarquer qu'il sera  
utile lorsqu'il s'agira d'affecter  
d'autres locaux au Musée moderne,  
de réserver une ou deux salles approu-  
pries spécialement à l'exposition  
des œuvres de gravure.

Il est donné communication  
de deux lettres des 17 et 28 Dec<sup>bre</sup>  
par lesquelles Mr le Ministre des  
l'Intérieur met à la disposition  
de la Commission pour la collection  
des Musées modernes, les œuvres  
désignées ci-après:

- 1<sup>o</sup> La Vierge Blanche, par Mr Deschamps
- 2<sup>o</sup> Un génie sur la mer, par Mr Durieux
- 3<sup>o</sup> Une Vocation, par Mr et M<sup>lle</sup> Cluyssenaar
- 4<sup>o</sup> La coupe de l'Amistie, par Mr J. Coomans
- 5<sup>o</sup> Le Mont-Blanc, par Mr. Proffain
- 6<sup>o</sup> Un atterrage zélé au ciel, par Mr et M<sup>lle</sup> Verwilt
- 7<sup>o</sup> Une Statue en marbre, par  
M<sup>lle</sup> Vincotte, représentant:  
Giotto.

A cette occasion l'Assemblée  
est informée que Mr de la Clambert  
qui s'était chargé d'assigner  
une place à ces ouvrages, s'est  
trouvé dans l'impossibilité

d'accomplir leur mission sans  
apporter de très grandes modifications  
dans la disposition des œuvres ex-  
posées. La Commission décide de  
réunir lundi prochain, au Palais  
des Arts, d'avis sur un moyen de  
satisfaire aux désirs exprimés par  
le Gouvernement.

M<sup>lle</sup> Clambert de l'Intérieur  
renvoie à l'avis de la Commission une  
requête qui lui est adressée par M<sup>lle</sup>  
Humbert, à l'effet d'être autorisée à  
faire photographier les tableaux  
représentant: les travailleurs romains,  
l'Assemblée ne veut pas d'acquiescer  
à satisfaire aux demandes de M<sup>lle</sup>  
Humbert à la condition que le tableau  
ne soit pas transporté hors des  
l'Établissement.

Répondant à la communication  
qui lui a été adressée par le Ministre  
M<sup>lle</sup> Salla, à Paris, fait remarquer  
qu'il serait imprudent d'exposer  
les tableaux de Raphaël au Député  
-beau qui peut lui causer son envoi  
à Bruxelles. Il existe donc pour  
que cette peinture soit préalablement  
examinée à Paris, de la manière que  
l'Assemblée de l'Intérieur jugera la plus  
convenable. - Il sera répondu à  
Mr Salla qu'il n'est pas possible  
ni de moment de procéder à un examen  
de ce tableau, mais que la Com<sup>te</sup> profitera  
à la première occasion qui offrira  
l'un de ses membres à se rendre en  
cette ville, pour le faire de voir  
dans le charge de voir l'ouvrage  
en question.

Mr Luyckx communique une  
lettre adressée à M<sup>lle</sup> Van der, par  
M<sup>lle</sup> Hollings, à Florence au sujet  
d'un tableau de Rubens (Le mariage  
à la Vierge), dans la copie est proposée  
au prix de 1000 francs. La Com<sup>te</sup>

fera connaître à M. Vautsien, qui s'est  
 engagé pour statuer sur cette proposi-  
 -tion de surmonter le tableau et  
 l'appréciation de M. de la Harpe.  
 Et un membre qui s'est proposé  
 de l'ouvrage était disposé à faire cette  
 division, la Com. Div. ne prendrait aucun  
 engagement et que l'envoi se ferait aux  
 frais, régies et précisés de M. Hollard  
 sans qu'il ait à prétendre à aucun  
 indemnité si le tableau jugeant ne  
 pouvait acquiescer à la table.

Le Conservateur en chef de la  
 Bibliothèque royale transmet au nom du  
 Conseil d'administration de cette institution  
 une copie de la lettre adressée à M. de  
 Muret de l'Institut, comme suite à la  
 démarche collation faite dans le but  
 d'obtenir le déplacement du laboratoire  
 de Chimie de l'École industrielle.

Par sa lettre du 6 Dec. M. le Ministre  
 de l'Institut met à la disposition des  
 Musées, un projet de restauration des  
 Temples de Vesta, à Evoli, composé de  
 quatre dessins, formant l'œuvre complè-  
 -mentaire de M. de Cléris, Lauréat  
 du grand Concours d'Architecture  
 de 1871.

La séance est levée à 4 heures

Le Président,

Le Secrétaire Louis Tattet  
 L. de Cléris

Commission Directrice Des Musées royaux  
 De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 26 Janvier 1876 (2 heures)

Sont présents M. de Lamoignon, Président; Balat; Debraun;  
 De Rougé; Et. Fabis; Stuyvenot, Membres; F.  
 Courcier, Conservateur; F. Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19  
 Janvier est lu & approuvé.  
 L'Assemblée examine un petit  
 tableau de Brestelcamp, envoyé  
 par M. Léon Guichet et dont le prix  
 est de 6000. - Elle apprécie les  
 mérites de cette œuvre, mais son état  
 de conservation ne paraissant pas  
 irréprochable, elle regrette de ne  
 pouvoir acquiescer à la table soumise  
 à son appréciation.

Statuant ensuite sur une propo-  
 sition de vente qui lui est soumise  
 par Lefebvre, au sujet d'un  
 tableau de Lemoyne, représentant  
 une grande famille, elle décide que  
 cet ouvrage ne peut convenir pour  
 le Musée.

Par sa lettre du 9 de ce mois,  
 M. le Ministre de l'Institut porte  
 à la connaissance de la Commission  
 que l'École de l'Hospice de  
 l'Hospice de Bernstien, à Harlem  
 est disposé à céder quatre œuvres  
 de Frans Hals, parmi lesquelles  
 il y aurait peut-être lieu de faire  
 un choix pour le Musée de l'Etat.  
 Il sera écrit à l'École de l'Hospice  
 pour lui demander l'assurance si elle  
 a réellement l'intention de vendre  
 les Frans Hals appartenant à  
 cet établissement, et dans l'affir-  
 -mative, lui demander si elle  
 ne s'oppose à ce que des délégués  
 de la Commission sus-citée aillent  
 à examiner ces ouvrages.

La Commission recut commu-  
-nication d'une lettre par laquelle M.  
Hollins, à Florence, fait connaître  
à Mr. Venturi que la propriété du  
tableau de Rubens (Le mariage de  
Marie) est disposé à envoyer ses ouvrages  
à Bruxelles, sans aucun engagement  
formel, mais qu'il desire cependant  
recevoir l'assurance morale qu'il  
serait acquis pour le compte au prix de  
50000 francs si son originalité et  
son mérite étaient reconnus. La  
référence aux enseignements qui ont  
été transmis à Mr. Venturi, le  
12 Janvier de l'Assemblée est ainsi  
qu'elle ne peut prendre aucun  
espèce d'engagement ou d'assurance  
d'achat, et que la propriété du  
tableau se décide à l'envoyer à  
Bruxelles.

Mr. Stieglitz rappelle que M.  
la Comtesse G. Wappers se fera disposer  
au client deux portraits-œuvres  
de S. M. le Duc de Brabant,  
peints par son mari et il demande  
que la Commission veuille bien  
prendre une décision relative  
à l'achat de ces deux ouvrages.  
Dont le prix lui semble pouvoir être  
fixé à 40000 francs le deux. La  
Commission pense qu'il serait intéressant  
de voir figurer ces deux portraits  
dans la Galerie historique, mais  
elle ne saurait consentir à prélever  
une somme aussi importante sur  
le crédit des achats. Avant de  
rien décider à ce propos, elle prie  
Mr. Stieglitz de vouloir bien  
s'expliquer officiellement si  
la décision des Bureaux-arts  
se consisterait pour à se charger  
de l'achat de l'un des portraits.  
L'Assemblée entendue sur  
cette affaire, pour statuer sur

cette affaire qu'elle soit mise  
au courant des décisions  
Mr. Stieglitz consent à se  
charger.

La séance est levée à 4 heures

Le Président  
Le Secrétaire  
G. Robing

Commission Directrice Des Musées Royaux  
De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 16 février 1876 (Mardi)

Sont présents M. M. Le Comte De Robiano, faisant fonctions  
de Président; Balat; Debeau; De Rougé;  
Ed. Fétis; et Klingemann, Membres; Commaire,  
Conservateur; V. Stinon, Secrétaire.

M. Willame, Architecte des  
bâtimens civils soumet le Specimen  
d'un appareil de ventilation qu'il  
se propose de faire placer dans la  
planchette des Salles de classe ancien.  
Ayant d'appareils d'insufflation  
ce système d'aérage qui s'exécute  
complètement par son force <sup>puissante</sup> d'air  
frais entre les deux bancs.  
La Commission prie M. Willame  
de vouloir bien faire placer quelque  
une de ces appareils à titre d'essai.  
La Commission est d'avis qu'on  
peut sans inconvénient supprimer  
l'usage de l'escalier situé au  
fond de la Cour et aboutissant  
près de la Salle de Robiano. Surtout  
-ment, il conviendrait d'établir  
dans la planche qui recouvre  
l'escalier, une trappe dans il  
pourrait éventuellement être fait  
usage. La Commission fait  
remarque à M. Willame, en  
réponse aux observations  
qui lui sont demandées par M.  
Willame, qu'il ne proposait pas  
suppression des panneaux mobiles  
au bas ~~des~~ des Salles destinées  
au classé moderne, elle a entendu  
communément entre la tringle supérieure  
des trois tringles inférieures destinées  
à suspendre les tableaux. et elle  
demande que ces dernières soient  
un peu plus fortes que celles  
du classé ancien.

Il est ensuite donné lecture

un procès-verbal de la séance du 26 Janvier. La rédaction en est approuvée.

M. Stijgerer fait connaître qu'il résulte de ses démarches officieuses à la direction des Beaux-arts, que le Gouvernement consent à supporter les frais d'achat de l'un des portraits de S. et R. le Duc de Brabant, par M. G. Wappers. - La Commission proposera en conséquence, l'acquisition des deux portraits, au prix de 4000 francs, payables par moitié sur le fonds général des Beaux-arts et sur le crédit des Musées.

Un membre signale la vente prochaine à Paris de deux Collections importantes: Celles de M. le Comte de Lessing et de M. Schneider. Dès que les Catalogues de ces Collections seront envoyés, la Commission se réunira afin d'avoir une mesure à prendre au sujet de ces deux ventes.

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés, l'Académie de l'hospice de Berensdijn, à Harlem, fait connaître que cet établissement a un effet l'intention de vendre de gré à gré, quatre tableaux de Frans Hals, soit ensemble, soit partiellement et que rien ne s'oppose à ce que des délégués de l'Académie de Bruxelles soient admis à voir ces tableaux. D'après des renseignements communiqués à l'Assemblée, il paraîtrait

que l'Administration de l'hospice de Harlem aurait l'intention de recevoir dans un délai pendant lequel elle recevrait les propositions qui lui seraient adressées pour la cession des quatre tableaux de Frans Hals. La Commission est d'avis qu'il convient d'ajourner la résolution à prendre à propos de la vente de ces ouvrages.

Par sa lettre du 24 Janvier M. le Ministre communique confidentiellement une lettre par laquelle M. Héris demande la démission des fonctions d'Expert des Musées royaux et sollicite une récompense honorifique pour les services qu'il a rendus en cette qualité. M. le Ministre désire connaître l'avis de la Commission sur les titres de M. Héris à l'obtention de cette récompense. - Il sera répondu que sans entrer dans l'examen du long mémoire qui accompagne la lettre de M. Héris, la Commission reconnaît volontiers que cet expert a rendu au Musée pendant sa longue carrière des services tels qui semblent justifier la récompense qu'il désire obtenir.

La séance est levée à 4 1/4 h.

Le Secrétaire  
Héris

Le Président  
Louis Tallat

Procès-verbal de la Séance Du 2 Mars 1876 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallit, Président; Balat; Debove,  
De Rougé; W. Fétis; le Comte de Robiano, Ern. Stieglitz,  
V. Schreder; M. de Selys Longchamps; Conscience, Conservateur;  
H. de Selys Longchamps, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du  
procès-verbal de la séance du 16 février, il  
est donné communication d'un acte  
daté du 24 du même mois, par lequel  
M. le Ministre de l'Intérieur autorise  
l'acquisition au prix de 4000 fr. des  
deux portraits peints par son M. G.  
Wappers représentant les traits de  
S. M. le Roi Léopold II, à des époques  
différentes de son jeune âge. Conformé-  
ment aux propositions de la Commission,  
M. le Ministre consent à ce que l'un de  
ces portraits soit payé sur le crédit  
général des Beaux-Arts. Les  
musées seront priés en conséquence  
pour la liquidation de payer d'achat  
de ces deux peintures.

M. Schapparts soumet à l'appré-  
-ciation de la Commission deux tableaux  
dont il propose l'acquisition au prix  
respectifs de 1200 fr. et de 1500 fr.

- 1<sup>o</sup> Portrait d'une Dame hollandaise, par Verest
- 2<sup>o</sup> Le Supplé de Marsyas, par Zuberbarth.

Ces deux ouvrages sont jugés  
ne pouvant convenir pour le Musée.

L'Assemblée reçoit communication  
du Catalogue de la Collection de M.  
le Chevalier de Lessing, qui sera  
vendue à Paris les 15 et 16 de ce  
mois. Cette vente semble offrir  
l'occasion d'acquiescer plusieurs  
œuvres remarquables, notamment  
une marine de Van der Capelle, pro-  
-venant de la Galerie Gsell, de Vienne.  
M. le Président et M. F. de Rougé  
et Stieglitz se chargent  
d'examiner les tableaux de la Collection  
Lessing et de prendre les mesures  
qui seront jugées utiles pour les

La Commission aux Dames plie  
pouvoir pour les acquiescements à  
faire à cette vente.

Par la lettre du 14 février, M<sup>rs</sup>  
le Ministre de l'Intérieur rappelle  
à la Commission, la proposition d'achat  
d'un tableau de Frans Hals, appar-  
tenant à l'hospice de Bereslayef  
à Haarlem. La Commission trans-  
mettra à M<sup>rs</sup> le Ministre la lettre de  
l'Administration de cet établissement  
et fera remarquer que le clerc a cru  
devoir ajourner sa décision à cause de la  
vente prochaine des Collections Leisinger  
et Schneider, et que d'ailleurs d'après  
les renseignements recueillis la copie  
de ce tableau des œuvres de F. Hals  
de l'hospice de Haarlem ne semble  
pas devoir se réaliser bientôt.

Par suite du décès de F. Van  
Volsom, l'un des surveillants des  
Musées, l'Assemblée est appelée à  
pourvoir au remplacement de cet  
employé. - Se référant aux  
propositions qui elle a soumises,  
et n'y a pas de temps au Gouvernement,  
la Commission décide qu'il y a lieu  
de présenter de nouveaux à la sanction  
du Gouvernement la nomination de  
M. Briant, qui réunit, sous tous  
les rapports, l'aptitude nécessaire  
pour occuper le poste devenu vacant.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire  
D. Steiner



La Commission Directrice Des Musées royaux De  
Peinture et De Sculpture

Procès verbal de la séance Du 22 mars 1876. 3 heures

Sont présents M. M. le Comte De Robiano faisant fonctions de président  
De Brou  
Félic  
Lingener } Membres.  
Verbeekhoven }  
Conscience, Conservateur  
U. Simon, Secrétaire

L'assemblée approuve le procès verbal  
de la séance du 2 mars dont il est  
donné lecture.

Monsieur Edouard Félic rend compte  
des achats qu'il a faits, de concert avec  
Monsieur Lingener, à la vente  
Lefringier, à Paris. Les trois tableaux  
suivants ont été acquis pour le  
Musée De Bruxelles:

1° Un intérieur de ferme par Campcheux  
au prix de F. 6720

2° Un paysage par Ronin F. 2.020

3° Un intérieur d'Exier par Emmanuel  
de Witte F. 14300

ens F. 23.040

La Marine De Van de Cappellen,  
adjudicé à un amateur pour 17.300 fr.

a été poussée par M. le. les délégués jusqu'à 17200 fr. prix qu'ils n'ont pas cru pouvoir dépasser. La Commission exprime sa satisfaction pour l'achat des trois tableaux qui prendront immédiatement place dans les Galeries du Musée et remercie M. le Pétis et Stengenyer pour la mission dont ils ont bien voulu se charger.

Les délégués font connaître qu'ils ont profité de leur séjour à Paris pour examiner la Galerie Schneider qui sera vendue prochainement. Cette collection renferme plusieurs œuvres très importantes et d'un mérite incontestable parmi lesquelles il serait désirable que le Musée pût acquérir un Peter de Bloque, un Holbein, un Van Ostade ainsi que deux solts de Habuse signés et datés et deux peintures attribués à Lambert Lombard, mais qui semblent appartenir à une époque antérieure à ce maître. L'occasion exceptionnelle qui se présente d'acquiescer à une vente sérieuse des œuvres de pareille importance engage la Commission à demander à Monsieur le Ministre de l'Intérieur la réalisation de la promesse qui lui a été faite d'un nouveau crédit spécial de 200.000 francs.

En outre quelques membres consentent à appuyer cette demande par une démarche personnelle auprès de M. le Ministre.

La Commission se réunira prochainement pour statuer sur les mesures à prendre au sujet de la vente Schneider.

M. le Pétis signale à l'attention particulière de ses collègues un merveilleux tableau de Gérard David qui se trouve en la possession de M. L. Gauchez et pour lequel celui-ci demande 60.000 fr.

M. le Comte de Villages de St. Pierre offre de céder pour 200.000 fr. un tableau de Rubens représentant la Paix et le Triomphe d'un Etat.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat de cette toile dont l'attribution lui semble douteuse.

Par sa lettre du 16 mars, M. le Ministre de l'Intérieur adresse une expédition d'un arrêté royal du 7 du même mois, par lequel les traitements de M. le Conservateur et de M. le Secrétaire respectivement les fonctions de Conservateur et de Secrétaire du Musée sont portés, le premier à 7.000 francs et le second, à 4.000 f.

La séance est levée à 4 h.

Le Président

Le Secrétaire Louis Vallée  
 P. Stieven

Commission d'Instruction pour l'enseignement  
des Beaux-Arts & des Sculptures

Procès-verbal de la séance du 3 Avril 1876 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président; De Brème,  
De Rougé, Ed. Fehis, le Comte de Robiano,  
Stangnney, Membre; Conseiller, Conservateur;  
A. Pichon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
du 22 Mars est lu & approuvé.

M. le Président rend compte de la  
démarche qu'il a faite avec M. M.  
Fehis et De Rougé, afin d'obtenir du  
Gouvernement un crédit extraor-  
-dinaire de 200,000 francs destiné  
aux travaux à faire à la vente  
Schneider. - M. le Ministre des  
1<sup>er</sup> Intérieur a accueilli la demande  
de ces M. M. de la manière la plus  
favorable et leur a annoncé  
son intention de solliciter pro-  
-chainement des Chambres un  
crédit de 150,000 francs, qu'il se  
commet à porter à 200,000 francs  
sur la réserve des délégués de la  
Commission. - M. le Ministre des  
Finances, par lequel ces M. M.  
se sont rendus ensuite n'a pu  
encore fournir donner une réponse  
immédiate et a exprimé le désir  
de consulter préalablement ses  
collègues sur la solution à  
donner à une demande de crédit  
en faveur du client américain.

De puis, la Commission n'ayant  
receu aucune communication à ce  
sujet et la date de la vente étant  
très prochaine, M. M. les Membres  
éprouvent un très grand embarras  
sur les résolutions à prendre dans  
l'intérêt du client. L'Assemblée  
est d'avis que si une promesse

M. le Président propose de s'abstenir  
de parler à la vente de la somme  
n'obtient aucune grâce en faveur  
qui permette de faire -

à crédit lui parviendrait en temps  
 utile, les efforts de M. de  
 Membre qui assisteront à la  
 vente Schneider devrunt tendre  
 autant que la permettrait l'ordre  
 de la vente, à acquisition d'abord  
 le Piche de Hoop, au prix  
 maximum de 50000 francs  
 et en second lieu le passage  
 à Hobbenen, dans les limites  
 d'une somme de 120000 francs  
 à l'achat de deux Mabeux et des  
 deux tableaux attribués exoré-  
 ment à Lambert Lombard pourvu  
 en tant que être effectué au  
 moyen des ressources ordinaires  
 du clerc Juge à concurrence  
 d'une somme totale de 100000  
 120000 francs. - La Commission  
 accepte avec impressement la  
 proposition que lui soumet M.  
 Stingeney de voir demain matin  
 M. le Ministre des Finances, afin  
 de connaître les intentions défini-  
 tives du Gouvernement en ce qui  
 concerne le crédit dont le clerc  
 pourra disposer pour la vente  
 Schneider.

La séance est levée à 4 heures  
 Le Président  
 Le Secrétaire. *[Signature]*

# L'Assemblée prie M. de  
 Stingeney de vouloir bien examiner  
 les tableaux déposés par feu M.  
 Weisner, qui furent vendus à  
 Beyer le 11 de ce mois et d'acquies-  
 cer cette vente les revenus qui  
 leur parviennent affrés de l'entier  
 pour la collection du clerc

*[Signature]*

Commission Directrice Des Arts et Manufactures  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 12 Avril 1876 (3 heures)

Sont présents M. ell. Le Comte De Robiano, J'aiant fonction  
de Président; Bulart; Debeau; DeNoyé;  
Ed. Fehis; Flüggenyo; Verbaeckhoveul,  
Membres, Conseillers, Conservateurs; V. Stévenne  
Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation  
du procès-verbal de la séance du 3  
Avril M. Flüggenyo fut communiqué  
qu'il résulte de son entrevue avec M. le  
Ministre des Finances que ce dernier  
fonctionnaire a consenti à ce que le  
classe de Peinture dispose d'un crédit  
de 100,000 francs pour les achats à faire  
à la vente Schneider.

M. Ed. Fehis demande ensuite la  
parole pour rendre compte de la mission  
qui lui a été confiée, ainsi qu'à M.  
DeNoyé, à l'occasion de cette vente.

Le Paysage de Hobblema, acquis  
par le Comte d'Arvers, ne lui a point  
paru; après un nouvel examen, une  
œuvre après capitale pour justifier  
une dépense aussi considérable, alors  
que le tableau possède déjà une valeur  
de ce maître. Quelques imperfections  
de restauration qui n'avaient point  
été remarquées d'abord, ainsi qu'une  
fente traversant le panneau ont  
détérioré les délégués à renoncer  
à cet achat. — Le Peintre DeHoghe  
incalculablement une superbe  
peinture ne donnait pas suffi am-  
ment le caractère distinctif de ce maître  
de ce maître. — Son authenticité est  
et de nature à pouvoir être contestée.  
Du côté, ce tableau adjugé à 100,000  
francs, dépassait les limites fixées  
par la Commission. — Les délégués  
espéraient se régler sur un magistère  
figure d'ordre Van der Kade, mais  
ici également le prix de 100,000 fr.  
leur a paru trop élevé en regard

avec ces œuvres dont les propriétaires  
disposent. - Durant ces quatre tableaux  
de M. Mabius et de Lambert Lombard  
M. F. et Stuyvenberg reconnaissent  
qu'ils se sont mépris sur la valeur  
véritable de ces œuvres. - Les deux  
premiers pensés pour le compte de  
Brenelle jugés à 3000 fr ont été  
adjugés à 3000 fr à M. de Asselin,  
l'un des héritiers de la Succession  
Schneider. - M. F. et Stuyvenberg  
laissent regretter qu'il n'a pu être  
plus tôt en autorité à mettre  
de nouvelles œuvres sur ces deux  
peintures qui il cite comme de prodigieuses  
de la plus haute valeur. - Il  
propose donc de faire une élève arché-  
ologique de Mme de Asselin afin d'obtenir  
la cession expresse de ces deux peintures.  
La Commission accueille cette proposition  
et charge M. de Asselin, à Paris de prendre  
officieusement des renseignements  
à ce sujet. - La Commission exprime  
sa satisfaction pour l'achat fait  
pour le compte de la Vente Schneider  
de tableau de "Orest Vainqueur"  
(L'œuvre est un "héros"), adjugé au  
prix de 1500 francs.

- La Commission passe à l'ordre du  
jour sur les propositions suivantes
- 1° De M<sup>me</sup> De Witte, qui soumet une  
proposition de femme, attribuée à Camille  
Desmots, auquel elle donne une valeur  
de 6000 fr.
  - 2° De Wheelwright, à Spa, qui propose un  
tableau en bois dont il ne peut pas  
rien.
  - 3° De M. Pucelle, à Orléans, qui offre de  
céder
  - 1° une œuvre d'art, par J. M. Molenaar
  - 2° une œuvre de Hans van der Polder
  - 4° par M. Rebill, à Paris, qui soumet  
deux très méritoires tableaux pour l'estimation  
desquels, il s'en rapporte à l'appréciation  
de la Com.
  - 5° De M. Montier, qui désire céder pour  
9000 fr quatre œuvres attribuées à Van Dyck.

Par lettre du 30 Mars, M. D. de Witt,  
à Valenciennes, propose de céder un tableau de  
Hendrick van der Meulen possédant une élève  
de ses œuvres de ce genre, l'assemblée est  
d'avis qu'il n'y a pas lieu de recueillir la  
proposition qui lui est soumise. -  
Et est donné lecture d'une lettre, datée  
du 2 de ce mois, par laquelle M. Louis  
Mancino offre gratuitement au  
Comité de Valenciennes, un tableau de Jean David  
de Heem, intitulé: "Vestibule". - Cette toile  
est mise à la disposition de M. de Asselin  
- mini traiteur des Allemands, avec conditions  
suivantes:

- 1° Elle devra être exposée à demeure à  
Brenelle, sous le dit Musée à qui elle appartient  
- Dec, à titre inclusif.
- 2° Le Gouvernement, représenté par M. de  
Mincin, de l'Intérieur, devra accepter cette  
donation dans le terme de 15 jours  
avant le 2 Mai. - La Commission estime  
qu'il y a lieu d'accepter avec reconnaissance  
le tableau que M. de Mancino met gracieusement  
à la disposition du Comité de  
Brenelle. - Elle propose donc au  
Ministre de l'Intérieur de l'autoriser  
à recueillir, au nom de l'Etat, avec  
réserve des conditions stipulées  
plus haut, la nouvelle libéralité  
de M. de Mancino.

M. de Witt et Stuyvenberg qui se  
sont rendus à Bruges pour examiner les  
tableaux de la Collection Weimar  
sont de retour et en leur rapport  
font connaître qu'il ne s'y trouve  
que des tableaux de plus médiocre  
valeur.

M. de Witt donne lecture d'une lettre  
qui lui a été adressée par M. de Witt  
à Valenciennes, qui signale un tableau de  
Hugo Van der Goyen, appartenant au  
Musée de Valenciennes, à Paris  
et dont l'acquisition pour le compte  
peut-être s'effectuer à des conditions  
après avantageuses. - Le tableau de  
ce genre représente le Vierge et l'enfant  
Jésus et chacun des saints les  
portraits des donateurs. - Les  
peintures paraissent intactes de tout  
écaillement mais elle est couverte dans  
quelques parties de tâches roussies  
après nombreux. - Le tableau pourra

Après s'être moyennant une offre de 10000 francs... La Commission... M. Portalis, actuellement à Nice, pour le prix de son tableau... et négocier l'achat de l'œuvre dont il s'agit... conditions d'authenticité & de conservation qui feront désirer de la voir figurer dans le Musée de l'Etat... Des remerciements sont adressés à M. Sinaud pour son obligeante communication; la Commission remercie en même temps que elle s'exprime... de l'Établissement des Ophthelmes à Paris, afin d'y arriver tout marché par le vers le 10 mai.

M. Ed. Fétis appelle l'attention de ses collègues sur une superbe peinture de Gérard David (Le Berger & l'Enfant Jésus) que M. Lion Gaudet ne dispose à côté pour Couvoisier - M. Fétis cite cette peinture comme l'une des plus beaux spécimens des peintures primitives et il en recommande l'achat. Il est convenu que M. Etienne Lefevre, qui connaît ce tableau sera chargé de faire parvenir un rapport sur son authenticité, sa valeur et son état de conservation.

Par M. de la Harpe, M. de la Harpe fait connaître qu'un portrait de Rembrandt, représentant: Isak et Rebecca, se trouve chez M. Wittrock, peintre d'histoire, à Courmouzel lequel dit que ce portrait est un original. - L'acquisition sera prévue que le tableau en sa profession peut être envoyé à l'examen de la Commission.

Par M. de la Harpe, M. de la Harpe fait connaître qu'un portrait de Rembrandt, représentant: Isak et Rebecca, se trouve chez M. Wittrock, peintre d'histoire, à Courmouzel lequel dit que ce portrait est un original. - L'acquisition sera prévue que le tableau en sa profession peut être envoyé à l'examen de la Commission.

La séance est levée à 4 heures  
Le Secrétaire Le Président  
P. Kien... C. O. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 Avril 1876 (3 heures)

Sont présents: M. Ed. Fétis, faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin; Stengenyer, Membres; Commaux, Conservateur; V. Stinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 Avril est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre du 20 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission Directrice que M. de J. D. De Heem, offert en don au Musée de Bruxelles par M. Lion Mancino et que la condition à laquelle ce don est subordonné sera scrupuleusement observée. M. Lion Mancino a été informé de l'acceptation du Gouvernement et des remerciements lui ont été adressés pour l'envoi de l'œuvre qu'il a mise généreusement à la disposition du Musée.

La Commission examine une peinture de Rubens, représentant: le mariage de la Vierge, au sujet duquel il a déjà été question dans de précédentes réunions et que M. Hollings était chargé de vendre au nom de M. le Prince Poniatowski, à Florence. L'Assemblée est unanimement d'avis que cette peinture ne soit pas de Rubens et qu'elle ne peut donc être acquise par le Musée de l'Etat. Et cet ouvrage sera joints deux albums de Goussier et de dessin par J. Frey pour lesquels le Prince Poniatowski veut vendre Goussier. - M. de la Harpe n'apprécie pas l'utilité de cette acquisition.

Par la lettre du 12 Avril, M<sup>le</sup> Min.  
de l'Intérieur prie la C<sup>on</sup> de faire  
évaluer par un restaurateur l'ap-  
prouvé à laquelle s'élèverait la  
restauration en triptyque d'Otto-  
-Venius (Le Calvaire) que le Gov-  
-ernement met à la disposition  
de l'Eglise de St Marguerite, à  
Liège. M<sup>le</sup> De Keruel s'en est  
abstenu à faire connaître ce qu'il demande  
pour réparer les couleurs sculいた  
Celles les joints du panneau, sculいた  
- La C<sup>on</sup> conseillera au Gouverne-  
-ment de faire exécuter à Liège, les  
restaurations que réclamera cette peinture  
parce que celle-ci pourra subir  
même quelques altérations pendant  
son transport.

Par la lettre du 11 Avril, M<sup>le</sup> le  
Ministère fait remarquer que les locaux  
de l'ancien Cour d'Artillerie  
de l'Académie des Beaux-Arts à recevoir les  
Collections de l'Académie des Sciences  
prochainement achetés et qu'il convient  
d'examiner, dès-à-présent, les mesures  
à prendre pour le placement des  
objets qui devraient y être installés.  
Les salles réservées à cet usage ne sont  
pas suffisantes mais avant de pouvoir  
y ajouter les pièces occupées par  
les Académiciens, il importe que ces  
derniers soient convenablement  
installés au Palais Ducal et cette  
installation ne saurait se faire d'une  
manière complète sans le déplacement  
du Musée de Sculpture. On avait  
espéré pouvoir transférer ce Musée  
dans la Chapelle protestante, mais des  
doutes ont été élevés sur la convenance  
de ce local et on a mis en avant le  
projet de ~~le~~ couvrir d'une vitre  
La Cour du musée ancien afin d'utiliser  
celle-ci à l'exposition des œuvres de  
Sculpture, à l'instar de ce qui s'est  
practiqué au Palais des Champs Elysées  
et à l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris.  
M<sup>le</sup> le Ministère désire donc que la  
C<sup>on</sup> veuille bien examiner cette question

et lui faire connaître son avis. L'Assemblée  
ne l'importance de cette affaire, et ainsi qu'il  
y a lieu d'en ajourner la solution, espère  
que M. le Ministre pourra bien  
apprécier les avantages et les inconvé-  
-nients de cette combinaison.

Il est donné lecture d'une lettre pour  
laquelle M<sup>le</sup> Lévêque fait connaître que la  
D<sup>on</sup> de l'Établissement des Orphelins, à Paris  
ne peut s'engager formellement à exposer  
jusqu'au 10 Mai la copie du triptyque  
de Hugo Wunders Goss, mais qu'il sera tout  
son possible afin que le tableau puisse  
être examiné en temps utile par le Délégué  
de la C<sup>on</sup> - Jusqu'à aujourd'hui, aucune  
lettre de M<sup>le</sup> Lévêque n'est parvenue  
relativement à l'examen de cet ouvrage.

La C<sup>on</sup> passe à l'ordre du jour  
sur la proposition qui lui est soumise  
par M<sup>le</sup> Frossin, au sujet d'un  
subsidé: l'Entierement d'Europe,  
indépendamment attribué à Paul Veronesi,  
et qu'il offre de céder pour 20,000 francs.

Par la lettre du 11 Mars dernier,  
M<sup>le</sup> le Min. de l'Intérieur fait connaître  
que par suite de son transport prochain  
du Musée moderne dans les locaux  
de l'ancien Cour, il y aura peut-  
-être lieu de réduire le nombre des  
Surveillants. En conséquence, il a  
été décidé d'ajourner la nomination  
de St Beaufort proposée en rempla-  
-cement de St Van Bolsom démissionnaire.  
Paris pour cette fonction.

M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître qu'il a transmis au Délégué  
-général des Travaux Publics, le rapport  
par lequel la C<sup>on</sup> des Musées lui  
a rendu compte des dégâts causés  
par l'invasion du 15 Mars et  
qu'il a cru, ~~il~~ l'informé  
en même temps, qu'en présence  
de l'étendue de ces dégâts, on s'est  
prêté à en chercher la cause dans un  
vice de construction. - M<sup>le</sup> le Ministre  
des Travaux Publics a répondu à cette  
observation par une lettre qui est



Je suis mis à la Commission, avec prière  
de faire connaître son avis. - Après  
avoir entendu la lecture de cette  
pièce du rapport de M. l'architecte  
William, ainsi que de la lettre de l'abbé  
de Clun, la Commission décide qu'il  
y a lieu de répondre à M. le Ministre  
de l'Intérieur qui l'a cherché vainement  
dans la lettre de M. l'abbé une expression  
quelconque qui soit de nature à motiver  
un reproche dont M. l'architecte de  
Bâtiments civils se plaint si vivement.  
Et qu'en conséquence elle ne peut  
s'adresser à la Commission des Clun.

Satisfait sur ce point qui lui a été  
exprimé, M. le Secrétaire fait connaître que  
le tableau représentant la Vierge et l'enfant  
Jésus donné à Gérard David, par M.  
de la Gauchez, est une production très  
portante, d'un beau style, d'une belle  
exécution et en bon état de conservation.  
Consultant la gravure du tableau de  
Musée de Rouen, l'enfant Jésus semble  
être le même que celui du tableau de  
M. de la Gauchez, le caractère et le type de son  
visage se retrouvent dans les deux  
tableaux représentant le même sujet.  
Pour le reste, il n'existe aucun rapport  
entre le Dieu sujet. - N'ayant jamais  
vu de production de Gérard David, il est  
impossible à M. le Roy d'assigner aucun  
quelque certitude la valeur de cette production  
en vente au clun et de se prononcer sur  
l'égard de son authenticité. L'Assemblée  
gouverne la résolution à prendre au sujet de  
cette production.

La Commission reçoit le Catalogue de la  
vente de l'abbé de Clun qui aura lieu à Cologne  
les 15 et 16 Mai. Cette collection comprend  
d'ouvrages des écoles primitives et de quelques  
tableaux du 17<sup>e</sup> siècle, procurera  
sans doute l'occasion de faire quelques  
achats utiles pour nos collections.  
M. de la Gauchez et M. le Roy veulent bien  
accepter la mission de se rendre à Cologne  
et d'acquiescer les ouvrages qui leur sembleront  
vrais communs au clun.

La séance est levée à 5 heures.  
Le Secrétaire. Le Président.  
P. de la Gauchez. C. de la Gauchez

Commission d'histoire des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 12 Mai 1846 (3 heures)

Sont présents M. de la Gauchez, Président;  
Boussod; De la Gauchez; Portier, Membres; Comte de  
Lyon, Secrétaire.

M. de la Gauchez raporte le rapport  
que la Commission s'est appelée à  
~~l'Assemblée~~ en l'absence de deux  
membres chargés d'assister à la vente  
à Cologne, à se prononcer sur  
l'importance de la question pour laquelle  
elle est convoquée spécialement.  
M. le Président fait remarquer que  
c'est à la demande du Gouvernement  
que la Commission a été réunie d'urgence  
pour donner un avis immédiat sur le  
projet de vente de l'œuvre.

L'Assemblée entend qu'en  
l'absence d'un plan, il lui est  
impossible de se prononcer d'une  
manière définitive sur le projet de  
conversion d'un vitrage en une œuvre  
d'art ancien, en vue d'utiliser et  
espace au placement des Sculptures.  
Mais elle fera remarquer, dès main-  
tenant que si le vitrage devant  
couvrir la surface entière de la lunette  
de projet rencontrerait les objections  
les plus sérieuses. En effet, les  
abords des Galeries de peinture  
seraient obstrués de telle manière  
qu'en cas d'incendie, il serait  
de toute impossibilité d'atteindre  
à cette partie des locaux, ce qui  
~~constituerait~~ <sup>créerait</sup> un danger tellement  
grand, qu'il ne faudrait pas  
hésiter un instant à renoncer à  
la construction projetée.

D'un autre côté, l'œuvre de

est niger sur la toiture et dans les  
 2<sup>o</sup> vitriers, la diminution de lumière  
 des salles de rez-de-chaussée; les  
 conséquences graves d'un ouragan  
 ainsi qu'on a eu récemment l'occa-  
 sion de le constater, l'absence d'air  
 et le défaut de communication directes  
 extérieures avec les autres locaux  
 sont autant de ~~inconvenients~~  
 causes de grands inconvenients,  
 dont il sera utile de peser minutieusement  
 les conséquences. La Commission  
 attendra donc pour se prononcer  
 définitivement que M. le Ministre  
 recueille bien lui-même quelques  
 plans dressés pour la nouvelle Galerie  
 de Sculptures.

Le Département de l'Indérieur  
 renvoie d'urgence une lettre pour  
 laquelle M<sup>r</sup> Fons-Simon, à Salu  
 (France) propose de céder plusieurs  
 tableaux peints par Robert et proven-  
 nant de M<sup>r</sup> Delpech-Arnaud.

L'Assemblée décide qu'il n'y a  
 aucune suite à donner à cette affaire.

Elle passe ensuite à l'ordre du  
 jour sur les offres de vente ci-après:

- 1<sup>o</sup> De M<sup>r</sup> Gaffin, à St-Germain, qui  
 présente un magnifique tableau ancien,  
 représentant: la Trinité.
- 2<sup>o</sup> De M<sup>me</sup> M. Farcy, à Brumelles,  
 qui propose de céder pour 8000 fr  
 un tableau usé (la Vierge dans son  
 enfance) faussement attribué à  
 Murillo.
- 3<sup>o</sup> De M<sup>r</sup> Fassin, Sculpteur, à Brumelles,  
 qui soumet une peinture (la  
 Vierge & l'Enfant Jésus) des prix  
 de Hoafrennes, qu'il attribue à  
 Pierre de Cortone.

- 4<sup>o</sup> De M<sup>r</sup> Poiret, à Brumelles, qui  
 propose la cession de deux tableaux:  
 Une blanchisserie, par J. Ruydael, du  
 prix de . . . . . F 10,000.-  
 & un Portrait d'ecclésiastique,  
 attribué à Memling. Prix 5000.-  
 Cette dernière peinture serait deigne  
 d'attention si elle n'avait pour  
 auteur ~~un artiste~~ <sup>un artiste</sup> inconnu.

M. le Ministre renvoie à la Com-  
 mission une lettre par laquelle M<sup>r</sup> Clap  
 sollicite l'autorisation de retirer  
 pendant quelque temps du dépôt  
 moderne, afin de le faire venir,  
 son tableau intitulé: La Nade,  
 d'Anvers. Il sera répondu à  
 M<sup>r</sup> le Ministre qu'il appartient  
 à la Com de se prononcer sur l'op-  
 portunité de faire venir les  
 œuvres des écoles modernes et que  
 dans tous les cas cette opération  
 doit se faire au mieux et même  
 sans qu'il soit nécessaire de  
 céder le tableau à l'artiste.  
 M<sup>r</sup> Clap pourra donc pour cet  
 envoi de son tableau se mettre  
 en rapport avec M<sup>r</sup> Et. Le Roy  
 chargé ordinairement pour le dépôt  
 de l'exécution des travaux de ce  
 genre.

M<sup>r</sup> Portache regrette vivement  
 que la lettre qui lui a été écrite  
 à propos de l'examen de l'ouvrage  
 de Hugo Wunderguer (un <sup>à Florence</sup> soit par-  
 venue après son départ de l'Italie,  
 mais il espère retrouver son  
 point l'occasion de s'occuper  
 de cette affaire.

Il ajoute que pendant son  
 séjour à Paris, il a vu chez  
 M<sup>r</sup> Sedlmayer, à Paris, un  
 tableau très remarquable de Jean  
 Fyt, dont on demande 2,000 fr.  
 M<sup>r</sup> Portache trouve ce prix beaucoup

Trop élevé et demande de pouvoir  
 charger M. Léon Gaucher de s'in-  
 former officiellement s'il n'est  
 pas possible de l'acquiescer  
 au prix de 8 à 10000 francs.  
 Dans l'affirmative, M. Sedelmayer  
 serait prié d'envoyer le tableau  
 à l'examen de M. M. les membres  
 du comité. La Commission  
 aurait volontiers à ce qu'il  
 fait donné suite à cette démarche.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire  
 Schieman

Le Président  
 C. F. F.

Commission Directrice des Musées royaux  
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Mai 1876 (3 heures)

Sont présents M. M. W. Fehér, Président,  
 Balat; De Brau; De Roux; Klingmayer,  
 membres; Conscience, Conservateur; V. Schieman  
 Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances Du  
 28 Avril et Du 12 Mai sont lus  
 et adoptés.

M. M. De Brau & Klingmayer  
 font connaître que suivant le désir  
 de la Commission ils se sont rendus  
 à Cologne pour la vente Rhaben  
 Reich. - Ils n'ont rencontré  
 parmi les œuvres dignes d'attention  
 que quelques tableaux de maîtres  
 déjà représentés dans la Galerie de  
 Munich. Les productions des  
 peintres primitifs n'offrent rien  
 de remarquable et plusieurs d'entre  
 eux portaient des traces de restauration.  
 Les Dilettanti ont donc cru agir  
 dans l'intérêt de l'Etat en renvoyant  
 à des acheteurs.

La Commission a examiné le tableau de Gerard  
 David que M. Léon Gaucher a consenti  
 à faire transporter au Musée. Elle  
 ne reconnaît le mérite et le  
 mérite de cette peinture, l'opinion  
 plus estimer qu'il lui est impossible  
 de consacrer à cet achat la somme  
 de 10000 francs qu'elle considère  
 comme exagérée.

M. le Ministre de l'Intérieur  
 informe la Commission que le Gouvernement  
 a acquis pour le Musée moderne  
 un tableau de feu M. Paul Lantier  
 représentant: Un Chemin creusé  
 et la prière de consulter avec fréquence  
 une place à cette toile.

Il est donné communication  
 d'un devis s'élevant à 1930  
 dressé par M. De Roux pour la  
 restauration du triptyque d'Otto

Mme (La Calvina) mis à la dispo-  
sition de l'Église de St-Marguerite à Lévis.  
La Commission Transactrice se rend  
à Mr le Ministre de l'Intérieur, en faisant  
l'usage que'il y aura lieu d'y aller  
à cette époque la fin de la rédaction  
du tableau d'œuvre qui pourra  
plus utilement se faire à Lévis

Mr Williams, architecte des  
Cabinets Civils soumis à la Commission  
avec prière de donner un prompt avis  
sur projet relatif à la transformation  
de la Salle des Académies de dessin à être  
occupés par le élève de Peinture.  
Mr l'Architecte devra savoir s'il con-  
viendrait de consacrer les trophées qui  
décoraient l'une des Salles de l'Académie  
et si, dans l'affirmative, il ne faudrait  
pas renoncer, pour cette pièce et celle  
du haut. - L'Assemblée  
approuve le projet présenté, sauf  
quelques petites modifications  
de détail qui seront <sup>indiquées</sup> ~~indiquées~~  
directement à Mr Williams par Mr Balay  
et qui ont pour objet la hauteur  
de la grande Salle et quelques com-  
-muni-cations à consacrer entre divers  
pièces. - L'un des trophées des  
Cabinets de Mr le Président de l'Acadé-  
-mie de médecine la Commission  
n'hésite pas, avec leur mauvais goût  
à en demander la suppression et à  
proposer le mode d'éclairage adopté  
pour les autres galeries.

Mr le C<sup>te</sup> L. de Beauport offre  
de céder au élève les deux tableaux  
suivants:  
L'un de Martin Schoen, a pour sujet  
la Sainte Cène et l'autre de Schoenel  
représente la Généalogie d'Abraham.  
Avant de statuer sur cette proposition  
la Commission prie Mr de Beauport  
de faire connaître le prix de ces  
deux peintures.

Mr le Ministre de l'Intérieur  
prie la Commission de donner son

avis sur l'opportunité de nommer défi-  
-nitivement le Sr Désiré Robert, qui remplit  
actuellement un élève ancien d'emploi,  
d'homme de peine. - Mr le Ministre fait  
remarque que, le cas échéant, il ne pourra  
être donné suite à une nomination avant  
l'année prochaine, le Salaire payé aujour-  
d'hui à cet agent devant être transféré  
au budget de 1877, de l'article des  
matériel et l'allocation de personnel  
des élève. La Commission a vu qu'il y  
a lieu d'ajourner la résolution à  
prendre à ce sujet.

Par la lettre du 16 de ce mois,  
Mr le Ministre soumet à l'examen de la  
Commission trois tableaux provenant  
de la succession de Mr Du Corroy  
et qui doivent être vendus prochainement  
à Paris. Ces ouvrages sont  
1° Le portrait du peintre Du Corroy,  
par Comte de Cayrol.  
2° Un tableau de fleur (ancien)  
3° Un enfant endormi par Otto-Vermeir.  
Ces ouvrages ayant été retirés de l'élève  
avant la réunion de ce jour, l'Assemblée  
ne peut donc se prononcer sur la demande  
faite par le Gouvernement, mais Mr  
Félix qui a eu l'accident de voir  
les tableaux en question pense qu'il n'y a  
rien de sûr <sup>positif</sup> ~~positif~~ à être et  
acquis par le élève.

Mr le Ministre soumet à la  
Commission une ampliation approuvée  
du Budget du Musée de Peinture et  
de Sculpture de l'Etat pour  
l'exercice 1876. - Pris pour note  
La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président  
Le Secrétaire.  
Désiré Robert

Commissaires Directeurs des Arts et Manufactures  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 20 Juin 1876 (Thème)

Sont présents M. M. E. Fétis, faisant fonctions de Président;  
De Brévière; De Renzi; Clerc; Verbeke;  
Membres; W. Schiøler, Secrétaire.

M. William, Architecte des  
Bâtimens civils soumet un spécimen de  
son ~~travail~~ en fer poli à établir  
dans la galerie destinée aux tableaux  
modèles. La Commission adopte ce  
modèle.

L'Assemblée examine les ouvrages  
dont la cession lui est proposée et  
décide qu'aucun d'eux ne peut être  
convenu pour la Collection de  
l'Etat; ces ouvrages sont:

1<sup>o</sup> Un tableau attribué à Fiesole  
(Le Christ en Croix) que M. Caproni  
est chargé de vendre au prix de  
10,000 francs.

2<sup>o</sup> Un Paysage de Salvador Rosa  
au prix de 6,000 francs, présenté  
par M. Ch. De Droue.

3<sup>o</sup> Un tableau inconnu attribué à Rubens,  
représentant: St Pierre, que M.  
Debes Fimeth, a demandé offre de  
vendre pour 10,000 francs.

M. Jos. De Huyper, à Courmoulin,  
fait connaître qu'il est en possession  
d'un tableau de Gombouze représentant  
- tout en marche, qu'il propose de  
céder au Musée de Bruxelles pour la  
somme de 45,000 francs. L'Assem-  
blée est d'avis qu'il n'y a pas lieu  
d'accueillir la proposition de M.  
De Huyper.

M. M. Meerts, à Paris, signale  
à l'attention de la C<sup>m</sup>, un tableau  
de Rubens, représentant: Le mort  
d' Hector, dont la propriété a été  
demandée 150,000 francs. M.  
Fétis devant se rendre prochainement  
à Paris, veut bien se charger d'examiner

l'œuvre dont il s'agit.

En réponse aux renseignements qui  
lui ont été demandés, M<sup>r</sup> Le Roy  
fait connaître que plusieurs parties du  
tableau de M. Pouchin, représentant  
la Loge, sont effectivement fendillées  
et qu'il a remarqué que sur  
une partie du fond, à gauche, un  
papier en viduit fait d'huile  
ou de vernis gras pour dissimuler  
les crevasses, il suppose que celles-ci  
proviennent des procédés employés par  
l'artiste pour faire sécher le  
couleur. Il estime que le mieux  
serait de laisser pour le moment la  
toile telle qu'elle est, car vouloir  
enlever maintenant les différentes  
craquelures de vernis n'empêcherait  
pas les fendilles de reparaitre  
M<sup>r</sup> Le Roy ne pense pas que les  
mal augmentera et propose de  
faire le nécessaire lorsque la  
peinture sera plus consolidée.  
L'Assemblée se retire avec confor-  
mation du rapport dont elle  
vient de prendre connaissance.

Il est donné lecture pour  
information d'une lettre par  
laquelle M<sup>r</sup> le Ministre et  
l'Intendant transmettent une  
expédition de l'arrêté royal du  
30 Avril d<sup>r</sup> lequel est le  
Palais de la rue de la Harpe à la  
disposition des Académies royales.

L'Assemblée est informée  
que le crédit du personnel pour  
l'exercice 1817 lui a été disponible  
une somme de 2708. 62<sup>fr</sup>  
qu'elle proposera à M<sup>r</sup> le

Le son général de ce papier  
a été proposé pour la présentation  
des états destinés au Musée  
national — 26 Juin 1816  
Le Secrétaire de l'Assemblée  
D. L. F.  
F. J. J.

Ministre de l'Intérieur et  
répartir la somme suivante  
à titre d'indemnités pour  
services extraordinaires

1. une somme de 175 francs aux  
Sieurs Sadou, Cremer, Bogant,  
De Crick - De Cuyper, Dequesne,  
Laby, Munn, Anvers, Kesters,  
Pruet, Lestant, Wuidal &  
Hemmelers

2. une somme de 125 francs aux  
Sieurs Baetk et Werrine pour  
la nomination de Surveillant,  
à date que de la fin de mois  
de Novembre dernier.

Le Com. propose en outre  
d'allouer sur le crédit de matériel  
de 1857 une indemnité de  
F. 125. au nommé Robert  
Boutefeu du clivis mesur.

M. Papillon soumet aux  
acquérits représentant un  
bal donné à Bruxelles dans la  
Salle de l'Orangerie, à  
l'occasion de l'inauguration  
du Roi Guillaume 2<sup>e</sup> des  
P.B. - L'Assemblée est d'avis  
que ce dessin offre de l'intérêt  
pour la Galerie historique et  
est disposé à l'acquiescer si  
M. Papillon consent à le céder  
pour 50 à 75 francs.

La Commission décide qu'elle se  
réunira spécialement le 21 prochain à 9  
heures pour statuer sur les six points  
suivants au sujet desquels elle est consultée  
par le Gouvernement et dont l'un est  
particulièrement pour objet le choix de  
la tenture à proposer pour les nouvelles  
Salles destinées à recevoir les tableaux  
modernes.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire Le Président  
A. Schierman C. Petit

310

Commission d'histoire des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 26 Juin 1876 ( 3 heures )

Sont présents M. M. E. Fétis, faisant fonctions de Président,  
Balot, De Bruen, De Ruyck, Stingenbergh,  
Verbaeckhove, M. de Weert, Conservateur  
Conservateur, V. Stievenot, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances  
du 24 Mai et du 20 Juin sont  
lus et adoptés.

M. M. De Ruyck & Stingenbergh font  
connaître que l'un des membres de la  
Commission, et se sont rendus au  
Congrès à Maastricht pour  
examiner les grandes tableaux des  
Jupes offerts au musée par le Comité  
de fabrique de l'Eglise de N. D. et  
Congrès ainsi que la Collection des  
M. M. Schuyffers qui doit être  
vendue prochainement. Il résulte  
de cette inspection que les tableaux  
de Jupes sont très mauvais et  
ne pourraient figurer dans aucun  
musée. - La Collection de M.  
Schuyffers ne se compose également  
que d'ouvrages médiocres.  
L'Assemblée décide, en conséquence,  
qu'il n'y a pas lieu de donner  
suite aux offres de vente qui  
lui ont été soumises.

M. M. De Bruen signale à  
l'attention de leurs Collègues  
deux très beaux portraits de Charles  
qu'ils ont eu l'occasion de voir  
à Maastricht, mais dont le prix  
est inabordable à parer.

La Commission ne doit pas oublier  
de faire acquiescer au tableau des  
M. M. Schuyffers que M. M. Wellens  
à Bruxelles, soumet à son  
appréciation.



Par la Délibération du 14 Avril, M<sup>r</sup>  
 le Ministre de l'Intérieur communique  
 deux lettres par lesquelles le Directeur  
 - général des Manufactures Publiques et M<sup>r</sup>  
 l'Architecte des Bâtimens civils  
 soulevé la question de savoir s'il  
 y a lieu de garnir de tentures en étoffe  
 ou de quelque autre étoffe, les murs  
 du Salon appropriés dans le bâtiment  
 de l'Académie des Sciences, pour les œuvres  
 de peinture moderne. - Après  
 avoir examiné les échantillons  
 des étoffes proposées et les spécimens  
 de peinture sur toile fournis par  
 M<sup>r</sup> le Ministre des Manufactures Publiques,  
 la Commission et unanimement  
 d'avoir de renvoyer à l'emploi  
 de tentures quelconques en étoffe  
 de laine ou peinte parce que  
 celle-ci offre l'inconvénient  
 de se consumer promptement et  
 par suite de changer de couleur  
 et de se déchirer en procédant au  
 placement des tableaux de grande  
 dimension. - Les papiers  
 peints et la peinture à la colle  
 paraissent également d'un usage  
 assez fragile. L'Assemblée  
 est donc d'avoir de proposer  
 la peinture à l'huile et  
 comme offrant les meilleures  
 conditions d'aspect et de  
 solidité. - Elle choisit ensuite  
 pour la tenture le ton général  
 d'un papier peint d'avis un  
 échantillon et joint au présent  
 procès-verbal.

M<sup>r</sup> Stroganoff fait connaître  
 qu'il a vu chez M<sup>me</sup> la Baronne  
 de <sup>Maine</sup> ~~Mey~~ deux magnifiques  
 tableaux de Snyder et de

# à côté du Caucase les  
 Carmes, devenue de la  
 Caïson d'or.

un tableau représentant l'ancien  
 Palais d'Abbas 3<sup>e</sup> l'Architecte  
 ainsi que

Tentures qu'il seroit heureux  
 de voir figurer dans la Galerie  
 de l'Académie. Il veut aussi, à la  
 demande de la Com<sup>te</sup> S<sup>te</sup> Anne  
 de la possibilité d'acquiescer  
 en peinture et dans l'effort  
 - motif pour les négociations  
 nécessaires à cette fin.

La séance est levée à 4<sup>h</sup> 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Stroganoff Louis Talley

Commissaire Directrice  
 Musée royal de Peinture & de Sculpture.  
 Procès-verbal de la Séance Du 14 Juillet 1816 (36.)

Sont présents M<sup>lle</sup>. Louis Gallus, Président; Balut,  
 De Brou; De Ruyt; W. Feltis; Stijperuyser  
 et Verbeekhoven, Membres; Conscience, Commissaire,  
 V. Stijver, Secrétaire.

Lecture est donnée des procès-verbaux  
 de la séance du 26 Juin D<sup>r</sup>; les  
 résolutions en ont été approuvées.

M<sup>re</sup> Ch. Neuman, à Anvers, offre de  
 céder pour 2000 francs, un tableau des  
 Brueghel. La Commission ne s'occupe  
 que ce tableau qui a beaucoup souffert  
 ne peut être acquis pour le Musée.

M<sup>re</sup> W. Feltis donne lecture d'un projet  
 de lettre qu'il a préparé afin d'attirer  
 l'attention du Gouvernement sur les  
 dangers auxquels sont exposés les  
 tableaux de la Galerie des maîtres anciens  
 par suite de l'absence absolue des  
 précautions contre l'élévation de la  
 température dans la Salle et pour  
 prévenir M<sup>le</sup> l'Intérieur de l'Intérieur  
 s'engager le Département des Travaux  
 publics à faire prendre d'urgence des  
 mesures pour arrêter les progrès  
 d'un mal qui, pour plusieurs  
 tableaux, deviendrait irréparable.  
 L'Assemblée approuve avec empresse-  
 ment ce projet de lettre & remercie  
 M<sup>re</sup> Feltis.

Comme suite à la proposition  
 soumise à la Commission, deux fois  
 Séance du 24 Mai D<sup>r</sup>, M<sup>re</sup> le Comte  
 Leopold de Brueffort fait connaître  
 que le prix des tableaux de Marsden  
 Schoon (La Cène) et de Govaert  
 et celui de Schouwer (La Généalogie  
 d'Abraham) de 500 francs. M<sup>re</sup>  
 le Comte de Brueffort a fait parvenir  
 depuis deux petits panneaux représentant  
 la Cène et la Vierge pour lesquels  
 il demande collectivement 4000 fr.  
 Ces deux derniers ouvrages ne peuvent  
 pas convenir au Musée. - Le Comte

aux deux autres peintures, la Com-  
me peut admettre les attributions  
qui leur sont données et trouvent  
leur prix leur de proportion avec la  
valeur réelle de ces tableaux, ~~et~~  
~~l'un la Gallérie d'Albani~~  
~~est intéressant que comme~~  
~~une histoire de l'art, offre~~  
~~des particularités qui à été~~  
~~senties.~~ - Sans en faire l'objet  
d'une proposition formelle, l'Assemblée  
serait disposée à acquiescer les deux  
ouvrages à Mr de Comte de Suresnes  
et consentait à lui céder pour le prix  
global de 3000 francs.

Mr George Ellis à Londres propose  
de céder pour deux mille francs  
Portraits de Philippe III, Duc de  
Séville. - Mr Herbarthorn qui  
compte le rendre bientôt à Londres,  
avec l'obligance de recueillir  
quelques renseignements sur l'objet  
de ce tableau.

Mr le Ministre de l'Intérieur  
reçoit par apostille, à l'unir  
de la Commission, une lettre par  
laquelle M. M. Floetmann &  
Cie à Vienne, offrent de vendre  
pour 2000 francs, un triptych  
peint à fresque par Murillo.  
Les propriétaires seront invités à  
envoyer à Brüssel afin d'être  
présentés à l'examen de la Com, l'œuvre  
d'art dont il s'agit.

Par sa lettre du 13 juillet, Mr le  
Ministre de l'Intérieur prie la Com  
de diligenter un ou deux tableaux  
à l'effet de constater le mérite et la  
valeur d'un tableau ainsi représenté  
-tant: St Martin, un costume d'Evêque  
serré à cheval dans la ville de  
Louvain, que le Comul de fabrication de  
l'Eglise de Landelieu propose de céder

en échange d'un Subside à employer  
à des travaux de restauration de  
l'Eglise. - M. M. De Roux  
et Hingemeyer veulent de  
recevoir la mission d'examiner  
ce tableau.

Mr le Ministre fait connaître  
qu'il a communiqué à Mr Clays,  
le rapport que la Commission a fait  
valoir pour refuser à cet artiste  
l'autorisation de retirer du Musée  
moderne le tableau qui il a peint  
pour le Musée moderne (Gouvernement),  
et qui représente: La Cade d'Anvers.  
Il résulte d'une lettre de Mr Clays  
que celui-ci désire, non seulement  
venir son tableau, mais y faire  
quelques légers travaux de restau-  
-ration. - Plusieurs Membres  
s'étant rendus au Palais Royal  
pour examiner l'œuvre de Mr Clays,  
ils ont remarqué qu'il  
existe dans la peinture quelques  
légers germes de pourriture  
et qui ne peuvent en aucun  
manière à la députation de l'artiste.  
Il semble préférable de laisser  
produire au paiement l'effet  
complet sans pour certains  
procédés de peinture, et non  
comme le suppose l'auteur  
par le mode de chauffage des  
Salles. Il us a craindre, effectivement,  
que le travail de restauration  
que Mr Clays désire faire effectuer  
à son tableau soit à recommencer  
plusieurs fois, et alors que les  
propriétaires auront pris tous les  
désappointements et il y aurait des  
dangers à procéder à des retouches  
nécessaires. Le mieux serait  
donc de laisser l'œuvre dans  
son état actuel, sans à le venir

Agrement de M<sup>lle</sup> Etienne Le Roy  
qui sera chargé de cette opération  
n'y trouvant pas d'inconvénient  
Il sera répondu dans ce sens à la  
dépêche de M<sup>le</sup> le Ministre.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
Stieun

Commission directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 21 Septembre 1876 (3 heures)

Présents M. M. Edouard Féli, faisant fonctions de Président,  
De Brou, De Rougé, Potard, Stieun, Membre;  
Cassier, Conservateur; Stieun, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du  
19 juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture de deux lettres  
datées du 25 juillet et du 4 août  
par lesquelles M<sup>le</sup> le Ministre de  
l'Intérieur informe la Commission  
que les portraits de S. M. N. S. M. le  
Roi & la Reine, commandés à M<sup>re</sup> Louis  
Gallat, ainsi qu'un tableau de M<sup>re</sup>  
J. A. de, intitulé: les marais de la guerre  
sont destinés au Musée moderne de  
Peinture.

# par le Gouvernement

La Commission prend communication  
de trois dépêches adressées par M<sup>le</sup> le  
Ministre de l'Intérieur au sujet des  
mesures à prendre pour l'installation  
des œuvres modernes dans les nouvelles  
salles qui leur sont destinées, et de la  
répartition des locaux qui seront  
prochainement mis à la disposition  
des Musées anciens & modernes dans les  
bâtimens de l'ancien Cour.

Par la première, datée du 5 août,  
M<sup>le</sup> le Ministre éleve comme d'usage  
de la Commission sur le projet conçu par le  
Département des Travaux Publics  
en vue d'exposer temporairement les  
œuvres de sculpture dans les nouvelles  
Galeria et la grande rotonde les œuvres  
de sculpture se trouvant aujourd'hui  
au Palais Ducal. Mais, il propose  
d'attribuer à cette destination la rotonde,  
ainsi qu'une petite salle voisine, tandis  
que les sculptures pourront être disposées  
dans la Salle des tableaux modernes  
ainsi que dans le vestibule de l'entrée  
du Palais des Académies, ainsi qu'il sera  
arrêté à l'occasion la séance précédente  
la grande Salle au 1<sup>er</sup> étage.

Par la 2<sup>e</sup> lettre, portant la date du 4

du 9 Septembre M<sup>r</sup> le Ministre fait  
savoir que la Salle occupée par les  
Secretariats pourroit être utilisée  
pour les Collections du Musée ancien  
et il prie la C<sup>m</sup> de prendre les mesures  
nécessaires, afin que le Secretariat puisse  
proposer des nouveaux locaux qui lui  
est réservé à côté de la Salle des  
réunions

Enfin par la 2<sup>e</sup> dépêche, datée du 16  
Septembre M<sup>r</sup> le Ministre transmet, avec le  
plan, la lettre qui lui a été adressée  
par son Collègue du Trésor Public,  
concernant la Distribution des locaux  
destinés aux collections anciennes & modernes  
et les travaux d'appropriation qu'il  
se propose de faire exécuter pour  
assurer l'installation complète des  
Collections. - M<sup>r</sup> le Ministre des  
Affaires Intérieures prie la Commission de faire  
de cette communication l'objet de l'un  
de ses plus prochains délibérations.

Les points sur lesquels il attire  
particulièrement l'attention du Musée  
sont les suivants: 1<sup>o</sup> Les locaux  
qu'on propose de mettre à la disposition  
des collections sont-ils suffisants pour  
le placement des tableaux anciens et  
modernes, et compris les grandes toiles  
disposés provisoirement dans divers édifices  
publics ou en magasin? - Est-il  
possible, au contraire, d'y trouver l'espace  
nécessaire pour la galerie historique  
et la combinaison indiquée par  
la collection est-elle convenable?

2<sup>o</sup> La proposition faite par le D<sup>r</sup> par-  
lementaire de Trésor Public, en vue de  
placer provisoirement le Musée des  
Sculptures est-elle admissible?

3<sup>o</sup> Si, en regard de l'insuffisance des  
locaux, il faut recourir à réunir dans  
des Salles spéciales les Collections  
des copies et des gravures modernes  
ne conviendrait-il pas au Musée  
de prendre les dispositions requises  
afin que les œuvres primitives de  
nos graveurs contemporains fissent

copiés dans celles des Salles des  
l'Académie qui vont être cédées  
à la Bibliothèque royale pour le  
Cabinet de numismatique et des  
estampes.

M<sup>r</sup> le Ministre s'interroge  
- sur sommairement les divers  
questions que soulèvent les D<sup>r</sup> experts  
ministériels indiqués ci-dessus  
et il est d'avis que les résolutions  
à prendre en ce sujet seront apportées  
à une séance qui aura lieu pro-  
- chainement. L'Assemblée d'avis  
conviendrait pour cette réunion les  
plans comparatifs du développement  
de l'empire occupés actuellement  
par les tableaux du Musée moderne  
et celui des nouveaux locaux qui  
seront prochainement mis à la  
disposition du Musée moderne.

Il est donné lecture d'une  
lettre par laquelle M<sup>r</sup> Eugène  
Verbruggen a l'obligeance de  
communiquer les renseignements qu'il est  
parvenu de recueillir à Londres  
à propos d'un portrait de Philippe  
III, Duc de Brabant, offert en vente  
par M<sup>r</sup> G. Ellis, au prix de 2 Guinées  
Il s'agit d'une copie faite au siècle  
dernier, par un artiste assez  
insouciant, de la Commission  
juge que cette acquisition ne offrira  
aucun intérêt pour la Galerie historique  
et décide en conséquence qu'il ne y  
a pas lieu d'y donner suite.

M<sup>r</sup> ~~Verbruggen~~, à Bruxelles  
propose de céder, pour 2000 francs  
un tableau de fleur, attribué à  
Gasp. Verbruggen - L'Assemblée estime  
que cette peinture, dont l'authenticité  
convenable l'aurait été  
débattue ne s'est pas le pourvoir de  
certaines qualités d'exécution, mais

elle requerra que son fait ne soit  
de conservation ne lui permette  
pas de l'acquiescer.

M. Dessenne, à Paris, fait  
connaître qu'il est chargé de rendre  
deux grandes compositions décoratives  
exécutées par Rubens à l'occasion  
de l'entrée des Cardinal Infant,  
à Anvers. La propriétaire de ces  
œuvres, un Comte de Saxe, ne  
peut répondre à M. Dessenne que  
la Commission saisira la première  
occasion qui se présentera pour  
faire l'une de ses Chambres de vouloir  
leur examiner les deux tables lorsqu'il  
se rendra à Paris.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Dessenne Louis Talloir

Commission directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Octobre 1846 (3 heures)

Sont présents M. L. Galtier, Président; Balot; De Brou;  
De Rougé; W. F. de; Wicomburg; Le Comte  
de Robiano; Le Comte de Saxe; Verbeke; W.  
Membre; V. Simon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption  
du procès-verbal de la Séance du  
25 Septembre, M. le Président fait  
connaître que pendant un récent  
voyage en Hollande, il a eu l'oc-  
casion de voir les tableaux de Frans  
Hals de l'hospice Berystrop à  
Haarlem. Ces œuvres ne lui ont  
point paru répondre à la réputation  
qui leur est attribuée; elles ne  
portent pas le cachet qui distingue  
les belles productions de ce peintre  
et l'authenticité de l'un des portraits  
pourrait même être mise en doute.  
L'Assemblée décide que les renseigne-  
ments que M. le Président a eu l'oblige-  
ance de fournir seront communiqués  
à M. le Ministre de l'Intérieur.

L'ordre du jour appelle les résolu-  
tions à prendre au sujet des  
dépensements des Collections des  
Musées modernes et de la répartition  
des locaux de l'ancien Musée:  
Les points sur lesquels la Commis-  
sion a particulièrement à se  
prononcer sont les trois suivants:

- 1<sup>o</sup> Les locaux disponibles dans les  
bâtimens de l'ancien Musée sont-ils  
suffisants pour recevoir les tableaux  
anciens et les tableaux modernes,  
y compris les grandes tables qui  
seront ajoutées à l'œuvre?
- 2<sup>o</sup> Convient-il de l'usage  
nécessaire pour y placer la Galerie  
Historique et l'installation des  
cette Collection en contact immé-  
diat avec le Musée ancien est-elle

convenable ?

3° La proposition tendant à placer les principales œuvres de Sculpture dans les Salles de tableaux, dans la rotonde & les vestibules du Palais Ducal est-elle admissible ?

4° En cas d'insuffisance de locaux pour la collection des copies et de la Section des graveurs modernes si y auroit-il pas lieu de prendre des mesures afin de consacrer à cette destination la Salle de l'Académie qui vient être cédée à la Bibliothèque royale ?

5° Y a-t-il lieu d'approprier à l'usage des livres anciens la pièce occupée aujourd'hui par les Secrétaires ?

La Commission pense que les locaux occupés par le Musée ancien sont momentanément suffisants, mais elle exprime des craintes sérieuses quant à l'insuffisance d'espace pour la collection des peintures modernes. D'après un relevé fait par M. de Brou de Palais Ducal forme un développement de 260 mètres courants de rampe, tandis que les nouvelles galeries n'ont qu'un développement équivalent. La place manqueroit donc pour les grandes tailles qui n'ont pas jusqu'ici figuré aux classes et il ne resteroit aucune réserve pour les acquisitions futures. Suivant un autre mesurage communiqué à la Commission, les Salles du Palais Ducal ne procurent que 240 mètres courants de rampe. Cette différence assez peu sensible, du reste n'amélioreroit pas beaucoup la situation. - En présence des locaux existant entre l'administration du Département des Travaux Publics et celle de la Commission, et est décidé, sur la proposition

de M. Baluz, que M. le Ministre de l'Intérieur sera prié de vouloir bien faire connaître sur quelles bases est fondée l'opinion de son Collègue du Département des Travaux Publics et de lui communiquer les calculs faits pour établir que l'ensemble des nouvelles galeries suffira et au-delà pour recevoir toutes les œuvres modernes qui doivent y prendre place.

Quant au 2° point, celui qui concerne la Galerie his torique, la Commission fera remarquer que l'espace qui en lui est destiné est tout-à-fait insuffisant et qu'il n'est pas possible de songer à mettre en contact immédiat avec les œuvres de l'école ancienne des tableaux en général font malicieuses qui n'ont d'autre valeur que l'intérêt historique et n'ont présentement de combinaison proposée pour l'appropriation, un surplus de factures inconvénient de priver le Musée d'une Salle aussi précieuse aux travaux de restauration, ainsi que les locaux nécessaires pour le matériel des classes et pour y déposer les chevaux, tabourets, études de appartenance aux artistes copistes. L'Assemblée décide donc que l'appropriation de ce local doit être agencée par un moment au susceptible de procurer une nouvelle Salle de restauration ainsi que les pièces nécessaires au service organisé à l'entrée des Galeries.

La Commission a passé à l'ordre du jour les questions qui ont été appelées à l'approbation.

L'Assemblée statuant sur les  
 moyens à prendre pour procurer aux  
 auteurs de Sculpture l'emplacement  
 qu'elle réclame constate que l'espace  
 fait complètement défaut. Elle est  
 d'avis qu'il convient d'élever d'une  
 manière absolue les ouvrages de  
 Sculpture de la Salle de tableaux;  
 mais elle cherchera à établir un  
 autre destination, la petite couloir  
 à l'entrée des climats anciens, le grand  
 escalier ainsi que la rotonde, de  
 l'étage, cette dernière étant spécialement  
 réservée à des œuvres de petite dimension  
 afin de ne pas surcharger la voûte  
 dont la solidité n'est plus garantie.

Il y aura lieu d'avoir ultérieurement  
 cette disposition à prendre pour  
 emmagasiner les ouvrages qui ~~seront~~  
 ne pourront être exposés, mais elle  
 ne saurait admettre, ainsi que tel  
 propose le Département des Travaux  
 Publics que des Sculptures soient  
 déposés dans le vestibule du Palais  
 Ducal. Ce système d'empiler le climat  
 Sculpture ne paraît pas admissible  
 et appelle grave inconvénient de surcharge  
 les une partie de Collections à la Sur-  
 veillance de l'Etat des Musées.

La Commission à une prochaine séance  
 l'examen des questions sur lesquelles elle  
 est appelée à se prononcer.

Par la lettre du 27 Septembre, M.  
 J. B. Capronnier, peintre-veneur au  
 Ministère, offre au climat cinq dessins  
 à retravailler qu'il a exécutés à l'occasion de la  
 reconstruction de l'église de la Vierge à l'Église de St-Gudule  
 à cette ville. - Il fait remarquer que les clichés  
 possèdent les cartons originaux de ces verrières  
 mais qu'il manque le volume central sur  
 carton de la nef. - Les dessins sont  
 et font hommage représentant en six sections  
 les sujets de la partie inférieure des verrières  
 verrières, un grand nombre d'imitation le portrait de  
 principal personnage qui manque au vitrail  
 n° 2. - M. Capronnier exprime le vœu que son  
 dessin soit exposé dans la Salle des Délibérations  
 dans un des Cabinets. - La Commission  
 avec reconnaissance le don fut accepté  
 par M. Capronnier et décide de lui adresser  
 ses remerciements.

La séance est levée à 5 heures.  
 Le Secrétaire Le Président  
 D. Hérisson C. Fétis

Commissaires des œuvres Des Musées Royaux  
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Octobre 1846 - 2 heures

Sont présents M. E. Fétis, Juri, sous-secrétaire de Président,  
 Balat, De Siron, De Nougé, Pothol, et Membre;  
 Conscience, Conservateur; V. Stinson, Secrétaire.

Lecture et lecture du procès-verbal  
 de la Séance du 4 Octobre. - Il est adopté.

L'ordre du jour appelle les observations  
 à prendre au sujet de la répartition des locaux  
 de l'ancien Cour et de l'installation de  
 la Collection des œuvres modernes.

M. Fétis et Balat font connaître  
 qu'ils ont eu récemment l'occasion  
 d'accompagner M. le Ministre des Travaux  
 Publics dans une visite qu'il a faite  
 de la Cour des climats et que  
 Haut-Commissaire a reconnu expressément  
 avoir entendu les observations qui lui  
 ont été présentées qu'il fallait renoncer  
 à installer la Galerie historique dans les  
 Salles qui lui étaient destinées. - Ces  
 pièces seront néanmoins appropriées  
 pour se tenir ultérieurement le parti  
 qui sera reconnu le plus utile. Après  
 avoir entendu les explications données sur  
 la répartition des locaux, l'Assemblée  
 approuve, sauf la décision du placement  
 de Sculpture dans les Salles de tableaux  
 et l'installation de la Galerie historique,  
 l'ensemble du projet proposé par le  
 Département des Travaux Publics.

Il est reconnu qu'une petite pièce située vers le montagnon  
 de la Cour et occupée jusqu'à présent par  
 l'Académie de médecine pourra être  
 arrangée de manière à servir d'atelier  
 de restauration, et la Salle primitive  
 - must affectée à ce service sera  
 réservée aux réunions de la Commission.  
 Le Secrétaire prendra place dans  
 l'ancienne Salle des réunions & la  
 couloir contigu à cette pièce servira  
 la Bibliothèque des Musées.

Par la lettre du 23 de ce mois, M.  
 l'Architecte des Bâtimens Civils, J. B. Fétis  
 connaît qu'il vient de recevoir l'ordre  
 de se rendre officiellement au rapport  
 avec la Commission pour la solution  
 de divers points touchant à l'installation  
 des Collections. La Commission informe M.  
 Milliam qui après l'entrevue qu'il a eue  
 avec M. le Ministre des Travaux  
 Publics et deux Membres de la Commission  
 vis-à-vis des locaux de l'ancien Cour,



par ces Messieurs, toutes les questions ont été résolues et que dès lors une conférence nouvelle ne semble plus offrir le même caractère d'utilité.

M. le Baron de Westmunt offre de céder au Comité cinq portraits : 3 par P. Moreau & par Mireville & un par Van Chaldern, ainsi qu'une copie de la lettre à la Commission Duplat. - MM. Deffrou & Deffroux veulent se charger d'appeler l'attention de ces auteurs.

M. le Ministre de l'Intérieur communique l'extrait d'une lettre écrite par M. Clays, en réponse aux observations présentées par la Commission relativement aux tableaux qui se trouvent dans son tableau : La Nation, l'Empire, appartenant au Comité de l'Éducation. M. le Ministre est d'avis qu'en regard de ces considérations exprimées par M. Clays, il conviendrait de lui donner l'assentiment qu'il demande. Il sera répondu à cette lettre que le projet de l'ajournement de la restauration du tableau, la Commission n'a été guidée par d'autres motifs que la conservation de l'œuvre & la crainte que l'absence de cette œuvre constante pour apporter des changements à sa toile. L'Assemblée a décidé que les tableaux du Comité en question doivent conserver l'originalité de l'œuvre ou être, ont été calculés et qu'il faut éviter qu'il y ait une transformation influencée par les dernières manières de l'artiste. L'Assemblée a été reconnue devoir l'avis à M. le Ministre de l'avis des décisions. Si les considérations invoquées par M. Clays lui paraissent de nature à faire droit à la réclamation.

M. Deffrou fait remarquer que l'entretien des tableaux anciens réclame certains soins particuliers qui sont impossibles de pourvoir par le service d'un service public de Galeries. Il demande en conséquence que M. le Ministre autorise la Commission à former le Comité de premier et le troisième Comité de charger, moi, de sa hauteur à moi. Cette mesure est approuvée par la Commission et sera soumise à la sanction du Roi.

Par la lettre des 9 Septembre, M. le Ministre de l'Intérieur fait savoir qu'il a communiqué au Département des Travaux Publics la lettre par laquelle la Commission demande une assistance que

mesure jointe pour établir dans la Galerie du Comité son système de ventilation, ainsi que le placement de statues destinées à empêcher l'entrée des rayons solaires. A cette occasion, M. le Ministre a transmis au Comité une copie du rapport de M. l'Architecte des Bâtimens Civils qui répond aux observations qui ont fait l'objet de la réclamation présentée par la Commission. Dans ce rapport, il est dit que ce n'est qu'au mois de janvier de l'année courante que la question du système de ventilation a été soulevée et que les auteurs pratiqués à titre d'essai, dans les lambris des Salles, au niveau des planches ayant été reconnus satisfaisants, il s'agit en outre de la généralisation de ce système. M. l'Architecte reconnaît qu'il est vivement à désirer qu'on puisse trouver le moyen de maintenir une température égale dans les Salles, mais qu'il ne connaît aucun système applicable dans ce cas et qui permette de maintenir la température intérieure à 15 degrés, alors qu'elle est de 25 degrés extérieurement. - Devis d'un projet, une spécimen sera soumis sous peu, mais le Département des Travaux Publics croit devoir se ~~refuser~~ refuser à supporter la dépense de ce travail.

La Commission répondra à M. le Ministre de l'Intérieur que le système de ventilation introduit récemment à titre d'essai, est très insuffisant et ne résout aucunement la question de la ventilation dans la Galerie. En procédant que la réclamation de la Commission ne tendent que de communément de l'année courante, M. Williams a sans doute perdu de vue que la Commission instituée pour le choix d'un mode de chauffage et recommandé le système à l'usage d'une chambre en insistant vivement sur la nécessité d'établir une ventilation énergique et permanente, afin que l'air vicié des Galeries puisse être renouvelé en toute saison; elle considérerait d'ailleurs cette mesure comme la plus complètement indispensable du chauffage par le feu chaud. Or, on peut dire que le mode de ventilation existant ne répond sous aucun rapport à ces exigences. L'Assemblée ne peut

ceimenter, comme le prétend M<sup>r</sup> Willaume, qui dit être impossible de conserver une température convenable dans le Galvane d'air que la température intérieure est de 27 degrés; elle fut observée que pour le mode d'humidité existant au jourd'hui en France l'extraduction de l'air chaud intérieure, tandis qu'il faudroit renouveler la température de l'air au moyen d'un courant d'air frais par le bas du Souberrain. La Commission attendra pour ces choses la question des Honoraires que l'on lui soumette un Specimen.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur porta à la connaissance de l'Assemblée des Artistes qu'il se trouve à Bruxelles, rue de la Croix No 3, cinq tableaux de peinture aux Français qui ont été considérés comme les meilleurs productions de ce genre. Ces ouvrages étant destinés à être vendus, la Commission ne peut se résoudre à examiner et de dire s'il s'en trouve parmi eux qui pourroient convenir au Salon. - La Commission informera M<sup>r</sup> le Ministre que le désir de peindre aux Français ne satisfait que de quatre ans environ et que par conséquent l'achat de l'un de ces tableaux signalés comme spéciale-ment l'Administration des Beaux-Arts.

La Commission passe à l'ordre du jour sur la proposition soumise par M<sup>r</sup> Vanootghem au sujet de la copie d'un dessin profondément exécuté par le Sculpteur Pigeot et pour lequel il demande 700 francs.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président  
Le Secrétaire.  
D. Stéven

Commissaires des œuvres des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 9 Novembre 1876 (2<sup>e</sup>).

Sont présents M. M. Ed. Feli, faisant fonctions de Président, Balat, De Bruen, De Ruyt, Torkels, Sluysen, Verbaeckhouw, Stambler, Curieux, Curieux, D. Stéven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 24 Octobre est lu et adopté.

M<sup>r</sup> Papillon soumet 25 dessins d'œuvres en vente, qui ont été offerts par le Salon pour 1917 francs. - La Commission fait choix de quinze dessins desquels ci-après pour lesquels elle offre à M<sup>r</sup> Papillon une somme globale de 400 francs:

- 1° De Wit - Allégorie
- 2° de même - Groupe d'enfants
- 3° Brughel - L. Vierge - S. Job.
- 4° Bon. Peeters - Vue d'Anvers
- 5° P. Bant - Fleuve
- 6° Martin De Vos - Les veaux de Cana
- 7° Verschuring - Halle de Cavaliers
- 8° Van Olden - Paysage
- 9° Martin Schoon - Les reliques de Christ
10. Isaac Van Othuler - Cathédrale
- 11° Schwartj - Ste Catherine
- 12° Larfranc - Adoration des Mages
- 13° Bourguignon - Combat de Cavaliers
- 14° Cispolo - La femme adultère
- 15° Smeunne - Gaine de poignard

L'Assemblée examine la proposition de vente qui lui fut soumise et décide qu'aucun des tableaux qui leur concernent ne peut convenir aux Collections du Salon, à savoir

- 1° Par M<sup>r</sup> Scaliger soumettant un tableau de Salvator Rosa (Jésus arrêtant le Soleil), de prix de 12000 fr
- 2° Par M<sup>r</sup> Mangoni, qui présente également un tableau de Salvator Rosa (Paysage avec figures) dont il fixe la valeur à 2500 francs.
- 3° Par M<sup>r</sup> Vandaele, qui envoie cinq tableaux qui sont attribués à Rembrandt, P. Potter, Van Dyck & Mengensker.

De Bloekhaam

Mr. Fierlandt feult parvenir des cadres enfermant des photographies d'après des peintures de Meulins qui sont à Bruges et en proposer la cession au prix de 750 francs. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer en ce qui concerne.

L'admission de M. de Bloekhaam est appelée sur l'état dans lequel se trouvent deux tableaux de Meulins: 1° La Cuisine par un chertier et 2° Un portrait de F. Pourbeur (N° 1 de l'Ann. g. internat), qui réclament un partage. Elle décide que ces deux peintures seront confiées à M. De Heuvel pour recevoir les soins de conservation qui seront jugés nécessaires.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre au sujet de l'achat de deux tableaux qui se trouvent chez M. Léon Gaushey. L'un, de Salomon Ruysdael, du prix de 12000 francs; l'autre, de Jean Breughel de Velours, du prix de 2500 francs. M. De Bruin exprime l'avis qu'il est préférable de ces ouvrages est contestable et que la peinture en est usée. Il demande que l'opinion qu'il vient d'émettre soit inscrite au procès-verbal. La proposition d'acquiescer est appelée et mise aux voix, quatre membres se prononçant contre et deux pour. Elle est donc rejetée. Statuant à l'égard du second tableau (L'autorité par Jean Breughel de Velours) la Commission décide qu'il y a lieu de l'acquiescer au prix de 2500 francs, sous réserve de l'approbation du Gouvernement.

L'Assemblée charge une Sous-Commission composée de M. M. Felix, De Bruin & De Long, de prendre les dispositions nécessaires pour la déplacement des œuvres de Sculpture aux Musées modernes. La Séance est levée à 4 1/4 h.

Le Président  
Le Secrétaire  
Felix



L'Assemblée ne s'est formée que M. Papillon a accepté l'offre de 200 fr pour la copie des quinze dessins anciens dont il a été fait choix dans la séance du 8 Novembre dernier.

Par sa lettre du 28 du même mois M. le Ministre fait connaître qu'il a accepté l'achat au prix de 200 fr d'un tableau de Jean Breughel des Vellours (L'Automne) offert en vente au Salon par M. L. Fouché.

S'occupant des arrangements relatifs à l'installation des œuvres modernes dans les locaux de l'ancien Collège, la Commission décide, à l'unanimité qu'il a lieu de demander au Gouvernement de prendre, dès maintenant les dispositions nécessaires afin que le tableau de M. Louis Gallois (L'Éducation de Charles-Quint) puisse figurer dans les nouvelles Galeries de la Section de Peinture du Musée moderne. Cette œuvre à laquelle tout le monde applaudira se justifie parfaitement par les mérites hors ligne de l'œuvre capitale de l'École moderne Belge.

Approuvant la proposition qui lui a été soumise par la Commission de l'Intérieur autorisant la fermeture des Galeries du Salon ancien, le 1<sup>er</sup> & le 3<sup>e</sup> Lundi de chaque mois, de 10 heures à midi afin de pourvoir aux travaux de nettoyage et d'entretien des Collections.

M. Luyten offre de céder pour 200 francs, un tableau de fleurs de l'École Italienne, dont l'auteur est inconnu. La Commission acquiesce cette peinture est remarquable par son beau coloris et sa vigoureuse exécution. Le tableau a été acquis par M. Luyten en vertu de la cession au Salon pour le prix de 1200 francs.

M. le Ministre fait connaître qu'il a autorisé M. Clays à reprendre dans son atelier, le tableau: Le Rad d'Arment, appartenant au Salon de l'Etat, pour y exécuter le travail de restauration qu'il juge nécessaire. Cette autorisation n'a été donnée qu'à la condition expresse que l'auteur se bornera à ne réparer que les erreurs qui se font remarquer dans la peinture, sans apporter d'autres changements au moyen de retouches. En conséquence, ledit tableau a été remis à M. Clays lequel a révisé et l'œuvre au Salon, après avoir exécuté son travail de restauration.

M. Hollander propose de céder au Salon les trois tableaux suivants

- 1<sup>o</sup> Une œuvre de Van Goyen. du prix de 80000.-
- 2<sup>o</sup> Une œuvre de même (plus petite) " 5000.-
- 3<sup>o</sup> un tableau de P. De la Haye (dit Bambouche) " 8000.-

L'Assemblée examine ces œuvres avec intérêt et décide d'acquiescer à la proposition de M. Hollander.

Par sa lettre du 7 de ce mois, M. Ch. Sedelmeyer, à Paris, annonce qu'il possède trois œuvres importantes qu'il désire soumettre à l'examen de la Commission & offre en conséquence de lui envoyer à Bruxelles, ce sont:

- 1<sup>o</sup> Un Ph. Wouvermann (Chasse au cerf) Prix 30000.-
- 2<sup>o</sup> Un David Teniers (Paysage avec figures) " 10000.-
- 3<sup>o</sup> Un Van Goyen (Vue de Dordrecht) " 20000.-

La Commission accepte volontiers la proposition de M. Sedelmeyer et conviendrait de se réunir dès que lesdits tableaux seront parvenus au Salon.

M. le Ministre de l'Intérieur appelle l'attention de la Commission sur les mesures de conservation qu'il réclame et quelques tableaux destinés à prendre préférentiellement place dans le Musée moderne. Il cite notamment le tableau de M. le D<sup>o</sup> Wappers,

retravaux par une spéciale de la Révolution de 1830, peinture qui devra sans doute être soumise aux opérations d'un retouchage. La Commission décide qu'elle statuera dans une séance spéciale sur les travaux de restauration qu'il conviendra de faire exécuter pour la conservation des tableaux signalés par M. le Ministre.

M. Paul Beclaux propose de rétribuer pour la somme de mille francs deux acquiescements de feu M. de Motet, représentant: l'Ancienne porte de Laeken et la place de la monnaie, avec des personnages exécutés par M. Madou. La Commission apprécie l'intérêt que ces dessins présentent pour la Galerie historique, mais ne présente de propositions élevées pour M. Paul Beclaux, elle ne croit pas pouvoir payer plus de 300 francs, qui semblent être la valeur maximum de ces ouvrages.

M. Puyembrouck sollicite l'autorisation d'obtenir dans son atelier pour un portrait une copie, les portraits de Charles Quint exécutés d'après un tableau de Detmold. La Commission ne croit pas pouvoir accueillir la demande de M. Puyembrouck, mais elle accordera en cet article la facilité nécessaire afin qu'il puisse copier ce portrait dans l'un des Salles du Musée.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président  
Louis Gallait

Le Secrétaire  
Stéven

Commission d'Instruction des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 21 Décembre 1876 (Museum)

Sont présents: M. L. Gallait, Président; Balat; De Bruyn; De Ruyt; Ed. Fets; Stuyvenberg; Verbaeckhove, Membres; Conscience, Conservateur; V. Hénin, Secrétaire

Le procès-verbal de la séance du 12 Décembre est lu & adopté.

L'Assemblée procède à l'examen des tableaux de Wouvermann, Genier et Van Goyen envoyés à Bruxelles par M. Sidalmeys, et auxquelles il a joint une seconde Van Goyen (une Plage hollandaise) qui s'évalue à 7500 fr. Ces œuvres ayant été comparées avec les tableaux envoyés précédemment par M. Hollander, M. le Président met aux voix la question: Est-ce à acquiescer l'une des deux Van Goyen soumis à l'appréciation de la Commission. — Cela-ci répond négativement et elle prend une troisième œuvre semblable pour le tableau de Wouvermann et P. De Lou.

Le grand Paysage de Genier attire l'attention de M. le Président. Cette peinture, largement traitée, offre de très belles qualités, mais quelques parties qui ont souffert au essai. La Commission paraît disposée à acquiescer le tableau, mais un membre fait remarquer que M. John Nicuwbregts possède aussi un grand pays age de Genier, exécuté en bois, qui présente des qualités supérieures à celle du tableau de M. Sidalmeys.

Il demande, en conséquence, que l'Assemblée se livre son vote d'une part sur deux et qu'il se charge d'obtenir la communication de cette toile, de manière à ce que la Commission puisse faire son choix parmi les deux tableaux. Cette proposition

est adopté, mais il est décidé, en même temps, que si, par une circonstance inopiné, le Cuisinier de M<sup>o</sup> Neuwentz n'est plus disponible, le passage voyage par M<sup>o</sup> Sedlmayr devait être considéré comme étant définitivement acquis par le Comité.

M<sup>o</sup> le Baron de Waelmont propose la copie des trois ouvrages suivants:

- 1<sup>o</sup> le Portrait de Louis de la Mettelle, par Moreels - Prix 3000.-
- 2<sup>o</sup> " de M<sup>o</sup> de la Mettelle " " 6000.-
- 3<sup>o</sup> " de la Surne " par Floutchot " 4000.-

Aucune de ces tableaux ne réunit-  
-sont les conditions nécessaires pour  
figurer dans le Musée, la Commission  
décide qu'elle ne peut les acquies.

Il est pris une résolution sem-  
-blable au sujet d'une œuvre en peinture  
réprésentant: une Vierge, que M<sup>o</sup>  
M. Heaenen, à Bruxelles, offre de  
céder pour 1500 francs.

Pour la table de M<sup>o</sup> de ce motif  
M<sup>o</sup> A. Masson, à Paris, fut  
convaincu qu'il est chargé de  
vendre pour 10000 francs un  
tableau de Léonard de Leyde.

M<sup>o</sup> Masson sera informé que son  
concombre ne pourra statuer  
sur son offre de vendre, qu'à la  
condition de soumettre le tableau  
à l'examen de M. le Ministre.

Il est donné lecture d'une  
lettre du 14 décembre par laquelle  
M<sup>o</sup> le Ministre de l'Intérieur fait  
convenir que M<sup>o</sup> Clays a été chargé  
dans la Collection des œuvres  
modernes le tableau: Le cadavre  
de Cervin, auquel il a consacré  
le travail de restauration qui  
nécessitait l'état de cette œuvre.

M<sup>o</sup> le Ministre aima à croire  
que l'œuvre se sera exécuté  
pour ce travail avec instructions  
qui lui ont été données par  
son Département. L'Assemblée

est d'avis qu'il n'y a pas de suite  
à donner à cette œuvre en ce moment.  
La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,  
P. Schiervens  
Le Président,  
Louis Vallart

Commissariat Directeur des Musées Royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Seance Du 23 Decembre 1876 (2e)

Sont présents: M. Ed. Fabis, faisant fonctions de  
Président; M. de Roux; M. de Kerguel; M.  
Hingray; Eug. Verhaeghe, M. de Kerguel;  
M. de Kerguel, Conservateur; V. de Kerguel, Secrétaire

Il est donné lecture de deux  
communications ci-après:

Par la première, datée du 22 Dec.  
M. le Ministre de l'Intérieur fait  
savoir que il a approuvé l'acquisition  
d'un tableau de fleurs, de son maître  
connu, et dont la cession a été  
convenue par M. Luyck.

Par la seconde, postérieurement la date  
de ce jour, M. le Ministre de  
l'Intérieur informe la Commission  
qu'il a prié son Collègue chef  
Département de la Justice, d'inviter  
la Cour de Cassation à mettre à la  
disposition des Musées le tableau  
de M. Louis Gallit, représentant  
l'Abdicacion de Charles Quint.

M. le Ministre demande à cette  
occasion que la Commission procure  
les mesures nécessaires pour que  
le tableau de M. Ed. de Kerguel  
(Le Compromis des Nobles) figure  
également dans les nouvelles salles  
de leur réouverture. Et sera  
répondre à M. le Ministre, comme  
elle a été déjà en l'occasion  
de le faire remarquer que son  
but principal en demandant ce  
tableau de l'Abdicacion, est de  
faire figurer des monuments  
l'œuvre capitale de l'École Belge  
et qu'elle n'a été qu'un de ces  
questions par aucune considération





Commission d'histoire Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 26 Dec. 1876 (2 heures)

Sont présents M. d'g. Louis Gallus, Président; Balat; De Brau;  
De Rouzi; Ev. Feli; Portails; Steigmeyer;  
Eug. Verbauckhove, Membres; Com. d'g., Com. d'g.,  
H. Stinson, Secrétaire.

Les procès-verbaux de Séances Du  
21 et 23 Décembre sont lus et adoptés.

M. le Président rappelle que la Com-  
mission a été convoquée spécialement pour  
prendre une résolution au sujet des  
l'achat des deux grands paysages des  
David Teniers, appartenant à M. d'g.  
Sedelmeier et Wicquembourg et dont  
devrait payer M. d'g. les Membres d'exam-  
-miner attentivement si tel est  
l'intérêt de l'Etat d'acquiescer final-  
-lement les deux tableaux soumis  
à son examen. Il pense qu'un seul  
de ces ouvrages suffirait pour enrichir  
l'une des Galeries existantes dans les  
Galeries et se prononce pour l'achat  
exclusif du tableau envoyé par M.  
Sedelmeier. — M. De Brau  
fait connaître que le prix du Teniers  
appartenant à M. Wicquembourg est  
de 18000 francs; les deux paysages  
présentement des ventes précédentes de 12000  
de maître, le client propose d'après  
lui, un acte utile en les acquiesçant  
pour la somme. — Après une dis-  
-cussion à laquelle prennent part  
plusieurs Membres, M. le Président  
présente l'Assemblée de vouloir bien  
voter sur la question suivante: Est-il  
de l'intérêt de l'Etat d'acquiescer,  
dans les circonstances actuelles,  
les deux paysages soumis par M. d'g.  
Sedelmeier et Wicquembourg? Cinq  
Membres répondent oui et quatre  
: non. — En conséquence, la question  
est résolue négativement et il est  
proposé immédiatement à l'as-  
-semblée pour le choix du tableau  
à conserver. Les Membres se  
prononcent pour le paysage envoyé

par M. Sedelmeier et deux pour

celui de Mr. Nicoumbays. - Mr.  
 De Brau s'abstient. - Le décret  
 pour le chemin de passage de D.  
 Leveque, appartenant à Mr. Sedel.  
 - meyer est donc définitivement  
 résolu au prix de 10,000 francs.  
 La Commission soumettra à l'appa-  
 rativité du Gouvernement la mesure  
 qu'elle vient d'adopter. -

Un membre rappelle que depuis  
 plusieurs années, Mr. Etienne Le Roy  
 a été chargé de retourner une table  
 de Palmé. Le Vice-président, qui a considéra-  
 - blement souffert à la suite de cet  
 transport de cette table et il  
 demande que Mr. Le Roy soit  
 invité à envoyer la table au  
 Musée, afin que la Commission  
 puisse apprécier le degré d'abaissement  
 de ce travail de l'antiquité. L'As-  
 semblée adopte cette proposition.

# La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Secrétaire  
 N. Steiner  
 Le Président  
 Louis Mallat

# Mr. Schmidt soumet une  
 collection de 58 dessins des  
 maîtres anciens dont il propose  
 la cession. Le C<sup>on</sup>seil d'avis  
 qu'il n'y a pas lieu de faire  
 un choix parmi ces dessins.

Commission des arts des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 10 Janvier 1817 ( Mardi )  
Sont présents M. d'Ag. Louis Gallait, Président, Balat, De Brogne,  
De Rougé, Ed. Fels, Steigemyer & Verbeeckhon-  
Alumban; N. Stimm, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance  
du 26 Décembre est lu et adopté.

Il est donné communication d'une  
lettre d'acte du 8 de ce mois, par laquelle  
M. le Ministre de l'Intérieur approuve  
l'achat au prix de 10000 francs, d'un  
tableau Paysage de D. Esquivel, cédé  
par M. Ledelmeux à Paris.

M. de Vaux Propose de céder  
pour 75000 francs un tableau attribué  
dit-elle à Hubert Van Eyck, représentant  
la Religion nouvelle sous les traits de Jésus-  
Christ. Cette peinture se offre une  
remarquable, l'Assemblée estime qu'il  
n'y a pas lieu de donner suite à la  
proposition de M. de Vaux.

Sur la lettre du 6 de ce mois, M. de  
Munster de l'Intérieur fait connaître  
qu'il a acheté pour la collection de  
l'Etat le tableau d'Ant. Wiertz  
dont le prix total s'élevait à 6000 francs  
avant d'être prélevé sur le crédit général  
destiné aux achats d'ouvrages d'art.  
Mais la Com. du Compteur ayant refusé  
de voter la dépense dans il s'agit  
pour le motif que ce crédit est calu-  
stré pour être affecté aux acquisitions  
d'ouvrages d'artistes vivants, il a  
fallu imputer le prix de ce tableau  
tableau sur les fonds alloués aux  
Musées royaux. - M. le Ministre

Regrette de s'être trouvé dans  
l'obligation de mettre cette dépense  
à la charge des Musées. La  
Commission fera connaître à M.  
le Ministre que la <sup>peut-être de fonds</sup> ~~peut-être de fonds~~  
d'être fait la contraire beaucoup  
et de demander qu'il soit pris  
des mesures afin d'éviter à l'avenir  
le retour de semblables imputations  
sur les ressources des Musées,  
d'autant plus que la Séance

Dans laquelle s'est trouvée l'absence  
des Baux. et les fonts de renouveler  
peu chèrement et présents les  
mêmes difficultés.

On l'ouverture prochaine des  
Salles de l'Église moderne, la Commission  
décide qu'il y a lieu de pourvoir  
au remplacement de deux places de  
Surveillants Devenues vacantes par  
le décès des Sieurs Van Volsem &  
Vestart. Elle rappellera à Mr. le  
Ministre que l'un de ces emplois  
est destiné au Sieur Briant dont la  
nomination a été précédemment  
soumise à l'approbation du Gouver-  
nement et elle proposera de confier  
l'autre place au Sieur Leop. Meels,  
Candidat remplissant les conditions  
nécessaires pour remplir convenable-  
ment ce poste.

L'Assemblée a parité de la manière  
suivante, le chiffre de 122,510 francs  
alloué aux Muni<sup>s</sup> royaux pour les  
Dépenses de l'Exercice 1877.

Chap. I. Traitements personnels	Fr 34,925.-
" 2 Frais d'Église & matériel	21,085.-
" 3 Acquisitions	66,500.-
Total. 122,510.-	

Mr. le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître que le Conseil de fabrique  
de l'Église d'Ourdenne propose  
l'achat d'un tableau d'Otto-Direr  
et demande que la Commission veuille  
bien examiner s'il est utile de  
faire cette acquisition pour les  
Muni<sup>s</sup>. La Commission demandera  
que le tableau soit envoyé au  
Dessinateur afin d'être soumis  
à l'appréciation de Mr. le  
Ministre.

Il est donné lecture d'une  
lettre par laquelle Mr. Madou  
insiste vivement sur les motifs qui  
l'engagent à prier la Commission

de l'accepter sa démission  
de Membre de la Commission Directrice  
des Muni<sup>s</sup> royaux. La Commission  
dit-il, lui a donné assez de témoi-  
gnage d'estime et il ne désire pas  
abuser de la bienveillance qui  
continue à lui être réservée  
par son absence. Le nombre des  
Membres qui la composent et le  
premier soin des Services que son  
remplacement serait appelé à rendre  
au Muni<sup>s</sup>. La Commission ne  
peut pas pourvoir de rendre au  
désir exprimé par Mr. Madou  
et croit devoir considérer sa demande  
comme non avenue. Mr. Félix  
ne veut pas se charger de témoi-  
gnage verbal à Mr. Madou  
sur l'intérêt que les Membres  
attachent à conserver cet honorable  
artiste au nombre de leurs Collèges.

Satisfaisant à la prière qui  
lui a été adressée par la Com-  
mission, Mr. Etienne Le Roy remet le tableau  
de Palme - la Vierge qui lui a été  
confiée afin d'en opérer la restau-  
-ration. Mr. Le Roy fait  
remarque que par suite des  
circonstances indépendantes de  
sa volonté et qu'il ne peut travailler  
à ce tableau depuis l'examen qu'il  
a fait la Commission, il a plusieurs  
années, et donne les motifs pour  
lesquels il désire la mission  
de remettre cette peinture en état.  
La Commission décide qu'elle avisera  
ultérieurement sur les mesures qu'il  
conviendrait de prendre en regard du  
tableau de Palme - la Vierge.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président  
Louis Tattet

Le Secrétaire  
D. Bieumont

Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 9 février 1877 - 2 heures  
Sont présents M. M. Louis Gallait, Président; Balat; De Bruen;  
De Rougé; Fitis; <sup>de Robiano</sup> Alumbier; Comminet,  
Conseillers; D. Stinon, Secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal  
de la séance du 10 Janvier; la rédaction  
en est approuvée.

Après une visite dans les Salles  
du Musée moderne, la Commission déclare  
le plan d'installation des tableaux définitivement  
terminé; l'époque de l'ouverture  
de la Galerie sera fixée dès que les  
réparations des cadres la misent en  
état des parquets et le placement des  
rampes seront terminés.

L'Assemblée décide qu'il ne y  
a pas lieu d'acquiescer les tableaux  
présentés offerts en vente par M.  
Heptia à Liège:

- 1° Une guirlande de fleurs, par F. De Heem, prix
- 2° Une rue de village, par Devooght
- 3° Un Paysage, par Dietrich.

Par une apostrophe du 22 Janvier,  
M. le Ministre de l'Intérieur renvoie  
à la Commission une lettre par laquelle  
M. Jules Francier demande que le  
Gouvernement achète l'un des deux  
tableaux de la collection par feu son père,  
M. Albin Francier. Quelque  
membres veulent bien se charger  
d'examiner ces ouvrages.

M. le Ministre de l'Intérieur  
fait connaître que plusieurs  
tableaux anciens faisant  
partie des collections des musées  
d'antiquités doivent à défaut  
d'espace être enmagasinés dans  
cet établissement. Il a décidé  
en conséquence de les mettre à la  
disposition des Musées afin qu'ils  
peussent être exposés dans les  
nouvelles locaux et il prie  
d'en prendre possession. La  
Commission pense que ce

tapisseries pourront être  
utilisées dans la petite galerie  
où sont exposés les marbres  
modernes.

Répondant à la communication  
qui lui a été adressée au sujet d'un  
tableau d'Otto-Vermeer que le Comité  
de fabrication de l'Église d'Andover  
propose de céder à l'État, M. le  
Ministre fait connaître que cette  
peinture a été déposée au local  
de la Commission des Monuments  
où il sera facile à la Commission  
de la faire examiner. Des mesures  
seront prises afin que le tableau  
puisse être envoyé au Musée.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président  
Le Secrétaire. A. Robiano  
D. Héron

Commission des arts de l'Alsace  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 février 1877 (2 heures)

Sont présents M. le Comte de Robiano, J'ai aux fonctions de  
Président; Balth; Decker; De Rougier;  
E. Ficker; Klingenberg; Membre, Conseiller,  
Conseiller; P. Schmitt, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance  
du 9 février est lu et adopté.

La Commission se réunit  
d'après la conclusion prise dans la  
précédente réunion, à l'effet d'examiner  
et d'arrêter les objets qui ont été  
mis en avant des Douze Supérieurs  
certaines mentions ci-après:

Deux Supérieurs d'après David Leveque  
Sept Supérieurs représentant des  
Paysans

Et une Supérieure représentant une femme  
portant une Couronne sur la tête.

Les onze premiers Supérieurs  
proviennent de la Cour des Comptes,  
à Breucelle et la Douzième est  
l'hôpital Civil de Liège.

Des murures seront prises afin  
que ces ouvrages reçoivent la  
distinction qui a été indiquée.

M. Decker a soumis à  
l'appréciation de la Commission  
un tableau de Bartholomée Flemalle,  
représentant Le Christ mort.

La Commission est d'avis que cette  
peinture dont on demande 200.  
n'est pas suffisamment belle  
pour se faire l'acquisition.

La Commission examine le tableau  
attribué à Otto Veimer, sur lequel  
elle a été consultée par M. le  
Ministre de l'Intérieur et qui  
appartient au Conseil de fabrique  
de l'Eglise d'Andervort. Elle  
fera connaître à M. le Ministre



que ce tableau n'offre aucune espèce de valeur pour la science et qu'il n'y a donc pas lieu de l'acquiescer.

M. Ch. Neuman, à Paris, soumet la photographie d'un tableau esp. Rebuton qu'il désire ériger au Salon; ne désire pas l'exposer aux risques d'une exposition à Bruxelles, il lui <sup>serait agréable</sup> que la Commission <sup>veuille</sup> bien le faire examiner à Paris. L'Assemblée profèrera son avis. M. P. Portier en cette ville pour lui demander son avis.

Par sa lettre du 24 février M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que son Collègue du département des Travaux Publics lui a fait remarquer qu'il serait impossible d'établir une Lanterne dans le petit salon de Style Louis XV, destinée à recevoir les portraits de S. M. et de la Reine & la Reine; l'exécution de ce travail aurait pour conséquence de modifier la destination de cette salle et d'en dénaturer l'aspect. - Sur toute les observations présentées, la Commission ne croit pas devoir insister sur la construction qu'elle veut proposer afin d'améliorer l'éclairage de ce petit Salon.

M. Fitis appelle l'attention de son Collègue sur l'usage de lampes - réverbères qui, pendant l'hiver, exercent une si fâcheuse influence sur les tableaux, et propose de faire établir, à titre de spécimen, une lampe destinée à atténuer l'effet des rayons solaires. - Des mesures seront prises pour donner suite à cette proposition.

La Commission reçoit communication d'un compte d'élevage à fin de 24. - <sup>staté par</sup> M. de Herby

pour l'établissement d'échafaudages et le transport de Statues en marbre du Palais Royal au Salon au Salon. Cette dépense paraît assez élevée; elle pourrait d'ailleurs être imputée sur les ressources ordinaires des Musées. Il y aura donc lieu de réclamer de M. le Ministre de l'Intérieur un crédit spécial destiné à faire face aux dépenses concernant le transport et l'installation des œuvres mentionnées.

La Séance se lève à 4 heures

Le Président  
Le Secrétaire *L. Fitis*  
*J. Steiner*

Commission Directrice Du Musée royal  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 5 Mars 1877 (L'heure)

Sont présents : M. dff. Le Comte L. de Robiano, Président  
M. Balat; M. DeBrou; M. Fehér; M. Hingrayor  
M. Membre; M. Comisier, Conservateur; V. Stéven, Secrétaire

Il est donné lecture d'une lettre  
par laquelle M. Léon Mancino, à Paris,  
fait parvenir son petit tableau, sans  
nom d'auteur, représentant : un Cavalier  
vêtu de noir, le chapeau à la main.  
M. Mancino offre cet ouvrage aux  
conditions suivantes : Ce tableau sera  
accepté par qui de droit, en France ou  
dix jours, à titre, irrévocable et insai-  
-sissable et devra être exposé à l'Académie  
à Bruxelles, dans la Galerie du Musée  
royal de Peinture & de Sculpture.  
Si ces conditions ne sont pas accep-  
-tées, l'auteur s'engage à retirer son  
œuvre de l'exposition, ce qui sera non  
avenu. - La Commission accueillit  
par acclamation & avec une vive  
reconnaissance le tableau que M. Léon  
Mancino mit généreusement à la  
disposition du Musée de Bruxelles  
Elle demanda aussitôt à M. le  
M. le Ministre l'autorisation  
d'accepter ce don au nom du Gouver-  
-nement et elle remercia avec em-  
-pressement M. Léon Mancino.

Du que la Commission sera  
informée par M. l'Architecte des  
Bâtimens Civils que les travaux  
d'appropriation des nouvelles Salles  
ou d'élèves modernes seront terminés  
elle fera connaître à M. le Ministre de  
l'Intérieur l'époque à laquelle les  
nouvelles Galeries pourront être ouvertes  
au public, en lui exprimant son  
vif désir de voir la Circulaire de

L'assemblée honore de la présence de  
S. M. le Roi & la Reine.

Par sa lettre du 26 février, M. le  
Ministre de l'Intérieur informe la  
Commission que le clerc de Lille s'est  
proposé d'adopter un système de  
chauffage analogue à celui établi  
dans les mines, à Douai et que M.  
le Maire de la ville de Lille s'est  
convenu les résultats obtenus par  
l'application de ce système. M. le  
Ministre demande donc que la Com-  
mission veuille bien se mettre à même d'y  
satisfaire en venant exprimer ses  
et de lui communiquer les observations  
que l'expérience lui aura suggérées.  
La Commission répondra que le  
chauffage par l'eau chaude lui  
paraît le meilleur mode à adopter  
dans les écoles, au double point  
de vue de la chaleur & de la conservation  
des tablettes, à la condition que le  
chauffage soit gouverné avec soin  
& intelligence, afin de conserver  
constamment dans les salles la  
même degré de température.

L'Assemblée est informée que  
M. le Comte Leopold de Saxe-Cobourg  
n'est pas disposé à céder pour la  
Somme de 300,000 fr. les deux tablettes  
certaines qu'il a présentées sous le nom  
de Martin Schoon & Schrevel. Cette  
résolution de M. le Comte de Saxe-Cobourg  
est considérée comme fin aux négociations  
entamées pour l'achat de ces deux  
ouvrages.

La Commission décide qu'elle s'est  
réunira jeudi prochain, à 3 heures  
dans le Méridien, n° 10, afin de  
visiter la Galerie de tableaux de  
M. le Comte Duboué de Gisors.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
P. J. J. J.

Commission d'Instruction De l'Etat royal  
de Prusse & de Saxe

Procès-verbal de la séance Du 19 Mars 1877 ( Deuxième séance )

Sont présents M. l'abbé E. Fets, faisant fonctions de Président;  
De Breda; De Rongé; le Comte de Stolberg;  
Steinbock; Verbeulmann, Membres;  
Conseillers, Commissions; V. Stöcker, Secrétaire

Après la lecture & l'adoption des  
procès-verbaux des Séances Du 28 février  
et Du 5 Mars, il est donné communication  
d'une dépêche datée du 8 de ce  
mois par laquelle M. le Ministre de  
l'Instruction publique la Commission  
a accepté pour le Statut de l'Etat  
un projet de loi de l'Etat prussien  
représentant: Un Carolea vété de nuit  
qui est offert en Don par M. Léon  
Mansueti. - M. le Ministre prie la  
Commission de remercier avec empressement  
ce zélé Donateur pour  
son nouvel acte de libéralité & de  
lui donner l'assurance que les  
conditions auxquelles il a subor-  
donné son offre seront remplies  
rigoureusement. Sur la réception  
de cette lettre, il a été écrit à M.  
Léon Mansueti dans le sens ci-dessus  
pour le Gouvernement.

M. le Ministre de l'Instruction  
communiqua une requête du Sr.  
W. Verstraeten qui sollicite une  
des emplois de Surveillant, actuelle-  
ment vacants aux écoles royales  
et exprime le désir avant de statuer  
sur la proposition de la Commission  
d'obtenir son avis sur la demande  
du Sr. Verstraeten. - La Commission  
fera connaître à M. le Ministre  
qu'elle tiendra bonne note de la  
requête du postulant et qu'elle  
se présentera la semaine prochaine,  
sur deux propositions de Surveillant  
et pourra ce haut fonctionnaire  
de maintenir bien donné suite  
aux deux nominations & en l'honneur  
de lui proposer

après s'être aperçus que les  
candidats présents pour elle  
offraient toutes les garanties  
nécessaires.

Avant de statuer sur la décision  
à donner à une reproduction  
en fonte artistique des groupes des  
Léon de Mathieu Kessel, exécutés  
à Paris, pour le compte du Gouvernement  
M. le Ministre de l'Instruction demande  
à la Commission si cet ouvrage  
pour l'édification de la ville  
de Bruxelles propo- de faire figurer  
au pont central des Sabres du Jardin  
Botanique ne trouverait pas  
une place plus convenable  
dans la Cour intérieure des Arts  
de peinture & de Sculpture.

L'examen de cette question est  
ajourné à la prochaine séance.

Il est donné lecture pour infor-  
-mation d'une dépêche du 8 Mars  
par laquelle M. le Ministre de  
l'Instruction met à la disposition  
des élèves, pour figurer à côté  
des modèles de Statues monumentales  
qu'ils peignent, le modèle de la  
Statue du Comte Lamoral d'Égmont  
commandé à Calloigne, pour être  
érigé dans la Cour intérieure des  
Arts.

M. Michotte à Bruxelles  
présente à l'appréciation de  
l'Assemblée un paysage de  
Joz. Ruyssdael, pour lequel  
il demande 12,000 francs.  
Cet ouvrage présente de belles  
qualités mais il a malheureusement  
surtout beaucoup souffert.  
La Commission décide par cinq  
voix contre deux (M. le Comte de Robiano  
& Stuyvenberg) qu'il n'y a pas  
lieu de l'acquiescer.

M. Fitis fait connaître qu'il  
s'est mis en rapport avec M. de

Van Gelwen & Bertrand pour la  
confession de Stave dans la  
Galerie. - Il a demandé à ces  
M. M. trois devis distincts pour  
la dépense qui consisterait:  
1° en Stave vitres aérien dans les  
salles du Musée ancien. 2° en  
des Salons de Rubens & 3° en Stave  
des Galeries du Musée moderne.  
Sur que ce devis accorde été  
fourni, la Commission sera  
appelé à ~~prendre~~  
à prendre une décision pour  
l'exécution de ce travail.  
La séance est levée à 4 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
A. Schéran Louis Vallain

Procès-verbal de la séance du 30 Mars 1877 (3 heures)

Sont présents M. Louis Galland, Président; Balat; Debeau-  
De-Rouge; Ed. Fitis; Le Comte De Robiano,  
E. Stingenier, Membres; Cousinere,  
Commenteur; D. Stieum, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
du 29 Mars est lu et approuvé.

Il est donné lecture d'une  
lettre en date du 28 de ce mois  
par laquelle M. le Ministre de  
l'Intérieur informe la Commission  
que le Roi & la Reine visiteront  
le 2 Avril, à 2 heures, la Galerie  
des tableaux modernes. Outre les  
invitations dont la liste a été  
arrêté dans une précédente séance  
il est convenu ~~qu'il sera pris les mêmes dispositions~~  
qu'il sera pris les mêmes dispositions  
que celles adoptées en 1876 pour  
l'ouverture du Musée royal.

Par la lettre du 21 Mars, M.  
le Ministre de l'Intérieur adresse  
une expédition d'un arrêté ministé-  
riel nommant M. Louis-Jean  
Picot & Victor Verstraeten,  
Secrétaires aux Archives royales de  
Peinture & de Sculpture, un  
traitement de 1200 francs. M.  
le Ministre fait remarquer que  
des circonstances exceptionnelles  
l'ont déterminé à nommer M.  
Verstraeten, mais qu'il se réserve  
d'examiner avec bienveillance  
la proposition soumise en faveur  
du candidat Mulo.

La Commission s'occupe  
de la question soumise à son  
examen au sujet du placement  
pour la Cour intérieure du cloître  
du Groupe du Déluge, de Messis,

est un que est un emplacement <sup>parait</sup> ~~est~~ convenable, mais elle fera remarquer que le groupe de Messels ayant été exécuté en vue d'être placé dans une grotte, il serait désirable de l'exposer au fond de la Cour

Par sa lettre du 26 Mars Mr. le Ministre de l'Intérieur met à la disposition de la Cour pour figurer dans la Galerie moderne 1° un tableau de M. Madouf intitulé: La bourse de Carter & 2° un tableau de M. J. Robier représentant du fleur et du fruit avec pièces d'orfèvrerie. - Des mesures ont été prises ~~afin~~ pour l'exposition de ces œuvres dans la nouvelle Salle.

L'As. emblié a émis communication du Catalogue de la Collection du Duc de Devonshire et d'Albe, composé d'un grand nombre de tapisseries et de quatre tableaux parmi lesquels un paysage de Rubens représentant: le Départ pour le marché. - Les Commissions d'œuvre visent à pourvoir exécuter cette suite si elle se trouve dans des conditions favorables et elle prie M. de Rungé & Klingenberg de vouloir bien ~~se rendre~~ se rendre à Paris pour l'examen et l'achat de cette œuvre.

M. de Van Gelder <sup>supplément</sup> et Bertin, réunis, font parvenir chacun pour le parti qui le concerne, un devis pour l'établissement de Stoves dans l'ancien & moderne.

Ces devis dressés d'après les catalogues de Lacaze qui ont été indiqués s'élèvent:

1° pour le Salon ancien (moins la Salle de Rubens)	M. Van Gelder - M. Bertin - Total.
2° pour le Salon de Rubens	2800 - 5450 - 8250.
3° pour le Salon moderne	480 - 1065 - 1545.
	1640 - 2680 - 4320
	Total 4920 - 9195 - 14115.

M. Balat doute que l'exécution de ce travail ait pour effet de refroidir suffisamment ces incursions et de la chaleur et des rayonnement solaires dans la Galerie. - Il pense qu'il faudrait d'abord établir une bonne ventilation afin de chasser l'air chaud uniformément entre les deux lanternes et que l'établissement seul de Stoves n'aurait pour résultat que d'augmenter le désir de la ventilation forcée qui a été signalée. Il demande que la question de la ventilation soit résolue d'abord et ~~qu'il~~ suggère l'idée de placer des ventilateurs à l'intérieur du Salon, comme cela a été pratiqué plusieurs fois dans les Salles d'exposition. La Commission adopte la proposition de M. Balat. Une séance spéciale, à laquelle M. l'Architecte des Bâtimens Civils sera prié de vouloir assister sera convoquée à l'occasion de ce questionnaire.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
A. Steiner

Commissariat Directeur des Sciences royales  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 5 Avril 1877 (3 heures)

Sont présents M. L. Gallot, Président; Bachelier  
Delbrou, Ed. Fétis; Stengenyer; et  
Portailo, Membre; V. Stiehem, Secrétaire.

M. John Muelh, à Paris,  
faut parvenir un tableau de  
Jean Fyt, représentant deux  
chiens, du Gibet de, qui il  
offre de céder pour la somme  
de fr 6300. - La Commission  
est unanime d'avis que cette  
tableau se présente pour la vente  
désirable pour en faire l'acquisition.

M. L. Membre s'occupe  
aussi de la mesure à prendre  
pour l'acquisition du Paysage  
de Rubens figurant partie de  
la Collection du Duc d'Orléans  
qui doit être vendue à Paris  
le 4 de ce mois et décide de  
se réunir dimanche prochain  
à 2 1/2 pour recevoir communi-  
cation de l'avis de M. L. et  
délégue chargé d'assister à cette  
vente.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président  
Le Secrétaire  
Stiehem



Commission Directrice des Arts et des Sciences  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Seance du 9 Mai 1817 (3 heures)

Sont présents M. L. F. Fels, Président, Delaunay, Portier; M. de Verbeke, Membre; M. de Conscience, Conservateur; M. de Stieven, Secrétaire.

\* Les procès-verbaux des Seances du 21 Mars & 5 Avril sont lus & approuvés. L'Assemblée procède à l'examen des ouvrages présentés en vertu et jure à l'ordre du jour sur les propositions ci-après:

- 1° De M. Meusy qui envoie un intérieur avec figures, par Verbeke. Prix 1600 fr.
- 2° De M. Demont qui envoie un intérieur tableau de la Descente de St. Joseph auquel est donné le nom de Raphaël et dont le prix est de 10000 fr.
- 3° De M. J. Van der Veele proposant au prix de 13000 fr un portrait d'homme, indistinctement attribué à Rembrandt.
- 4° De M. Wouter, qui présente un tableau représentant un moine Stigmatiste, attribué à tort à Murillo et qu'il désire céder pour 6000 fr.
- 5° De M. Van der Darg, proposant deux voluts réunis dans le même cadre, représentant: Des portraits de Donatello, attribué à Holbein.
- 6° De M. Gajé, qui fait parvenir deux très médiocres tableaux qu'il attribue à Canova & à Weenix, d'une valeur respective de 15700 fr. & 750 fr.

\* M. de Stieven écrit pour exprimer le regret qu'il éprouve de ne pouvoir, par suite d'une indisposition, assister à la Seance du 9 Mai.

M. de Chamberlain, Secrétaire du Collège de Joseph à Paris, signale un tableau de Raphaël attribué, qu'il désire céder au Musée. Cette personne sera informée que la Commission pourra statuer sur sa demande que pour autant que le tableau en question soit envoyé à Bruxelles.

M. de Vicomte de Figeac donne une liste de plusieurs tableaux italiens qu'il possède à Londres et demande que la Commission les fasse examiner. - M. de Figeac sera informé qu'il a été admis au principe de réserver actuellement les acquisitions de l'école à l'achat d'ouvrages de l'école flamande & hollandaise.

M. de Percey, à Paris, propose la copie de deux tableaux originaux de Greuze, représentant: Deux chadeliers & une femme d'un autre blonde. - Comme il demande l'envoi de ces tableaux à Bruxelles, M. de Percey sera prié de faire connaître le prix de ces deux ouvrages.

M. De Noye & Stangin  
qui se sont rendus à Paris, pour examiner  
le Paysage de Rubens, furent parés de la  
meilleure due d'Albe, ni furent leurs  
Collèges qui ce tableau d'une authenticité  
fort douteuse d'où il n'est pas sûr qu'il  
ne puisse convenir au Musée.

Par la lettre du Docteur M. de Min.  
d. l'Intérieur prie la Com. de lui faire  
connaître son appréciation sur le mérite  
du tableau attribué à Otto. Venier,  
appartenant à l'Eglise d'Ardenne et  
avisé que le prix qui est convenu d'at-  
tribuer à cette peinture, de la Com. d'Ardenne  
d'après les déclarations de cette mission &  
par le G. de l'Ardenne un informant  
le Gouvernement que le tableau est très  
médiocre, il engage M. le Ministre  
à consulter un expert sur le prix qu'on  
pourrait assigner au tableau.

L'Assemblée reçoit le Catalogue  
de la vente d'une collection de tableaux  
anciens qui est annoncée à Amsterdam  
pour le 16 de ce mois. - M. de Stangin  
et de Noye veulent bien accepter la mission  
de visiter ces tableaux.

Les mêmes délégués rendent compte  
ensuite de l'examen de la Collection des  
portraits historiques appartenant à  
M. Jules Aragon, à Paris, collection  
dont l'achat avait été recommandé  
au Gouvernement comme une mesure  
préservant un grand intérêt pour les  
rapports historiques. Il résulte des  
enseignements fournis à l'Assemblée  
que ces portraits sont très médiocres  
et que plusieurs d'entre eux sont même  
d'une nature apocryphe. - La  
Commission à cette appréciation la  
Commission est d'avis qu'il n'y a  
pas lieu de donner suite à l'achat  
de ces portraits.

M. le Ministre de l'Intérieur envoie  
par apostille une lettre par laquelle  
M. Jacob-Jacobs, à Anvers, se plaint  
de l'absence d'un tableau (Les  
châtes de Glomund) a été placé au  
2. rang dans un endroit peu éclairé  
des nouvelles Salles du Musée moderne.

et demande que sa suite soit exposée dans des  
conditions moins défavorables. - L'erreur  
de M. Jacob-Jacobs est réelle lorsqu'il réclame  
contre le manque de lumière dans la Salle  
où se trouve son tableau, car de l'avis  
général, il y en a un contraire excessif de  
jour. Quant à la hauteur à laquelle  
son tableau est placé, la Commission  
sachera lors de l'achèvement des Galeries  
complémentaires de satisfaire, dans la  
mesure de possible, au désir exprimé  
par cet artiste.

Il est donné lecture d'une  
lettre par laquelle M. le Ministre de  
l'Intérieur prie la Com. de faire placer  
dans la grande Salle de la Cour des  
Cafés le tableau de M. Debyson,  
représentant la Bataille de Wasingen,  
afin de distinguer le vide produit  
par l'achèvement de l'Alti-cathédrale  
de Charlevoix, de M. Louis Gallot.  
Les dispositions nécessaires seront  
prises pour satisfaire à la demande  
de M. le Ministre.

Répondant à une communication  
qui a été adressée par la Commission  
des Musées au sujet de l'usage  
nécessaire pour l'exposition provisoire -  
- ainsi les œuvres d'art qui ont  
dû être déplacées pour permettre de  
commencer la travaux d'appropriation  
projetés dans les Salles destinées  
au Musée moderne, M. le Ministre  
de l'Intérieur fait connaître que le  
Département des Travaux Publics  
propose la combinaison suivante:  
La cotonde de l'Esque Serbelloni  
mise à la disposition des Musées  
pour y être exposée provisoirement  
les tableaux de Musée moderne, &  
de la Galerie historique et d'autres  
collections pour lesquelles l'empla-  
-cement manque aujourd'hui.

La Commission renouvelera les  
regrets qu'elle a exprimés précédemment  
de ne pouvoir obtenir les pièces  
qu'elle avait réclamées au D<sup>r</sup> Etage & dira que la combi-  
-naison proposée ne est pas de nature  
à pourvoir aux besoins du service.

M<sup>r</sup> Rabbe n'ayant pu terminer  
le travail qu'il avait été autorisé  
à exécuter pour cultiver quelques taches  
d'ancien verre dans son tableau  
intitulé: Les amiraux au passage  
La Commission consent à ce que cet  
artiste se rende le matin, avant  
son heure au atelier pour  
terminer cette opération.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
J. Péron

Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès verbal de la séance du 18 Mai 1877 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fitis, ff. de Président; Balut; D. Bruns,  
de Rangi; Hissinger, Membres; Conscience  
Conservateur; V. Kinnun, Secrétaire.

M<sup>r</sup> John Moulé, le Peintre soumet  
à l'appréciation de la Commission  
1<sup>o</sup> Deux portraits de fondant après entente  
Jean Weerts & sa femme, D<sup>e</sup> une  
tapisserie flamande du 16<sup>e</sup> siècle ayant  
pour sujet: le Christ en croix. Il demande  
28,000 francs pour les deux portraits  
et 16,000 francs pour la tapisserie. -  
La question d'achat des deux premiers  
de ces ouvrages étant mise aux voix  
5 Membres votent pour l'acquisition  
du portrait d'homme et un membre  
pour les deux portraits. - Le prix de  
14,000. est fixé et la Commission  
décide d'offrir 10,000 francs pour le  
portrait de Jean Weerts. L'Assemblée  
est d'avis que la tapisserie présente  
un très grand mérite et qu'il est  
désirable de l'acquies au prix de  
12,000 francs, somme qui pourrait  
être portée à 14,000 fr. si M<sup>r</sup> Moulé  
ne consentait pas à céder le portrait  
de fondant désigné par la Commission.  
Comme les artistes ne disposent d'aucun  
fonds destinés à l'achat de tapisseries  
la Commission demandera à M<sup>r</sup> le Ministre  
de lui accorder un crédit spécial  
après de lui permettre d'acquies  
celle qui lui est présentée par  
M<sup>r</sup> Moulé.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître par sa lettre du 8 Mai que  
la Commission royale des Monuments  
lui a signalé un tableau représentant  
le jugement dernier, comme pouvant  
être acquis pour l'un des salons  
de Peinture. - D'après les renseignements  
reçus dans un au Département de

L'Interieur, cette peinture qui est la propriété de l'Eglise d'Heimthal, présente un ensemble intéressant et pourrait être attribuée à l'un des Franks.

M. le Ministre prie la Commission d'examiner ce tableau déposé provisoirement chez M. Guill. Geffo et de lui faire connaître son avis sur la destination que'il pourrait recevoir. Lesdits membres veulent bien se charger d'examiner cet ouvrage.

M. de Longi & Fils sont fiers du résultat de leur voyage à Amsterdam et disent que dans cette ville ils n'ont rien remarqué qui fût digne d'attirer l'attention de la Commission.

M. de Baer & Fils, à La Haye, offrent d'envoyer à vue, un tableau de Lambert Lombert (des Fleurs de Dieu), ayant fait partie de la Galerie de Guillaume III et dont ils demandent 3000 florins. La Commission consent volontiers à recevoir ce tableau à la condition de ne prendre aucune engagement d'achat, l'envoi se fera avec risques et périls & aux frais de M. de Baer & Fils.

Une somme de 2003 francs est restée sans emploi sur le crédit voté en 1876 pour les traitements du personnel des élèves. La Commission décide de prélever sur cet excédent une somme de 1950 francs à distribuer entre les objets proposés à la surveillance des élèves. - En ce qui concerne les services rendus dans des circonstances exceptionnelles, tels que les brevures nécessitées pour l'incendie du 12 Mars 1876 & le transport des tableaux du Musée au musée, l'Assemblée décide de proposer au Gouvernement d'accorder 150 francs d'indemnité

# pour quelques uns de ces objets

aux Surveillants Cremer, Prens, Laby, Windael, Baetj, Bogarts, De Crick, Neeter & au boude-fu Heemeleer. Une gratification de 100 francs sera demandée au faveur des Surveillants Sedin, Menu, Mouru, Deguesmes, De Cuyper, Mouru & du boude-fu Robert pour les travaux extraordinaires qui leur ont été commandés.

M. de Bruen annonce à M. Calligaris qu'il a terminé la restauration du tableau de Jean Fyt, appartenant au Musée, et que ce tableau va être exposé dans la Galerie. La Commission examine avec satisfaction avec satisfaction & exprime à M. de Bruen ses vifs remerciements pour l'excellent travail qu'il a bien voulu lui offrir.

La séance est levée à six heures.  
Le Président  
Le Secrétaire  
Stieven

Commission directrice des Arts et Manufactures  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 29 Mai 1877 (3 heures)

Sont présents M. d. d. E. Fehs, Président; Balat; De Rougé; Nicuumbuyt; Postals; Klingemeyer; Klumber; Comines, Conservateur; W. Nicuumbuyt, Secrétaire.

Il est donné lecture des procès-verbaux des séances des 9 & 18 Mai. Ils sont approuvés.

La Commission est informée que M. Moulé n'a pu venir vendre séparément le portrait d'homme, par Jordens, pour lequel il avait demandé d'offrir 10000, mais il a consenti à venir au prix de 14000 fr. le tapisserie flamande (Le Christ au croix) soumise à l'examen de la C<sup>o</sup> dans la séance du 18 de ce mois. En conséquence, une demande d'autorisation d'achat au moyen d'un crédit spécial a été transmise à M. le Ministre des P. Intérieurs.

La même personne soumet un triptyque de l'Ecole flamande, sous le nom d'auteur et prix de 12000 fr. par M. de S. Hippolyte. Cette peinture, en bon état de conservation, offre une qualité, mais le prix invariable de 12000 francs indiqué par le propriétaire n'est pas en rapport avec la valeur de l'ouvrage.

M. M. Van Pappelendam & Selouten à Amsterdam, font parvenir un portrait de garçon, par Gouvert, Flinck, dans la copie et proposé pour la somme de 6000 florins. La Commission examine et valide avec

intérêt, mais le prix exigé qu'on en demande ne permet pas d'admettre de propositions pour l'achat de ce portrait.

M. le Conservateur des Elèves communique à la Commission une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur le prie de réviser de son visa les Déclarations d'élèves au 6520 fr. 62 c. présentées par M. Van Gelder pour la fourniture des draperies pour le creux de la galerie du Musée napoléon. La Commission s'est étonnée à M. le Ministre qu'elle n'a pu être consultée au sujet de cette dépense, qu'elle n'aurait pu autoriser qu'à la condition d'obtenir un crédit spécial pour cet objet. L'Administration des Elèves ne peut donc consentir à imputer ces frais sur le chapitre ordinaire de son budget; elle prie le Gouvernement de demander au Département du Travaux Public qui a commandé ce travail, de faire opérer la liquidation au nom de M. Van Gelder sur l'allocation des bâtiments civils.

L'Assemblée est informée que l'hôpital de Santa-Maria Nuova à Florence, un tableau de Piero Vandro Gues, provenant de la famille Portinari, et précédemment signalé à l'attention de la Commission par M. Portails, qui s'est déjà occupé de cette affaire, veut bien à la demande de sa Collègue, écrire à M. Aug. Michelacci, Directeur du dit hôpital, afin d'obtenir des renseignements sur ce tableau et pour <sup>le faire</sup> en même temps <sup>en vue de son</sup> photographier.

La Commission décide que il n'y a pas lieu d'acquiescer.

- médicines tableaux affectés en vertu par M. C. Mores; i. Lami; 1. M. Pagnani, pour Schifano. Prix 800.-
- 2. M. Madelin représentant (Peinture au crayon Italien) " 700.-
- 3. M. Bataille, dit à Bourguignon " 150.-

M. M. De Rougé & Steinguy ont rendu compte de l'exécution qui a été faite à Amsterdam, à l'occasion de la vente de tableaux anciens qui devait avoir lieu en cette ville, le 16 de ce mois. - Ils se sont rencontrés par suite de la réunion de cette Collection et qui fut de nature à être signalée à l'attention de leurs Collègues.

Il est donné lecture d'une lettre datée du 28 Mai, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur approuve le Budget des Elèves de peinture & de Sculpture pour l'année 1877. Ce Budget présente les chiffres suivants:

Chap. I. Personnel	Fr 34925.-
" II. Matériel	" 21085.-
" III. Achats	" 111785. 45

Total fr. 167795. 45

Dans ce chiffre figure une somme de 4228 fr. 45 transférée du budget de 1876 au budget de la présente année.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président,  
Le Secrétaire  
Stierne

L'Assemblée remercie M. le Conservateur de la diligence qu'il a prise dans l'affaire.

Commission Directrice des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 15 Juin 1877 (3 heures)

Sont présents M. l'abbé E. Fitis, faisant fonctions de Président;  
Balat; De Rongé; Augerey & Verbeekhoven  
Membres; D. Stinon Conseiller; Commaeur;  
D. Stinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
du 24 Mai est lu et adopté.

La Commission examine avec beaucoup  
d'intérêt un tableau de Peter Boel  
(Les Vanités du monde) que M. Moulé  
à Paris, offre de céder pour 12000 francs.  
L'Assemblée est unanime à apprécier  
la belle qualité de cette toile, mais  
l'acquisition pour le Musée lui paraît  
être désirable, mais le prix demandé  
par M. Moulé est beaucoup trop  
élevé & lui fait regretter vivement  
de ne pouvoir recueillir la proposition  
qui lui est soumise.

M. le Ministre de l'Instruction  
publique fait connaître qu'une tapisserie  
provenant de la Collection de Dues  
d'abbé est offerte en vente au  
Gouvernement. M. le Ministre  
prie la Com. de lui dire son avis  
au sujet de cette tenture déposée  
en ce moment chez M. Braut à  
Bruxelles. La Commission répond  
à M. le Ministre qu'avant de se  
prononcer sur la demande qu'il  
vient bien lui adresser elle désire  
connaître d'abord la suite qui a été  
donnée à la proposition d'acquies  
moyennant un crédit spécial de  
14,000 francs, la tapisserie flamande  
appartenant à M. Moulé. Elle

Saisir cette occasion pour prier le  
Gouvernement de lui faire savoir au  
même temps s'il a été définitivement  
décidé que les tapisseries seraient  
exclusivement dans la catégorie des  
œuvres faisant partie de l'Collection  
du Musée royal de Peinture & de  
Sculpture.

M. M. P. Baro & fils, à la Haye  
font parvenir deux voluts de Lambert  
Lombart, intitulés: Les fleurs de Dieu  
qui est offert de cides pour 3000 flor.  
du D. B. de la C<sup>ie</sup> apprécie la belle  
exécution de ces tapisseries provenant  
de la Galerie de S. M. le Roi de P. B. &  
décide qu'il convient d'en faire l'acqui-  
sition de M. M. Baro conjointement à son  
abandonner pour 4000 francs.

Par la lettre du 30 mai, M. le  
Ministre des Bâtiments commença  
une lettre par laquelle la Commission  
royale des Monuments appelle l'atten-  
tion de l'Académie des Beaux Arts sur  
l'utilité qu'il pourrait y avoir  
à conserver au lieu d'un  
Carriagede de Peinture qui occupe  
une maison de la rue royale,  
actuellement en démolition pour  
la transformation du quartier  
de N. D. aux Neiges. - M. Simonis  
s'est prêté de vouloir bien examiner  
la suite qu'il convient de  
donner à cette communi- cation.

La Commission passe à l'ordre  
du jour sur la proposition  
présentée par M. Faas, à Paris  
au sujet de la copie, au prix  
de 6000 francs, d'un tableau  
ou Carriage, après lequel Vénus  
dans le jardin de Hesperide

M. le Ministre fera connaître  
qu'il a approuvé les propositions  
de la Commission pour la répartition  
d'une somme de 1950 à allouer  
aux Tapisseries des Bâtiments, à  
titre d'indemnité pour travaux  
extraordinaires effectués en  
1846.

La Commission se rend chez  
M. Jours Le Roy pour l'examen  
d'un tableau de Gerard Terburg  
faisant partie de la Collection  
de feu M. le D. Guerin, dans la  
vente publique eue le  
lundi prochain. - Elle constate  
que certains parties de cet ouvrage  
offre de grandes qualités, mais le tableau  
a souffert et son état est  
très déplorable. Elle décide  
néanmoins procéder à un nouvel  
examen en local de la vente  
et elle décide de se réunir demain  
à 3 heures, après le Statuer  
définitivement.

La Séance est levée à 5 heures

Le Président  
Le Secrétaire C. Léon  
J. B. Simonis



Commissariat d'histoire de l'Académie royale  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Juin 1877 2 heures

Sont présents M. Ab. Louis Gallat Président,  
De Rougé, Ed. Fidi & Steiner,  
Membres; M. Steiner, Secrétaire.

Après un nouvel examen de  
tableaux portant le nom de  
Gerard Verburg (Le Départ  
pour l'armée) dont la vente  
publique aura lieu lundi  
prochain, la Commission est  
d'avis que cette œuvre se  
pour du maître quequel elle  
est attribuée et décide, en  
consequence, qu'il n'y a pas  
lieu de s'occuper de son  
acquisition pour la Musée.

Le Président  
Le Secrétaire E. Fidi  
M. Steiner

Procès-verbal de la Séance Du 11<sup>e</sup> Juillet 1877 (3 heures)

Sont présents M. M. W. Fétis, Président, J. B. de Puze, Percelet, Stangemyer, Membres  
C. de Meul, Commissaire; V. Stinon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances  
des 15, 16 & 27 Juin sont lus & adoptés.

L'Assemblée apprend avec le plus  
vif regret que M. de Brou de Henne  
en toute circonstance et elle décide de faire  
prendre immédiatement au nom de  
l'Académie des Arts et Manufactures  
des lettres Collège.

Par la lettre du 24 Juin M. de Min  
a-t-il autorisé au nom de l'Académie à  
acquiescer au prix de 4000 francs  
sabbat de Lambert Lombard <sup>ceci par M.</sup>  
D. Bove & fils, à La Haye.

M. Gailhabaud, à Paris, professeur  
de plusieurs langues de l'École française  
et hollandaise offre en vente les portraits  
de l'Archiduc Albert et Isabelle,  
peints, dit-il, par Van Dyck. Avant  
de donner suite à la proposition de  
M. Gailhabaud la Com. est d'avis  
qu'il y a lieu de prier M. Florent  
Willems, à Paris, de vouloir bien  
faire connaître confidentiellement  
son appréciation sur le mérite  
de ces portraits.

Conformément au désir exprimé  
par la Com. M. Eug. Simonin a  
examiné les deux caricatures  
signées à l'attention de l'Adminis-  
tration par la Commission royale  
des Monuments. Ces sculptures  
acquies par M. Léon Rousseau,  
ont été créées en ciment romain  
à l'aide d'une moule unique d'un  
et résulte que les deux figures  
sont identiquement les mêmes.  
Elles sont remuées d'un  
forte ~~épaisseur~~ épaisseur d'un  
coulon. - Les conditions d'ac-

Lesquelles se trouvent en Sculptures  
ne permettent donc pas de les  
acquiescer pour le client de l'Etat.  
Il sera répondu à M<sup>le</sup> le Ministre  
de l'Intérieur que il n'y a pas  
lieu de donner suite à cette affaire.

M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur  
transmet une requête du S<sup>r</sup> Waegener  
ancien surveillant de Musées, qui se  
plaint de n'avoir pas été compris par  
- mi les employés qui ont reçu en  
1877 une indemnité pour travaux effectués  
effectués pendant cet exercice.  
L'Assemblée reconnaît qu'en effet,  
M<sup>r</sup> Waegener attaché au moment  
à la Bibliothèque royale n'a point  
reçu cette indemnité. La liquidation  
du dépenses de l'exercice de 1877,  
ayant eu lieu depuis le 15 Oct. 1877,  
la Commission a regrette de ne pouvoir  
faire droit à la réclamation qui lui  
est soumise; mais elle prie M<sup>le</sup>  
le Ministre de vouloir bien examiner  
s'il n'existe aucune combinaison  
qui permette de donner satisfaction  
à M<sup>r</sup> Waegener

M<sup>r</sup> E. Féli fait connaître qu'il  
a examiné chez M<sup>r</sup> G. Geys  
le tableau attribué à Flamini  
(de jugement de Venise), que le  
Conseil de fabrique de l'Eglise  
de Herveville a proposé d'ac-  
quiescer à l'Etat pour l'un des  
clients de Province. D'après  
les renseignements fournis par  
M<sup>r</sup> Féli, la Commission connaît  
à M<sup>le</sup> le Ministre que ce tableau  
est de plus un chef d'œuvre et qu'il  
ne saurait conseiller de le placer  
dans aucun client. Il paraît  
désirable de conserver à cet ouvrage  
sa destination actuelle.

M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur renvoie  
par avertissement un rapport par lequel  
la Commission Royale des Monuments propose de  
placer dans la Cour du client aussi un  
de groupe de Déesse de Nyse qui se  
principalement figuré un Parc où y  
établir un bassin dont l'eau  
pourrait être d'un grand secours  
en cas d'incendie. - La Commission  
devrait se référer aux propositions  
qu'elle a soumises à ce sujet  
et rappeler les motifs qui  
l'ont engagé à désigner l'emplacement  
de la Cour comme l'emplacement  
le plus convenable pour ce  
groupe.

de la pelouse

Statuant sur la requête de  
boute-feu Robert, transmis  
à l'avis de la Commission par M<sup>le</sup> le  
Ministre de l'Intérieur, M<sup>le</sup> le  
client ne voyant pas d'in-  
-convénient à ce que cet objet  
qui remplit provisoirement un  
emploi au client avec un effet  
de nomination définitive d'homme  
de peine. Il y aura lieu de voter  
d'avis au transport du traitement  
de S<sup>r</sup> Robert du crédit du mobilier  
au crédit du personnel.

Il est donné lecture pour noti-  
-fication de deux dépêches suivantes:  
Par la première, datée du 23 Juin 1877,  
le Ministre de l'Intérieur fait connaître  
qu'il a fait l'acquisition de  
Communaux de Bruxelles de l'Etat  
au client de l'Etat la Sculpture  
en marbre du Parc qui seront  
remplacés par des Copies en plâtre  
une Statue de Diane, par Grupello  
ainsi que du buste de l'Empereur  
romain par Delvaux.  
Par la seconde, le même haut fonction-  
-naire informe la Commission qu'il a

acquies pour le Musée moderne sur  
suggestion de feu M. P. Lambert,  
intitulé: La Clairière.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas  
lieu d'acquies en tableau repré-  
-sant: une table de Clairière, dont l'af-  
-fichage est proposé par M. J.  
Lambert.

Par la lecture de 8 Juillet, M.  
l'Architecte des Bâtimens Civils désire  
savoir si dans la salle actuellement  
en voie d'achèvement pour le Musée  
moderne, il peut adopter le même  
système de suspension des tableaux  
et la même hauteur de rampes que dans  
la Galerie récemment terminée.

L'Assemblée ne s'avisant que la hauteur  
de la circonscription dans la ~~grande~~ Salle  
destinée à recevoir les grandes toiles  
peut être fixée à un mètre, comme  
dans le Salon de Peinture, à la  
condition qu'il y ait suffisamment  
d'espace pour recevoir les tableaux  
qui sont destinés à figurer dans  
cette Galerie. La hauteur des circonscriptions  
pour la dite Salle voisine pourra  
être la même que dans la Galerie  
du Musée moderne.

M. M. Van Papendamme & Schouten  
à Amsterdam, offre d'envoyer à titre  
une peinture de Gouverneur Flisck pour  
lequel il demande 2000 fl. s. B. ainsi  
qu'une composition du même genre  
(Eglise qu'il s'agit de soulever, dans la  
pays est de 1200 florins. La Com-  
mission peut accepter l'offre de ce tableau.

Mme la Princesse de Demain, à  
Bruxelles, fait connaître qu'elle se dispose  
à vendre au Musée un tableau représentant  
-tant: l'ancien Palais des Cérémonies  
Albert & Isabelle et demande que les  
Commissaires veillent bien faire examiner  
cette peinture chez elle. - M. M.  
De Ronze & Thiersuyers veulent bien  
se charger de remplir cette mission.

La Séance est levée à  
5 heures.

Le Secrétaire  
Stieven

Le Président  
C. Tétin

Séance du 27 Juin 1877.

Présents, M. L. Gallus, P. Balar, De Ronze,  
Ed. Fétis, Coraels, Thiersuyers, Elmenet, Conscience,  
Commissaires - M. L. Fétis remplacé par M. De Ronze,  
M. et Mme communication de l'acceptation  
par M. M. Boer & fils de la somme de ~~4000~~  
4000 francs qui lui a été  
du prix de 4000 francs qui lui a été  
offert pour le tableau de Lambert Lambert.

L'autorisation donnée à la maison Comptant  
Christophe, par M. J. Leys pour la photo-  
graphier le tableau de son père: de Vita,  
bellement de cette à Anvers est déclaré valable  
par la Commission.

La Commission refuse à l'unanimité le  
tableau attribué à André del Sarte dont  
la cession est offerte par M. Van Der Elst, à  
Monsieur

Il en forme communication l'une lettre de  
M. le baron Du Maine offerte de ceder  
au Musée un tableau représentant une vue  
de l'ancien palais de Bourbon à Paris.

Après une observation de M. le Président  
relative à l'utilité qu'il y aurait à maintenir  
le style de l'un des tableaux offerts au  
Musée, observation dans laquelle M. de  
Moussy, il est décidé que le tableau dans  
il s'agit est de grande dimension,  
M. de Moussy, Hingener et Chézy ont  
affirmé le vrai style de la baronne  
de Maine.

M. Hingener rend compte du voyage  
qu'il a fait à Paris pour voir le

tableau provenant de la collection de feu  
M. Verlière. Rien, dans cette collection  
n'est de la main de Verlière.

M. C. Lottin fait connaître que trois  
tableaux de Rembrandt et un tableau de  
Paul Gatter sont en ce moment à Paris  
chez M. Lein Janchy et commencent à  
la Commission les conditions auxquelles ils pourraient  
être acquis et qui sont 200 mille francs  
pour un portrait de Rembrandt; 175 mille  
francs pour chacun des deux autres tableaux  
de Rembrandt représentant l'un et l'autre  
une figure; 45 mille francs pour un  
tableau de Paul Gatter. Il fait connaître  
également que M. Lein Janchy consentirait  
à être payé des plusiers années, à la



Devenu valet de chambre par la démission  
 de M. M. Madou & Desbrosses,  
 L'un, est M. Schubert, Dessinateur  
 et peintre, Titulaire de la Société  
 Royale Belge des ~~Beaux-Arts~~ <sup>et d'Architecture</sup>,  
 possédant une connaissance parfaite  
 des anciennes Ecoles et ayant  
 visité les Musées étrangers.  
 L'autre, est M. Doucet, Conseiller  
 Communal, à Bruxelles, fils d'un  
 ancien membre de la C<sup>ie</sup>. Il a  
 également une connaissance  
 approfondie des grandes Collections  
 de l'Europe et possède un goût  
 sûr pour l'appréciation des  
 œuvres anciennes. - M. Fétis  
 veut bien se charger de formuler  
 la lettre qui sera adressée au  
 M<sup>le</sup> Ministre pour la présentation  
 de ces deux candidats.

Par la lettre du 27 Juin, M<sup>le</sup> le  
 Ministre de l'Intérieur transmet la  
 copie d'un rapport de M<sup>le</sup> l'Architecte  
 des Bâtiments civils concernant deux  
 projets de travaux d'appropriation  
 à l'usage des illusoires & qui comprennent  
 les locaux occupés actuellement:  
 1<sup>o</sup> pour l'abélien de restauration et deux  
 pièces voisines. 2<sup>o</sup> du local occupé  
 par la Secrétariat. - Le premier  
 projet ne semble pas offrir  
 caractères d'utilité immédiate & pourra  
 être exécuté jusqu'au moment, où les  
 Ministres des Procureurs de la Cour  
 pour réunir la Collection qui ont  
 été récemment transportés dans  
 la mansarde située au dessus de  
 pièces qui ont proposé d'être réunies pour  
 la haute. - Quant à l'abélien et  
 restauration, et est de grande nécessité  
 qu'il soit consacré à destination  
 à servir pour les besoins du Service.

La C<sup>ie</sup> ne voit pas d'obstacle  
 à l'adoption du second projet.  
 Seulement, la hauteur de la salle  
 ne lui paraissant pas en proportion  
 avec la largeur elle demanderait  
 qu'elle fût finie à 5<sup>m</sup> au lieu  
 de 6. Il y aura lieu, en outre  
 de prévoir le chauffage de cette  
 galerie & de porter à 2 mètres  
 la largeur de la porte communiquant  
 avec la salle de l'étage au-dessus.

La somme est évaluée 5/4 francs

Le Président  
 Le Secrétaire  
 F. Fétis





418

20  
21

417

2

413

La situation où se trouvait le pauvre  
 artiste, le Duc et la Duchesse le firent  
 transporter dans leur hôtel, où un logement  
 lui fut donné, et où il fut désormais l'ob-  
 jet de soins les plus délicats. Doué d'une  
 grande force de caractère, de bon sens,  
 au milieu de sa souffrance, une grande  
 liberté d'esprit. Les jours qu'il pouvait  
 étendre sur un lit construit exprès pour lui  
~~faciliter de certains travaux~~ donner une faci-  
 lité de mouvement relative, il le consacrait  
 à l'étude, ~~il dessinait, peignait, gravait~~  
 dessinait, peignait, gravait, puisant dans  
 les livres que la bibliothèque de l'hôtel  
 d'Artemberg mettait à sa disposition, sa  
 connaissance étendue en matière d'histoire  
 de l'art et d'archéologie. Il eut la direction  
 de Vichy collection artistique de la Maison  
 d'Artemberg : tableaux, estampes, médailles, ma-  
 nuscripts et livres de premiers temps de l'im-  
 primerie. C'est par les soins que cette  
 collection ~~se~~ s'accroît. Il la connaissait  
 à fond, et l'on peut dire qu'il profita  
 largement des ~~travaux~~ travaux qu'elle offrait  
 à son désir d'instruction. Son plus vif

17

5

421

et était de n'avoir pas pu compléter,  
 par ses visites aux collections de pays étran-  
 gers, la connaissance qu'il avait acquise  
 par l'étude de ceux que renferment la  
 galerie d'Arenberg et le Musée de Bruxelles.  
 Que n'eût-il pu donner, pour voir les  
 Musées de Hollande, d'Allemagne, d'Italie et  
 de France? Il parlait avec tristesse, par-  
 fois, de privations que lui avait imposées  
 son état, l'impossibilité où il était  
 de voyager.

Ses amis de Charly de Bron apprirent  
 un jour, il y a deux ans de cela, avec  
 autant de plaisir que de surprise, que  
 la longue claudication avait pris fin et  
 qu'après avoir passé vingt-deux années au  
 lit, il pouvait enfin marcher. C'était sur-  
 tout une guérison absolue, mais une améliora-  
 tion bien inespérée de son état. Peu de  
 temps après, en 1868, il fut nommé membre  
 de la Commission Directrice des Musées, Rayons  
 de peinture et de sculpture. Ces fonctions,  
 il les a remplies avec autant de zèle que

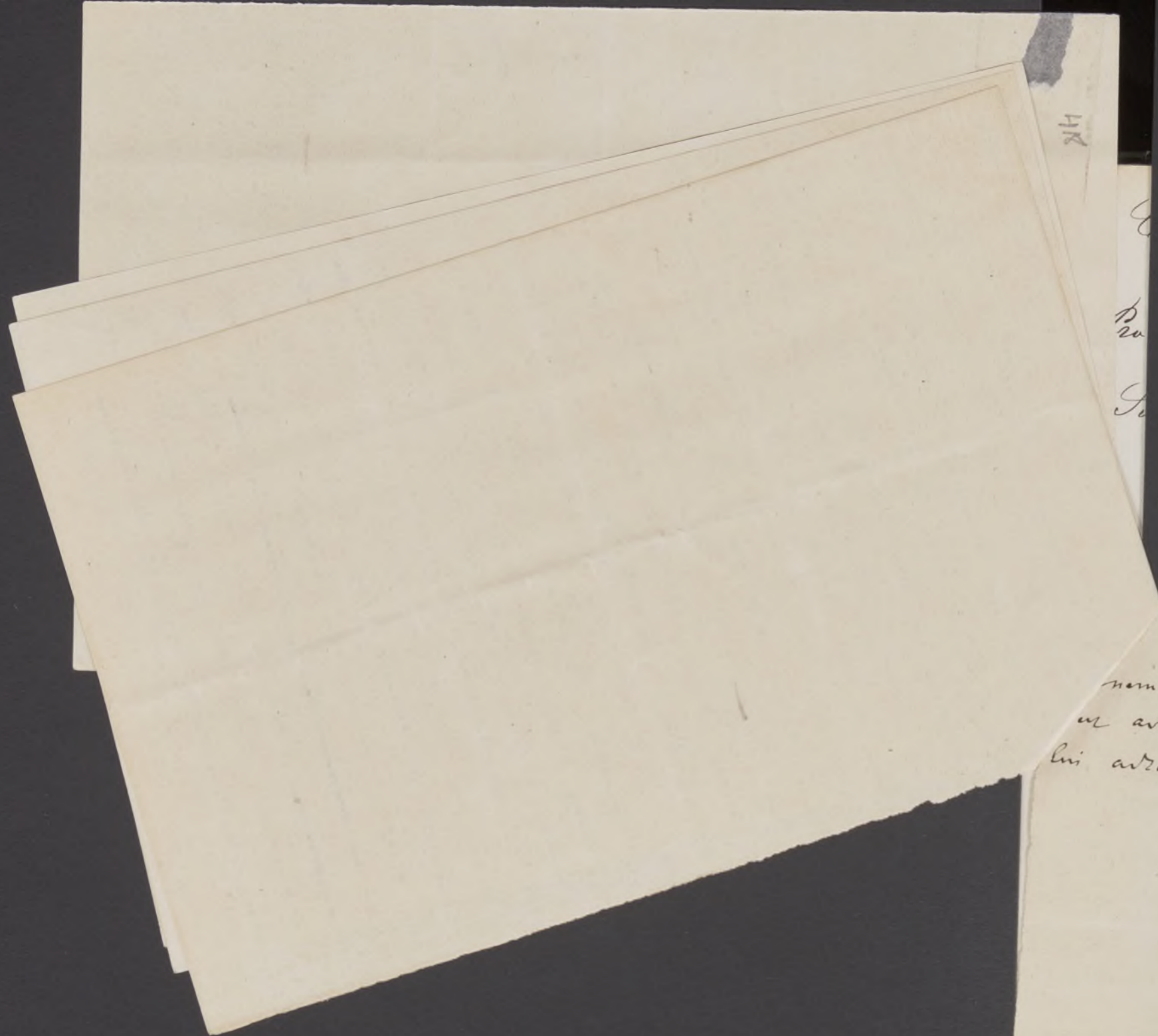
47

20

4

473

active compétence. Il fallait qu'une grave  
 altération de la santé, toujours chancelante,  
 pour qu'il manquât d'apporter à nos  
 lieux le concours de sa lumière. Ce n'est pas  
 seulement en contribuant au choix de œuvres  
 tout enrichissant le Musée, que Charles de  
 Dion a bien mérité de amis de notre galerie  
 nationale; c'est encore par d'autres services  
 d'une nature spéciale. Intéressé depuis long-  
 temps à l'art de la restauration de  
 tableaux, dont il avait fait une étude  
 approfondie, il entreprit, il y a deux ans,  
 lors de l'installation du Musée dans la nou-  
 velle galerie, de réparer les altérations que  
 le temps avait fait subir à un certain  
 nombre d'œuvres de la collection de Gottweig,  
 et il apporta dans l'exécution de ce travail  
 délicat un talent, un soin, un discernement  
 auxquels on ne saurait trop rendre hommage.  
 Nous espérons qu'il nous prêterait long-temps  
 encore le concours de sa lumière et de  
 son expérience l'aide de son savoir et de  
 son expérience. C'est avec un profond  
 chagrin que nous avons appris le malheur



418

8  
20  
S

425

§  
nement qui l'enlevait à nos braves j  
et avec une émotion véritable que nous  
lui adresser ici nos derniers adieux.

---

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

427

Procès-verbal de la Séance Du 8 Août 1847 (3 heures)

Sont présents M. M. E. Féli, faisant fonctions de Président,  
Balat, De Kroy, Le Comte de Robiano, Membres,  
Conseillers, Conservateurs, N. Stinun, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances  
Des 11 & 18 Juillet sont lus et adoptés

Répondant aux vœux émis  
Demande par la C<sup>m</sup>, M<sup>r</sup> le Ministre  
D. l'Intérieur fait connaître par sa  
lettre du 27 Juillet qu'une sapinserie  
avait été achetée par le Musée royal  
quand la commission qui l'a représenté  
de recommander par d'insinuations qualifiée  
de style ou de l'œuvre de quel que peintre  
célèbre de l'ancien école flamande.  
Des lors elle fut prise et complètement  
aux tableaux des écoles de peinture  
et il est naturel qu'elle trouve place dans  
un établissement. Mais une sapinserie  
qui n'aurait d'autre mérite que de copier  
des motifs de peu d'importance  
et où la figure ne jouerait qu'un rôle.  
Second motif, doit être fait en un premier  
place dans la collection de tableaux  
de la Porte de Bal. - La Commission a  
accusé la réception de cette lettre  
et priera en même temps M<sup>r</sup> le Ministre  
de vouloir bien lui faire connaître  
l'avis qu'il prendra par le Gouvernement  
au sujet de la sapinserie susdite  
offerte en vente par M<sup>r</sup> Moulé.

Il est donné lecture d'une lettre  
par laquelle M<sup>r</sup> Fl. Willems, Artiste  
français à Paris, fait connaître qu'il  
selon lui il semble inutile que le Musée  
de Bruxelles fasse l'acquisition des portraits  
que M<sup>r</sup> G. G. G. propose de céder à  
l'Etat. Ces portraits, bien que  
d'école flamande, sont d'une qualité  
décorative assez bonne et appartenant  
à des peintres inconnus. Se ralliant  
à l'opinion émise par M<sup>r</sup> Willems  
l'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu  
d'accueillir l'offre de M<sup>r</sup> G. G. G.  
En informant M<sup>r</sup> Willems de cette  
décision, elle le remercie pour  
l'impression de l'obligeance qu'il a  
mise à répondre aux renseignements  
qui lui ont été demandés.

M<sup>r</sup> Vost, à Dint, Dixie céder au clerc un tableau ancien dont l'auteur lui est inconnu. M<sup>r</sup> Vost sera prié d'envoyer ce tableau ad Bruxelles afin que la Commission puisse statuer sur la proposition qui lui est soumise.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que par son rapport géographique, M<sup>r</sup> l'Archevêque Godecharle a légué une Médaille et objets suivants:

- 1<sup>o</sup> Le portrait de son père, peint par Verbeke
- 2<sup>o</sup> La Statue: la plus belle
- 3<sup>o</sup> Le portrait de sa mère
- 4<sup>o</sup> La Prière.
- 5<sup>o</sup> Le buste en bronze de son père.

M<sup>r</sup> le Ministre demande que la Commission l'un de ses Membres à l'effet de prendre possession des œuvres et de les inventorier. - L'Assemblée prie M<sup>r</sup> de Keyser de vouloir bien se charger de cette mission.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur renvoie par son apostille du 24 Juillet une lettre par laquelle l'Académie royale de Belgique fait connaître qu'elle a acheté une statue en plâtre de Marie-Thérèse, qui avait été détachée de la Galerie historique pour orner la Salle de l'Académie.

A cette occasion, l'Académie exprime le regret de ne pas posséder le portrait de Guillaume 1<sup>er</sup> de B. Le restaurateur de l'Académie en 1816 et demande de poursuivre obtenir l'un des différents portraits de ce Souverain qui se trouvent dans la Galerie historique. La Commission informe M<sup>r</sup> le Ministre qu'il se trouve au clerc un seul portrait de Guillaume 1<sup>er</sup> et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de satisfaire au désir de l'Académie.

Il est constaté que le portrait de Marie-Thérèse a été remis au Musée dans un état déplorable et qu'il est en mauvais état de conservation.

Il est donc communiqué à M<sup>r</sup> Cusmer, prié de restaurer et d'apporter la Commission afin d'obtenir quelques braves de

restauration. Il rappelle à cette occasion l'assistance qu'il a prêtée à M<sup>r</sup> de Brune pour la mise en état des tableaux du Musée ancien. - L'Assemblée se réserve de statuer ultérieurement sur la demande de M<sup>r</sup> Cusmer.

M<sup>r</sup> de Gaushey informe la Commission que M<sup>r</sup> Stephan Bourgeois de Cologne, lui a fait parvenir, à la demande de M<sup>r</sup> Ern. Stingeny et un portrait d'une jeune personne à reconnu Catharina Van Noort, femme de Jordaens, peint par Jordaens lui-même et que d'après l'attribution faite par M<sup>r</sup> Stingeny ce portrait pourrait être acquis par le Musée de Bruxelles au prix de 250 francs. - Vu l'absence de M<sup>r</sup> de Clombert, l'Assemblée ajourne la résolution à prendre sur cette affaire.

M<sup>r</sup> le Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles demande l'autorisation de faire prendre quelques empreintes, sur un moyen de surmoulage sur des Statues de la Galerie en plâtre afin de pouvoir réparer des accidents survenus dans la Collection de l'Académie. L'Assemblée consent à permettre ce travail à la condition que M<sup>r</sup> Cusmer reconnaisse que l'opération qu'il s'agit d'effectuer n'est pas de nature à altérer les Statues de la Galerie des plâtres.

Après avoir entendu les nouvelles explications qui ont été données par M<sup>r</sup> l'Architecte Des Nations Civiles, au sujet des travaux à effectuer pour l'appropriation complète des locaux des Musées, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'insister sur la demande d'ajournement d'un quelconque de ces travaux. Elle informera, en conséquence, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur que des mesures seront prises afin que les Salles situées à l'entrée du Musée soient mises

Donner un bref délai à la disposition  
du Département des Travaux Publics,  
sur ce qui concerne le point des  
Savoirs & il est préférable de diviser  
en deux salles le local qui s'agit # on s'en fera une seule Galerie  
à l'édifice du haut, la Commission  
estime que c'est à cette dernière  
combinaison qu'il faut s'arrêter.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président  
Le Secrétaire C. Fétis  
M. Schimper

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 14 Septembre 1877 (3 h.)  
Sont présents M. E. Fétis, faisant fonctions de  
Président; De Rongé; Weyssenhuyss et Verbaetghem  
Membres; D. Stinson, Secrétaire.

Après lecture & approbation du  
procès-verbal de la séance du 8  
Sept, il est donné communication  
d'une lettre de M. le Ministre des  
Affaires Intérieures informant la Commission  
qu'il vient d'acquiescer pour la Galerie  
de peinture moderne le tableau de  
M. Louis Gallait, représentant: La  
Fête d'Etivies chp. - M. le Ministre  
demande que cette toile prenne place  
en face du tableau de l'Abdication  
de Charles-Quint. Avant de statuer  
faire à ce voeu, l'Assemblée prie  
M. Fétis de vouloir bien se mettre  
en rapport avec M. le Directeur des  
Beaux-Arts afin d'obtenir des  
renseignements sur le motif qui  
a déterminé le Gouvernement à la  
assigner partiellement et cette  
place à l'œuvre récemment  
acquise.

La Commission décide qu'il  
n'y a pas lieu d'acquiescer pour  
la Galerie historique le tableau  
de Gaxenyon (Le creusement  
du Canal de Bruges à Damme),  
proposé au prix de 1500 francs, par  
M. Hollwaert, à Lille. Ce tableau  
tailor sur d'une exécution forte,  
vigoureuse et si bonnement, en outre  
dans un fort bon état de conservation.

Elle prend une résolution  
semblable au sujet d'un tableau  
d'Annibal Carrache (Le Christ  
mort sur les genoux de la Vierge)  
dont la cession au prix de 1500 francs  
est proposée par M. M. Baer &  
Fils à La Haye. - L'originalité  
de ce tableau est très contestable.

M. Capella curé, de Oudkerke  
offre de vendre au Musée un tableau

de Murillo représentent: Le Vierge  
et l'Enfant Jésus. - L'Assemblée  
est d'avis qu'il n'y a pas lieu, dans  
l'incertitude du mérite de cette œuvre  
de donner suite à la proposition de  
Mr Capella.

Mr J. C. Mertz, à Bruxelles chargé  
connaître qu'il est chargé de remettre  
deux grandes compositions de Rubens  
exécutées pour un arc de triomphe  
érigé à l'occasion de l'entrée du  
Cardinal de Furst Ferdinand. Les  
premiers de ces tableaux représentent  
l'Ascension Marianne et Marie  
de Nazareth. - Le second, Philippe  
le Beau, Jeanne-la-folle. - Ces  
deux tableaux dont le prix est de 150,000  
se trouvent à Paris, en la possession  
de M. de Saxe. Si la Commission se  
décide à en négocier l'achat,  
l'Assemblée est d'avis qu'il n'y a  
pas lieu d'accueillir la proposition  
de Mr Mertz.

Par la lettre du 24 août, M. de Hellinckx  
dit d'ailleurs fait connaître que les  
statues de Diane, par Grupello, ainsi  
que les autres œuvres qui ont été  
remplacés dans le Parc par des copies  
sont déposés dans les magasins de la  
ville, rue du maître, à Wolubert-S-  
Jean. - M. le Ministre prie, en  
conséquence l'Assemblée des Membres de  
se mettre en rapport avec l'Assemblée  
Commune de Bruxelles avant de  
prendre des mesures pour le transport  
de ces Sculptures au Musée de l'Etat.

Répondant à la lettre de la Com-  
-mission relative à l'indemnité  
réclamée par Mr Waeghele en vertu  
des services des études, M. le Ministre  
informe que si la réclamation  
dont il s'agit paraît fondée il  
y aurait moyen de réparer l'oubli  
dont est sujet à être victime  
en lui allouant sur l'exercice  
courant une indemnité pour

travaux de placement de tableaux  
de la Commission apprécieront  
les titres de Mr Waeghele et  
l'obtention d'une indemnité sur  
l'avis qu'il y a lieu d'adopter la  
marche indiquée par M. le Ministre.  
Des mesures seront prises, en  
conséquence, pour régler  
cette affaire.

La Commission passe à l'ordre du  
jour sur la proposition de vendre  
ci-après:

1° de Mr Hollings, qui surmet deux  
tableaux de Mr Philippe Wouwermans  
entitlés: La femme blanche et La  
Chasse au vol dont il demande  
respectivement: 7000 francs et  
2000 francs ou 2500 francs pour les  
deux. - L'état de conservation des  
deux productions laisse beaucoup  
à désirer.

2° de Mr Doyen, qui envoie une  
partie d'homme, indument  
attribué à Frans Hals.

3° de Mr Cavalin qui fait  
parvenir quatre fontaines en  
peinture:

- 1° une femme attribuée à F. Hals
- 2° une marine " à G. Van Eyck
- 3° un Vieillard " à P. Bruegel
- 4° une Vierge " Raphaël.

Un cinquième tableau (D. E. encre)  
dont l'envoi est également adressé  
n'est point parvenu à la Commission.

Mr de Keyser fait connaître qu'il  
d'après les renseignements qui lui  
ont été transmis par ses collègues  
il trouve en ce moment à Londres  
un certain nombre de tableaux d'un grand  
mérite de maîtres flamands &  
hollandais. Ils sont décrits  
par Smith. - Ces œuvres seraient



envoyés à Londres et peut-être même à Bruxelles si la Commission exprimait immédiatement l'intention de s'entendre de négociations sécrètes. - La Commission est disposée à accueillir la proposition qui lui est soumise, mais il serait utile d'obtenir préalablement quelques indications précises sur les œuvres offertes en vente et le prix qui en est demandé. - Mr De Rougé veut bien se charger de éclaircir ces renseignements à ce sujet.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président

Le Secrétaire,  
D. Steiner

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Septembre 1877 (3 heures)

Sont présents M. Lp. Ed. Fuchs, faisant fonctions de Président,  
Balut, De Rougé & Steigensager, Membres;  
Conscience, Conservateur; D. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Septembre est lu & adopté.

Comme suite à la communication qu'il a faite dans la séance précédente Mr De Rougé informe ses Collèges que Mr Léon Gauchez lui a écrit que les tableaux qu'il a en commission sont des chefs d'œuvre, mais il n'indique ni auteurs ni prix. Une décision devant être prise avant le 7 Octobre. - Mr De Rougé engage donc la Commission à aller voir ces ouvrages qui sont actuellement à Paris et à examiner sécrètement si quelques uns des tableaux devraient être acquis pour le Musée. La Commission prie Mr De Rougé de vouloir bien se charger de cet examen et de communiquer ensuite à ses Collèges les considérations qui lui sembleront de nature à motiver les décisions ultérieures à prendre pour la Commission.

Par la lettre du 24 de ce mois, Mr Lp. Ministre des Intérieurs informe la Commission que les circonstances ne permettent pas à son Département de solliciter aucun crédit extraordinaire de la Législature pour l'achat de luf tapisserie ancienne dont la copie a été proposée par Mr J. Muehl. - Paris Le 24 Septembre 1877. - Mr Lp. Ministre prie la Commission d'examiner si cet achat ne peut être imputé sur l'un des crédits dont le Musée dispose et dans la négative d'inviter le possesseur de cet objet à l'acquiescer à la vente sans délai. L'Assemblée est unanimement d'avis

qu'il est impossible de distribuer à cet usage aucune somme des crédits alloués spécialement pour l'achat de tableaux anciens et elle infirmera en conséquence Mr Moule de la Commission qui elle vient de recevoir du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre au sujet d'un projet de femme attribué à Jordano dont l'envoi a été fait récemment l'opinion de Mr. Stephen Bourgeois de Colagne, à la demande de Mr. Stius unguis. - Ce membre déclare que l'obligation de Mr Bourgeois n'est pas exacte et que sans doute les Souverains le transmettent. Statuant sur la proposition de vente qui lui est faite par l'intermédiaire de Mr. Lion Guesky, l'Assemblée décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite.

Mr. le Ministre de l'Intérieur renvoie à la Commission une requête de Mr. Auguste Courant qui sollicite la fonction de Conservateur - uxoribus devenues vacantes par le décès de Mr. de Maruffe. Il prie la Commission de lui en dire son avis après avoir entendu Mr. le Comte venot de l'Intérieur. L'Assemblée examine la question de la chose de la personnalité de Mr. Courant, et généralement d'avoir quel l'expérience a prouvé que cet emploi ne sera aucunement utile et qu'il importe peu conséquemment de le supprimer. - Mr. Courant invoque l'appui de la demande le transmet de conservation qui il prétend exister au Musée. Sa Commission à cette occasion qui elle a toujours considéré comme une mesure de conservation de confier de possibles fonctions d'une manière permanente, mais elle examinera avec le plus grand soin si les circonstances s'y prêtent. Il y a lieu de confier de travaux à Mr. Courant. Mr. le Conservateur de l'Intérieur ayant été entendu sur la demande dont il s'agit, déclare qu'il partage entièrement

l'appréciation de la Commission.

Par la lettre du 24 de ce mois, Mr. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que par suite de l'installation des Académies dans le Palais de la rue Duran, le traitement de Mr. Sadin sera transféré, à partir de 1878 du crédit des Musées, à la destination des Académies et que cet Agent portera le titre de Gardien du Palais des Académies. - La Commission pense qu'il y a lieu de demander au Gouvernement des renseignements sur la position que le S. Sadin occupera vis-à-vis de l'Administration des Musées et s'il est entendu par le Gouvernement que cet emploi contiendra à remplir, en ce qui concerne la Galerie des statues au Palais Duran, le service dont il a été chargé jusqu'ici et ce, sans restriction, sans qu'il soit admis à obtenir de ce chef aucune espèce de rétribution sur l'Allocation des Musées. Il y aura lieu, en outre de régler sur la position de garde des Statues des Musées, lequel recevra des Académies en traitement pour les services qu'il rendait à ces institutions lorsqu'il occupait son siège dans le Bureau de l'ancien Musée. Cette disposition est naturellement aux Académies, car il ne serait pas équitable de ~~leur~~ l'imposer aux Musées alors qu'en retranchant de leur Budget le traitement en titre des Suppléants en Chef du Musée Moderne.

soient

Mr. Schaak, à Colagne, fait connaître qu'il a remarqué au Musée des Minéraux les portraits en pied de Ferdinand et d'Isabelle et qu'il propose les mêmes portraits, à mi-corps, mais d'une exécution de beaucoup supérieure à celles

Des tableaux de l'année. J'offre  
 d'inscrire les deux portraits de  
 l'impératrice de la C<sup>on</sup> pour les  
 cas où elle viendrait l'intention de  
 les acquiescer. L'Assemblée ne  
 voit pas d'impératrice à l'essai  
 qui lui est proposé, mais elle  
 fera M. Schacht de faire  
 connaître préalablement à quel  
 tableau il fait allusion car le  
 dessin ne présente pas le portrait  
 de personnes qui, il me semble.

M. J. Vast, a. Dist. propose de  
 céder au dessin un grand tableau  
 d'Herryon qui ne pourrait être  
 envoyé à Bruxelles, à cause de son  
 dimension. M. Vast sera informé  
 que le dessin possédant déjà une  
 grande taille d'Herryon, il n'y  
 a pas lieu de donner suite à sa  
 proposition.

La séance est levée à 5 heures.  
 Le Président.

Le Secrétaire.  
 D. Stierman E. Fétis

Commissaire Directeur Des Arts et des Sciences  
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 4 Octobre 1877 (2ème)

Sont présents etc. etc. Louis Gallant, Président; Balas;  
 De Rougé; Ed. Fétis; Stierman; Steuber;  
 M. Louis Courr. St. Stierman, Secrétaire.

M. De Rougé rend compte de  
 la mission qu'il a bien voulu accepter  
 pour venir à Paris les tableaux qui  
 se trouvent en consignation chez  
 M. Des Ganchy. - Cette Collection  
 se compose de 18 tableaux de premier  
 ordre pour la plupart, et en parfait  
 état de conservation. - Le prix global  
 est de 1,250,000 francs.

M. De Rougé donne l'indication  
 de ce ouvrage avec le prix maximum  
 fixé pour chacun d'eux, prix sur  
 lequel il semble possible d'obtenir  
 quelque réduction.

- (De nature morte)
- 1<sup>o</sup> Tableau de J. David De Heem, avec figures de Peaux, hauteur 1<sup>m</sup> 70,  
 largeur 2<sup>m</sup> 61 - peinture de toute beauté. Prix 35,000.-
  - 2<sup>o</sup> Vierge enroulée d'une guirlande de fruits - par Snyder,   
 tableau superbe d'une facture large & belle. . . . 35,000.-
  - 3<sup>o</sup> Paysage de Berchem; production d'une transparence  
 ou plus remarquable. . . . 50,000.-
  - 4<sup>o</sup> & 5<sup>o</sup> Deux paysages de nuit, par Karel Du Jardin, de  
 la meilleure manière du maître, les deux. . . 150,000.-
  - 6<sup>o</sup> Alb. Cuyp. - Marin - Clair de lune, d'un effet superbe " 35,000.-
  - 7<sup>o</sup> Du même La forge, d'une qualité ordinaire. . . 15,000.-
  - 8<sup>o</sup> Du même Les bords de la Meuse; œuvre capitale;  
 fond lumineux; peinture d'un bel effet. " 50,000
  - 9<sup>o</sup> Fête flamande de Genève connue sous le nom  
 de l'Arc-en-ciel - très beau tableau. . . 65,000.-
  - 10<sup>o</sup> Ph. Wouvermann, La Chasse marine - ouvrage  
 très intéressant d'une qualité exceptionnelle. " 85,000.-
  11. Isaac Ostade. Halle devant un cabaret, œuvre  
 magnifique de composition & d'effet. . . 150,000.-

770,000

- 12. Claret - Portrait de Gaston De Foix . . . . . 770,000
  - 13 à 17. Cinq ravissants tableaux De Geniero, repré-  
sentaient le Cing Suro - véritable Chef-d'œuvre  
de maître . . . . . 175,000
  - 18. Lucrèce se donnant la mort par Rubens, et  
tableau éblouissant de couleur . . . . . 350,000
- 1,307,000

M. De Rougé recommande particulière-  
ment à l'attention de ses Collègues  
les Cinq tableaux De Geniero qui  
produiraient le meilleur effet dans  
les Galeries.

La Commission constate que les  
maîtres qui vivaient à l'époque  
sont bien représentés dans les Galeries  
et regrette de ne rencontrer dans cette  
Collection aucun ouvrage qui permette  
de combler les lacunes de l'œuvre de  
Brenellen. - En outre les prix  
fixés paraissent fort élevés et dans  
ces conditions, il semble exposé  
à la Commission d'employer ses  
ressources à l'achat des œuvres  
dignifiées à son attention. M. M.  
Les Membres remercient M. De Rougé  
de tous les soins et des précieuses occasions  
mises par l'examen des tableaux  
à Paris. - Les remerciements  
seront également adressés à M.  
De Rougé pour la grande facilité  
qu'il a accordée à l'occasion  
de l'impression des œuvres dont  
il s'agit.

La Commission décide que il  
n'y a pas lieu d'acquiescer dans  
petits tableaux inégalement  
attribués à Gerard Dow, dont  
la copie est proposée pour

M. Rimmermann, D. Dusseldorf  
auprès de 6300 francs chacun  
La séance est levée à 4 heures

Le Président  
Le Secrétaire  
P. Schiering

Commission directrice des études royales  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 10 Octobre 1877 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Président; D. Roux; Stuyvenberg & Verbeekhoven, Chambellan; A. Liseu, Conseiller, Commissaire; N. Simon, Secrétaire.

Après lecture & approbation du procès-verbal des séances du 29 Septembre et du 4 Octobre, il est donné communication d'une lettre datée du 6 de ce mois, par laquelle M. Léon Mancino, officier de son alt. royale de Belgique les deux tableaux suivants qui doivent être acceptés avant le 15 Octobre, sous peine de nullité.

- 1° Clair de lune, par John Bernard Cromé
- 2° Le Yssel au Clair de lune, par East Vander Meer.

M. L. Mancino est en outre à l'acceptation de ces tableaux <sup>sur des</sup> conditions ci-après :

- 1° Le Gouvernement Belge, en acceptant ces tableaux s'engage à les maintenir constamment exposés au Musée d'Anvers (les Sujets l'exigeant) dans ledit musée.
- 2° Ces tableaux seront inviolables et insaisissables.
- 3° Le cas de ces conditions venant à ne plus être pourvu respecté, la Donation serait nulle de plein droit.
- 4° Il ne sera adressé à M. Léon Mancino, en remerciant chaleureusement les conditions qui précèdent aucun remerciement, ce qui s'est fait, ce n'est qu'après lui, que l'accomplissement d'un devoir de bon citoyen.

La Commission est unanime d'avis qu'il y a lieu d'accepter avec empressement et reconnaissance les deux tableaux offerts & inscrite par M. L. Mancino et de solliciter

se conformer de M<sup>le</sup> Ministre des  
 Intérieurs l'autorisation nécessaire  
 à cette fin. - Tous S<sup>rs</sup> J<sup>rs</sup> ont eu des  
 expressions pour le Donateur et M<sup>le</sup> L<sup>le</sup> Roy  
 sera prié de faire connaître son avis  
 sur l'attribution qui s'est présentée  
 de donner à un petit tableau également  
 offert au clergé par M<sup>le</sup> L<sup>le</sup> Frassinio  
 et qui représente: Un Cavalier vétéran  
 de nuit.

Sur la lettre du 14 de ce mois M<sup>le</sup>  
 le Ministre de l'Intérieur transmet pour  
 les Collections de l'Etat un album  
 renfermant onze Cartons originaux  
 de feu M<sup>le</sup> Friedrich, représentant  
 la Vierge du Christ. Cet album  
 a été généreusement offert au Gouver-  
 nement par M<sup>le</sup> le Chevalier  
 de Larina, de Prague, - En accusant  
 la réception de cet ouvrage la Com-  
 mission a M<sup>le</sup> le Ministre sa vive  
 satisfaction pour le don fait par  
 M<sup>le</sup> le Chevalier de Larina.

L'Assemblée apprend que les  
 Départements des Travaux Publics  
 sont disposés à modifier la décoration  
 du plafond du chœur aux uns si  
 la demande en état fut officielle-  
 - ment par l'Administration de  
 M<sup>le</sup> le Ministre. La Commission est tenue  
 de proposer à M<sup>le</sup> le Ministre  
 de l'Intérieur pour obtenir l'ac-  
 - cès de ce travail et elle saisira  
 cette occasion pour réclamer l'éta-  
 - blissement de deux médaillons sur  
 les deux lanternons, même qu'elle  
 considère comme indispensables  
 pour préserver les peintures  
 de l'action funeste des rayons  
 solaires.

Le S<sup>rs</sup> est venu à 4 heures

Le Secrétaire  
 Officier, Louis Sallart

Commission Directrice Des Musées royaux de  
Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 31 Octobre 1877 (Lb.)

Sont présents M. Alb. Lami, Président; De Rougé;  
W. Fitts; Verbaeckhoven, Membres; Cousin, Conseiller,  
N. Simon, Secrétaire.

Après lecture le procès-verbal de la  
Séance Du 10 Octobre en sonj adopté.

Il est donné connaissance d'une  
lettre en date du 17 Octobre, par laquelle  
M. le Ministre de l'Intérieur appelle  
l'attention D. la Commission sur le danger  
qui existe à laisser subsister par les  
artistes eux-mêmes les tableaux de  
l'école moderne. Ce travail, lorsqu'il  
est abandonné avec autant de prompti-  
tude, leur expérience et leur retour  
est à substituer à l'œuvre originale  
par l'Etat, une œuvre nouvelle. Il  
semblerait donc préférable de confier  
tout travail de restauration aux soins  
d'artistes restaurateurs de profession  
qui ne sont pas susceptibles de mêmes  
entraînements. - M. le Ministre recom-  
mande que tous les demandeurs des  
d'espèce soient soumis à une  
minutieuse inspection et ne soient  
accueillis qu'avec son approbation.  
La Commission répondra à M. le  
Ministre qu'elle partage en toute  
sincérité les réflexions qu'elle a suggérées  
sur cette question si délicate  
et qu'elle croit devoir rappeler qu'en  
toute circonstance elle a toujours émis  
un avis défavorable sur les demandes  
de ce genre, et recommande encore lorsqu'il  
s'agit de la restauration d'un tableau  
de M. Clays. La Commission se conforme  
rigoureusement aux recommandations  
de M. le Ministre.

M. le Président fait connaître

qu'il a été prêté par une personne de cette  
 ville de Brüssel à l'occasion de la  
 Couronnière un tableau de Melchior Houde-  
 Cocher, représentant un coq suspendu à un  
 clou - Le prix de cette toile est de 8000 francs.  
 M<sup>r</sup> Et. Le Roy, commissaire officieux chargé  
 de l'avis que ce tableau qui a toujours  
 servi en Hollande d'une grande réputation  
 peut valoir au moins 8000 francs. L'admi-  
 nistrateur reconnaît que cet ouvrage offre des  
 qualités incontestables et qu'il est d'un  
 mérite supérieur aux œuvres du même  
 maître que possède le cabinet. Elle est ainsi  
 donc qu'il y a lieu de l'acquiescer. Le  
 propriétaire du tableau consent à l'af-  
 ficher pour la somme de 7000 francs.  
 M<sup>r</sup> le Président a été bien à charger des  
 fonctions de l'office de la Commission.

Par la lettre en date du 27 Oct 18  
 M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur exprime le  
 regret de ne pouvoir le charger et l'avis  
 de la Commission quant à l'opportunité  
 de la suppression des fonctions de  
 Conservateur - adjoint. Il pense qu'un  
 agent pour la distribution des  
 défenses pourrait se rendre utile.  
 Il serait désirable, dit-il, que les  
 surveillants et les gens de service fus-  
 sent soumis à un contrôle régulier  
 d'un employé qui pourrait également  
 être chargé d'écarter pour les  
 Secrétaires de la Com et le Conservateur.  
 En outre les services de cet agent  
 seraient utilisés à d'autres fins  
 nécessités par la surveillance et  
 l'entretien des œuvres d'art. Cette  
 sur la commission qui engage  
 M<sup>r</sup> le Ministre à charger les  
 de ces fonctions et transmettre en conjonc-  
 tion un règlement de son arrêté du 27  
 Octobre, nommant M<sup>r</sup> Roy, Conservateur  
 Conservateur adjoint, au 1<sup>er</sup> janvier  
 annuel de 8000 francs. - Prix pour  
 not. fixés.

La Commission décide qu'il n'y  
 a pas lieu d'acquiescer au projet  
 fait par le Président l'objet du propo-  
 sition suivante:  
 9<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Major Davy, à Hasselt,  
 en l'ajout d'un tableau attribué à  
 Jordans.

2<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> J. Bernants, à Malines, qui fait  
 mention au petit portrait indubitablement  
 attribué à Lucas Cranach et exposé au  
 -ant: Jean Emme Duc de Saxe.  
 3<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Vent, à Bruxelles, qui présente grand  
 tableau portant pour le faucon  
 attribution et de l'œuvre de maître.

- Hollan. - Portrait de femme . . . F 5000.-
- de même Portrait de jeune fille . . . 3000.-
- Fr<sup>an</sup>ch. - la femme admette . . . 4000.-
- Le Suédois - Les adieux de Régulus . . . 2500.-

4<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> Em. Malotte, à Chaudfontaine  
 qui envoie sept tableaux parmi lesquels  
 il ne se trouve rien qui soit digne  
 d'attention.

- Abelijn. Paysage . . . F 600.-
- Brantebor Paysage . . . 600.-
- M<sup>r</sup> ch. néd. Paysage - Les pêche . . . 700.-
- Ev<sup>an</sup>g. Holl. Effet de lumière . . . 1500.-
- Metzger L'écervain . . . 1500.-
- Ribera Paysage Pélerin . . . 400.-
- Hollan. Tête de veau . . . 2000.-

M<sup>r</sup> Lédemeyer, à Paris offre  
 d'envoyer à Paris plusieurs de la Com  
 deux tableaux provenant de la vente  
 Porrennes fely, à savoir:  
 Carl Van der Meer. Paysage hollandais F 18000.-  
 J. Leizelbeck - Marché sur un  
 place publique à Rome . 4000.-  
 D. Teniers & Vanliden - Paysage  
 montagne . . . 2800.-

Ces matières de travaux déjà  
 représentés au cabinet par les  
 importantes, la Commission est d'avis  
 qu'il n'y a pas d'accepter l'offre  
 de M<sup>r</sup> Lédemeyer.

M<sup>r</sup> le Président fait remarquer  
 que depuis la décision de l'ancien  
 titulaire, il n'a pu être pourvu  
 à la nomination d'un Vice-Président  
 de la Commission directeur des  
 Musées royaux. Il lui semble  
 cependant que il importe de confier  
 ces fonctions à l'un des membres  
 de la Commission et il pense qu'elle



ne pourrais même remplir  
que par M. Ed. Fétis. L'Assemblée  
partage complètement la manière  
de voir de M. le Président et décide  
par acclamation qu'une démission  
sera faite auprès du Gouvernement  
après qu'il aura bien entendu en  
considération le vote émis  
à la Commission.

Par Bulletin Du 21 Octobre  
M. le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître qu'il a reçu par M.  
Alain de l'Etat, un tableau de  
M. Alf. Dehny, représentant M.  
Boris de Stolte (Composé) et par  
la Commission de lui faire parvenir  
un cert. fact. combattant que cette  
toile fait partie des Collections des  
Musées.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire Le Président  
P. Stieumont Louis Gallait

Commission Directrice Des Musées royaux  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 14 Nov. 1877 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président  
De Roux, Ed. Fétis,  
Hingrayen; Membre; Conservateur  
Conservateur; D. Stieumont, Secrétaire

Après la lecture & l'appro-  
-bation du procès-verbal de la  
séance Du 3 Octobre, M. le  
Président fait connaître que M.  
le Docteur de Wertheimer,  
à La Haye, propriétaire d'un  
tableau de Melchior Houdecocker  
représentant: Un coq suspendu  
à un clou, connu à l'époque  
comme un dessin de l'Etat pour  
la somme de 7000 francs.  
L'autorisation nécessaire pour  
conclure définitivement cet  
achat sera demandée incessam-  
ment à M. le Ministre de  
l'Intérieur.

La Commission décide qu'il  
n'y a pas lieu de faire un dessin  
parmi les 32 tableaux des  
écoles italiennes des XVII<sup>e</sup> & XVIII<sup>e</sup>  
siècles, offerts en vente par M.  
Dominique Sacchi, à Bruxelles.

Elle prend une résolution  
semblable en sujet des neuf  
tableaux inscrits dans la  
cible et proposée par M.  
Fagnolati, à Bruxelles:

- 1° David Leiris - Entourage de S. Antoine . . Fr 18,000.-
- 2° Metzger - Le mauvais riche . . . . . à 20,000.-
- 3° & 4° Jean David De Heem - Fleurs - Fruits (les deux) . . 15,000.-
- 5° Van Lempe - Portraits de femmes . . . . . à 5,500.-

- 6. Nic. Berchem. - Paysage avec figures Fr 5500.-
- 7. Craxi. - Le boucher . . . . . 6000.-
- 8. Emme. De Witte - Intérieur d'Église . . . . . 2500.-
- 9. Gerard Hoet - La mont de Clôpâtre . . . . . 5000.-

Aucun de ces ouvrages n'est  
présenté les conditions requises  
pour que le Musée en fasse  
l'acquisition.

Par la lettre du 25 Octobre

Par son apostrophe du 8 Nov.  
M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur  
renvoie à la Commission un  
lettre par laquelle M<sup>r</sup> Baretto  
à Paris, offre de céder cinq  
tableaux de maître qui sont  
en sa possession. La Commis-  
sion prie M<sup>r</sup> Baretto de lui  
indiquer les auteurs, les sujets  
et les prix des ouvrages qu'il  
désire vendre et de dire en  
même temps si le cas échéant  
il se prêterait à les envoyer à  
Brenelle, à sa requête précitée.

M<sup>r</sup> le Capitaine Robert, à  
Münster, fait parvenir deux  
petits portraits: l'un de David,  
dessiné par lui-même et l'autre  
du Consul Seyer, par Bria.  
Le prix de chacun de ces deux  
petits dessins est de 300 francs.  
L'Assemblée ne d'avis qu'il n'y  
a pas lieu d'accueillir cette  
offre de vente. - Elle n'est  
pas disposée à acquiescer non  
plus, un tableau de Nicolas  
Poussin, provenant de la  
Galerie Boyer d'Abbeville,  
que M<sup>r</sup> Robert propose également.

de vendre au Musée pour  
la somme de 9000 francs.  
L'Assemblée a été comme  
dit le Budget des dépenses  
du Musée pour  
l'exercice 1878 et 79  
ce projet à la sanction du  
Gouvernement.

Chap. I<sup>er</sup> Personnel Fr 36025.-  
" II Adm<sup>in</sup> & matériel. 20485.-  
" III Achats. " 69500.-  
Ensemble 122500.-

M<sup>r</sup> Ern. Stengen signale  
quelques tableaux qui semblent  
exiger quelques soins de  
conservation. - Après une  
visite dans la Galerie, les  
Commissaires constatent que  
les tableaux de De Crayer  
(La Vierge peinte par deux  
angels) et de Sallaert (Allégorie  
de la Sagesse de Christ) devraient  
être renvoyés. Un dessin de  
François a faire de ce chef sera  
renvoyé à M<sup>r</sup> De Deceul  
et M<sup>lle</sup> Fiti, De Royt et  
Stengen sans peine de  
confier ~~à~~ à ce projet  
le emballage des deux tableaux  
s'ils jugent que le desir  
a été rempli dans des conditions  
raisonnables. Ces deux  
tableaux vendront bien également  
- mettre leurs propositions pour  
les autres travaux de conservation  
sur lesquels il serait utile de  
pourvoir immédiatement.  
La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire. Le Président  
D. Schiervin C. Fiti

Commission directrice Des Arts et Manufactures  
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 12 Dec<sup>r</sup> 1877 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fehly, Fonct<sup>r</sup> de Peinture;  
De Kungé; Klingenberg et Verbeekhoven, Membres;  
Commissaires, Lussan, V. Stinson, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance  
Du 14 Novembre en lu & adopté.

La Commission passe à l'ordre du  
jour son premier objet de son ordre  
du jour d'ordre d'ordre d'ordre d'ordre  
présentant aucun intérêt pour le présent.

1<sup>o</sup> De M<sup>me</sup> M. De Courmoulin

La Commission décide qu'il n'y  
a pas lieu d'acquiescer & de subventionner  
offerts en vertu par M<sup>me</sup> M. De Courmoulin  
à Bruxelles. Deux de ces ouvrages sont  
de Salomon Ruyssdael et le troisième  
de Van Goyen. Ces tableaux n'offrent  
aucun intérêt pour le Musée et leur  
état de conservation laisse beaucoup  
à désirer.

Par sa lettre Du 29 de ce mois M<sup>r</sup>.  
Le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître qu'il demandera à la  
Législature un crédit supplémentaire  
de 120,000 fr 36<sup>rs</sup>, destiné à couvrir  
les frais d'installation du Galerie  
moderne de peinture. M<sup>r</sup> le Ministre  
demande d'examiner s'il ne serait  
pas possible de liquider immédiatement  
sur les fonds de l'Etat  
une somme de 200,000 francs due à  
M<sup>r</sup> De Herde, du chef de ses travaux  
sans à s'embourser sur le crédit  
supplémentaire qui sera voté.  
La Commission délibère sur  
accueille la demande de cet  
entrepreneur, mais elle regrette que  
les prescriptions de la loi sur les  
Comptabilités de l'Etat l'en  
empêchent.

M. Felix Vandevelde, as  
Dumellier, propose de vendre pour 1800  
francs, un tableau sous nom d'auteur,  
représentant: un corps de garde de pa-  
-tristes de la Révolution braban-  
-none. L'Assemblée estime que  
cet ouvrage offre de l'intérêt pour  
la Galerie historique, mais elle ne  
peurrait en offrir plus de 400 francs.

M. le Ministre de l'Intérieur com-  
-munique une lettre par laquelle M.  
-Echibant, à Anvers, offre de céder 1-  
-un tableau de Guido Reni ( St  
Baptême de Christ) pour la somme de  
17000 francs & 2<sup>e</sup> un tableau de Mathieu  
Pauvrière ( Orphée & Euridyce) du prix  
de 5000 francs. A cette occasion, M.  
-Ministre croit devoir signaler à l'attention  
de la Commission les tableaux ayant  
appartenu à feu M. Henry, à Dender-  
-brouck, parmi lesquels se trouvent des œuvres  
importantes de Patenier & Henri Detlefs.

L'Assemblée ne pense pas qu'il y  
-ait lieu d'ouvrir des négociations  
pour l'achat de Guido, mais elle  
-prie M. Echibant d'envoyer ad  
-Dumellier, afin d'examiner l'ouvrage  
-de Mathieu Pauvrière. Devant ces  
-œuvres délaissées par M. Henry, la  
-Commission pense que cette Collection  
-pourrait renfermer des œuvres à  
-suggérer par le Comité et décide de  
-faire prendre des renseignements à ce sujet.

M. Janssens, propriétaire ad  
-Maestricht (Brabant) exprime le désir  
-de vendre au Comité un paysage de  
-Hobbema, dont il en fixe pas la valeur.  
-M. Eug. Verbaeckhoven offre de s'oc-  
-cuper de prendre des renseignements  
-sur ce tableau.

Le Comité Spécial autrichien  
-de l'Exposition universelle des Beau-arts  
-à Paris s'est adressé à l'Administration

de l'Autriche pour obtenir, afin de  
-figurer à cette exposition, le tableau  
-de M. Cermak, intitulé: le bûcher de  
-guerre. - Cette demande a été renvoyée  
-à M. le Ministre de l'Intérieur en lui  
-faisant connaître que la Commission a  
-prévenu le Comité autrichien qu'elle  
-regrettait de ne pouvoir émettre un avis  
-favorable sur cette question, par suite  
-de la résolution prise par le Gouverne-  
-ment de ne plus autoriser le diplo-  
--ment des œuvres appartenant au  
-Comité de l'Etat. - Répondant à la  
-Communication de la Commission  
-M. le Ministre dit qu'il ne peut se van-  
-der l'événement de l'Exposition interna-  
--tionale, la question de destination  
-des ouvrages de Collections publiques  
-est des plus importantes et qu'il  
-désire pouvoir apprécier chaque cas  
-particulier qui viendrait à s'y  
-présenter. - Mais pour notification.

M. Felix fait connaître que  
-conformément aux intentions de la  
-Commission, M. De Heruel a soumis  
-un devis s'élevant à 226 francs  
-pour le transport des tableaux  
-de De Cruy et de Sallaert (N<sup>o</sup>  
-173 & 299 du Catalogue). Cette dépense  
-ne lui ayant point paru trop  
-élevée, il a autorisé M. De Heruel  
-à exécuter ce travail. - La Com-  
-mission informe, en même temps, que  
-les deux tableaux sont arrivés  
-sécurités et qu'il y a lieu de  
-s'occuper du choix d'un emplacement  
-restaurateur pour les travaux que  
-réclament ces deux toiles éventées  
-de reprendre leur place dans la  
-Galerie. Le choix d'un restaurateur  
-sera mis à l'ordre du jour de la  
-prochaine séance. L'Assemblée  
-demande que M. De Heruel lui  
-présente un devis pour le transport  
-du Paysage d'Arkoir (N<sup>o</sup> 100 du  
-Catalogue et du tableau de  
-Lestour (N<sup>o</sup> 227).

La Commission se réunira le mardi  
17 Décembre, à 2 heures, à la Salle St.  
Luc, afin d'examiner les tableaux de la  
Collection Poenens, dont le vuide aura  
lieu le 19 du même mois, et pour avisier  
aux mesures qu'il conviendrait d'y  
prendre à cette occasion.

M. Van Crombrug qui, à Gand,  
propose de céder plusieurs tableaux  
d'Erasmus Quellyn, Franck et  
Van Hove, et demande que les  
Commissaires veuillent bien envoyer des  
délégués à Gand, à l'effet d'apprecier  
sur ces peintures. ~~.....~~  
La Commission appellera à Mr  
Van Crombrug qui la requerra suivra  
en pareille circonstance et priera  
cette personne d'envoyer ses tableaux  
à Bruxelles, pour être soumis à  
l'examen de M. M. les Commissaires.

Après avoir eu des renseignements  
qui lui ont été demandés, Mr  
Bacetti, à Paris, fait connaître  
que les tableaux qu'il propose de  
céder à l'Etat se composent d'ouvrages  
de Géricault, Truçon, Horace  
Vernet & Diaz. L'achat de ces  
ouvrages ne rentrant pas dans  
le cercle des attributions de  
l'Administration des Musées,  
l'Assemblée ne s'avisera d'envoyer  
l'offre de Mr Bacetti au Dépar-  
tement de l'Intérieur.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président  
Le Secrétaire  
A. Kéroux      C. Jotin

